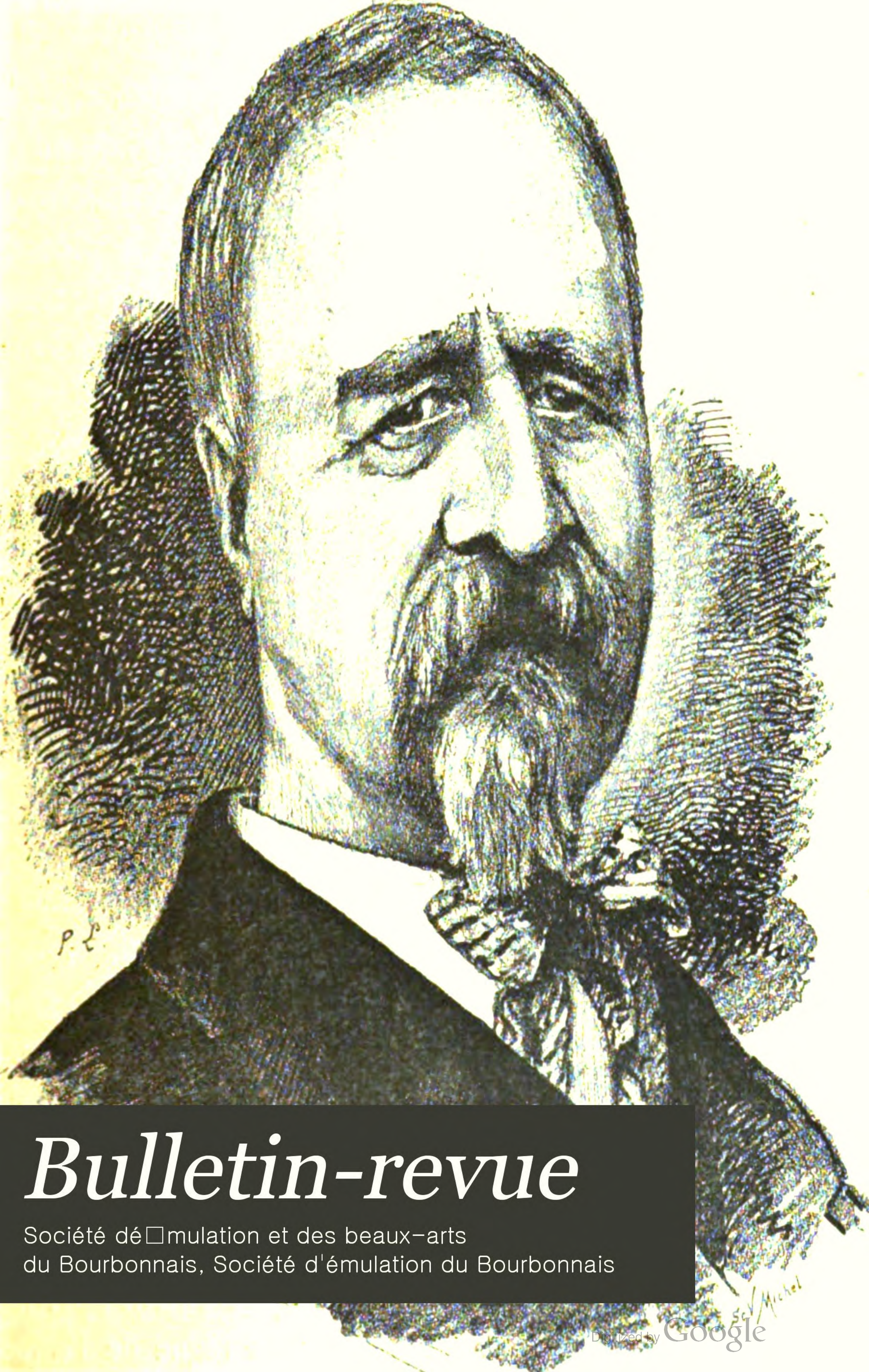
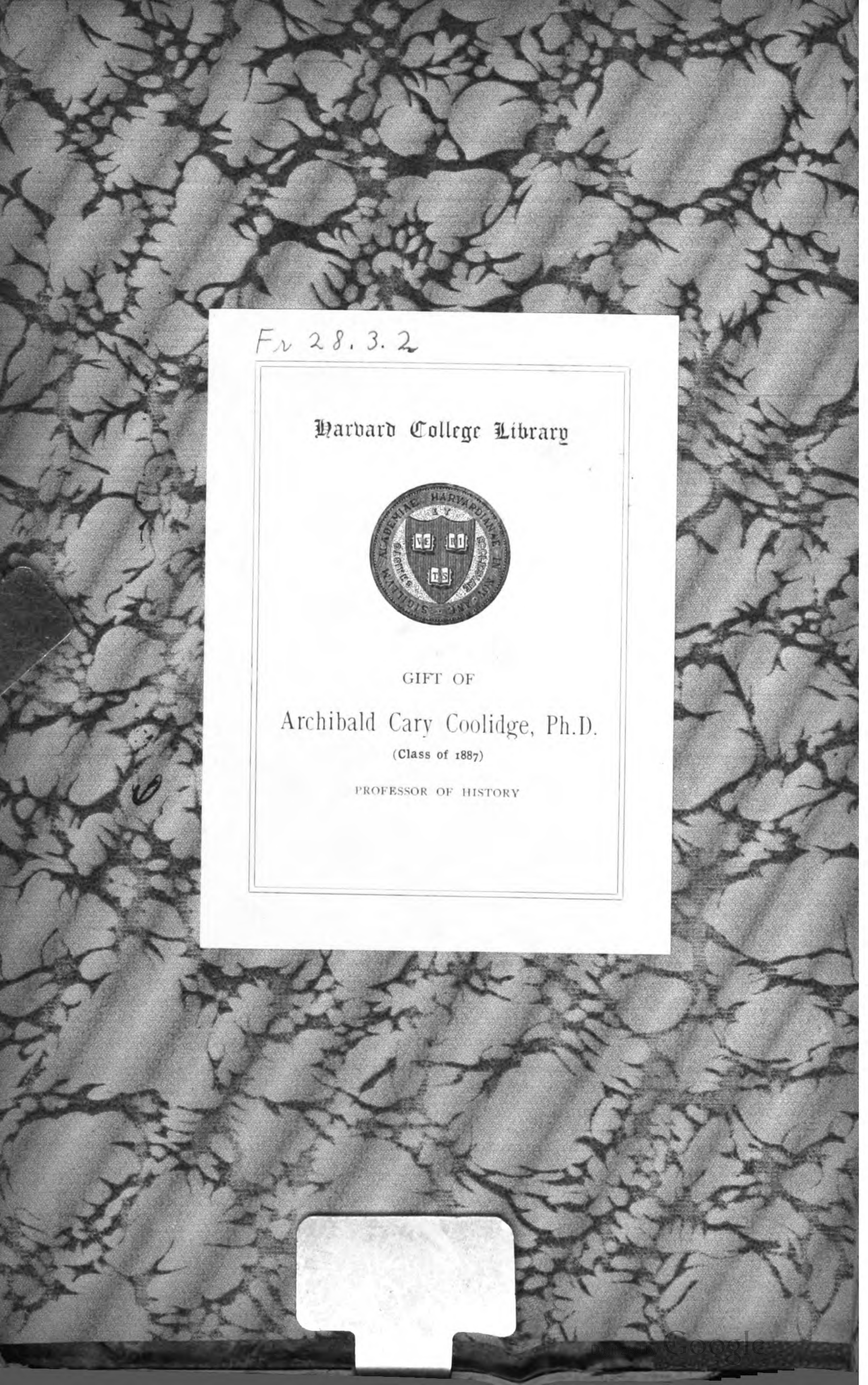
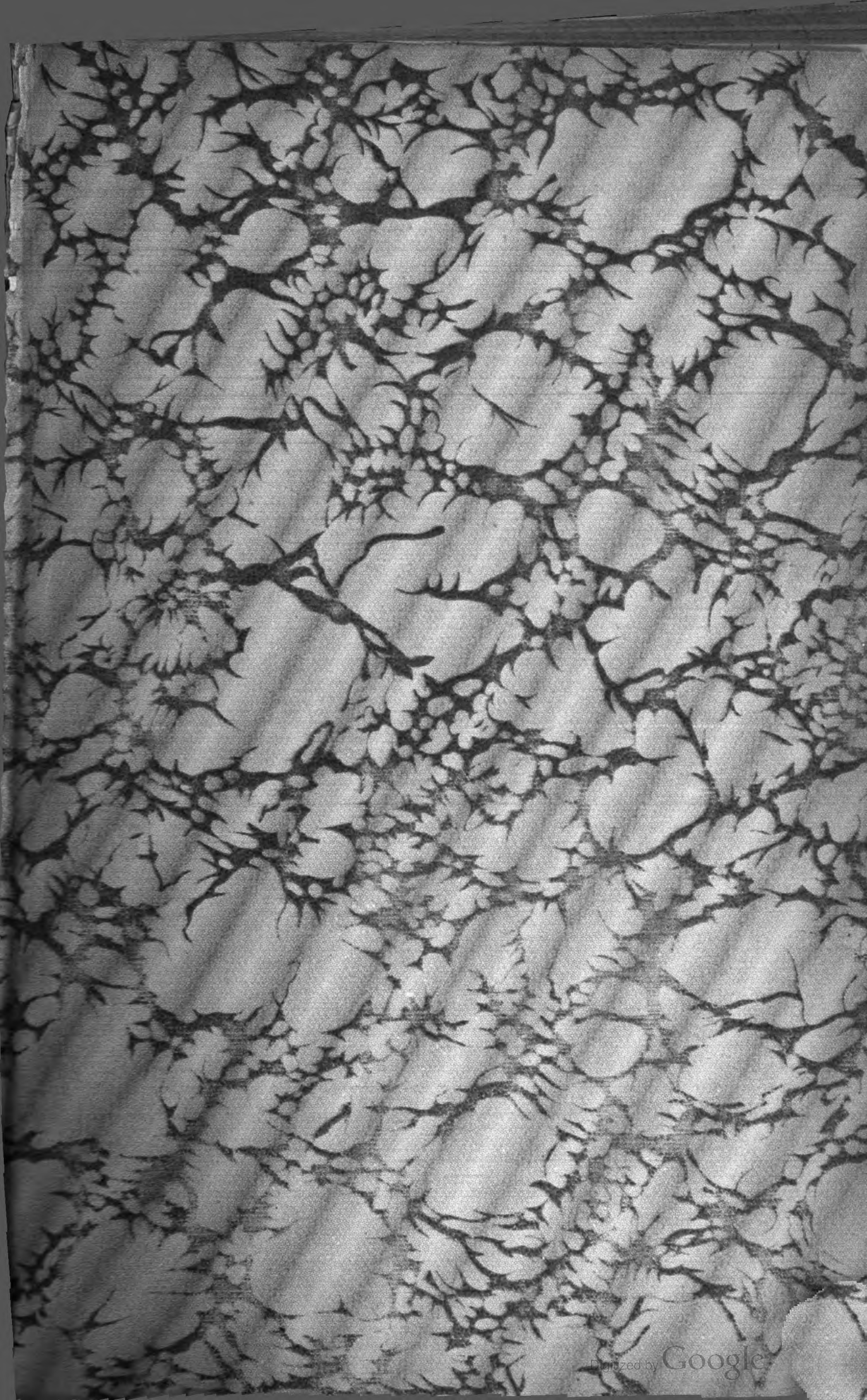

P. L.
Bulletin-revue
Société dé□mulation et des beaux-arts
du Bourbonnais, Société d'émulation du Bourbonnais
Sc. V. Michel
Digitized by Google


Fr 28.3.2
Harvard College Library
VE RI TAS
GIFT OF
Archibald Cary Coolidge, Ph.D.
(Class of 1887)
PROFESSOR OF HISTORY



SOCIÉTÉ
D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS
DU BOURBONNAIS

SOCIÉTÉ
D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS
DU BOURBONNAIS

BULLETIN-REVUE

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Suite au " Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier "
et aux " Annales bourbonnaises "

TOME PREMIER

1893

MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOCIÉTÉ
D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS
DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1891

Séance du 2 Janvier.

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Doûmet-Adanson lit un compte rendu de la *Faune de l'Allier* ou *Catalogue raisonné des animaux sauvages observés jusqu'à ce jour dans ce département*, par M. E. Olivier, membre de la Société, (2 vol. in-8°, l'un de 84 pages, 1880 ; l'autre de 375 pages, 1891. Moulins, imp. Ducroux et Gourjon-Dulac).

Le premier volume traite des animaux vertébrés : mammifères, oiseaux reptiles, batraciens et poissons.

Le deuxième, qui vient d'être terminé, traite des insectes coléoptères. Il contient les plus intéressants détails sur les mœurs et l'habitat de chaque espèce, ainsi que sur l'époque de son apparition, toutes choses fort utiles à connaître en beaucoup de cas.

M. Ernest Olivier travaille à cet ouvrage, très important par sa science d'observation et par l'énorme labeur qu'il comporte, depuis de longues années ; il a été récompensé d'une médaille d'argent à l'Exposition internationale d'apiculture et d'insectologie de 1883.

La Société offre à l'auteur ses félicitations et ses encouragements.

M. F. Pérot présente une plaque en forme de cartouche, datant du XVII[e] siècle et mesurant 0m.65 c. sur 0m.58. Cette plaque, en cuivre, est gravée avec beaucoup d'art ; elle est découpée et porte des inscriptions, avec les armes des Aubery du Plessis (1). Elle provient de la cathédrale de

(1) Le château du Plessis est situé commune d'Autry-Issart, canton de Souvigny. Propriétaire, M. le docteur Petit.



Moulins, chapelle *Ste-Geneviève*, aujourd'hui chapelle de la *Ste-Vierge*, où elle désignait les fondations de trois générations des anciens seigneurs du Plessis. Elle était scellée dans le mur, d'où elle fut enlevée au moment de la Révolution. Son propriétaire actuel est M. Bontemps, négociant à Moulins, l'un des représentants de la famille Aubery, laquelle occupa jadis une bonne place dans l'histoire de la province et dont étaient membres Jean-Henry Aubery, jésuite connu par ses poésies, et Claude de Lingendes, supérieur de la maison professe des jésuites de Paris, l'un des plus habiles prédicateurs de son temps (1).

M. Pérot donne aussi lecture de son *Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1890, Xe année* (2). Ce travail est inséré plus loin.

M. A. Thonier Larochelle, en son nom et au nom de l'ancien comité de l'Exposition des beaux-arts de 1885, propose de modifier l'organisation et le fonctionnement de la Société. Il soumet un projet portant fusion avec elle de cet ancien comité et association nouvelle sous le titre de : *Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais*. La branche des arts prendrait un plus grand développement et, au moyen d'expositions, donnerait au mouvement artistique dans notre pays une impulsion plus active. Il y aurait deux sections principales ayant chacune des attributions particulières avec des réunions mensuelles plénières et une publication commune.

Après différentes observations, cette proposition est prise en considération. Une commission composée de MM. l'abbé Melin, G. Bernard et Migout a été nommée pour l'examiner, conférer avec des délégués du comité des beaux-arts en nombre égal, et présenter un rapport.

Séance du 16 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND.

L'objet de cette réunion extraordinaire est d'entendre la lecture du rapport dont il vient d'être parlé.

Ce rapport, lu par M. l'abbé Melin, conclut à l'adoption de la proposition transmise par M. Thonier Larochelle.

Après discussion, la Société approuve sans modifications.

Les membres présents décident qu'il y a lieu d'ajouter à la commission trois nouveaux membres qui, avec MM. Melin, G. Bernard et Migout,

(1) Voir *Notre-Dame de Moulins*, par L. du Broc de Segange, p. 154 à 157, 186.
(2) Voir les précédents *Bulletins* de la Société.

auront pour mission de rédiger un règlement conforme à la nouvelle organisation.

Sont élus MM. A. Thonier Larochelle, Doûmet-Adanson et E. Bouchard.

Séance du 6 février.

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND.

En déposant sur le bureau les ouvrages reçus depuis la réunion du 2 janvier, M. le Président signale à l'attention de ses confrères, de M. S.-E. Lassimonne, membre de la Société, un petit traité botanique ayant pour titre : *Etudes agricoles sur les plantes des prés du Bourbonnais.* (Moulins, imp. Et. Auclaire ; in-12 de 100 p.) L'auteur a limité son étude aux espèces les plus communes et il l'a terminée par une table alphabétique des noms vulgaires. Il a eu en vue surtout d'être utile aux agriculteurs.

M. F. Pérot présente une gravure à l'eau-forte de sa collection, représentant la chapelle de la Visitation Sainte-Marie de Moulins. Elle porte l'indication d'un clocher surmontant la coupole du chœur, tel qu'il avait été édifié par l'architecte Linguet. Sur le côté gauche on lit : *Profil de la chapelle où est la sépulture de Monsieur de Montmorency à Molins en Bourbonnois*, par Jean Marot.

Cette gravure a été reproduite en réduction par les *Annales Bourbonnaises*, vol. V, p. 83. On peut ajouter que, pour donner une idée encore plus complète du petit clocher aujourd'hui disparu, M. l'abbé Joseph Clément a publié dans la même revue (t. V, p. 157) la réduction au tiers d'une deuxième eau-forte du même Jean Marot, représentant : « *Le portrait de la chapelle de Montmorency.* »

M. Pérot donne aussi lecture d'une intéressante notice sur la famille Aubery du Plessis, dont il a parlé à une précédente réunion.

M. Migout, rapporteur pour le règlement de la commission spéciale, soumet à ses confrères les statuts qu'elle a élaborés.

Après une longue discussion, ces statuts sont définitivement approuvés.

Est présenté en qualité de membre titulaire dans la classe des arts, par MM. Aubert de La Faige, Roger de Quirielle et A. Bertrand, M. Roger de La Boutresse.

Séance du 6 mars.

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND

M. le Président donne l'énumération des ouvrages reçus depuis la séance précédente.

Il fait ensuite part à ses confrères de la découverte faite par M. Jean-Marie Advenier, maire de Saint-Pourçain-sur-Besbre, dans son domaine de la Brosse, de vestiges gallo-romains consistant en un four carrelé qu'accompagnaient des cendres et des tuiles à rebords. Ces trouvailles encouragèrent M. Advenier à faire d'autres fouilles dans le voisinage, mais ses recherches nouvelles n'amenèrent aucun résultat appréciable.

M. le Président signale encore la mise au jour, commune de Mercy (Allier), d'un trésor composé de plus de 500 monnaies romaines en bronze, presque toutes de grands bronzes du Haut-Empire, très oxydées et difficiles à déterminer. Quelques-unes ont été dépatinées par le trouveur. M. Bertrand en a remarqué de fort intéressantes, surtout par certains revers dont un avec une colonne. Ces pièces étaient contenues dans un vase en poterie noire. Le champ où gisait ce trésor est très riche en matériaux de construction de l'époque gallo-romaine. Toutes les monnaies ont été malheureusement dispersées.

M. le prince de Lucinge offre pour le musée un fragment de bois silicifié encastré dans un bloc d'arcose trouvé à Clermont, commune de Creuzier-le-Neuf.

La Société procède au vote d'admission en qualité de membre titulaire de M. Roger de La Boutresse présenté à la séance précédente. M. Roger de La Boutresse est admis.

Séance du 3 avril.

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND.

Parmi les publications reçues depuis la dernière réunion, M. le Président mentionne la brochure suivante de M. l'abbé C.-G. Renoux, membre de la Société : *Théorie nouvelle de la rosée ou rôle de la transpiration végétale de la rosée* (imp. Et. Auclaire. Tirage à part d'un article paru dans la *Revue scientifique du Bourbonnais*, t. IV, p. 49).

Il donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique l'informant que le congrès des Sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne les 20, 21 et 22 mai.

Il ajoute que les membres appelés à représenter la Société à ce congrès sont MM. E. Olivier, Doûmet-Adanson et A. Bertrand.

M. F. Pérot communique des monnaies romaines trouvées par lui à la Faloterie, sur le mamelon de Sainte-Catherine, près Moulins.

M. le Président annonce que sept dais sculptés du XVe siècle, mutilés pour faire disparaître les niches qu'ils abritaient, dans la cathédrale de Moulins, où ils ont été remplacés, viennent d'être par ses soins déposés au Musée. L'un de ces dais, intact et recueilli dans les démolitions du Lycée, avait déjà pris place au Musée.

Il a encore obtenu pour la même destination de MM. les architectes de la cathédrale, un double écusson sur pierre de grès aux armes de Louis de Bourbon, avec la barre.

Il mentionne de plus une trouvaille d'un réel intérêt, faite par lui à Mauvet, commune d'Avermes, d'un polissoir en quartz et d'un culot de fer d'une forge romaine, dite à la catalane.

M. A. Thonier Larochelle soumet quelques objections faites par le ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts avant de donner son approbation aux nouveaux statuts de la Société. Ces objections portent sur la destination qui pourrait être réservée, en cas de dissolution, soit aux fonds disponibles, soit à la bibliothèque.

En prévision de cette éventualité, la Société décide que les fonds seront versés au bureau de bienfaisance de Moulins et que la bibliothèque sera jointe à la biliothèque municipale.

Séance du 1er mai.

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND.

Dès l'ouverture de la séance, M. le Président fait part à ses confrères d'une perte douloureuse que vient de faire la Société en la personne de M. le comte Max de l'Estoille, mort au château de Bonnévaux, commune de Renaison (Loire), âgé de 85 ans.

M. le Président explique que M. le comte Max de l'Estoille était membre fondateur de la *Société d'Emulation* et que, pendant un grand nombre d'années, il en a été le président respecté et écouté, dirigeant ses travaux avec compétence, tact et esprit, ce qui lui a permis d'établir et de maintenir entre tous les membres une constante cordialité.

M. A. Bernard, qui a eu, par les fonctions de secrétaire-archiviste qu'il exerce et qu'il exerçait déjà au temps où M. de l'Estoille présidait les séances de la Société, des rapports longs et fréquents avec lui, ajoute qu'on ne saurait trop entourer d'éloges ce nom qui doit rester cher à

tous et qui doit occuper une place d'honneur dans notre histoire locale. Il faudrait plutôt, dit-il, amplifier l'hommage rendu à M. de l'Estoille par M. le Président, que l'atténuer.

Se plaçant à un point de vue plus spécial et rappelant des souvenirs précieux à sa mémoire, M. Bernard parle avec émotion de l'accueil toujours gracieux qu'il a trouvé auprès de M. de l'Estoille, alors que la nécessité d'accomplir sa tâche le faisait incessamment recourir à ses lumières. C'est à lui qu'il doit, déclare-t-il, d'avoir pu s'acquitter de sa mission à la satisfaction générale et sans que ses procès-verbaux aient jamais donné lieu à de graves observations. C'était pour lui un ami et un maître.

Il signale ensuite, de l'un des membres de la Société, M. Paul Giroud, un article nécrologique sur M. de l'Estoille, inséré dans le journal le *Courrier de l'Allier*, nos des 21 et 22 avril. Cet article est remarquable autant par le mérite littéraire que par les abondants détails biographiques que l'on y rencontre et qui constituent une excellente et attrayante étude tout à fait digne de l'homme distingué qui l'a inspirée (1).

M. le Président communique une médaille et un diplôme accordés au Musée départemental pour son envoi à l'Exposition universelle de 1889.

M. A. Thonier Larochelle donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Moulins, accompagnant les statuts nouveaux de la Société, retournés et approuvés définitivement par un arrêté préfectoral en date du 23 avril.

Séance du 5 juin.

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND.

M. le Président, en énonçant les titres des ouvrages reçus depuis la précédente séance signale, de M. F. Pérot, deux intéressantes brochures qui sont : *La Sépulture des pauvres* (tirage à part d'un article paru dans le *Messager de l'Allier*, no du 19 décembre 1890), et *La Lampe des morts à Estivareilles* (tirage à part d'un article publié dans la *Curiosité universelle*, no 205, du 24 novembre 1890).

M. le Président donne quelques explications sur une communication faite par lui au congrès des Sociétés savantes, où il représentait

(1) A la suite de l'allocution de M. le Secrétaire-Archiviste, la Société avait exprimé le désir que l'article de M. Giroud fût inséré au procès-verbal ; mais M. E. Bouchard ayant préparé de son côté la notice que l'on trouvera plus loin, cette insertion ne peut avoir lieu. En outre de ses qualités propres, le travail de M. Bouchard a un mérite particulier, celui d'être inédit ; de plus, il est accompagné d'un portrait dû au crayon de notre excellent artiste moulinois Pierre Leprat.



(section d'archéologie) la Société avec MM. Doûmet-Adanson et E. Olivier.

Cette communication a eu pour objet une série de pièces de céramique gallo-romaine qu'il avait précédemment découverte à Bourbon-Lancy (1).

Une des plus curieuses est une sorte de lustre en terre blanche, formé de 18 têtes grotesques fixées au pourtour d'un cercle creux dans lequel l'huile pénétrait par un petit godet. M. Bertrand a fait compléter ce curieux appareil d'éclairage par un habile mouleur. Il cite de nombreux exemples de lampes antiques à becs multiples.

M. Bertrand, qui soumet ce lustre à ses confrères, montre également les autres objets qui l'accompagnent, savoir : les moulages de plusieurs figurines de bébés couchés dans leurs lits et emmaillottés, plus un vase à infusion de forme particulière, un masque de théâtre en terre cuite jaunâtre, et enfin une nombreuse série de fragments de poteries ornés de fleurs de lis ayant la plus grande analogie d'aspect avec celles que nous voyons sur les monuments du moyen âge.

Au même congrès, M. Doûmet-Adanson a été nommé assesseur dans la section des sciences physiques et naturelles.

M. Pérot donne lecture d'un travail ayant pour titre : *Hypothèse sur le nom primitif du fleuve de Loire* (2).

Séance du 3 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND.

M. le Président signale, parmi les travaux adressés à la Société depuis la réunion précédente, une notice de M. Marc de Vissac sur M. Ancelot, président de chambre à la cour de Riom. Cette notice a été publiée dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* (février 1890).

M. Ancelot est mort à Riom récemment. Il était Bourbonnais et il a fait, pendant de longues années, partie de la Société d'émulation. A Riom, comme à Moulins, il jouissait d'une considération justement méritée, tant par la droiture de son caractère que par des titres spéciaux qui lui avaient valu d'être considéré comme l'un de nos plus savants magistrats.

M. Pérot fait hommage à la Société d'une brochure dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Les Portraits de Villars*. (Tirage à part d'un article publié dans les *Annales bourbonnaises*, juin 1891.)

Il mentionne ensuite une découverte qu'il a faite avec M. l'abbé Gigand,

(1) Compte rendu du *Journal officiel*, n° du 26 mai 1891.
(2) Publié depuis dans la revue l'*Ancien Forez*, n°s d'avril et mai 1892.

curé de Saint-Gerand-le-Puy, d'un four gallo-romain existant dans cette localité. Une première exploration a déjà donné d'excellents résultats.

Et il lit un travail de lui, qui est le compte rendu du tome XVII de la Société Eduenne (année 1889).

M. A. Bertrand donne lecture du mémoire qu'il a présenté au congrès des Sociétés savantes. Ce mémoire a pour titre : *Etude sur quelqves pièces inédites de la céramique gallo-romaine du centre de la Gaule.* Il porte sur les objets gallo-romains énoncés au procès-verbal précédent et il contient de plus de très intéressants renseignements sur : *Deux méthodes utilisées par les Romains en Gaule pour la réparation des vases brisés.*

M. le Président, après cette communication, mentionne le don fait au Musée par M. Bouquet, ancien coutelier à Moulins : 1° d'un vase de faïence blanc et bleu de Nevers ; 2° et d'une lithographie représentant Mme de Navarre, fondatrice du couvent des Augustines de Moulins. Cette lithographie, faite par Mlle Massard en 1829, est l'une des premières épreuves sorties des presses de P.-A. Desrosiers.

M. A. Thonier Larochelle fait connaître les personnes qui ont déjà donné leur adhésion aux statuts de la Société d'émulation et des beaux-arts et qui se sont fait inscrire comme membres titulaires, savoir :

Dans la classe des arts : MM. Grégoire, chef de division à la Préfecture ; Guillaumier, professeur de dessin ; Tourteau, architecte ; L. Demourgue, sculpteur ; de La Boulaye, artiste peintre ; le baron Lefebvre ; le baron E. de Conny, sculpteur ; Baër, architecte ; A. Chabot ; B. Andreau, artiste peintre ; J.-B. Moretti, sculpteur ; H. Gautier, directeur des domaines ; L. Larroque, architecte ; Benoid-Pons, ancien magistrat ; Marcellin Crépin-Leblond, journaliste ; Charvot, professeur au Val-de-Grâce ; Vié, professeur de dessin ; Giraudet, artiste peintre ; Renaud de Fréminville ; de Las Cases, conseiller général ; Valois, notaire ; R. Moreau, architecte ; vicomte de Gaulmyn ; Watelet ; Cordez ; F. de la Boissière ; Corne, conseiller général ; Corbabon ; de Tulle, notaire ; comte de Tournon ; Bucheron ; Trimoulier, juge de paix.

Dans la classe des lettres : M. le vicomte de Loubens ;

Dans la classe des sciences : M. Bourdelier, ancien notaire ;

Membre correspondant dans la classe des beaux-arts : M. Combarnous, ingénieur.

Ces admissions ont lieu en dehors des formalités ordinaires, en vertu d'une décision antérieure les autorisant jusqu'au moment de la nomination du bureau de la nouvelle Société.

Séance du 7 août.

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND.

M. Pérot offre à la Société une *Notice* qu'il a publiée sur M. Valentin Smith, ancien conseiller à la cour d'appel de Riom, conseiller honoraire de la cour d'appel de Paris. Ses fonctions lui avaient donné l'occasion de s'intéresser au Bourbonnais, en y venant présider les sessions de la cour d'assises de l'Allier. C'est à Moulins qu'il découvrit le magnifique portrait du connétable de Bourbon, peint sur bois. Ce portrait avait échappé à l'incendie du château. Durant plus de trente ans, profitant d'un repos relatif que lui donnait sa retraite, M. Valentin Smith ne cessa de travailler avec une ardeur juvénile à de multiples ouvrages sur l'histoire des Burgondes. Il est mort à l'âge de 96 ans.

M. Pérot a obtenu de lui pour la bibliothèque de la Société, un exemplaire de sa *Bibliotheca Dumbensis* en 2 vol. in-fol. Dans cet important travail, on peut puiser sur l'histoire du Bourbonnais et des ducs de Bourbon d'intéressants renseignements.

M. le Président donne lecture d'une note concernant des bracelets gaulois en schiste houiller découverts par M. de Bure sur les terres de son domaine des Berthelots, commune de Bert (Allier).

Il lit ensuite la relation très complète faite par M. J.-B. Thonnié sur la découverte récente, à la Roche, commune de Besson, de sépultures humaines des temps préhistoriques. Ce travail, inséré au présent *Bulletin*, est accompagné de nombreux dessins de M. A. Thonier Larochelle, d'après les croquis de M. J.-B. Thonnié.

MM. Doûmet-Adanson et Bertrand pensent que les peuplades auxquelles on peut attribuer ces sépultures n'étaient pas sédentaires ; elles devaient habiter les bords de la mer et, l'hiver venu, remonter le cours de la Loire; elles appartiendraient à l'époque de glace, car on a trouvé le mammouth près de la grotte de la Roche. Alors les vallées devaient être beaucoup plus abruptes qu'aujourd'hui.

M. le Président fait aussi passer sous les yeux de ses confrères une bague en fer portant une entaille de lapis lazuli représentant la tête d'un empereur romain couronné. Cette pièce semble remonter au IIe ou IIIe siècle ; elle a été trouvée à Vichy et elle appartient à M. Luguet, professeur de la Faculté de Clermont.

Séance du 6 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. A. BERTRAND.

Au nombre des ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Président mentionne :

De M. F. Pérot : *Paléœthnologie des vallées de la Loire, de la Bourbince et de l'Arroux.* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle d'Autun*, t. IV, année 1891.)

Et de M. Lascombe, bibliothécaire de la ville du Puy, *Histoire et légende de Tours.*

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. F. Pérot, l'informant que M. Grand-bey offre à la Société, pour être déposées au Musée, deux momies d'animaux. L'une est celle d'un petit crocodile bien conservé, trouvée dans la grande nécropole de Crocodilopolis; l'autre est une momie de chat provenant d'Assiout.

M. Pérot a aussi reçu de M. Grand-bey pour lui-même une momie de loup conservé à Leucopolis. L'état en est parfait.

M. Pérot veut bien joindre aux deux précédentes, pour le Musée, cette troisième momie.

La Société vote des remerciements à MM. Grand-bey et Pérot.

M. de Brinon offre également, de la part de Mme G. Saulnier, deux photographies représentant, sous deux aspects différents, une terre cuite d'origine gauloise, trouvée dans la terre des Chavannes, commune de Chassenard (Allier). Cette poterie représente une tête d'enfant portant sur l'occiput une anse et sur le sommet du crâne un goulot donnant accès dans la cavité crânienne. Elle était probablement à usage funéraire. La figure constitue une anse et le col s'évase naturellement pour former un rebord circulaire donnant plus de solidité à la base. La pièce mesure exactement 9 cent. de hauteur, du pied au sommet de l'anse, qui domine la tête; elle repose sur une base circulaire de 4 cent. de diamètre. La physionomie, bien qu'un peu grossière d'exécution, n'est pas sans expression. Elle est remarquable par la forme anormale des oreilles, qui ne sont pas appliquées sur les os, mais qui se redressent en forme de conque.

M. Frobert, trésorier, prend la parole pour exprimer le désir qu'il lui soit permis de rendre ses comptes le plus tôt possible, afin que le futur trésorier de la Société transformée puisse faire adopter les dépenses de 1891 et en même temps présenter le projet de budget avec prévision de recettes.

Conformément à une décision prise au cours de la séance du 7 août, la Société procède à la nomination de son bureau pour l'année 1891-92.

Après différents scrutins, le bureau a été composé ainsi qu'il suit :

Président général : M. F. DE CHAVIGNY.
Vice-président général : M. DOUMET-ADANSON.
Secrétaire-général archiviste : M. G. BERNARD.
Secrétaire-adjoint : M. A. THONIER LAROCHELLE.
Trésorier : M. FROBERT.
Bibliothécaire : M. GÉNERMONT.
Conservateurs du Musée : MM. QUEYROY et BERTRAND.

Séance du 4 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président exprime le regret que ses confrères négligent trop de rendre compte des publications adressées à la Société.

A ce sujet, M. A. Thonier Larochelle émet le vœu qu'à chaque séance les membres présents se distribuent ces publications pour en faire des résumés et signaler tout particulièrement ce qu'elles peuvent contenir d'intéressant au point de vue de notre région bourbonnaise.

La Société décide qu'à la prochaine réunion, cette proposition sera examinée en vue d'une décision à prendre pour rendre cette mesure obligatoire.

M. F. Méplain offre pour la bibliothèque une brochure qui est le compte rendu des travaux de la *Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins du département de l'Allier*, réunis le 8 octobre en assemblée générale. Dans cette brochure est insérée une notice nécrologique dont M. Méplain est l'auteur, sur M. L. Meige, membre de la Société.

M. E. Olivier offre également les ouvrages suivants qu'il vient de publier : 1° *Tableau analytique pour déterminer les coléoptères d'Europe* ; 2° *Faune de l'Allier ou catalogue raisonné des animaux sauvages observés jusqu'à ce jour dans le département de l'Allier ;* 3° la *Mardelle de Moladier* (extrait des *Annales bourbonnaises*).

M. de Bure offre pour le Musée un certain nombre de débris de bracelets en schiste dont il a récemment découvert le lieu de fabrication dans sa propriété des Berthelots, commune de Montcombroux (Allier).

M. Bertrand, dans une précédente séance, a lu une note sur cette intéressante découverte, note qu'il a depuis complétée et de laquelle il résulte que les objets mis au jour par M. de Bure ont une origine qui doit être attribuée à l'âge du bronze. Ce sont des documents de haute valeur dont les équivalents n'avaient pas été jusqu'à ce jour signalés à l'attention des archéologues.

A propos de cette communication, M. Doûmet-Adanson présente

quelques observations. Il ne croit pas que ces *bracelets* en schiste soient des bracelets ; les uns ont une circonférence trop petite et les autres trop grande. Il pense qu'ils devaient servir d'anneaux pour différents usages. MM. de Bure et Bertrand maintiennent néanmoins leur opinion.

M. Grégoire fait passer sous les yeux de ses confrères des fragments d'os trouvés par lui à Hérisson. Il ne peut déterminer avec certitude l'animal auquel ils appartenaient. MM. Pérot et Bertrand pensent qu'il s'agit du genre caïnotherium.

M. l'abbé J. Clément signale une sculpture se trouvant actuellement sous un hangar, au presbytère de Vallon-en-Sully ; elle faisait partie d'un calvaire et elle représente deux anges. Il croit que si, au nom de la Société, on écrivait à M. le Président du conseil de fabrique de Vallon-en-Sully, on obtiendrait pour le Musée cette sculpture qui en vaut la peine. Bonne note est prise de cette indication par M. le Président.

M. E. Olivier signale une mine de plomb très riche, située aux Ramillards de la Chabanne et récemment découverte. Il présente un bel échantillon et offre d'en obtenir un pour le Musée.

M. Doûmet-Adanson dit qu'il a trouvé dans sa terre de Baleine, sur le bord d'un chemin, un percuteur en grès de la forêt du Péret, mieux taillé que tous ceux qu'il a pu connaître.

Il est procédé à la nomination au scrutin des différentes commissions, ainsi que le porte l'ordre du jour.

Sont nommés :

Membres de la commission du Bulletin : MM. l'abbé Melin, de Brinon, Trimoulier, C. Grégoire et A. Thonier Larochelle.

Membres de la commission des comptes : MM. A. Girard, Seulliet, C. Grégoire, Delaigue et Marcellin Crépin-Leblond.

Membres de la commission du Musée : MM. l'abbé J.-H. Clément, Vié et F. Pérot.

Membres de la commission d'Histoire naturelle : MM. Migout, E. Olivier et F. Méplain.

CLASSE DES ARTS

Dans une réunion séparée, les membres composant la classe des arts ont procédé à l'élection d'un vice-président et d'un secrétaire, dans les termes du règlement.

Ont été nommés :

Vice-président : M. le baron LE FEBVRE.

Secrétaire : M. A. THONIER LAROCHELLE.

Il a été décidé qu'il y avait lieu d'organiser à Moulins, pour le printemps de 1893, une exposition artistique.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS

DU BOURBONNAIS

Dénomination.

Siège social.

ART. 1. — La Société d'Émulation du département de l'Allier, dont le siège est établi à Moulins, dans les locaux de l'Hôtel de Ville, et accessoirement dans ceux du Palais de Justice de la même ville, prend désormais le titre de *Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*.

But de la Société.

ART. 2. — La Société a pour but de cultiver les Sciences, l'Archéologie, les Belles-Lettres et les Beaux-Arts, d'en stimuler le goût dans le département, soit par ses propres travaux, soit par des expositions, des concours, et enfin, d'encourager les jeunes talents qui se manifestent, soit dans le département, soit au dehors.

Division.

ART. 3. — La Société se compose de deux grandes classes :

Classes.

1° Classe des Lettres, Sciences et Archéologie ;

2° Classe des Arts.

Sections.

Chaque classe aura le droit de se subdiviser à son gré, et suivant ses besoins, en sections dont chacune sera sous la direction d'un vice-président de son choix.

Composition.

Membres d'honneur.

ART. 4. — Sont membres de droit de la Société, avec toutes les prérogatives attachées à ce titre, mais dispensés de toutes les obligations imposées aux autres membres de la Société, le Préfet de l'Allier, l'Évêque du diocèse et le Maire de la ville de Moulins.

Membres titulaires.

A l'exception des personnes ci-dessus désignées, tous les membres de la Société sont titulaires et paient la même

Correspondants cotisation annuelle de douze francs; cependant les membres étrangers au département peuvent être admis comme correspondants : leur cotisation est fixée à cinq francs par an.

Cotisations.

Le nombre des membres titulaires et correspondants n'est pas limité.

Admission de membres nouveaux.

ART. 5. — Les membres nouveaux seront présentés en séance générale par deux membres et le vice-président de la section dans laquelle ils désirent entrer. A la première séance générale qui suivra celle où aura eu lieu la présentation, il sera procédé au scrutin d'admission.

Mineurs.

Les mineurs ne pourront être admis à faire partie de la Société, qu'avec le consentement de leurs parents ou tuteurs.

Bureau de la Société.

ART. 6. — Le bureau de la Société se compose :

Composition.

D'un président général, pris alternativement dans chaque classe ;

D'un vice-président général, pris dans la classe à laquelle n'appartiendra pas le président ;

D'un secrétaire-archiviste ;

D'un secrétaire-adjoint ;

D'un trésorier ;

Et d'un bibliothécaire.

Durée des fonctions.

Le président et le vice-président sont nommés chaque année par tous les membres de la Société, et ne sont rééligibles dans aucune fonction du bureau pendant un délai d'un an.

Cependant, le vice-président peut être nommé président général.

Le secrétaire-archiviste, le trésorier et le bibliothécaire sont nommés pour cinq ans et rééligibles.

Le secrétaire-adjoint est nommé tous les ans et rééligible pour un an.

Organisation.

ART. 7. — Chaque classe a pour président spécial celui de ses membres qui aura été désigné pour faire partie du bureau de la Société comme président général ou vice-président général.

Classes

L'organisation intérieure de chaque classe est laissée complètement à l'initiative des membres qui la composent, en se conformant toutefois aux dispositions générales du présent règlement.

Art. 8. — Les vice-présidents des sections seront nommés par celles-ci et choisis parmi leurs membres. La durée de leurs fonctions est d'un an. Sections.

Les vice-présidents des sections composant la classe des Lettres et Sciences ne sont pas rééligibles pendant un délai d'un an.

Les vice-présidents de section de la classe des Arts, attendu la nature spéciale de leurs travaux, pourront être indéfiniment rééligibles; il pourra être adjoint à chacun d'eux, suivant les besoins et les circonstances, un secrétaire et un comité d'initiative composé de trois membres au moins, nommés par la section.

Les secrétaires des classes ou des sections, et les membres des comités d'initiative seront nommés pour un an, et rééligibles.

Art. 9. — Les membres du bureau sont élus en séance générale, par toutes les classes de la Société, à la majorité absolue des suffrages; après deux tours de scrutin, à la majorité relative. Mode de nomination.

Les membres titulaires, âgés de vingt et un ans accomplis, pourront seuls être appelés, soit à faire partie du bureau, soit à remplir les fonctions de vice-présidents de section, ou de membres des différentes commissions. Conditions d'éligibilité.

Art. 10. — Au président général appartient la police des séances; il convoque la Société en assemblée générale ou extraordinaire, ainsi que les commissions générales; il fixe l'ordre du jour, et représente l'assemblée en toute occasion. Fonctions. Président général.

Art. 11. — En l'absence du président général, ses fonctions seront remplies par le vice-président général, ou, à son défaut, par l'un des vice-présidents de section. Vice-président général.

Art. 12. — Le secrétaire-archiviste tient la plume dans les assemblées générales; il est chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances, des différentes correspondances; il transmet au président les travaux adressés à la Société. Il est en outre chargé du classement et de la conservation des archives. Secrétaire-archiviste.

Le secrétaire-adjoint aide et supplée le secrétaire-archiviste. Secrétaire-adjoint.

Le bibliothécaire est chargé de la garde et du classement des

Bibliothécaire. ouvrages, imprimés et manuscrits, composant la bibliothèque de la Société ; il doit prendre les mesures convenables, tant pour conserver les dits ouvrages, que pour en faciliter la communication aux sociétaires.

Trésorier. ART. 13. — Le trésorier perçoit et conserve les fonds de la Société, dont il ne peut disposer, quant aux dépenses générales, que sur le visa du président. Pour les dépenses spéciales à chaque section, elles devront être mandatées par le vice-président de la section, et visées par le président général.

Contribution aux frais généraux. ART. 14. — Chaque classe contribue aux frais généraux et à l'impression du Bulletin. Cette contribution est déterminée chaque année, dans la préparation du budget de la Société, par une commission des finances, composée du président général, du vice-président général, du secrétaire-archiviste et de deux membres choisis par chaque classe. Toutefois, la classe à laquelle n'appartiendra pas le secrétaire-archiviste nommera trois membres au lieu de deux. Ces membres seront nommés pour un an et rééligibles.

Commission des finances.

Le trésorier sera convoqué et aura voix consultative dans les réunions de cette commission.

Fonds de la Société. Aucune dépense commune ne pourra être votée en séance générale sans avoir été soumise préalablement à la commission des finances.

Après le prélèvement de la contribution aux dépenses communes, chaque classe a pleine indépendance pour l'emploi de ses ressources particulières.

ART. 15. — Les fonds de la Société sont faits au moyen des cotisations de ses membres, des dons, legs et encouragements qu'elle reçoit, et des ressources créées par ladite Société.

Cotisations. ART. 16. — Les cotisations sont payables d'avance sur quittance présentée par le trésorier.

Séances. ART. 17. — Les séances se divisent en deux espèces :

Générales. 1° Séances générales, ordinaires ou extraordinaires ;

Particulières. 2° Séances particulières (réunions de classes, de sections ou de commissions).

ART. 18. — Le premier vendredi de chaque mois, excepté en

septembre et octobre, aura lieu une séance générale, à laquelle tous les membres seront convoqués. Séances générales ordinaires.

Dans la séance générale du mois de décembre de chaque année, il sera rendu compte de la situation générale de la Société. Le trésorier présentera ses comptes ; les classes ou les sections, et les différentes commissions, exposeront le résultat de leurs opérations. Séance de décembre. Comptes rendus.

La séance générale qui suivra cette réunion sera celle où auront lieu les élections destinées à renouveler les membres du bureau. Séance de janvier. Elections.

Dans l'intervalle de ces deux réunions générales, les classes devront se réunir chacune en séance particulière, pour nommer leurs vice-présidents de sections, leurs secrétaires et comités, et désigner les membres qui devront faire partie des commissions des Finances et du Bulletin. Décembre, janvier. — Séances particulières. Classes et Sections. — Elections.

Ces nominations seront communiquées à la Société dans la séance générale du mois de janvier qui suivra immédiatement.

Art. 19. — Les votes ont lieu à main levée, lorsqu'il s'agit de propositions relatives aux travaux ordinaires de la Société. Votes.

Lorsqu'il s'agit d'admission de nouveaux membres, d'exclusions, de modifications au règlement général, de nominations aux fonctions électives et de dépenses, le vote a lieu au scrutin secret.

Dans tous les votes, en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 20. — Chaque section jouit d'une initiative et d'une indépendance complètes, tout en se conformant aux dispositions générales des présents statuts, pour se réunir, donner des séances publiques, organiser des expositions, établir des concours, sous sa propre responsabilité pécuniaire et la direction de son vice-président. Opérations des sections.

Le bureau de la Société participe de droit à l'organisation des séances publiques et des expositions.

Art. 21. — Les secrétaires de chaque classe ou section seront chargés, quand il y aura lieu, de mettre la Société au courant Rapports.

des travaux spéciaux et des opérations desdites classes ou sections, sur la situation desquelles ils feront chaque année un rapport.

Bulletin. Commission du « Bulletin ».

ART. 22. — Il n'y aura qu'un « Bulletin » unique pour les deux classes. Sa rédaction est confiée à une commission composée du président et du vice-président de la Société, du secrétaire-archiviste, et de deux membres élus par chaque classe, plus un membre pour la classe à laquelle n'appartiendra pas le secrétaire-archiviste. Les membres de cette commission sont nommés pour un an et rééligibles.

Cartes de sociétaires.

ART. 23. — Il sera délivré à chaque sociétaire une carte faisant mention de la classe à laquelle il appartient.

Mentions au « Bulletin ».

ART. 24. — Les « Bulletins », cartes, programmes et affiches porteront en tête la mention : « Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais », et en sous-titre, le nom de la classe.

Polémiques interdites.

ART. 25. — Tout travail traitant exclusivement de questions politiques ou religieuses, toute discussion capable de soulever une polémique irritante, sont interdits.

Archives.

ART. 26. — Les archives sont sous la sauvegarde du président de la Société.

Le secrétaire-archiviste en est le conservateur et en tient un registre exact.

Les archives se composent des procès-verbaux des séances, des rapports et autres pièces émanant des commissions, des correspondances reçues par la Société, et de la collection des « Bulletins » qu'elle a publiés.

Bibliothèque.

Les autres ouvrages, imprimés et manuscrits, appartenant à la Société, ainsi que les diverses publications qui lui sont adressées, constituent sa bibliothèque.

Travaux des membres.

ART. 27. — Tout membre titulaire ou correspondant qui publie un ouvrage pendant qu'il fait partie de la Société, est invité à en déposer un exemplaire à la bibliothèque de la Société.

Il en sera rendu compte dans le « Bulletin ».

ART. 28. — Tout membre de la Société a le droit de consulter

les archives et les ouvrages de la bibliothèque, en s'entendant à cet égard avec les conservateurs de ces dépôts. Communication des archives et de la bibliothèque

Art. 29. — La durée de la Société est illimitée ; chacun de ses membres a le droit de se retirer, en exprimant son intention par écrit. Dans ce cas, la cotisation de l'année commencée sera due intégralement par le membre sortant. Durée de la Société. Démissions.

Art. 30. — Un membre qui aurait porté préjudice à la Société, ou qui se serait rendu indigne de continuer à en faire partie, pourra, dans des cas appréciés par elle, en être exclu. Exclusions.

Pour prononcer l'exclusion d'un membre, il faut l'assentiment des trois quarts des membres présents.

L'exclusion ne peut être prononcée qu'en séance générale, ordinaire ou extraordinaire, au scrutin secret, sur le rapport motivé d'une commission spéciale, nommée en assemblée générale par la Société.

Art. 31. — Les modifications à apporter au présent règlement et dont l'expérience fera reconnaître l'utilité, ne pourront avoir lieu qu'en séance générale, et après avoir été examinées par une commission spéciale qui fera à ce sujet un rapport motivé à l'assemblée. Modifications aux statuts

En cas de modifications aux statuts, l'association devra demander de nouveau à l'autorité compétente l'autorisation prescrite par l'article 291 du code pénal.

Art. 32. — En cas de dissolution, les fonds et valeurs constituant l'actif net de la Société, seront versés en son nom au bureau de bienfaisance, et les ouvrages, imprimés et manuscrits lui appartenant, seront remis par elle à la bibliothèque publique de la ville de Moulins. Emploi de l'actif social.

Art. 33. — Le présent règlement sera soumis à l'autorité administrative ; il y sera joint un état nominatif des membres de la Société. Approbation administrative

Ce règlement sera déposé aux Archives.

Vu :

Moulins, le 23 avril 1891.

Le Préfet de l'Allier,

L. VINCENT.

CAUSERIE ARTISTIQUE

Les expositions de ces dernières années sont venues révéler une tendance artistique à laquelle on était loin de s'attendre : notre école de Peinture est entraînée, par un courant irrésistible, vers l'idéalisme le plus échevelé. Déjà sensible dans nos Salons annuels, ce mouvement s'est accentué dans les exhibitions particulières pour venir aboutir au symbolisme sous l'égide du Sâr Péladan.

Cette évolution, dont il serait facile de suivre la marche parallèle dans notre littérature moderne, s'explique facilement par les lois psychologiques qui président à la transformation des écoles. Là, plus qu'ailleurs, l'exagération fait naître la réaction avec une rigueur presque mathématique. Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter l'histoire de la peinture française depuis le commencement du siècle.

Pour la punir d'avoir fait l'école buissonnière en compagnie de Watteau, de Boucher et de Fragonard, l'austère David veut enfermer la peinture dans les lignes rigides de la statuaire grecque. Elle ne tarde pas à les rompre. Ingres, son élève et son continuateur, tout en croyant rester fidèle au culte passionné de Raphaël, revient à l'étude serrée de la nature dans ses portraits et dans les principaux morceaux de ses grandes compositions.

Puis naît le romantisme. Pendant que Victor Hugo, accomplissant la grande révolution littéraire, monte à l'assaut du classicisme avec *Hernani*, que Berlioz compose ses oratorios célèbres, le fougueux Delacroix, prenant la palette des mains défaillantes de Gros et de Géricault, lève l'étendard du romantisme. Il ne

s'agit plus d'étudier patiemment la nature, de saisir ce charme intime et pénétrant des êtres et des choses qui donne tant de saveur aux œuvres des primitifs. Le peintre, comme le poète, doit tout demander à son cerveau et ne se servir de l'homme et des animaux, des ciels et des eaux que pour fixer sur la toile les rêves de son ardente imagination. C'est le drame en peinture. La couleur vient puissamment renforcer l'effet produit sur le spectateur. Le tableau est orchestré comme une symphonie. Les violets stridents attristent les calvaires, la gamme des verts vient rafraîchir cet « Intérieur mauresque » où danse la noce juive, toute la fanfare des couleurs éclate avec « l'Entrée des croisés à Constantinople ». Les chefs-d'œuvre se succèdent sans interruption depuis la « Barque du Dante » jusqu'aux décorations de la bibliothèque des députés et de l'église Saint-Sulpice. La victoire semblait gagnée définitivement.

Il n'en fut rien. La peinture romantique renfermait, dans son sein, un vice originel dont elle ne devait pas tarder à mourir. Elle était trop littéraire. Les arts ont des limites précises dont ils ne peuvent pas sortir sans risquer de s'égarer. Les ressources de la peinture sont restreintes, mais elles ont suffi aux maîtres pour faire des œuvres sublimes. Un tableau ne doit nous impressionner que par la composition des lignes, la beauté plastique des formes, la science du clair-obscur, l'harmonie des couleurs, l'esprit de l'exécution. C'est par tous ces moyens, en apparence matériels, que doit se dégager de la toile ce que les artistes appellent « le sentiment », mot incompréhensible pour la foule qui confond sentimentalité artistique avec sentiment vrai et ne regarde dans l'œuvre d'art que « le sujet ». Or, dès qu'il y a sujet, la valeur du tableau diminue ; il se rapetisse aux dimensions d'une illustration, comme dans les toiles de Paul Delaroche. Dans toutes les œuvres des peintres de 1830, la recherche du sujet domine et si, chez Delacroix, ce défaut n'était pas racheté par une entente générale de la composition, par des qualités exquises de coloriste, il ne serait pas resté le maître peintre que l'on admire. Aussi, le général mort, la bataille fut vite perdue.

Courbet, qui passa sa vie à gâcher les dons précieux que lui avait libéralement octroyés la nature, vint démontrer qu'avec deux loqueteux occupés à casser des pierres le long d'une route, on pouvait peindre un tableau capable de faire pendant à la « Mise au tombeau » du Titien. Le réalisme était fondé. Mais la manière un peu noire du peintre d'Ornans rappelait encore les procédés des anciens. Manet ouvrit la fenêtre largement et laissa entrer à flots l'air et la lumière.

Il y avait beau temps, du reste, que nos paysagistes avaient pris la porte et couraient les champs loin des discussions d'écoles. Dès le commencement du siècle, Paul Huet et Cabat découvrent la campagne des environs de Paris, pendant que Decamps et Marilhat exploitent l'Orient. Inspirés par les œuvres de l'illustre paysagiste anglais Constable, Jules Dupré brosse ses toiles savoureuses, Troyon, ses grands tableaux d'animaux. Enfin Corot, Rousseau, Daubigny, Diaz, fondent l'école, à jamais célèbre, du paysage français, pendant que Millet, inconnu dans son modeste village de Barbizon, associant la figure au paysage dans ces petites toiles qu'on se dispute aujourd'hui à prix d'or, élève la peinture rustique à la hauteur des poèmes d'Homère.

Nous sommes en pleine école du plein air. La figure, sortie des ténèbres de l'atelier et copiée en rase campagne, s'enveloppe des reflets changeants que lui renvoie le paysage ambiant. Il faut étudier, sur ce modèle, jadis assez simple, les multiples décompositions de la couleur. Manet, le précurseur, plus sincère qu'habile, avait ouvert la voie. Toute l'école s'y engage résolument. L'aspect des expositions change rapidement. Aux toiles enfumées par le bitume, jaunies par les vernis, succèdent les toiles claires, vaporeuses, ensoleillées. Chacun veut s'approprier cette vision nouvelle, de charmantes œuvres apparaissent, mais ces efforts isolés n'aboutissent à aucun résultat décisif.

Surgit alors un jeune maître, Bastien Lepage. Armé d'un talent d'exécution impeccable, il fouille la nature avec la scrupuleuse exactitude des primitifs. Ses merveilleux petits portraits font rêver à Holbein; ses paysans peuvent frayer avec les marchands et les bourgeois de Quentin Metzis. Il continue, en

la perfectionnant, l'œuvre de Courbet et le réalisme semble devoir régner en maître. Bonnat accentue la note, faisant un retour aux plus violents des Espagnols. C'est en vain que Henner enveloppe ses nymphes de la poésie mystérieuse du Corrège et que Baudry, fidèle à la grande tradition florentine, couvre le foyer de l'Opéra de ses admirables décorations ; ce dernier meurt sans avoir touché la part de gloire que la postérité lui réserve.

Cependant, au milieu de cette inondation d'œuvres plus ou moins réalistes, les esprits clairvoyants pouvaient déjà discerner la formation d'un courant contraire. Bastien Lepage lui-même, si cruellement enlevé aux arts en pleine jeunesse, tentait, avant de mourir, un suprême effort. Sa « Jeanne d'Arc » fait époque dans l'histoire de l'art français et laisse présumer que, s'il eût vécu, le jeune maître réaliste eût peut-être dirigé le mouvement qui entraîne aujourd'hui notre école de peinture. En effet, cette œuvre magistrale, que l'on a pu admirer de nouveau à l'exposition universelle de 1889, par la conception, par l'expression des figures, par la naïveté des détails, peut être considérée comme une tentative d'idéalisme.

Mais le rôle important de chef d'école devait échoir à un artiste dont les efforts persévérants soulevaient, depuis bien des années, les quolibets de la foule. Puvis de Chavanne, hué par le public qui ne voit encore, dans ses tableaux, que les défaillances d'exécution, avait fanatisé un petit groupe de peintres français et étrangers formant déjà chapelle. Le nombre des fidèles a grandi rapidement, la chapelle est devenue église et le culte de Puvis de Chavanne constitue aujourd'hui une religion.

Bonne ou mauvaise, son influence est incontestable et la grandeur de son œuvre se mesure à l'intensité des polémiques qu'elle soulève. En pleine lutte, il est difficile de se distraire des passions artistiques du moment pour juger sa valeur et nous devons nous borner à l'analyser. Or jamais, même aux plus belles heures de foi religieuse, l'idéalisme n'est monté plus haut, quitte, peut-être, à se casser les reins. L'exécution n'est plus qu'une entrave matérielle gênante dont il faut se débarrasser

au plus vite ; on peut disloquer les anatomies, aplatir les crânes, violenter le dessin, qu'importe, pourvu que le tableau exprime le sentiment de l'artiste ? C'est le mysticisme en peinture. Les sensualistes de l'art ne trouvent pas leur compte dans ces grandes décorations d'où sont bannis, comme qualités dangereuses et impures, le charme de l'exécution, la vérité du détail, la beauté plastique des figures. Mais tous les artistes sont bien près de s'entendre pour affirmer que, par l'élévation de la vision poétique, par l'entente générale de la composition, par la pondération des groupes, par l'harmonie douce de la coloration, Puvis de Chavanne tient aujourd'hui une place considérable dans notre école.

A ses côtés, grandit chaque jour un peintre qui partage avec lui le don de soulever les passions de la foule. Acclamé par les dilettanti, vilipendé par le public mondain de nos Salons de peinture, Besnard reste une personnalité originale et troublante. Ses panneaux de l'école de Pharmacie et le « Soir de la vie » l'ont révélé comme un décorateur de race. Ses portraits et ses figures, que nous admirons à chaque exposition nouvelle, montrent son habileté surprenante à manier l'huile, le pastel et l'aquarelle. Mais il semble mépriser le procédé matériel pour ne songer qu'à l'expression finale et se range, comme Puvis de Chavanne, dans la catégorie des peintres franchement idéalistes.

Et cette poussée d'idéalisme est si forte qu'elle entraîne Dagnan Bouveret à transformer sa manière. Après avoir recherché, pendant de longues années, l'impeccable exécution de Bastien Lepage, le peintre de « l'Accident » semble, depuis quelque temps, vouloir mettre sous les pieds cette perfection du procédé pour arriver, dans ses toiles, à une expression plus immatérielle. Cette transformation commencée avec cette belle vierge qui accompagnait l'envoi de ses Bretonnes, s'est clairement manifestée dans « les Conscrits » de l'avant-dernier Salon. Qui eût pu se douter que, parti de « la Noce chez le photographe », Dagnan Bouveret arriverait à cette hauteur de sentiment !

Ce souffle poétique passe aussi sur notre paysage. Cazin fixe

sur la toile les impresssions si fugitives des soleils couchés et des crépuscules. A ce peintre exquis des nuits, il suffit d'un lever de lune sur une ferme, d'une étoile se mirant dans l'eau scintillante d'une mare, pour brosser un paysage digne de prendre place entre un Corot et un Millet.

CHARVOT.



DÉCOUVERTE

DE

SÉPULTURES HUMAINES

DE L'ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE

A LA ROCHE, COMMUNE DE BESSON (ALLIER)

Mémoire adressé à M. le Président de la « Société d'Émulation et des Beaux-Arts ».

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

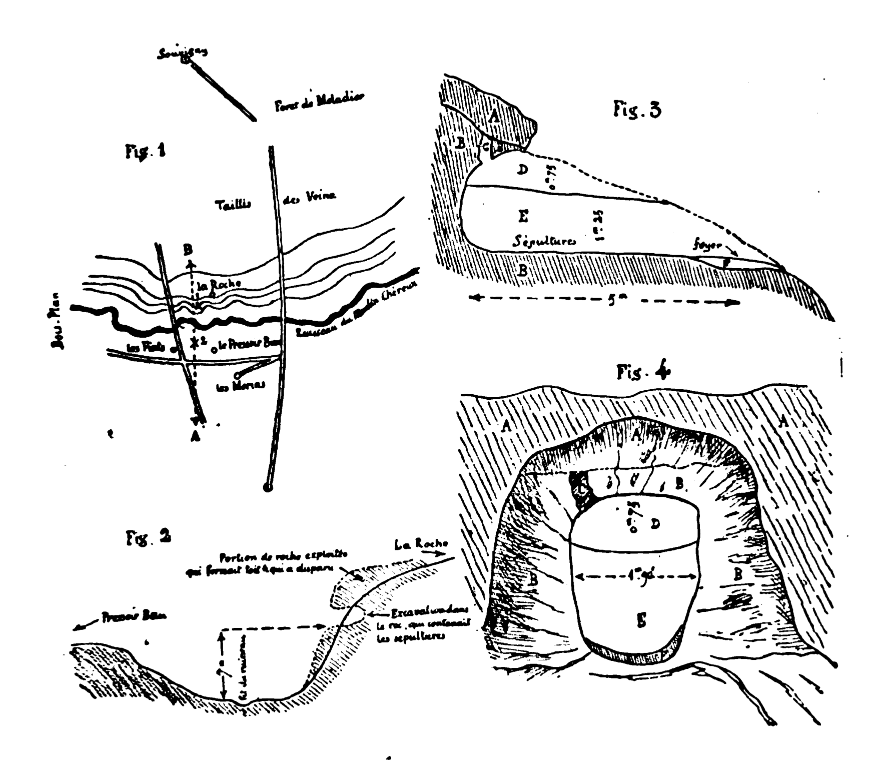
J'ai l'honneur de vous adresser une relation de la découverte de sépultures humaines de l'époque préhistorique, trouvées, pendant le courant de l'hiver 1890-1891, à Besson, dans la propriété de M. Charles Collas, au lieu dit La Roche.

Ces sépultures étaient renfermées dans une cavité en forme de galerie, ayant 5 mètres de longueur, 1 mètre 90 de largeur et 2 mètres de hauteur ; elles comprenaient environ trente squelettes humains ; elles ont été mises à découvert par suite de l'exploitation des rochers calcaires qui affleurent le sol en cet endroit et qui fournissent depuis longtemps des matériaux pour la construction et pour l'entretien des chemins.

De nombreux ossements d'animaux étaient épars dans la terre qui recouvrait les squelettes humains ; ceux-ci étaient assez bien conservés, mais très fragiles, aussi a-t-il été impossible d'en relever un seul à l'état complet, les os se brisant ou s'effritant partiellement au moindre contact. Néanmoins trois crânes ont pu être déterrés et enlevés à peu près intacts ; une seule tête a été trouvée avec les os de la face, et bien qu'elle se soit partagée en plusieurs morceaux, elle pourra être reconstituée. En général, les os de la partie faciale avaient complè-

tement disparu ; il ne restait que des débris de mâchoires et des dents dont l'usure présente un caractère assez étrange.

Ces sépultures étaient vierges de toute violation, car tous les os des squelettes humains se trouvaient à leur place normale, et le terrain ne laissait voir aucun indice de fouilles antérieures. Quant aux ossements d'animaux, ils étaient épars et brisés, aucun ne portait les traces du travail de l'homme, à l'exception toutefois d'une hâche façonnée en bois de renne et de fragments de défenses de sanglier qui présentent un tranchant. Tous les



objets qui ont paru dignes d'attention ou susceptibles d'être étudiés ont été recueillis. La forme des outils ou des instruments de silex et d'os se rapporte en général au type magdalénien.

L'entrée de la grotte sépulcrale s'ouvrait à mi-coteau, dans un

mamelon de rocher, sur le flanc gauche de l'étroit vallon qui forme le lit du ruisseau du Moulin-Chéreux ; ce petit cours d'eau descend de la forêt domaniale de Bois-Plan et va se jeter dans l'Allier un peu au-dessus de Bressolles. Le plan de la grotte se trouvait élevé à 7 ou 8 mètres au-dessus du fond de la vallée. (Fig. 1.)

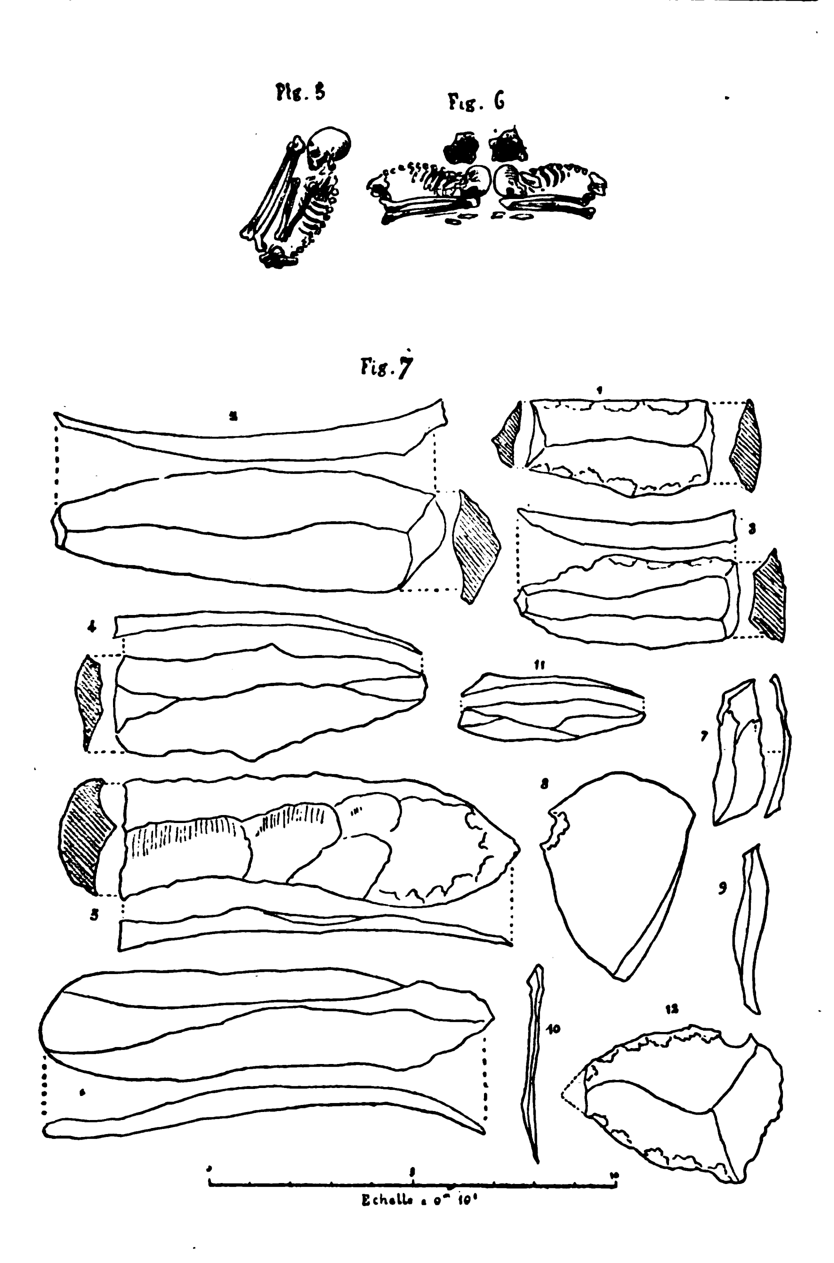
Le toit de rocher qui la recouvrait et qui, dans l'état primitif, devait former abri au-dessus de l'entrée a disparu depuis longtemps, par suite des exploitations successives pratiquées à fleur de terre. Les ossements ne furent découverts que lorsque les ouvriers, ayant enlevé les parties supérieures et saillantes du rocher, durent entamer le pied même du coteau. Ils trouvèrent alors en plein roc une veine de terre d'environ 1 mètre 20 d'épaisseur sur 1 mètre 90 de largeur, qui renfermait des squelettes humains et des outils de silex taillé. (Fig. 2.)

Cette couche de terre, dont la teinte brune se dessinait très nettement dans la coupe de la carrière de pierre calcaire blanche, était recouverte de débris, d'éclats de roche et d'éboulis provenant des terrains de la surface, qui avaient glissé et s'étaient affaissés sur les sépultures après la disparition de la voûte.

A l'entrée de la grotte, sur une sorte de petite terrasse, en avant des sépultures, les fouilles ont fait découvrir l'emplacement d'un foyer, facilement reconnaissable par un amoncellement de cendres, de terrain calciné, de charbons au milieu desquels se trouvaient de nombreux tessons de poterie grossière, des débris d'os d'animaux et notamment un fragment de mâchoire de cerf et différents morceaux de ramures de cervidés. (Fig. 3 et 4.)

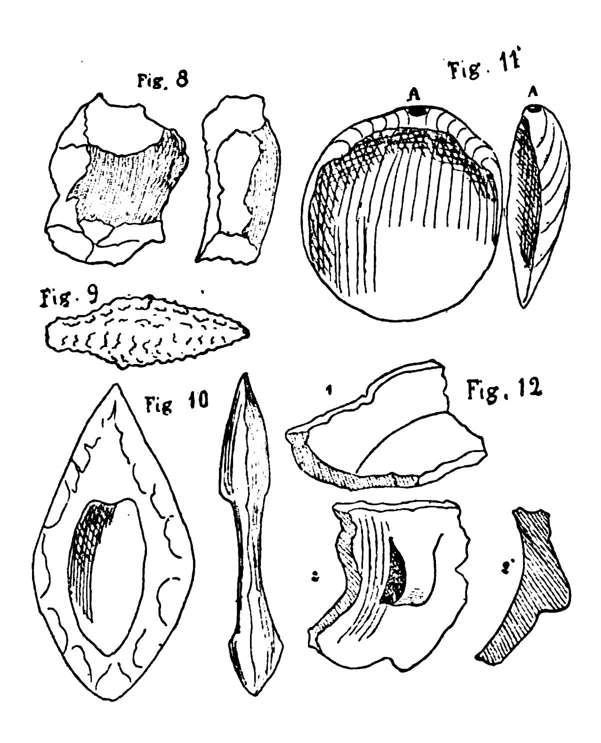
En arrière de ce foyer commençaient les sépultures ; les squelettes étaient enfouis sans aucune symétrie, les uns rangés le long de la paroi du rocher, les autres dans le milieu de la fosse, tantôt côte à côte, tantôt tête contre tête, mais sans ordre et à des niveaux différents.

Les corps avaient été enterrés repliés sur eux-mêmes (fig. 5), les jambes ramenées sur la poitrine, de façon que les genoux



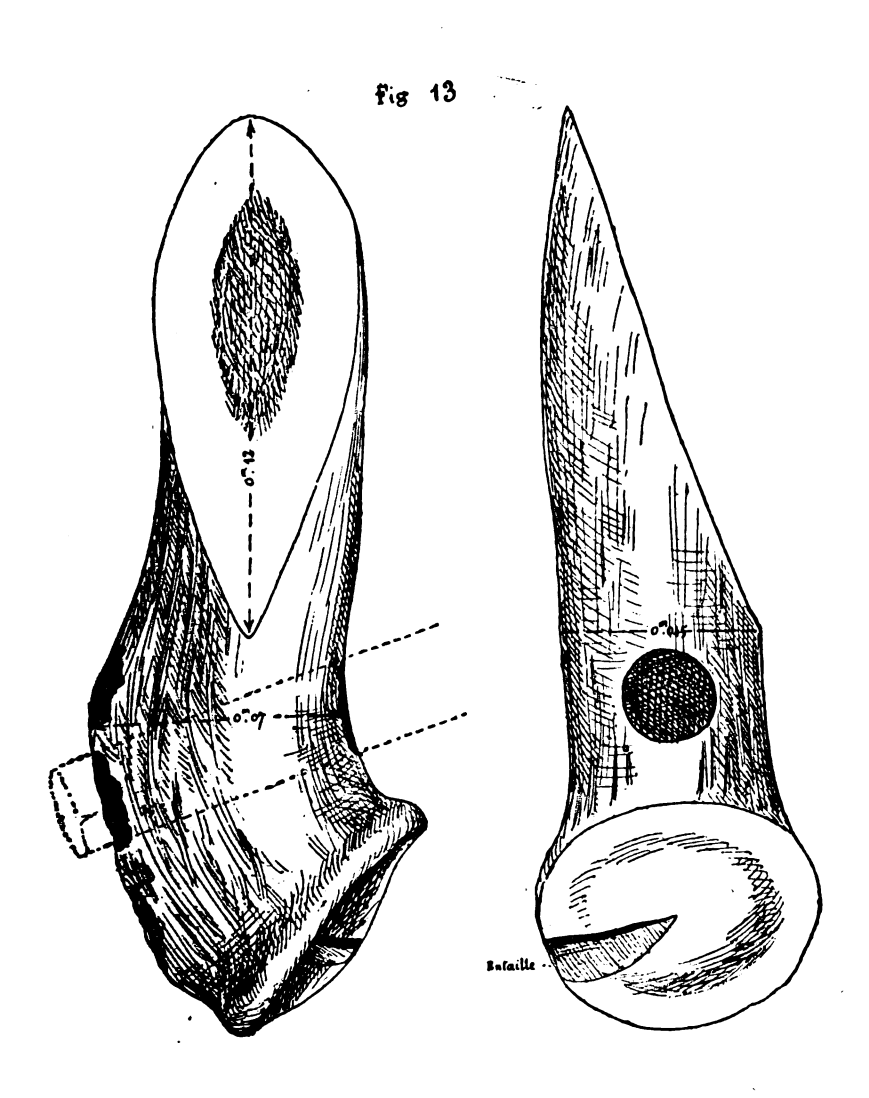
se trouvaient à la hauteur du visage et les talons vers les os du bassin ; ils avaient dû être ligottés ou enveloppés dans des peaux

pour être amenés et maintenus dans cette posture, qui avait été adoptée très certainement en raison du peu d'espace que présentait la grotte sépulcrale. Quel que soit du reste le motif de cet usage, nous constatons qu'aucun squelette n'a été trouvé



dans la position allongée; chaque fois que la pioche mettait une tête à découvert, on voyait apparaître en même temps les os des genoux; tous les corps étaient repliés de la même façon et posés tantôt sur le côté, tantôt sur la face, très rarement sur le dos. (Fig. 5.)

Au-dessus de la tête de chaque squelette, une pierre de la dimension d'un très gros pavé avait été placée. (Fig. 6.) Parfois plusieurs têtes se trouvaient réunies sous la même pierre; pendant toute la durée des fouilles, l'apparition d'une de ces



pierres a été l'indice certain de la découverte d'un crâne et d'un squelette ; elles semblaient avoir été posées ainsi dans le but de faire reconnaître l'emplacement des corps lorsqu'une nouvelle fosse devait être creusée; comme la grotte était fort étroite et qu'elle était à peu près remplie par la couche de terre dans la-

quelle les morts étaient enfouis, il fallait, chaque fois que l'on procédait à un ensevelissement, creuser le sol en rejetant les déblais vers l'entrée ; dès qu'on rencontrait une de ces pierres indicatrices, on arrêtait la fouille et on couchait le nouveau cadavre le plus près possible de celui qu'on venait de découvrir ; une autre pierre était placée sur sa tête ou bien l'ancienne était rapprochée si les têtes se joignaient, puis le trou était recomblé avec la terre précédemment enlevée et rejetée à l'entrée vers le foyer; c'est ainsi que nous nous expliquons la quantité de fragments de poterie, de charbons, d'os d'animaux qui ont été trouvés dans le terrain recouvrant les squelettes et qui étaient analogues à ceux que l'on a ramassés dans les cendres du foyer ; le mélange s'opérait chaque fois qu'une fosse nouvelle était creusée.

Des instruments de silex taillé étaient placés sous chaque squelette et plus particulièrement sous la tête ou à la hauteur de la poitrine ; nous avons recueilli un grand nombre de couteaux, des grattoirs, quelques éclats très tranchants, des perçoirs, une hache amygdaloïde en silex noir et une pointe de flèche, — ces deux pièces très finement retaillées, — une très curieuse hache de 0 mètre 23 de longueur, en bois de renne, présentant à un bout une masse ou casse-tête et à l'autre un tranchant formé par la section de l'os en bec de flûte ; enfin des fragments de défenses de sanglier, présentant un tranchant aiguisé, et des coquillages percés d'un trou de suspension et ayant fait partie d'un collier, etc. (Fig. 7 à 15.)

Je joins à cette notice quelques rapides croquis reproduisant les principaux types de chaque catégorie d'objets découverts, en même temps que les plans des lieux où ils ont été trouvés.

Tous les instruments de silex sont taillés et appartiennent à l'époque paléolithique ; un seul porte des traces de frottement plutôt que de polissage, car une seule de ses faces est rayée par des stries irrégulières ; il semble avoir servi d'écraseur sur une surface dure et rugueuse.

Nous espérions que la galerie se prolongerait beaucoup plus profondément dans le rocher lorsque la pioche vint buter contre

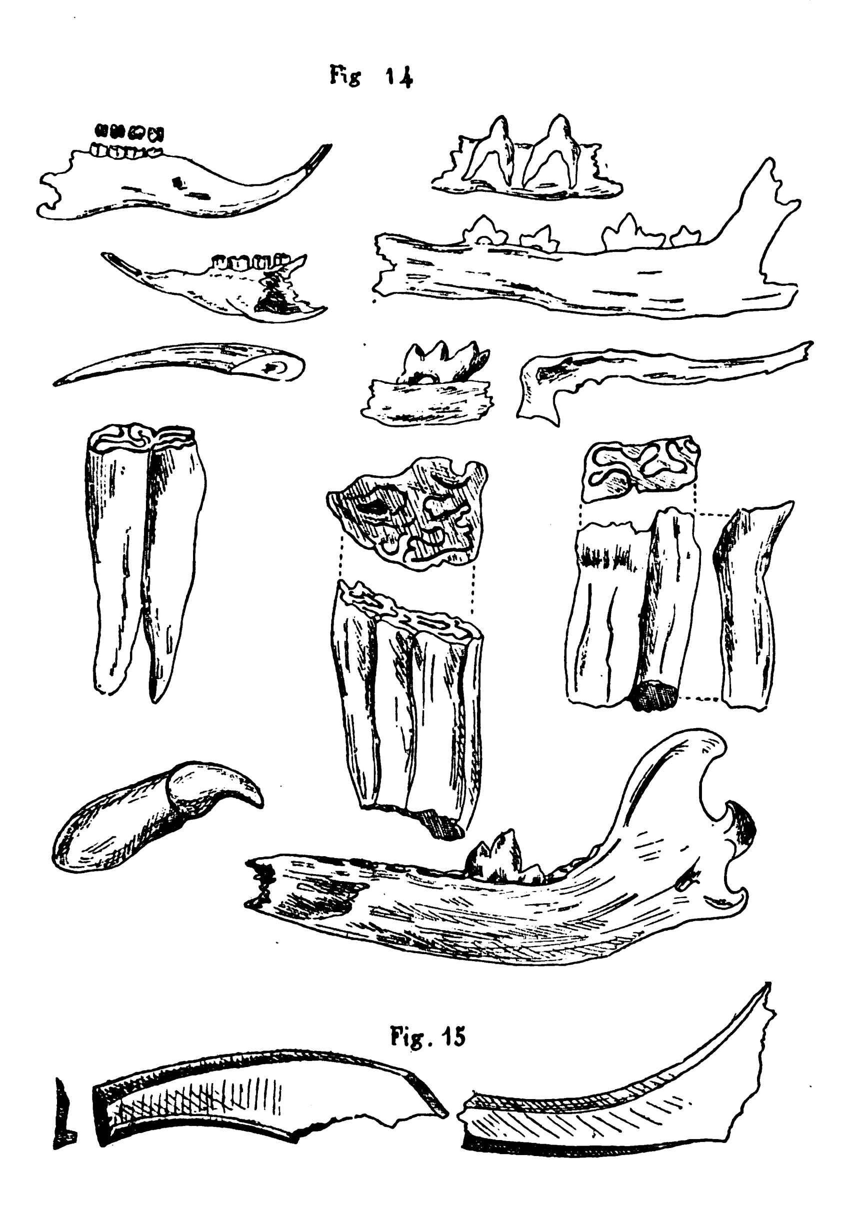


Fig. 15

la paroi qui fermait le fond de la cavité et s'arrondissait en cul-de-four ; la voûte n'existait plus, mais on pouvait nettement

distinguer un conduit naturel faisant cheminée à travers le rocher, dans lequel la fumée avait laissé des traces, la matière noire qui tapissait la pierre ressemblant à de la suie. C'est probablement par cette issue que s'échappaient la flamme et la fumée du foyer trouvé à l'entrée de la grotte. Lors de chaque cérémonie funèbre, de grands feux devaient être allumés sur cet emplacement pour le festin qui faisait partie du rite funéraire et peut-être aussi pour éloigner des sépultures fraîchement recouvertes les animaux carnassiers qui devaient abonder dans les forêts avoisinantes.

La colonie qui, aux temps antéhistoriques, a enterré ses morts dans la grotte de La Roche devait être nombreuse, à en juger par le nombre de squelettes découverts; elle a dû séjourner longtemps sur ce point ou dans les environs. Cette sépulture n'est du reste pas la seule qui ait été trouvée dans cette vallée ; il y a en effet 35 ans, des fouilles ayant été entreprises pour l'établissement d'un four à chaux aujourd'hui démoli, près du vignoble des Fiats et de la propriété du Pressoir-Ban, à 400 mètres de La Roche, sur le flanc opposé du ruisseau du Moulin-Chéreux, on découvrit dans le rocher des ossements humains que l'on s'empressa de remettre en terre sans en rechercher l'origine. Les renseignements recueillis et l'examen des lieux semblent établir entre la trouvaille d'alors et celle qui a été récemment faite une certaine analogie.

Quant à l'emplacement de la station où la colonie s'était établie, nous en avons vainement recherché les traces. Les hommes de cette époque vivaient-ils dans des cavernes, sous des abris de rochers, ou se construisaient-ils des tentes de peaux d'animaux, des huttes de branchages, matériaux périssables qui ont disparu sans laisser de restes appréciables ou apparents, nous ne saurions formuler une opinion à cet égard, car nous n'avons reconnu aucun indice.

En admettant même que la grotte sépulcrale de La Roche ait pu servir, dans l'origine, de logement aux vivants, nous pensons qu'elle avait été abandonnée dès que son usage avait été consacré aux morts.

M. Doûmet-Adanson et M. de Launay, ancien ingénieur des mines à Moulins, actuellement professeur à l'école des Mines à Paris, ont visité le 11 juin dernier le terrain dans lequel cette découverte a été faite ; une partie des ossements recueillis ont été envoyés à Paris pour y être plus attentivement examinés, et de nouvelles recherches ont été projetées ; elles ont dû être remises à une époque plus favorable, probablement à l'automne, alors que les champs seront débarrassés des récoltes.

Si vous jugez, Monsieur le Président, que cette communication mérite l'attention de la *Société d'Émulation et des Beaux-Arts*, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien la lui soumettre.

Veuillez agréer.... .

J.-B. THONNIÉ.

Moulins, le 20 juin 1891.

INVENTAIRE

DES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES EN BOURBONNAIS EN 1891

10e ANNEE

TEMPS PRÉHISTORIQUES

§ I. — ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE

En 1890 nous avons découvert un gisement paléolithique fort important à Gennetines ; il nous a amené à constater la présence, dans la même région, de deux autres se rattachant au même système, à Lucenay-la-Vallée et aux Péchins, le premier rejoignant le deuxième. Déjà aux Péchins nous avions du reste recueilli précédemment un superbe porphyre poli d'un beau travail, offrant une cuvette de forme ovoïdale, et aussi un celt en granwacke de Bourbon-Lancy entièrement poli, de grande dimension.

Les deux stations nouvelles sont au sud de Gennetines, sur le chemin de Moulins à Lucenay, à droite et à gauche, espacées de deux kilomètres environ. Elles ne sont pas absolument isolées, mais elles se relient visiblement entre elles, ainsi que nous avons pu le remarquer dans plusieurs autres de la rive droite de la Loire. Ici, le clan se divisait en plusïeurs communautés, vivant dans des milieux peu éloignés, car les silex ouvrés se rencontrent disséminés et rarement groupés ; il en est de même pour tous les habitats de Gennetines, aux Driats, à Montfaux, aux Petites-Forêts, aux Jendumets, à Saint-Ennemond.

Les rognons de silex et les nucleus, autour desquels ont été détachées des lames ou autres instruments, proviennent tous des rives de la Loire avoisinant le confluent de l'Arroux ; d'autres proviennent de Tilly, mais les silex étaient travaillés aux lieux de station, car nous y trouvons tous les rebuts de fabrication et les éclats mélangés aux instruments.

Ces stations partielles se généralisent sur la Loire et cette constatation résulte de nos investigations, grâce auxquelles nous avons pu observer que la rive gauche du fleuve était habitée jusque vers Chézy, les Bordes, Gennetines, avec les Péchins pour limites ; et que les habitats étaient circonscrits par une ligne qui, passant à Paray-le-Frésil, décrirait une courbe déterminée par ces localités et irait prendre fin à Gannay, tandis que les habitats trouvés depuis Monétay jusqu'à Beaulon, ne paraissent pas avancer à plus de quatre kilomètres au delà du fleuve (1).

Les instruments recueillis par nous aux deux stations de Lucenay-la-Vallée et des Péchins sont ordinairement de petites dimensions. C'est le caractère de tous ceux trouvés dans le vaste habitat de Gennetines. Les grattoirs, racloirs, couteaux, lames, scies, nucleus, sont les instruments que nous avons rencontrés le plus fréquemment, avec des flèches à ailerons, des ébauches de flèches (N. C., nos 483, 484).

Le castrum gaulois de Lucenay-la-Vallée est une précieuse indication pour l'histoire de ce pays boisé à l'époque gauloise ; sa description technique et quelques fouilles ne manqueraient pas d'intérêt.

Nous avons encore trouvé :

A Paifoux, une très belle flèche solutréenne en jaspe violacé à pâte fine. Le silex devait provenir des contrées alpines (N. C., no 457).

(1) Voir pour plus de développements notre *Paléoethnologie de la vallée de la Loire, de l'Arroux et de la Bourbince*. Autun, Dejussieu, 1891, pp. 17, 18 ; et notre travail sur *Les Ages préhistoriques*. Moulins, Crépin-Leblond, 1891.

Aux Petites-Forêts, un nuclei utilisé sur deux faces, ce qui prouve une fois de plus que le silex était employé sur place (N. C., n° 471), et deux têtes de lance à talon, une autre discoïde en silex de Tilly-Saligny (N. C., n°s 468, 469 et 470).

Au domaine de la Cure, près Gennetines, un très beau couteau (N. C., n° 356), et une fort belle hache polie en silex du crétacé de Bourgogne (N. C., n° 357). La présence de ce silex qui devait provenir des strates de la craie de l'Yonne, pouvait bien avoir été façonné au célèbre atelier des Sèves, commune de Saint-Julien-de-Sanet (Yonne) ; la pâte du silex et son genre de fabrication nous font pressentir qu'il n'a pas été façonné à Gennetines, ce qui pourrait établir que les populations de ces époques voyageaient beaucoup. Nous savons du reste que durant la période de la pierre taillée, les habitants de Digoin, de Saint-Aignan, de Saint-Jean, de Vitry, connurent et utilisèrent le silex provenant du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), et que de plus, ils façonnaient sur place ce silex. Il est positif que les populations qui ébauchaient le silex à Pressigny n'entreprenaient point de franchir une distance de plus de 300 kil.

Les Driats et les environs nous ont fourni des centaines d'éclats de nucleus, apportés des bords de la Loire, des grattoirs, des flèches lancéolées et à ailerons, et trois petits polissoirs dont nous n'avons pas encore rencontré les similaires (N. C., n°s 334, 335 et 336).

Aux Jendumets, nous avons rencontré de belles pointes magdaléniennes (N. C., n°s 369, 370), plusieurs flèches terminées ou à l'état d'ébauche. L'une d'elles (n° 371) offre une moitié de flèche amygdaloïdale dont l'extrémité la plus large est entièrement terminée, avec de fines retouches sur les bords du talon, qui est tranchant ; l'ouvrier l'a abandonnée ou perdue au moment où la pointe allait être dégagée. Cette remarquable pièce porte tout un enseignement sur la manière dont on façonnait une flèche.

Nous avons en outre recueilli au même lieu :

Flèches en silex rouge et blond, finement travaillées, les unes moustériennes (N. C., n°s 372, 373), les autres à ailerons (n°s 347 et 375) ;

Un très beau couteau pointu, d'une forme et d'une pureté de lignes remarquables, mesurant 0,12 c. de longueur. Il porte deux enlevages rectilignes avec retouches légères sur les deux bords ;

Un grattoir en silex de Tilly ;

Une belle flèche en pétrosilex blanc à double pointe (N. C., nº 365). Le silex est de Solutré, et nous le pensons façonné dans cette localité. Il y avait commerce et échanges de ce côté, comme pour les silex du Grand-Pressigny. Du reste, à Solutré, il n'était pas possible que la consommation locale pût utiliser tout ce que l'on y taillait en si prodigieuse quantité, si l'on en juge par le nombre des rebuts ;

Une autre belle flèche en silex blond, rappelant les types solutréens (N. C., nº 485).

D'autres localités ont encore contribué à enrichir nos collections. Ce sont :

Chézy qui a donné une pointe solutréenne (N. C., nº 1840) ;

Molinet, une superbe flèche finement retouchée, véritable bijou (N. C., nº 382) ; une très belle flèche à ailerons (nº 358) ; et une autre avec tranchant transversal (nº 359) ;

Chassenard, une flèche à ailerons (nº 459) ;

Le Péage, trois flèches(N. C., nºs 387, 388 et 389) ;

Diou, une hache ébauchée en silex (N. C., nº 414) ;

Le domaine des Salmins à Chazeuil, près Varennes, une fort jolie flèche en jaspe sanguin (N. C., nº 360), et des éclats. Il y avait à Chazeuil une petite colonie.

Moulins et Nomazy, quatre couteaux en silex de la Loire (N. C., nºs 475, 476, 477 et 478) ;

Vermilière et Toulon, de jolies lames tranchantes avec retouches.

Sur la rive gauche de l'Allier, de Bressolles à Vallière, des centaines de débris, d'éclats, des nucleus, d'ébauches, une quartzite perforée, des pointes, des grattoirs provenant probablement d'abris naturels. Nous avons réuni toutes ces pièces en un tableau qui porte le nº 340-344 (1) ;

(1) Voir notre *Inventaire de l'année 1890*, IXe année.

Villeneuve, un beau couteau à larges tailles avec deux crans d'emmanchure à sa base ;

Ygrande, dont la station mériterait d'être étudiée avec beaucoup de soin, une fort belle flèche en silex rouge translucide.

Une belle scie à deux tranchants dentelés provient d'Hérisson. Les objets analogues sont rares en Bourbonnais et fréquents dans l'Yonne. Leur présence dénote un degré relativement avancé de civilisation. La station d'Hérisson, si elle était observée avec attention, livrerait sans doute des documents abondants.

Hérisson et les environs ont encore fourni des haches en pétrosilex rouge avec veinules blanches ; le gisement de cette matière est à quelques lieues de là, dans les environs de Saulzais-le-Pothier.

Nous citerons pour mémoire la découverte de la caverne funéraire de Besson, dont M. B. Thonnié a donné la description à l'une des dernières séances de la Société ; laquelle description fait l'objet du mémoire inséré en ce Bulletin.

§ II. — ÉPOQUE NÉOLITHIQUE

Signalons comme appartenant à cette époque, un superbe ciseau en schiste fin et poli, découvert dans un champ du domaine des Saulniers à Molinet (N. C., nº 446). Cette pièce unique mesure 190 mm. de longueur ; elle est intacte, la pointe est aiguisée en deux biseaux allongés formant un tranchant légèrement courbe ; la partie opposée est lisse et carrée. Il semble que cet outil ait été copié littéralement sur l'un de ces ciseaux ou burins du Danemark dont il est une exacte reproduction.

Nous avons aussi recueilli :

A Estrées, près de Molinet, un singulier instrument, qui est un *quiosse* (N. C., nº 368), ou dioritine à faces sur plusieurs plans différents ;

A Martillan, près de Coulanges, un schiste noir, mince, parfaitement poli, de 110 m. de long, percé d'un trou rodé (N. C., nº 297). Nous avons de la même provenance un superbe torques en grès fin d'une grande dureté ; il mesure 120 m. de diamètre.



Un large trou central a été obtenu par le rodage sur les deux faces. C'est une pièce d'un haut intérêt archéologique (n° 209) ;

A Saligny, une fort jolie hache en schiste, très plate et d'un travail régulier. Elle provient de Passe-Colère (N. C., n° 460) ;

A Loddes, une hache en fibrolithe bien façonnée. Cette matière se rencontre assez rarement en Bourbonnais ;

A Ebreuil, une belle hache en silex ;

A Cosnes-sur-l'Œil, une hache en schiste carbonifère d'un beau poli, mesurant 280 mm. sur 90, remarquable par les dimensions ;

A Aurouër, sous le tumulus des Grillets, une grande hache en jadéïte ;

A Avermes, un écrasoir en arkose ;

Aux Prauduis, commune d'Yzeure, un autre petit broyeur, (n° 308) ;

A Bélair, même commune, une petite hache en serpentine.

Enfin une hache des plus belles a été trouvée à la Charnée, commune d'Ainay-le-Château ; elle mesure 245 mm. 60 de largeur et 46 d'épaisseur. Son poids dépasse un kil. ; le taillant est oblique, ce qui se rencontre fréquemment ; avec celle de Cosnes, elle est l'une des plus belles pièces du Bourbonnais.

La découverte la plus intéressante qui ait été faite de ces époques, est assurément celle de l'atelier des bracelets en schiste de Bert. C'est à M. de Bure que nous sommes redevables de cette heureuse trouvaille, faite dans sa propriété des Berthelots, champ de Malbruno, commune de Montcombroux.

Cet atelier, restreint de 2 m. × 2 m., est situé sur le sommet d'une petite colline, dans le voisinage de deux sources. C'était un simple abri, et il est probable qu'un seul ouvrier façonnait ces bracelets, dont les débris accumulés étaient très considérables.

Ils étaient taillés avec le silex et obtenus par l'enlèvement de la rondelle centrale, puis polis et arrondis. Le polissoir, dont nous possédons le moulage, a été trouvé sur place avec un grattoir en silex. Ce sont les deux seuls instruments qui aient été rencontrés avec les débris, dont plusieurs spécimens ont été offerts au Musée départemental.

Ces bracelets étaient de toutes grandeurs ; il y en avait pour les petits enfants, d'autres assez grands pour le haut des jambes.

Les rondelles, qui affectaient la forme de palets, pouvaient servir à divers usages. Le musée d'Autun en possède trois avec traces de suspension et inscriptions en grafitti.

AGE DU BRONZE

Peu d'objets de cette époque nous ont été signalés. Citons cependant une grande hache à ailerons trouvée à Estivareilles. Ne proviendrait-elle pas de la cachette d'Argenty?

A Chassenard, au champ des Chavannes, cinq beaux bracelets et un très beau torque en bronze ornés de lignes chevronnées viennent d'être découverts. Ils devaient faire partie de la fameuse sépulture dite de la *tête de fer*, dont nous avons entretenu la Société d'émulation. (*Cfr. Annales bourbonnaises,* sept. 1891.)

ÉPOQUE GAULOISE

Un statère d'or provient de Marcillat ; il représente au droit une tête de femme casquée avec une fleur près de la bouche ; au revers un char attelé d'un cheval conduit par un oiseau, L. S., sous la queue du cheval et dessous, une fleur à trois pétales.

A Puy-Chenatel (corruption de *Puy-Chateley*), près de Gannat, plusieurs tombes ayant le caractère gaulois ont été mises au jour. Elles étaient formées de *baumes* ou dalles brutes posées sur champ, et recouvertes par d'autres ; les squelettes étaient couchés, les bras allongés.

Tout porte à supposer que là se trouvait une nécropole antique. Il est regrettable que personne n'ait été prévenu de cette découverte ; le moindre indice aurait pu fixer l'authenticité de l'attribution. (*Cfr. Annales bourbonnaises,* mars 1891.)

ÉPOQUE ROMAINE

Nous avons à mentionner la découverte de l'importante villa des Champins, fouillée par M. Bertrand, qui en a déjà entretenu la Société.

Les détails se rapportant à ces fouilles ont fait l'objet d'un mémoire de notre confrère; nous n'avons donc pas à les relever ici.

Récemment une grande tour ronde a été observée à Saint-Gerand-le-Puy, et étudiée avant sa démolition par M. l'abbé Gigand, curé de cette paroisse.

Nous signalons au même titre le *dunum* du Veurdre, en tous points semblable à celui de Paray-sous-Briailles (1). Tous les deux font partie du même système de défense de la rive gauche de l'Allier; ils sont reliés par les dunums de Bagneux et de Châtel-de-Neuvre.

Des tuiles romaines à rebords existaient sous les murs de l'église de Montbeugny, d'où elles ont été retirées. Dans la même commune, à Beauplain, deux meules à bras en arkose ont été trouvées, l'une concave, l'autre convexe.

A Toulon, on a découvert la partie inférieure d'un moule de vase en terre rouge ; il porte sur le fond en grafitti : VINDOS.

Deux autres grafitti proviennent de la *ville de Vitry* à Contigny, sur l'un d'eux est tracé VIIII pour *Vini* très probablement, et sur l'autre on lit : CINID, qui pourra être lu CINIVI, ou CINIVIERI DEDICAVIT, ce dernier nom est bien connu.

Un bracelet en bronze formé d'une mince lamelle fougée et ornée de chevrons, provient du même endroit (N. C.).

Il existait à Estivareilles une belle statue d'Hercule en pierre blanche. Elle mesurait 1 mètre 20 et servait de banc devant la porte d'une ferme. Cette statue, qui ne manquait pas d'intérêt, vient d'être brisée pour faire du moellon !

(1) Décrit dans les *Annales bourb.*, t. IV.

Nous avons de Néris un antéfixe en terre cuite rouge, représentant une tête bouffie au milieu d'ornements.

Vichy a donné une fibule argentée, un beau vase en terre rouge et plusieurs médailles, entre autres un moyen bronze de la colonie de Nîmes.

A la Font-Saint-Martin, près de Molinet, un petit bracelet d'enfant en bronze et deux monnaies en petit bronze de Constance ont été trouvés.

Nous avons recueilli, provenant du champ Bourbon, à Cé, commune de Chassenard, plusieurs fragments de peinture polychrome. Ces fresques sont assez communes et on les rencontre dans la plupart des ruines de la ville antique disparue ; des zones rouges sur fond jaune clair, sont les couleurs le plus communément employées, d'autres sont rouges, vert clair, etc.

De plus, on a découvert dans le même lieu un tintinnabulum en bronze très mince, qui devait être un jouet ; le petit battant et le fil qui le maintient existent encore ; un panneton de clé ; quatre fibules dont une est émaillée ; une bague en cuivre rouge dont le chaton a disparu ; un support en bronze de statuette ; un ornement applique formé d'une tête de face, les cheveux retenus par un bandeau ; une anse de verre bleuté et quatre médailles petit bronze de Titus, Faustine et Constantin ; deux autres sur une face desquelles on lit : *Maximianus*, au revers *Providentia*, étaient soudées ensemble.

NUMISMATIQUE

Ont été découverts :

A Montaiguet, domaine des Avrillons, un petit trésor formé de pièces de billon des empereurs du Bas Empire, Tetricus, Probus, Dioclétien, les Constantin ;

A Saint-Ennemond, une superbe pièce d'Auguste et d'Agrippa, colonie de Nîmes. Ce fleur de coin est recouvert d'une belle patine brune ;

A Yzeure, dans l'un des champs de la rue de la Faloterie, plusieurs grands bronzes fort oxydés, appartenant à Octave, Tibère, Claude Ier, Néron et Vespasien.

La belle trouvaille du domaine des Planchons, commune de Mercy, dont nous avons déjà entretenu la Société, ne peut être omise. C'est un trésor qui se composait de six cents grands bronzes renfermés dans un vase de terre grise de la forme de l'Olla. Ces bronzes étaient enveloppés d'une toile qui était encore adhérente aux pièces touchant les parois ; ils étaient fortement oxydés. Presque tous les empereurs du Haut Empire y étaient rassemblés : Trajan, Adrien, Sabine, Antonin le Pieux, Faustine mère, Marc-Aurèle, Faustine II, Commode. Un seul moyen bronze : Antonin.

Cette découverte rappelle celle que nous avions faite au champ des Moines à Lusigny, laquelle se composait du même nombre de pièces toutes appartenant aux mêmes empereurs. La plus récente était de Commode. C'est donc vers ce temps que les deux trésors ont été enfouis, probablement pour les mêmes causes.

MOYEN AGE

Cent quatre-vingt-neuf écus d'or viennent d'être trouvés à Pierrefitte. Ils étaient enfermés dans une *coire*, laquelle avait été déposée au milieu d'une grosse pièce de bois, enfouie elle-même dans une cave. Ces écus très beaux sont de Charles V, Charles VII et Louis XI, puis des écus de Bretagne et du Dauphiné.

TEMPS MODERNES

Nous avons fait l'acquisition du sceau de la commune de Chassenard, époque de la Révolution. Il est de forme orbiculaire

avec appendice pour l'emmanchure et mesure 0,35 centimètres de diamètre ; il représente la liberté debout, coiffée du bonnet phrygien, tenant une pique surmontée du même bonnet et la main gauche appuyée sur un faisceau de licteur ; légende circulaire : COMMUNE DE CHASSENARD.

La caisse d'épargne de Moulins a fait frapper une très belle médaille de grand module, en or, argent et bronze, en commémoration du cinquantième anniversaire de sa fondation. Les administrateurs et les employés ont reçu ce beau souvenir élégamment renfermé dans un écrin. Cette médaille porte, au droit, les armes de la ville, au revers, couronne de lauriers, champ lisse pour recevoir le nom du titulaire : CAISSE D'ÉPARGNE FONDÉE EN 1835. CINQUANTENAIRE.

Ce bronze signé P. T. mesure 68 millimètres.

DOCUMENTS

Un seul document important a été vendu publiquement à l'hôtel Drouot. C'est un manuscrit ayant pour titre : *Catalogue des Trésoriers de France de Moulins, depuis leur création, au* 23 *novembre* 1787, *ensemble leurs généalogies et leurs armoiries*. Grand in-4° relié contenant 124 pages, avec tables de noms et armoiries coloriées.

31 décembre 1891.

Francis PÉROT.

LE COMTE MAX DE L'ESTOILLE

Il n'est que trop juste que le *Bulletin de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais* consacre quelques pages à M. le comte Max de l'Estoille. On se rappellera longtemps ce grand vieillard, à l'allure toute militaire, toujours prêt à répondre à l'invitation de ses concitoyens, quand il s'agissait d'être utile et de faire le bien. C'est là un modèle à proposer aux hommes de notre temps, parfois trop enclins à décliner tout devoir et toute responsabilité.

Né à Moulins le 15 avril 1806 du mariage contracté entre Pierre-Jean-Antoine-Maximilien Ducloux, comte de l'Estoille, et mademoiselle Gasparde-Louise Hugon de Givry, notre compatriote se destinait, dès ses plus jeunes années, à la carrière des armes, puisqu'il entrait à la Flèche à l'âge de neuf ans (1815), et qu'il quittait Saint-Cyr, avec le n° 2, le 1er octobre 1824. Le 1er janvier 1827, il sortait le premier de sa promotion de l'école d'Etat-major et était détaché, comme sous-lieutenant, au 52e de ligne. Cette même année, il fut chargé de relever, dans le Finistère, certains lieux désignés sur la carte de Cassini (1). Environ vingt-deux mois plus tard (22 octobre 1828), M. de l'Estoille était nommé lieutenant d'état-major au 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde

(1) *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, t. XIV, p. 391. Il faisait remarquer que là, comme en Bourbonnais et ailleurs sans doute, ces noms avaient été singulièrement défigurés. En même temps, il reconnaissait l'emplacement d'un village détruit avant la publication de cette carte, qu'elle indiquait néanmoins et que la plupart des cartes publiées depuis reproduisaient encore.



royale et, le 22 mars 1830, envoyé, sur sa demande, au 28e de ligne destiné à prendre part à l'expédition d'Alger, qu'immortalisa la bravoure de nos soldats. Doué d'une intelligence remarquable et possédant toutes les qualités d'un officier vraiment digne de ce nom, il pouvait rêver le plus brillant avenir. Débarquées à Sidi-Ferruch, nos troupes remportèrent une victoire éclatante à Staouëli ; M. de l'Estoille fut blessé d'un coup de feu à la main droite, pendant l'affaire de Sidi-Kalef, le 19 juin 1830. Et c'est alors que les plus belles espérances devaient prendre fin au milieu même de nos triomphes et de la chute du trône de l'antique monarchie. Fidèle à son roi et à tout un passé qui lui était aussi cher que la vie, notre jeune lieutenant brisait sa carrière, le 2 octobre 1830, en refusant de prêter serment au nouveau gouvernement.

Il faut maintenant songer à se créer une nouvelle situation ; et c'est avec courage que M. de l'Estoille se mettra à l'œuvre, ne se laissant rebuter par aucun obstacle. Ayant quitté l'épée pour la plume, il rédigea, pendant les années 1831 et 1832, le *Journal du Bourbonnais*. Depuis lors, il aimait à donner, de temps en temps, aux journaux de la localité, soit des biographies, soit des articles d'actualité qu'il signait ordinairement Max. « Il est du devoir de la presse de province, écrivait-il, de conserver quelques traces de la vie et des travaux de ceux qui se sont consacrés uniquement au service de leurs concitoyens. » (1)

En 1833, il publie un *Manuel des classes laborieuses* en même temps qu'un autre de nos compatriotes, M. Achille Roche traitait le même sujet à un point de vue bien différent, sous le titre de *Manuel des prolétaires*. Il est assez difficile de savoir quel est celui des deux auteurs qui produisit le premier son œuvre et par conséquent quel fut le contradicteur de l'autre. Il y aurait plus d'une citation à faire qui serait pleine

(1) Le *Messager de l'Allier* du 20 et 21 juin 1889 : *M. le docteur Dubost et M. Joseph Saladin, administrateur des hospices de Moulins.*

A la séance du 11 décembre 1863 de la Société d'Horticulture, il lisait une notice sur l'un de ses vice-présidents, M. Sallard.



LE COMTE MAX DE L ESTOILLE

d'instruction et d'une actualité saisissante ; mais, ce n'est pas le lieu de s'étendre sur un tel sujet, transcrivons seulement la page suivante :

« Voilà, mes chers concitoyens, un résumé bien aride de nos droits et de nos devoirs. Nous croyons cependant ne pas pouvoir le terminer sans indiquer celui de ces derniers qui domine tous les autres, et qui est pour la société le plus sûr garant de leur accomplissement, et de la conservation de toutes les libertés. C'est le christianisme qui a dit aux hommes divisés en maîtres et en esclaves : « Vous êtes tous frères, il y aura encore des supérieurs et des subordonnés, car une société ne saurait exister sans cette condition, mais il n'y aura plus d'esclaves. » C'est le christianisme qui seul, entre toutes les religions, nous enseigne que nos mères et nos épouses sont nos égales. C'est donc lui qui a affranchi les trois quarts du genre humain. C'est lui qui a apporté aux Gaulois l'amour des sciences et des arts, et qui a adouci les mœurs guerrières des Francs ; il a présidé à cette heureuse fusion des deux peuples dont est sortie la nation française, cette nation qui n'a besoin que de l'union de ses fils pour tenir longtemps sans rivale le sceptre de la guerre et le flambeau de la civilisation. . . . . Mais le christianisme n'est point seulement une garantie de repos pour les sociétés : il est, pour les individus, une source inépuisable de forces et de consolations. Par lui, nous apprenons à supporter courageusement les peines de cette vie, dans l'espoir d'une vie meilleure ; par lui, nous apprenons à aimer et à secourir tous les hommes comme des frères, même quand ils nous persécutent ; par lui, enfin, nous apprenons à nous consoler du règne de l'injustice, en songeant que ce règne n'a qu'un temps, et que, même sur la terre, la cause de la vérité doit toujours finir par triompher, quels que puissent être les efforts de ses ennemis et les fautes de ses défenseurs. »

Le 7 janvier 1835, le comte de l'Estoille se mariait dans la Loire, à Renaison, avec Mlle Xaverine-Jeanne de Barthelats. De cette union de quarante-neuf ans, naquirent trois enfants

qu'il se plaisait à visiter tour à tour à Paris, dans le Forez ou sur cette terre d'Afrique qui lui rappelait et son heureuse jeunesse et ses beaux rêves de gloire trop tôt évanouis.

En 1840 (1), nous trouvons notre compatriote gérant des bateaux à vapeur de l'Allier.

Quelques années plus tard, 1844, une direction tout autre va être donnée à sa vie ; car, c'est alors qu'il est nommé secrétaire de la Commission administrative des hospices de Moulins, fonction qu'il échangea ensuite pour celle de receveur et qu'il conservera jusqu'en 1884, époque de la mort de sa femme.

Doué d'une grande activité, le travail était pour notre concitoyen une nécessité ; il savait trouver du temps pour tout. Une partie de ses loisirs était consacrée aux œuvres de charité, qui étaient comme un arôme précieux répandu dans sa vie et destiné à la maintenir à un haut degré d'élévation et de force. Aussi, rien ne lui fut étranger de ce que l'on tenta, au milieu de nous, afin de venir en aide aux déshérités de ce monde.

Le 5 mai 1843, une conférence de Saint-Vincent-de-Paul se fonde à Moulins. M. de l'Estoille assiste à son début et est chargé, comme vice-secrétaire, du premier rapport dont nous extrayons ce paragraphe : « Vous avez vu, Messieurs, quels sont nos travaux, vous n'ignorez pas l'esprit qui les dirige. Soulager autant que nous le pouvons toutes les misères, mais surtout nous occuper de la génération nouvelle ; joindre toujours, à l'exemple de notre saint Patron, l'aumône spirituelle à l'aumône corporelle ; accoutumer le pauvre à voir dans le riche, non pas un objet de haine ou d'envie, mais le protecteur naturel que Dieu lui a donné sur la terre ; voilà notre but. » Soit comme secrétaire, soit comme président, dernière charge à laquelle il fut appelé le 9 mars 1869, il aimait, chaque année, à prendre la parole dans la réunion générale des conférences du diocèse. Je viens de relire ces petites allocutions pleines de charme, de mesure et de bons conseils, dans lesquelles il savait,

(1) De 1835 à 1840, M. de l'Estoille habita Renaison.

avec à propos, mêler les souvenirs de ses études classiques aux plus modestes détails de cette œuvre de charité. C'est ainsi que la première année de sa présidence, s'adressant aux jeunes confrères de la maison d'éducation d'Iseure, il s'écriait : « Heureuse conférence que l'on peut comparer sous plus d'un rapport à cet arbre chanté par le poète latin, et duquel on pouvait sans crainte détacher le rameau d'or sans cesse remplacé par un rameau non moins précieux. » Et quelques lignes plus loin, comme un ressouvenir de ses jeunes années, il écrivait : « C'est un noble drapeau, celui de la charité chrétienne, c'est un digne général, ce saint glorieux que toutes les nations, même celles qui n'ont pas le bonheur d'être catholiques, envient à la France. »

M. de l'Estoille doit être compté au nombre des fondateurs de la Société d'émulation de l'Allier, créée à Moulins en 1845. Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler le souvenir de son origine, ainsi que cela résulte du rapport dont, comme premier président, il donnait lecture à la séance du 7 mars 1846 :

« Le premier juin dernier, dix personnes différant entre elles d'âge, de position, de vues politiques, mais animées d'une même ardeur pour tout ce qui tend à agrandir le domaine de l'intelligence, se réunissaient chez M. Place et définissaient en ces termes, devenus en quelque sorte sacramentels pour nous, le but qu'elles se proposaient : « Cultiver les belles-lettres, les sciences, les arts et les professions libérales dans le département, les propager dans les départements limitrophes. » Pour atteindre ce but, elles voulaient employer le grand levier de notre époque, l'association ; levier puissant et qui, dans des mains pures et intelligentes, peut changer la face du monde. Ces hommes généreux, prenant l'initiative, non par un sentiment exagéré de leur propre valeur, mais parce qu'en toute chose il faut bien que quelqu'un commence, dressèrent immédiatement une liste de vingt-six personnes destinées dans leur pensée à former le noyau de la Société, et prises presque au hasard parmi celles qui semblaient devoir être les plus disposées à partager leurs efforts. De ces vingt-

six personnes, quatorze seulement figurent encore ici comme membres actifs ; les autres ont été éloignées par des exigences de leur position, ou n'ont pas cru pouvoir s'associer à nos travaux ; mais quelques unes viendront, nous n'en doutons pas, prendre tôt ou tard parmi nous la place qu'elles seraient si dignes d'occuper ; aucune, nous en sommes certains, ne nous refusera ses sympathies. »

Cette charge de président fut souvent donnée à M. de l'Estoille, autant du reste que le règlement le permettait, et il sut toujours la remplir au mieux des intérêts de la Société, évitant plus d'une difficulté, grâce aux qualités maîtresses que la nature lui avait départies, à l'autorité qu'il avait su conquérir là comme ailleurs, malgré parfois une certaine raideur que dissipaient bientôt sa bonté et la rondeur de son caractère.

Il ne faut pas songer à analyser ses nombreuses communications disséminées dans le Bulletin et dues à une plume élégante et à une grande facilité d'élocution servies l'une et l'autre par une merveilleuse mémoire que des lectures journalières, dans les différentes branches du savoir humain, enrichissaient constamment. A notre grand regret, nous devons nous borner à une sèche nomenclature que le lecteur pourra consulter au bas de cette page (1), et qui sera suffisante, pen-

(1) T. I : — p. 1, Rapport sur les travaux de la Société d'émulation depuis sa fondation jusqu'à la fin de février 1846. — p. 71, Rapport de l'année 1846. — p. 192, Communication verbale sur le monopole des industries anciennes du verre et du papier. — p. 194, Analyse d'un mémoire de l'ingénieur Polonceau sur les débordements des fleuves et rivières. — p. 196. Président de la commission chargée de l'examen de la bible de Souvigny et de sa prétendue restauration. — p. 286, Compte-rendu d'un numéro du *Bulletin de l'Athénée de Beauvoisis* et rapport sur la cloche à fouille présentée par M. Durand. — p. 290, Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1849 indiquant, à son actif, un rapport sur le 1er chapitre de l'histoire de la ville et du château de Chantelle par l'abbé Boudant et un fragment d'un autre rapport adressé au jury départemental sur les objets envoyés à l'exposition nationale de 1847.

T. II : — p. 9, Compte-rendu des travaux de la Société, 1850. — p. 336, quelques aperçus sur une chapelle près de Chateloy et sur un cercueil en pierre au même lieu.

T. III : — p. 10 et 215, Rapports sur les travaux de la Société, 1852 et 1853.

T. IV : — p. 132, Rapport sur des acquisitions importantes faites par



sons-nous, pour montrer la valeur intellectuelle de celui que nous regrettons à si justes titres. On n'a pas oublié les expositions des beaux arts et d'archéologie qui eurent lieu à Moulins, sous le patronage de notre Société, et la part toute particulière que savait y prendre, comme organisateur, notre zélé collègue.

le conservateur du musée. — p. 241, Compte-rendu du *Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation*, 1854.

T. V : — p. 123, Rapport sur le mémoire concernant la colonne de Cussy, par l'abbé de Voucoux.

T. VI : — p. 9, Fac-simile d'une inscription funéraire copiée dans l'église de Langy (Allier). M. Bertrand avait aussi relevé cette même inscription. — p. 14, Rapport sur les travaux de la Société, 1856. — p. 299, Peut-on déterminer quels sont les Gaulmin jurisconsultes, sortis du Bourbonnais ? — p. 308, Compte-rendu de l'ouvrage de Viollet-Le-Duc, intitulé : Entretiens sur l'architecture. — p. 309, Rapport sur les travaux de la Société, 1857.

T. VII : — p. 78, Rapport sur la topographie du département de l'Allier (ancienne province du Bourbonnais), pendant les quatre premiers siècles, présenté à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes par la Société d'émulation de l'Allier. — p. 215, Analyse des entretiens sur l'architecture de Viollet-Le-Duc. — p. 273, Les sandales romaines, traduit de Roach-Smith, Londres 1859, avec croquis. — p. 445, Traduction du travail de Roach-Smith sur la collection de figurines en argile de l'époque gallo-romaine, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées, recueillies, dessinées et décrites par E. Tudot.

T. VIII : — p. 147, Note sur les ouvrages offerts à la Société d'émulation par M. Roach-Smith, membre correspondant. — p. 227, Rapport sur les travaux de la Société, 1861. — p. 302, Rapport sur les travaux et les dépenses de l'exposition archéologique et artistique de Moulins en 1862. — Rapport sur les travaux de la Société, 1862.

T. IX : — p. 303, Note sur quelques ouvrages envoyés d'Angleterre à la Société d'émulation. — p. 364, M. de l'Estoille rappelle les travaux de M. Andraud, notre compatriote, qui fut le premier à faire des essais sérieux pour remplacer la vapeur sur les chemins de fer.

T. X : — p. 13, Question de la création de l'œuvre des apprentis. — p. 15, De la position de la Gergovia des Boïens. — p. 140, Notice sur la vie et les travaux de M. l'abbé Boudant, curé doyen de Chantelle. — p. 233, Rapport sur les travaux de la Société d'émulation, 1867.

T. XI : — p. 3 et 5, Compte-rendu du projet de G. Lambert de se rendre au pôle nord. — p. 142, Rapport sur les travaux de la Société d'émulation, 1868.

T. XIII : — p. 152, Notice sur P.-A. Desrosiers.

T. XV : — p. 596, Analyse d'une brochure de M. Roach-Smith sur une découverte archéologique faite au fond du comté de Northumberland et sur la déesse Conventina.

T. XVI : — p. 337, M. de l'Estoille rappelle les services rendus par l'ar-

La Société d'horticulture de l'Allier date de 1851. Dès le début, nous retrouvons M. de l'Estoille qui, l'année suivante, est chargé du rapport de l'exposition ouverte le 8 août. Sa bonne volonté est encore mise à contribution et enrichit cette publication de travaux pleins d'intérêt, qu'il s'agisse de l'analyse des volumes reçus ou de faire connaître le mérite des concurrents aux prix offerts aux horticulteurs, aux jardiniers et aux amateurs, lors de ces expositions si appréciées de tous. Le premier volume contient en outre un court article plein d'esprit et de bon sens, ce qui ne gâte rien, sous ce titre : Paris et la province. « Ne reprochons pas trop au despote, dit-il, le poids des chaînes que nous nous sommes plu à forger ; songeons que la monarchie de ce nouveau Louis XIV ne peut pas même être tempérée par des chansons ou des caricatures, car presque tout ce qui sait manier la plume ou le crayon passe à l'ennemi et se fait de bonne heure parisien. Si le joug nous blesse, ne nous en prenons qu'à nous qui l'avons façonné, supportons-le gaîment, et contentons-nous de sourire quand un habitant de Paris nous dira en parodiant, de la meilleure foi du monde, un vers célèbre :

Voilà de belles fleurs, pour des fleurs de province !

Dans l'ordre de nos travaux, plus que partout ailleurs, cette illusion est à peu près sans danger. » N'oublions pas de rappeler qu'après avoir rempli, pendant de longues années, les fonctions de rédacteur général, ses collègues, justes appréciateurs des services rendus, voulurent qu'il emportât dans sa retraite, le titre de président honoraire.

M. de Caumont, l'infatigable promoteur du grand mouve-

chiviste Chazaud à la Société d'émulation. — p. 613, il signale un article paru dans le *Bulletin de la Diana* (mai-août 1881) intitulé : Ciseaux attribués à Anne de France, duchesse de Bourbon, comtesse de Forez.

T. XVII : — p. 39, dans la séance du 3 novembre 1882, M de l'Estoille, qui a entretenu plusieurs fois la Société de la rédaction du catalogue du musée, annonce qu'il peut dès maintenant en commencer l'impression et en présente un compte-rendu sommaire. Dans plusieurs procès-verbaux, il est encore question de la publication de ce catalogue.



ment de décentralisation scientifique, littéraire et artistique du siècle, organisa à Moulins des réunions dont les travaux, consignés dans plusieurs volumes, sont utiles à consulter par tous ceux qui s'occupent de notre histoire locale. M. de l'Estoille ne pouvait rester étranger à ce progrès de la vie intellectuelle. Aussi fut-il l'un des trois secrétaires généraux du congrès archéologique de 1854 tenu sous le patronage de la Société française pour la conservation des monuments historiques et, sur douze procès-verbaux, il en rédigea sept. Aux Assises scientifiques de 1866, présidées par M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle, nous retrouvons notre zélé compatriote au nombre des vice-présidents de la section d'histoire, lettres, archéologie, beaux-arts, éducation, instruction, économie sociale. Enfin, en 1870, il ne pouvait manquer de donner son adhésion au congrès scientifique de France dont la précédente assemblée n'avait été que la préparation, selon les propres expressions de M. de Caumont.

Il faut avoir sous les yeux la liste des fonctions, ou plutôt des charges de tout genre remplies par M. de l'Estoille, pour comprendre cette activité vraiment extraordinaire et utile à tant de titres ; et ce ne fut cependant qu'en 1877 que lui furent offertes les palmes d'officier d'académie. Aussitôt qu'on faisait appel à ses lumières, à son zèle et à son dévouement, on était sûr de son adhésion, adhésion non platonique, comme cela ne se voit que trop souvent, hélas ! mais adhésion effective, voulant et sachant payer de sa personne et de son temps. Jugez-en plutôt par cette nouvelle note que nous donnons ici (1) comme un exemple à méditer par tant de gens qui n'ont de

(1) 1847, membre correspondant de la Société d'agriculture de l'Allier. — 1849, membre de la commission pour l'admission des produits de l'Allier à l'exposition de Paris de cette année. — 1850, membre de la fabrique de la Cathédrale dont il devient trésorier, fonction qu'il exercera pendant 33 ans ; président de la chambre consultative des arts et manufactures ; secrétaire de la commission chargée d'examiner les produits destinés à l'exposition de Londres. — 1851, membre de la commission d'examen pour le brevet de capacité jusqu'au 9 février 1881 ; membre de la commission de surveillance de l'école normale jusqu'au 13 mars 1879

temps pour rien, malgré les loisirs que leur a ménagés la Providence ; et cependant la moisson est abondante, surtout de nos jours, et les ouvriers sont rares dans les champs du père de famille, selon la parole toujours vraie de l'Evangile.

Poussé par le désir de voir et de connaître, M. de l'Estoille entreprit, en touriste, de nombreux voyages dont nous regrettons de ne pouvoir parler avec quelques détails. Rien ne lui était indifférent : Histoire, monuments, sites, mœurs, tout passait, avec fruit, sous son regard investigateur. Je me rappelle encore le voir à Chamonix, au milieu de cette grandiose et pittoresque nature, faisant faire à son fils, dont j'étais le condisciple, l'apprentissage de ces excursions aussi profitables au corps qu'à l'esprit. Qui aurait dit alors que, plus tard, je deviendrais le collègue et l'ami de ce fin lettré et de cet homme de bien et qu'il m'était réservé de payer ce cher tribut à sa mémoire.

La rédaction du catalogue du musée départemental de Moulins, imprimé en 1885, fut la dernière œuvre dont s'occupa M. de l'Estoille. Dans l'avant-propos, il fait l'historique de cette création, sans oublier les noms de ses collaborateurs. Dès les premiers jours de sa fondation, c'est-à-dire à la fin de

— 1852, secrétaire de la commission de statistique cantonale. — 1853, membre du conseil d'hygiène jusqu'au 31 décembre 1877. — 1854, membre de la société zoologique d'acclimatation ; membre de la société pour la conservation et la description des monuments historiques de France ; secrétaire de la commission pour l'admission des produits de l'Allier à l'exposition universelle de Paris l'année suivante. — 1855, délégué cantonal chargé de la surveillance des écoles de Toulon et d'Iseure ; membre de l'académie archéologique de Belgique ; membre de la société nivernaise des lettres, sciences et arts. — 1861, membre de la commission chargée de l'admission des produits de l'Allier à l'exposition de Londres. — 1864, membre du comité d'inspection et d'achat de la bibliothèque de Moulins. — 1866, membre titulaire de l'Institut des provinces de France. — 1868, membre de la commission chargée d'organiser une exposition pédagogique à Moulins à l'occasion du concours régional de 1869. — 1870, membre des ambulances du Bourbonnais, du comité militaire de l'Allier, capitaine à la 9e compagnie du 2e bataillon de la garde nationale de l'Allier. — 1873, membre de la commission chargée de la surveillance de l'école normale de filles. — 1878, délégué cantonal pour les écoles du canton ouest de Moulins. — 1879, membre de la commission météorologique de l'Allier.

1845, la Société d'émulation avait décidé « qu'elle s'occuperait activement de former une collection d'objets d'art et donnerait, avant tout, la préférence à ceux qui auraient été découverts dans le département de l'Allier ; » mais ce ne fut qu'en 1851 seulement, ajoute-t-il, que se présenta l'occasion de donner à cette résolution un commencement d'exécution (1). Et il continue en rappelant sommairement les développements du musée et les différentes expositions auxquelles figurèrent nos richesses archéologiques. C'est là qu'il cite cet adage si vrai : *Res parvæ concordia crescunt.* Ce catalogue, publié par la Société d'émulation, renferme cent quarante-quatre pages grand in-8° et est orné de trente-huit planches (2).

Pour bien d'autres, l'heure de la retraite aurait sonné depuis longtemps ; mais M. de l'Estoille ne pouvait se résigner au repos. L'activité était sa vie, les œuvres son élément. Il tenait à honneur de combattre, partout et toujours, le bon combat. Aussi, n'est-ce qu'après la mort de sa femme, arrivée en 1884, qu'il songea à quitter sa ville natale et à se retirer, mais avec quels regrets! de la vie active. Grâce à sa forte constitution, il put partager ses dernières années entre ses trois enfants, allant, malgré les distances, de l'un à l'autre, heureux de se voir revivre dans les petits-enfants qui étaient venus augmenter sa première famille. Moulins néanmoins n'était pas complètement oublié ; il se plaisait encore, entre deux voyages, à y séjourner quelques jours, donnant un souvenir à tant de choses disparues avec la compagne de sa vie. Ce fut chez son fils, aux Bonnéveaux, dans la Loire, près de Roanne, que le comte de l'Estoille s'éteignit, le 16 avril 1891 (3), à l'âge de 85 ans, muni de tous les secours de la religion qu'il avait tant aimée et si généreusement servie, donnant

(1) Fouilles au domaine de Plaisance, Yzeure.

(2) Au nombre des dons faits par M. de l'Estoille, au musée de Moulins, nous citerons : deux statuettes en bronze florentin.

(3) La cérémonie funèbre a eu lieu le dimanche 19 avril, à 9 heures du matin, en l'église Cathédrale, et son corps a été déposé auprès de sa femme dans le cimetière de Moulins.

à tous l'exemple de convictions empreintes d'une foi éclairée et agissante. Et, comme dans sa jeunesse il avait tenu haut et ferme, sur la terre d'Afrique, le drapeau de la France, ne peut-on pas dire, en toute vérité, qu'au milieu de nous il fut un soldat de Dieu et du devoir !

E. BOUCHARD.

DÉCOUVERTE

D'UN

VILLAGE GALLO-ROMAIN

AU HAMEAU DES POUX-D'EN-HAUT

Commune de Bourbon-l'Archambault (Allier).

A la dernière Exposition des beaux arts de Moulins, organisée en 1885, à l'occasion du Concours régional, M. de Bargues avait confié à la Commission, pour l'exposer, une tête de bronze au sommet de laquelle sont fixés deux anneaux de même métal ; elle fut inscrite au catalogue sous le n° 381 et indiquée, avec quelques réserves, comme un contre-poids de romaine. Sur quelques indications d'un propriétaire des Poux, qui me parla de ce bronze et de quelques vestiges antiques existant dans sa propriété et celles de ses voisins, je me rendis sur les lieux et j'y recueillis quelques renseignements de nature à encourager les investigations auxquelles je me livrai ensuite et dont je viens ici faire un compte rendu.

Mais je dois dire d'abord qu'en examinant avec soin cette tête de bronze appartenant à M. de Bargues, j'ai pu constater qu'elle avait été l'objet d'une erreur d'attribution. Elle n'a point fait partie d'une romaine, car elle n'a jamais été remplie en plomb ; et comme elle a environ un millimètre d'épaisseur et fort peu de volume, par conséquent peu de poids, elle devait avoir une autre destination. D'un autre côté, les quelques maillons qui subsistent de la chaîne n'étaient pas assez forts pour supporter une charge suffisamment lourde ; au surplus, à l'intérieur du buste, au niveau de la poitrine, on remarque le reste d'un tenon de fer, qui le scellait sur un autre objet. Mon avis fut de considérer cette pièce comme ayant été une applique, probablement de la cuve d'une grande lampe ou lustre de bronze, que le tenon de



fer y faisait adhérer, la chaînette la liant au sommet. Trois ou quatre appliques au pourtour devaient ornementer cette lampe. — Cette tête est imberbe ; elle représente un homme encore jeune, à face large et à nez camard, les cheveux en coup de vent. La poitrine est développée et le col entouré d'une draperie dentelée élégamment nouée sur le devant. — Quel nom lui donner? Elle ne rappelle en rien les anciens dieux de la Gaule.

En me rendant des Poux aux champs dits des Lancins, où a été mis à jour ce très intéressant bronze, on rencontre d'une façon continue des matériaux antiques. Depuis très longtemps les laboureurs sortent les moellons et les grosses pierres des antiques constructions, où abondent les tuiles à rebords et les débris de vases, sur une surface que j'estime être d'environ 6 à 7 hectares.

Le nom du hameau existant aujourd'hui, lequel comporte huit feux, n'aurait-il pas sa racine dans le latin *podium*, qui a été traduit en maints endroits par *Puits* en Auvergne et *Peux* dans le Bourbonnais? Ce hameau, du reste, placé sur une hauteur, domine la ville de Bourbon-l'Archambault, dont il est éloigné à l'est d'environ trois kilomètres.

Au point extrême des substructions antiques, qui sont orientées est-ouest, se trouvait une chapelle, d'après la tradition locale et les titres cadastraux. Le champ en porte la dénomination. Quoique l'on ne rencontre que des tuiles à rebords et des fragments de vases gallo-romains, il est probable qu'une chapelle aura pu être élevée là après la destruction des établissements romains. Du reste, à l'une des maisons du hameau, on conserve dans un grenier deux statues de bois qui paraissent être du XVe siècle.

A ma première visite aux Poux, j'ai engagé l'un des propriétaires à fouiller dans le chemin, sur une butte, en face des substructions les plus apparentes. Les fouilles furent commencées et nous n'avons pas tardé à voir apparaître deux sols en béton, l'un un peu plus élevé que l'autre. Dans l'un d'eux, nous avons rencontré un squelette humain, d'un jeune homme ou d'une jeune fille, que nous avons exhumé en morceaux, les os n'étant



plus très solides. Ce squelette était enterré sans bière. Je remarquai la présence, à l'extrémité des pieds, d'une pierre debout et d'une deuxième sous la tête.

Une monnaie de bas argent a été trouvée par M. Passet, l'un des propriétaires, dans le champ duquel se continuent les ruines, à gauche du chemin ; elle est au type de M. AVTACILIA SEVERA AVG., femme de Philippe. Belle tête à droite, elle n'est frappée que d'un côté; le revers, chose rare, est lisse ; aucune apparence de frappe.

Dans le pré appelé les Chaumats, qui est situé à droite du même chemin (qui n'existait pas au moment où ce village était habité par les Romains), se voient des reliefs et des parties basses de terrain indiquant les emplacements des habitations antiques. Dans le bas existe un fossé de 4 mètres de large sur 160 mètres de long. Il devait jadis servir de défense.

A quelque temps de là, le propriétaire, en faisant différents sondages, a mis à découvert un fragment de mosaïque, d'environ 3 mètres de long sur 2 mètres de large, qui montre la bordure intacte et une partie des motifs du centre. C'est un pavage en petits cubes de 0,01 centimètre, à dessins géométriques assez compliqués ; une suite de caissons de 0,50 centimètres de côtés, ont au centre des espèces de rosaces et de dessins altérés, dans lesquels, outre le blanc et le noir, ce dernier en schiste de Buxière-les-Mines, sont au centre quelques cubes rouges, jaunes et gris-bleuté. L'extrême lisière de cette bordure est formée par de petits cubes noirs formant des plaques rectangulaires à pans coupés, de 0,10 centimètres sur 0,15 avec intervalles de calcaire blanc de 0,02 centimètres, se rattachant aux caissons par plusieurs autres bandes, blanches et noires, de 0,03 centimètres. Enfin les cadres des caissons sont entourés de petites plaques noires carrées, aussi formées de petits cubes ; ces plaques sont pour la plupart posées en losanges ; il y en a d'autres qui sont en triangles, la pointe en haut, et d'autres la pointe en bas.

Le motif du centre était formé par des compartiments formant des T en noir, sur fond blanc, tendant au centre d'un grand

parallélogramme; les angles (nous n'en connaissons qu'un) étaient agrémentés d'une grande rosace de 0,60 centimètres de diamètre, ayant en son milieu une réunion de sept marguerites. L'entourage est également formé de pétales. Le tout est obtenu par des intersections de cercles au compas.

Entre cette mosaïque et le chemin, on a découvert un emmarchement de deux marches de grès de 2 mètres 75 de long et de 0,40 à 0,50 centimètres de foulée, ayant conservé d'un côté une base de colonne en grès mouluré (l'autre n'a pas été retrouvée). Ces marches et les colonnes qui les accompagnaient devaient soutenir très probablement un portique réunissant deux salles, l'une inférieure et l'autre supérieure, dont nous avons déblayé les bétons. Celle qui était au-dessus devait être une piscine, à en juger par une amorce de conduite en pierre de taille reconnue à la base de la colonne, qui était hexagonale, et en suivant les différents mouvements des pierres de l'appareil, qui l'avoisinaient. Le diamètre du fût est de 0,35 centimètres sur 0,40, compris la base.

Un autre fût de 0,40 centimètres de diamètre sur 0,70 centimètres de haut, rencontré là depuis longtemps, a été recreusé de 0,20 centimètres à l'intérieur et posé debout, près de l'une des fermes des Poux. Il sert actuellement de mortier pour faire la pilée ou écrasement des pommes de terre.

Nous avons recueilli des fragments de peinture sur enduits et beaucoup de fragments de poteries. Les tuiles à rebords y abondent.

Les habitations antiques se continuent dans les jardins, au-dessus du chemin où un sondage a mis à jour un mur en pierres de taille.

A noter qu'une partie de la mosaïque a dû être détruite par la réparation d'un aqueduc venant du portique et se dirigeant du sud au nord. Cet aqueduc avait 1 mètre 30 de haut sur 0,60 centimètres ; il était dallé.

A. Bertrand.

LE TABLEAU DES AUBERY

(Voir la gravure hors texte.)

La famille Aubery avait donné ce tableau à la collégiale de Moulins, pour être placé dans la chapelle qu'elle y possédait.

Pendant le cours des XVIe et XVIIe siècles, les Aubery se montrèrent les bienfaiteurs constants de la collégiale et tinrent à Moulins un rang distingué par leurs largesses et leur bienfaisance.

En 1558, la dame Claudie Chabas, femme d'honorable homme Geoffroy Aubery, seigneur du Plessis, obtint de placer son banc au coin de l'*autel de Bard*, autrement dit *de Mi-Bonnet* dans la collégiale. Quelques années après, la même dame Aubery fit enterrer son mari dans cette chapelle, qui prit le nom de *chapelle Aubery*.

C'est ce Geoffroy Aubery et sa femme Claudie Chabas qui sont représentés sur le tableau, en tête de leur famille. Ils avaient fondé un *Salve Regina* et un *De Profundis,* que les chanoines allaient chanter dans leur chapelle.

Deux de leurs fils, le chanoine Aubery, curé de Chézy, et le sieur Jean Aubery du Plessis, en 1614, fondèrent un service solennel. En même temps, ils firent don à la collégiale d'une *croix d'argent ciselée, pesant cinq marcs d'argent,* pour mettre la relique de la Sainte-Épine.

Jean Aubery du Plessis portait le titre de conseiller médecin ordinaire du roi. Il épousa damoiselle Françoise Joly. De concert avec son frère le chanoine, il fonda en 1614 un service solennel en l'honneur de sainte Geneviève. Il assura pour cela 6 livres de rente.



LE TABLEAU DES AUBERY

Le troisième fils de Geoffroy Aubery était Nicolas Aubery, sieur d'Ardaine et de Rigollée. Lui aussi fit en 1636 des fondations à la collégiale. Il était avocat au parlement.

Le chanoine Aubery vivait encore en 1646. A cette époque il était grand-vicaire de l'évêque d'Autun pour le Bourbonnais.

D'autres libéralités furent faites à la collégiale en 1648 et 1658 par les Aubery.

Ce fut un descendant de Geoffroy Aubery, le donateur du tableau reproduit dans ce numéro du Bulletin, l'abbé Aubery, vicaire de la paroisse Saint-Pierre des Ménestraux à Moulins, qui en 1717 fonda une *école charitable* pour les enfants pauvres de la ville. Dans le décret royal daté de juin 1717 on lit : « que le sieur Aubery, vicaire de Saint Pierre, ayant reconnu que la plupart des artisans et ouvriers de Moulins négligeaient de faire instruire leurs enfants et n'avaient pas même de quoi leur faire apprendre à lire et à écrire, avait formé le dessein de faire un établissement et communauté séculière d'écoles charitables où des maîtres enseigneraient les enfants des pauvres gratuitement. »

Ces écoles furent fondées : le premier directeur fut l'abbé Aubery lui-même ; les premiers administrateurs furent les curés de Saint-Pierre et de Saint-Jean, maître Baugy, seigneur de Rochefort, et maître Sébastien Magnin, bourgeois de Moulins.

(*Note communiquée par M. le chanoine Melin*).

—

Le tableau dont une reproduction figure ci-contre est, on le voit, d'un réel intérêt au point de vue de l'histoire locale. Il est aussi d'un intérêt non moins réel au point de vue de la valeur artistique ; c'est donc à un double titre qu'il se recommande à l'attention. On doit s'estimer heureux qu'il ait pu être conservé à la cathédrale. Les souvenirs du passé sont en Bourbonnais trop peu nombreux pour négliger de veiller avec un soin jaloux sur ceux qui subsistent, surtout quand ce sont des œuvres d'art.

Ce titre : *Le Tableau des Aubery*, placé en tête de cette note, n'est pas absolument exact. C'est : *l'un des deux tableaux des Aubery* qu'il faudrait dire, car il y en a deux. Nous connaissons celui de la cathédrale de Moulins, mais peu de personnes connaissent le second. Il est conservé depuis qu'il a été peint, très vraisemblablement, à l'église d'Autry-Issart ; et tout semble porter à croire que l'un et l'autre sont l'œuvre du même artiste. La manière est identique ainsi que le talent.

Il serait du reste très explicable que les seigneurs du Plessis, château situé à deux kilomètres du bourg d'Autry-Issart, aient pour des motifs assez naturels pour qu'il soit inutile de les invoquer ici, commandé ces deux tableaux à un seul artiste.

Cette question, à laquelle plusieurs autres se rattachent, mériterait d'être étudiée, et il faudrait commencer par faire une comparaison minutieuse de ces peintures.

On a vu dans le compte rendu du procès-verbal de janvier que M. Bontemps, négociant à Moulins, l'un des représentants actuels de la famille Aubery, était possesseur d'une plaque ou cartouche en cuivre provenant de la cathédrale, chapelle Sainte-Geneviève, et portant une inscription qui a été signalée.

Voici cette inscription :

GEOFROY AVBERY ESCVYER SIEVR DV PLESSIS, ET DAMOISELLE CLAVDINE CHABBAS, ONT ACQVIS DE MESSIEVRS LES VÉNÉRABLES DOIEN ET CHANOINES DE L'ÉGLISE DE NOSTRE DAME DE MOVLINS, LA PLACE DE CETTE CHAPELLE, ET L'ONT CONSTRVICTE, LADICTE CHABBAS Y A FONDÉ POVR CINQ CENTS LIVRES DE PRINCIPAL, VN LIBERA LES LVNDIS CHANTÉ PAR MESDICTS SIEVRS ISSVE DE GRANDE MESSE, ET SALVE LE SAMEDY EN FIN DE COMPLIE, LEQVEL SALVE REGINA A ÉTÉ ESCHANGÉ EN VIGILES ET VNE GRANDE MESSE DES TRÉPASSÉS, LES XXI ET XXIIme SEPTEMBRE IOVR DV DÉCEDS DV DICT GEOFROY, ET LES IIII ET Vme MAY DE CELVY DE LA DICTE CHABBAS.

IEAN AVBERY ESCVIER DV PLESSIS CONSEILLER DV ROY ET SON MÉDECIN ORDINAIRE, A FONDÉ POVR DIX LIVRES DE RENTE, LES IX ET Xme MARS, VIGILES ET VNE GRANDE MESSE DES TRÉPASSÉS, ET VNE AVTRE MESSE HAVLTE LE IIIme MAY DE L'INVENTION SAINCTE CROIX, PROCESSIONS AV

TOVR DE L'ÉGLISE, L'OFFICIANT PORTANT VNE CROIX DORÉE ET CIZELÉE PESANT CINQ MARCS, ET VN CRISTAL AV BAS POVR Y METTRE LA SAINCTE ESPINE, ET LIBERA ISSVE D'ICELLE, LA DICTE CROIX DONNÉE PAR LVY, LA DICTE MESSE POVR SIX LIVRES DE RENTE.

MAISTRE ANTOINE AVBERY CHANOINE OFFICIAL DE MOVLINS ET DE LA DICTE ÉGLISE, FRÈRE DV DICT SIEVR MÉDECIN, Y A FONDÉ LES IX ET Xme IVIN VIGILES ET TROIS GRANDE MESSE DV SAINT ESPRIT, DE NOSTRE DAME ET DES TRÉPASSÉS, ICELLE EN MVSIQUE POVR ANTOINE AVBERY ESCVIER DOCTEVR EN MÉDECINE LEVRS PÈRE, LIBERA EN FAUXBOURDON, ET UNE AVTRE ABSOLVTION SVR LA SÉPVLTVRE DE DAMOISELLE LVISE DE LINGENDES LEVR MÈRE, TRANSFÉRÉE AV IOVR DU DÉCEDS DV DICT OFFICIAL, AVEC LA PROPRIÉTÉ DE LA PLACE QVI EST AV DEVANT DE LA DICTE CHAPELLE DEPVIS LE BANC DINET IVSQVES A L'OVVERTVRE DE LEVR CAVEROTTE POVR SA COMMODITÉ, ET CELLE DE SON HÉRITIER POVR SEIZE LIVRES DE RENTE, PLVS SEPT MESSES BASSES LE LENDEMAIN DES SEPT FESTES DE NOSTRE DAME A HVICT HEVRES DV MATIN, MOIENNANT CENT SOLS RENTE, ET VNE MESSE DE SAINTE GENEVIÈVE HAVLTE ET EN MVSIQVE, DE PROFVNDIS EN FAVXBOVRDON, SONNÉE EN CARILLON ET AV MIDY LA VEILLE, AVQVEL LE CHAPITRE A ACCORDÉE ET A SON HÉRITIER, LA PLACE OV IL A FAICT METTRE VN SIÈGE PRÈS L'AVLTEL ET PILIER MIBONNET, POVR SIX LIVRES CINQ SOLS RENTE, ET LEDICT SIEVR OFFICIAL, DV CONSENTEMENT DE MES DICTS SIEVRS VÉNÉRABLES, A INTRODVICT EN ICELLE LE SERVICE DV SAINCT ET SACRÉ CONCILE DE TRENTE, ET EN A FOVRNY LES PREMIERS LIVRES.

ET IEAN AVBERY ESCVYER SIEVR DV PLESSIS, CONSEILLER DV ROY, ET SON PROCVREVR GÉNÉRAL EN BOVRBONNOIS, FILS DV SIEVR MÉDECIN, A AVSSY FONDÉ TROIS MESSES BASSES, LVNE AU XXVIme AOVST DES TRÉPASSÉS, POVR DAMOISELLE FRANÇOISE IOLY SA MÈRE, LA DEVXIÈME AV IOVR DE SAINCT IOSEPH, ET LA TROIXIÈME AV IOUR SAINCTE ANNE, QUI SE CHANTERONT AVX IOVRS DV DÉCEDS DV DICT SIEVR PROCVREVR DV ROY, ET DE DAMOISELLE CONSTANCE GVILLOVET SA FEMME, POVR TRENTE CINQ SOLS DE RENTE, TOVTES LES DICTES FONDATIONS DES DICTS SIEVRS MÉDECINS, OFFICIAL, ET PROCVREVR DU ROY, ESTANT EN NOMBRE DE SIX, MONTENT A QVARANTE CINQ LIVRES DE RENTE PAR ANNÉE, RACHEPTABLE AV SOL LA LIVRE, ET DISENT EN PRINCIPAL NEVF CENTS LIVRES, LESQVELLES HAVLTES ET BASSES MESSES SE DIRONT DANS LA DICTE CHAPELLE.

LEQVEL SIEVR OFFICIAL EST DÉCÉDÉ LE 23 MARS 1648.

PRIÉS DIEV POVR EVX.



CHANSON SUR LA BATAILLE DE PAVIE

ET LA MORT DU MARÉCHAL DE CHABANNES (1)

Fleurs des chansons, p. 4. — Le Roux de Lincy : *Recueil de chants historiques français*, 2e série, p. 16, 17 et 18.

Aidez-moy tous à plaindre, gentilz avanturiers,
Aydez-le moy à plaindre, le noble roy Françoys.

C'est un noble sire, partout a triumphé,
Le nonpareil en armes, tant à cheval que à pied.

Le jour saint Mathias, ce noble chevalier,
Aventuriers estoyent en armes ce jour pour diffiner.

Nous le devons bien plaindre le noble roy Françoys,
Sur tous seigneurs du monde plus gentil et courtoys.

Mauldictz soyent les traistres qui l'ont abandonné !
En faict de vilennie toujours s'y sont monstrés.

O la faulse canaille ! Ils ont le roy trompé,
Au point de la bataille n'ont point voulu frappé ;
Le noble roy de France ils ont abandonné.

Monsieur de la Palice, la Trimoille aussi,
Estoyent nobles gensdarmes, noblement ont frappé ;
Pour toute récompense, ilz ont leurs jours finé.

Avanturiers de France et aussi lansquenets
Entrèrent en bataille, vaillamment ont frappé,
N'est-ce pas grand dommaige ? Ils y sont demeurez.

Princes, seigneurs de France et nobles chevaliers,
Ayez en remembrance les nobles trespassez,
Ayez en souvenance le noble roy Françoys.

Gentil duc d'Albanie (2), si fusse à la journée,
Le noble roy de France n'y fust pas demeuré.

---

(1) Extrait du premier volume de *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*. Dijon, imp. Eugène Jobard, 1892. Ce très important ouvrage uniquement destiné à mettre « à la portée de tous les membres de la maison de Chabannes les archives éparses de cette famille », contient une infinité de documents intéressants au double point de vue de l'histoire générale et de l'histoire du Bourbonnais. Il a été tiré seulement à 70 exemplaires numérotés ; les matières dont il se compose peuvent donc être considérées comme non publiées. On y trouve un assez grand nombre de poésies écrites à l'occasion de la mort du maréchal de la Palice.

(2) Jean Stuart, duc d'Albanie, fils d'Alexandre Stuart, et petit-fils de Jacques II, roi d'Écosse.

CHRONIQUE

BEAUX-ARTS

Au *Salon* du Champ-de-Mars de 1891, M. Marcellin Desboutin a exposé :

1° Le portrait du *Sâr* Joséphin Péladan ;

2° Quatre belles études peintes, parmi lesquelles un portrait de l'auteur ;

3° Cinq gravures à la pointe sèche ;

4° Et une aquarelle d'après un tableau de Fragonard existant à Grasse ; lequel tableau est l'un des cinq du même artiste, reproduits précédemment par M. Desboutin en pointe sèche.

M. Sylvestre Milanolo a fait l'envoi d'un *Intérieur d'église d'Italie*, excellente aquarelle.

Au *Salon* des Champs-Elysées, les envois de nos artistes bourbonnais étaient en moins grand nombre que d'habitude. En voici l'énumération :

M. Georges-Antonio Lopisgich, de Vichy, a exposé une *Vue prise à Valvins, près Fontainebleau*, peinture récompensée d'une troisième médaille ;

M. d'Heurs, de Gannat, un *Bief du Sichon*, vue prise du moulin des Couteliers, peinture ;

M. Forichon, de Commentry, une *Vue de Commentry*, peinture ;

Mlle Favier, un *Portrait de M. Jean Hélot*, peinture ;

M. Frédéric de Chavigny, *Volailles au Marché*, grande aquarelle ;

M. Pierre Leprat, le *Vieux Saule*, aquarelle ;

Mlle Noémie Geoffroy, *Rhododendrons et Boules de neige*, aquarelle ;

M. Emile Diffloth, un plat décoratif en faïence ;

Mlle Louise Bureau, un buste en bronze de fillette : *Claudie ;*

M. Jean Coulon, un buste en plâtre, de magistrat ;

M. Guillaumin Gilbert, buste de M. Forichon, en plâtre ;

M. Adolphe-Stéphane Mony, *Saint Louis à Juilly*, statue en pierre, importante composition ; plus un médaillon en marbre, *Portrait de Mme Angèle V... ;*

M. Edmond Malo, de Buxières-les-Mines, une série de dessins représentant les *Ruines du vieux Saint-Vincent de Mâcon*, avec chapiteaux et bases du nartheix en triptyque ;

M. René Moreau, six châssis contenant six reproductions photographiques du château de Contresol, vues intérieures et extérieures, et un cadre contenant un dessin au tireligne et au lavis de la façade nord ;

M. Lopisgich a aussi fait au *Salon* l'envoi de deux gravures à la pointe sèche.



— Le journal *l'Art dans les Deux-Mondes*, dans son numéro de début, a publié de M. Marcellin Desboutin un beau portrait en pointe sèche de l'artiste John-Lewis Brown.

— L'artiste moulinois Marius Perret, très habile dessinateur comme l'on sait, a illustré de ses croquis un livre publié par M. Aimé Giron, *le Docteur Printemps*, édité par la librairie Didot.

— A mentionner encore au sujet de M. Marius Perret le succès remporté par lui à l'exposition de Blanc et Noir de 1891, où il a obtenu, pour ses dessins du Sahara algérien, une bourse de voyage.

— M. Georges Darcy, fils de l'éminent architecte du diocèse de Reims, a été nommé architecte diocésain du département de l'Allier, en remplacement de M. Selmershem.

— M. André Messager, le compositeur montluçonnais, si connu du monde musical, a écrit pour un drame lyrique de M. Paul Delair, *Hélène*, représenté au théâtre du Vaudeville, une partition pleine de mélodies charmantes. Toute la presse a accueilli par des éloges mérités cette œuvre nouvelle de notre compatriote.

BIBLIOGRAPHIE

— ANNALES BOURBONNAISES, recueil mensuel illustré, historique, archéologique et artistique, publié par M. E. Delaigue ; 5e année, 1 vol. in-8o de 384 p. Imp. Et. Auclaire.

Principaux travaux composant les matières de ce volume : *Notes sur Châteldon*, par M. A... (tirage à part) ; *François Aubergier, curé de Chevagnes-le-Roi*, par M. Louis Audiat ; *Fondations des couvents de Moulins, Minimes, Chartreux, Carmélites*, par M. le comte F. du Buysson ; *Inventaire archéologique et bibliographique des communes du département de l'Allier* (*suite*), par M. l'abbé J.-H. Clément (tirage à part) ; *Les Artistes bourbonnais au Salon des Champs-Elysées*, par M. E. Delaigue ; *Ferrières à vol d'oiseau* (*fin*), par M. Pierre Encise ; *Souvenirs de l'Hôtel de Ville de Moulins* (*suite*), par M. H. Faure ; *Monuments mégalitiques du Ré-de-Sol*, par M. Julius Florus ; *Les Montluçonnais de 1490-1497* (*suite*), par M. des Gozis (tirage à part) ; *Les Bourbonnais à la Cour de Cassation*, par M. Joseph Lefort ; *Lettres attribuées à Anne de Beaujeu* et *Les deux Jean Petitdé*, par M. G. de La Mousière ; *La Mardelle de Moladier* (tirage à part), par M. Ernest Olivier ; *Les Portraits de Villars* (tirage à part) et *Les Stations préhistoriques d'entre Loire et Allier*, par M. F. Pérot ; *Château et parc de Baleine* (tirage à part), par M. de Pussy ; *La comtesse Alfred de Chabannes La Palice* (tirage à part), par M. Roger de Quirielle ;

L'église de Vicq au point de vue archéologique, par M. H. du Ranquet, etc., etc.

— ARCHIVES HISTORIQUES DU BOURBONNAIS, recueil mensuel publié par A. Vayssière, archiviste de l'Allier. Moulins, imp. Crépin-Leblond. T. II, in-8° de 388 pages.

Principaux travaux insérés dans ce volume : *Le monnayage de Souvigny*, par le docteur Vannaire ; *Procès-verbaux de l'incendie du château de Moulins ; Inventaire du château de Saligny*, par M. Roger de Quirielle ; *Blaise de Vigenère et Jean Mégret*, par M. E. Bouchard ; *Un épisode de la Fronde*, par le comte F. du Buysson ; *Notes sur l'histoire de Varennes-sur-Allier*, par Saint-Gris ; *Le diocèse de Moulins*, par M. le chanoine L.-E. Morel ; *Armorial de la généralité de Moulins*, par M. des Gozis ; *Notes extraites d'un protocole de notaire*, par M. l'abbé Reure ; Documents divers.

— REVUE SCIENTIFIQUE DU BOURBONNAIS ET DU CENTRE DE LA FRANCE, publiée mensuellement sous la direction de M. Ernest Olivier. 4e année. Un vol. in-8° de 272 p. Moulins, imp. Et. Auclaire.

Principaux travaux de ce volume : *Les machines motrices*, par M. R. de la Boutresse ; *La forêt de Soulongis* (tiré à part), par M. Desjobert ; *Les oiseaux du plateau central* (tiré à part), par M. A. Givois ; *Analyse des Rubus du plateau central* (tiré à part), par F. Héribaud Jos. ; *Météorologie de l'année 1890 à Baleine* (tiré à part), par M. G. de Rocquigny-Adanson ; divers articles de MM. S.-E. Lassimonne, Ernest Olivier, F. Pérot, G. de Rocquigny-Adanson, Dr R. Verneau, Rey de Morande, abbé C.-G Renoux, etc.

— BULLETIN-JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'ALLIER, recueil mensuel. Un vol. in-8° de 356 p. Moulins, imp. A. Ducroux et Gourjon-Dulac.

Comptes rendus des réunions de la Société d'agriculture, renseignements divers et travaux spéciaux parmi lesquels : *Hématurie et Cachexie*, par M. Marcel Vacher ; un compte rendu du concours départemental agricole tenu à Escurolles, par M. La Couture ; un rapport sur les primes de culture du concours d'Escurolles, par M. Paul Giroud ; un autre rapport sur les prix de viticulture, du même concours, par M. G. Jouffroy, etc.

— ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE L'ALLIER, t. IX, brochure in-8° de 76 p. Moulins, imp. Et. Auclaire.

Procès-verbaux, renseignements spéciaux. Principaux articles : *Rapport sur l'exposition horticole de Bourges en 1891*, par M. Doûmet-Adanson ; *Rapport sur l'exposition horticole d'Autun en 1891*, par M. Bourdelier ; *L'hiver de 1709*, par M. Forney.

— BULLETIN DU SYNDICAT DES PHARMACIENS DE L'ALLIER. En fascicules dont le 1er a paru en 1891. Moulins, imp. Et. Auclaire.

— *Préparation économique de la pulpe vaccinale* (tiré à part de la 1re livraison du *Bulletin du Syndicat des pharmaciens de l'Allier*), brochure in-8o de 12 p. Moulins, imp. Et. Auclaire.

— *Compte rendu de la réunion de la Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins du département de l'Allier*, assemblée générale du 8 octobre 1891. Brochure in-8o de 22 p., imp. A. Ducroux et Gourjon-Dulac, contenant notamment, de M. le docteur Méplain, une notice nécrologique sur M. le docteur Léon Meige, membre de la Société d'émulation.

— LES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS. — L'ALLIER, avec planches et cartes, par I.-A. Râyeur, agrégé d'histoire et de géographie ; 1 vol. in-8o de 290 p., Moulins, imp. Et. Auclaire. Volume de début d'une collection de géographies départementales.

En outre de ceux traités par M. Rayeur, ce livre contient plusieurs chapitres dus à des collaborateurs, savoir : de M. Doûmet-Adanson : *Climatologie ;* de M. L. de Launay : *Géographie de l'Allier ;* de M. Jouffroy : *L'Agriculture de l'Allier* (tirage à part).

— GUIDE-ALLIER ILLUSTRÉ, par M. I.-A. Rayeur ; un vol in-12 de 92 p. Paris, A. Chérié, libraire rue Hallé. Imp. Et. Auclaire. (Extrait de la collection : *Les Départements français.*)

— GUIDE-VICHY, par M. I.-A. Rayeur ; un vol. in-12 de 45 p. Moulins, imp. Et. Auclaire. (Extrait de la collection : *Les Départements français.*)

— VICHY A TRAVERS LES SIÈCLES. — RECHERCHES HISTORIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES, par A. Mallat, t. Ier. — DE L'ÉPOQUE CELTIQUE AU XVIIIe SIÈCLE. Vichy, imp. C. Bougarel.

— FAUNE DE L'ALLIER OU CATALOGUE RAISONNÉ DES ANIMAUX SAUVAGES OBSERVÉS JUSQU'A CE JOUR DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER, par M. Ernest Olivier. (V. procès-verbal de janvier.)

— COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1889-1890 DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE GANNAT. Paris, A. Delahaye et E. Lecrosnier, 23, rue et place de l'Ecole de Médecine, 44e année ; in-8o de 118 p.— Travaux insérés dans ce volume, de MM. Mansier, Lamallerée, Sahut, Coquelin, et notamment, de M. le docteur Paul Fabre : *Expulsion de ténias multiples ; Quelques particularités de l'épidémie d'influenza* ; *Pathologie des houillères.*

— HISTOIRE ET DESCRIPTION DE LA CATHÉDRALE DE MOULINS, par L. du Broc de Segange. Paris, librairie Plon. Edité par la commission de l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, instituée par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

— ESSAI SUR LE BOURBONNAIS SOUS LE DUC LOUIS II (1356-1410). Thèse

de M. Max Bruchet, pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe.

— ETUDES AGRICOLES SUR LES PLANTES DES PRÉS DU BOURBONNAIS, par S.-E. Lassimonne. (V. procès-verbal de février.)

— RÉMINISCENCES, par M. Paul Duchon. Poésies. Comptoir d'éditions, Paris, rue Halévy, 14.

— BULLETIN DU COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE, publication mensuelle, créée par M. Harry Alis (H. Percher), de Lurcy-Lévy, directeur de l'*Agence Dalziel.*

— THÉORIE NOUVELLE DU PHÉNOMÈNE DE LA ROSÉE OU ROLE DE LA TRANSPIRATION VÉGÉTALE DANS LA PRODUCTION DE LA ROSÉE, par M. l'abbé C.-G. Renoux. (Voir le procès-verbal d'avril.)

— LES VIEUX PAPIERS D'UNE MAIRIE. — DROITURIER, par M. Aubert de La Faige. Tirage à part d'une étude publiée dans l'*Annuaire de l'Allier* de 1890. Imp. Et. Auclaire.

— LE LIVRE DES FAMILLES, par M. l'abbé Moret, curé de Saint-Menoux. Moulins, imp. A. Ducroux et Gourjon-Dulac. En livraisons.

— BULLETIN PAROISSIAL DE MARIGNY, par M. l'abbé Mandet, curé de Marigny. Imprimé d'abord par l'auteur et ensuite chez Auclaire, à Moulins. En livraisons.

— LA SÉPULTURE DES PAUVRES, par M. F. Pérot. (Voir procès-verbal de juin.)

— LA LAMPE DES MORTS D'ESTIVAREILLES, par M. F. Pérot. (Voir procès-verbal de juin.)

— HISTOIRE ROMAINE, classe de quatrième, rédigée d'après les nouveaux programmes, par M. l'abbé Melin. Chez M. André Paris, libraire éditeur, à Moulins. 1 vol. in-12 de 352 p. illustré de 120 gravures et de 6 cartes. Fait partie de la collection d'ouvrages classiques du même auteur.

— PILLAGE PAR MANDRIN DES CAISSES DES EMPLOYÉS DES FERMES DANS LE ROANNAIS EN 1754, par M. Antoine Vernière. Travail intéressant le Bourbonnais en certaines parties. Publié dans le *Roannais illustré.*

— MONTAIGUET, BOURG MIXTE BOURBONNAIS-FORÉZIEN, notes et documents pour servir à son histoire et à celle de ses monuments, par M. Roger de Quirielle. Brochure in-4o de 54 pages avec gravures. Roanne, imprimerie du *Roannais illustré*, 79, rue Sainte-Elisabeth. Tirage à part d'un article du *Roannais illustré.*



— A LA CONQUÊTE DU TCHAD, par M. Harry-Alis. Gros volume in-8° orné de 29 figures, avec cartes explicatives. Paris.

— PALÉOETHNOLOGIE DES VALLÉES DE LA LOIRE, DE LA BOURBINCE ET DE L'ARROUX, par M. F. Pérot. (Voir procès-verbal de novembre.)

— QUESTIONS SOCIALES. — LE PAIN QUOTIDIEN, par M. P. de Montaignac, in-8° de 24 p. Montluçon, imp. Prot.

— US ET COUTUMES DU CANTON D'ESCUROLLES, par A. Machelon, in-18 de 87 p. Gannat, imp. Marion.

— LA CHRONIQUE D'ARTHUR DE RICHEMONT... de Guillaume Gruel (1393-1458), publiée pour la Société de l'histoire de France par Achille Le Vavasseur. — Renseignements pour l'histoire des ducs Jean Ier et Charles Ier, et pour l'histoire du Bourbonnais.

— LA MÉTHODE DE KOCH ET SA TECHNIQUE, par le docteur Cornil, in-8° de 7 p. Clermont (Oise), Daix, imprimeur.

— LES FORÊTS DE TRONÇAIS ET CIVRAIS (ALLIER), par M. E. Desjobert, in-8° de 24 pages.

— LES HARMONIES ENTRE LE CANTIQUE DES CANTIQUES ET L'APOCALYPSE, par M. A.-J.-B. Duprat, curé de Diou, in-8° de X-332 p. Lyon, imp. Vitte.

— PRÉCIS DE LÉGISLATION COMMERCIALE DANS LES VENTES ET ÉCHANGES D'ANIMAUX DOMESTIQUES. DES VICES RÉDHIBITOIRES ET DE LEUR SUPPRESSION, par A. Péron, vétérinaire à Montmarault, un vol. in-12.

— MÉTÉOROLOGIE DE L'ANNÉE 1889 AU PARC DE BALEINE (ALLIER), par M. G. de Rocquigny-Adanson, in-8° de 16 p. Moulins, imp. Et. Auclaire

— RÉCIT D'UN PÈLERINAGE A NOTRE-DAME DE SAUVAGNAC (HAUTE-VIENNE), par M. l'abbé A. Sauvagnac, curé d'Ussel, petit in-18 de 116 p. Moulins, imp. Et. Auclaire.

— HISTOIRE DE L'INSIGNE RELIQUE DE LA VRAIE CROIX DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT, par M. l'abbé Richard, curé doyen de Bourbon-l'Archambault, in-18 de 212 p. Moulins, imp. Et. Auclaire.

— LE BOURBONNAIS SOUS LA RÉVOLUTION, par M. le docteur Cornillon. Tome III. Riom, imprimerie Edouard Girerd, in-8° de VII-286 pages. Suivi d'une liste des personnes condamnées à mort, à Moulins, Paris. et Lyon, d'après les indications des corps constitués de l'Allier. Gravures.

ARCHÉOLOGIE

Les quelques renseignements qui suivent compléteront ceux qui sont consignés dans les procès-verbaux. Ils se rapportent à d'intéressantes trouvailles archéologiques faites en Bourbonnais depuis un certain temps.

— A la Chavanne, commune de Chassenard, ont été découverts cinq bracelets en bronze de l'époque gauloise à belle patine vert clair. Trois de ces bracelets, offrant une section ovale dans leur coupe, paraissent avoir été coulés. Les deux autres ont été martelés et sont à arêtes vives. Tous sont ornés de lignes entrechevronnées.

— Commune de Saint-Menoux, au domaine de Joux et à la Croix-Mont Rocher, chez M. Echégut et chez M. Delaigue, des fouilles ont été pratiquées qui ont donné pour résultats la mise au jour de nombreux objets de l'époque gallo-romaine, des poignées d'épées, des monnaies, de nombreuses tuiles à rebords, etc.

— Des substructions de la même époque ont été également constatées à Saint-Gerand-le-Puy par M. l'abbé Gigand, curé de cette paroisse. Elles consistent en une grosse tour de 21 mètres de circonférence. De nombreux débris de poteries gisaient parmi les ruines.



— M. le lieutenant Ludovic Forqueray, du 10e chasseurs, a trouvé à Lapalisse trois intéressants spécimens de dinanderie auvergnate, qui sont des dessus de bassinoires dont deux portent des inscriptions et le troisième, le blason dont le dessin figure ci-dessus, d'un évêque de la

famille du Buisson, Guyenne et Gascogne. (*Annales bourbonnaises*, t. V, p. 312.)

— M. le baron de Barghon de Fort-Rion et M. l'abbé Bletterie, curé de la Prugne, ont rencontré dans leurs excursions aux *Bois-Noirs*, à la montagne des *Rocs-Vagnons*, plusieurs monuments mégalithiques s'ajoutant à la longue série de ceux déjà signalés dans cette région. Aux Rocs-Vagnons, il s'agit d'une réunion de grands rochers à *bassins*, au nombre de 40 à 50. Ils ont été décrits par Julius Florus dans deux articles publiés par les *Annales bourbonnaises* et la *Revue scientifique du Bourbonnais.*

— M. F. Pérot a trouvé à Moulins deux intéressants spécimens de la coutellerie ancienne de la ville. L'un de ces objets porte la marque et le nom de F.-B. Grand, qui fabriquait en 1787. Ce sont : une lance tranchante sur les deux côtés, munie dans le bas d'un crochet arrondi et recourbé avec pas de vis au bas de la tige ; et une fort belle paire de ciseaux en acier fin, dont chaque lame est formée de deux jambes bottées avec pieds ajourés reposant sur les deux anneaux. Une jarretière d'or est nouée au-dessus du mollet et les deux côtés de chacune des bottes sont agrémentés d'un motif en or délicatement ciselé.

— M. Augustin Desrosiers, dans les démolitions du mur de clôture d'une maison située à Moulins, rue de Bourgogne, n° 87, a recueilli des débris de sculptures provenant de l'ancienne église de Saint-Pierre-des-Ménestraux. Ces débris comprennent 20 pièces environ ; ce sont des fragments de piliers sculptés, des chapiteaux, des fragments de voussures, une clé de voûte formée d'un faisceau de feuilles et de figures, enserré dans un large ruban ondulé, un dessus de retable, des morceaux de corniche, etc.

DONS AU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

— Par M. A. Bertrand, deux fragments de sculptures sur calcaire, provenant des démolitions du palais ducal. Le premier représente un casque de dimension un peu inférieure à la grandeur naturelle, orné de trois plumes, la visière rabattue, et détaché sans doute d'une statue en pied d'un varlet du XVe ou XVIe siècle. Le deuxième consiste en deux gantelets posés l'un à côté de l'autre, sur une tablette.

— Par M. le prince de Lucinge, un fragment de bois silicifié encastré dans un bloc d'arcose. (Procès-verbal de la séance de mars.)

— Par M. A. Bertrand, sept dais sculptés du XVIe siècle, désignés dans le procès-verbal de la séance d'avril.

— Par le même, une médaille et un diplôme qui lui ont été transmis

pour son envoi à l'Exposition universelle de 1889. (Procès-verbal d'avril.)

— Par MM. les architectes de la cathédrale de Moulins, un double écusson sur pierre aux armes de Louis de Bourbon, avec la barre. (Procès-verbal d'avril.)

— Par M. Bouquet, ancien coutelier à Moulins, un vase de faïence de Nevers et une lithographie représentant Mme de Navarre, fondatrice du couvent des Augustines de Moulins. (Procès-verbal de juillet.)

— Par M. de Bure, des bracelets en schiste provenant de sa découverte des Berthelots. (Procès-verbal de décembre.)

— Par M. Grand-bey, deux momies égyptiennes, l'une de crocodile et l'autre d'un chat. (Procès-verbal de décembre.)

— Par M. Pérot, une momie égyptienne de loup. (Procès-verbal de décembre.)

— Et par Mme G. Saulnier, par l'entremise de M. de Brinon, deux photographies représentant, sous deux aspects différents, une terre cuite d'origine gauloise trouvée dans la terre de Chavannes, commune de Chassenard, décrite dans le procès-verbal de la séance d'août.

NÉCROLOGIE

MONSEIGNEUR GUEULETTE

François-Nicolas Gueulette, ancien évêque de Valence — de 1865 à 1879 — est mort à l'île de Lérins, le 21 mars 1891, âgé de 84 ans. Il était né à Moulins, où son nom est resté populaire, le 8 janvier 1808. Il avait pendant de longues années exercé son ministère dans sa ville natale, notamment comme vicaire général et curé archiprêtre de la cathédrale, de 1846 à 1865. Il laisse un roman catholique assez peu lu : *Pazzini et Silvio.*

LE COMTE MAX DE L'ESTOILLE

Le nom de M. de l'Estoille n'est placé ici que pour ordre, M. Ernest Bouchard ayant consacré à l'ancien président de la *Société d'émulation*, la notice insérée au présent *Bulletin*.

LÉOPOLD SERRE

M. Serre, peintre distingué, est mort à Vallon-en-Sully en mai 1891. C'était aussi son lieu de naissance. On avait remarqué à Moulins, à l'Exposition de 1885, plusieurs toiles de lui. Les sites de la région de Montluçon lui fournissaient ses sujets de prédilection. C'était plus qu'un amateur. On trouve dans les *Annales bourbonnaises*, t. V, p. 92, cette appréciation



du talent de M. Serre : « Comme artiste, il était un peu superficiel, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir un goût essentiellement pur et éclairé, exprimé dans les innombrables croquis qu'il répandait autour de lui. A défaut de solidité et de profondeur, il avait une verve et une agilité remarquables. Il travaillait toujours, sans même y penser, et nul n'eut plus que lui la passion du crayon et du pinceau, qui semblaient ne jamais quitter sa main. » M. Serre était de plus un homme de beaucoup d'esprit et d'une inépuisable générosité. La sûreté de ses relations était partout vantée.

MADAME LA COMTESSE ALFRED DE CHABANNES LA PALICE

Née en Angleterre le 11 avril 1803, Madame la comtesse de Chabannes est morte à Paris où elle habitait, 11, rue de la Planche, le 7 juillet 1891. Elle avait épousé le 16 septembre 1826 Alfred-Jean-Edouard comte de Chabannes la Palice. Jusqu'à ses derniers moments et malgré son grand âge, elle avait conservé toute sa lucidité et sa vive intelligence. Son ouvrage principal est une *Notice historique sur la maison de Chabannes ou de Chabannées*, suivie de l'armorial de ses alliances. (Clermont-Ferrand, imp. F. Thibaud, 1864, in-4° de 184 pages, tiré à 100 exemplaires numérotés à la presse.) Madame la comtesse de Chabannes a aussi publié dans le *Bulletin de la Société d'émulation*, une *Étude historique sur le château de la Palice*, et dans les *Annales bourbonnaises*, t. III, p. 114, des *Souvenirs historiques des environs de la Palice.*

JULES GRAS

M. Jules Gras était de Bourbon-l'Archambault où il est mort en juillet 1891, fort jeune. Il ne s'est occupé que de l'histoire de sa ville natale et de ses environs, mais il mettait dans ses investigations une ardeur incroyable. Il a publié quelques articles dans les *Annales bourbonnaises*. Il ne laisse qu'un seul travail de quelque importance, c'est une *Notice historique sur Bourbon-l'Archambault pendant la Révolution.*

GUILLAUME-EUGÈNE COMTE DE FRADEL

Ancien préfet de l'Allier, M. le comte de Fradel était chevalier de la Légion d'honneur et ancien officier d'infanterie. Il est mort le 21 septembre 1891 au château de Rax, situé près de Saint-Germain-des-Fossés, âgé de 85 ans. Par les hautes fonctions administratives qu'il a exercées, par son caractère élevé et son esprit ouvert à toutes les idées généreuses, M. le comte de Fradel mérite d'être placé au premier rang parmi les hommes du Bourbonnais dont la mémoire doit être conservée. Il était allié à un grand nombre des meilleures familles de ce pays.

LÉON MEIGE

M. le docteur Meige est né à Moulins le 3 octobre 1853 et mort à Cauterets le 20 août 1891. Docteur en médecine, secrétaire du comité de la Croix-Rouge constitué à Moulins au début de la guerre de 1870-71, membre du conseil général de la Société de secours aux blessés, ancien adjoint au maire de Moulins, chevalier de la Légion d'honneur, il fut toute sa vie dévoué aux choses d'intérêt général, à la science, à son pays. Il était de plus, de vieille date, membre de la *Société d'émulation*, qu'il avait en grande sympathie, quoique ne participant pas activement à ses travaux. M. le docteur Méplain lui a consacré une notice élogieuse insérée dans le compte rendu de la réunion de la Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins du département de l'Allier (assemblée du 8 octobre 1891).

ÉDOUARD BONNEFOND

Le 19 octobre 1865 est mort à Moulins, âgé de 65 ans, M. Edouard Bonnefond, frère de M. le général Bonnefond. Il avait épousé la sœur du peintre moulinois au talent bien connu, Pierre Outin. M. Bonnefond prenait grand plaisir aux recherches archéologiques et en plus d'une occasion il fut heureux dans ses trouvailles. A différents moments il fit au Musée départemental des dons entre lesquels le dernier est particulièrement précieux. Il comprend une collection d'environ 120 objets provenant de dragages effectués par ses ordres et sous ses yeux dans des lacs ayant contenu des cités lacustres, en France et en Suisse.

MONSEIGNEUR DE CONNY

Mgr de Conny, protonotaire apostolique, doyen de la cathédrale, fondateur et bienfaiteur de la maîtrise, est mort à Moulins le 24 décembre 1891. La presse locale lui a consacré de nombreux articles nécrologiques où a été retracée sa vie d'homme de travail, d'homme de devoir et d'homme charitable. Le champ était vaste et l'on y pouvait glaner abondamment, ainsi que l'a fait M. l'abbé Melin, dans une notice, publiée par le *Messager de l'Allier*, numéro du 26 décembre.

L'œuvre littéraire de Mgr de Conny se divise en trois catégories : œuvres de science ecclésiastique, œuvres polémiques et œuvres diverses.

Les œuvres de science ecclésiastique sont les suivantes : *Cérémonial romain ; Des usages et des abus en matière de cérémonies ; Les cérémonies de l'Eglise expliquées aux fidèles ; Recherches sur l'abolition de la liturgie antique dans l'église de Lyon ; Remarques sur une prétendue défense de la liturgie de Lyon ; Accord du cérémonial romain avec les traditions fran-*

çaises; *Lettre à un ecclésiastique sur l'observation du cérémonial; De la cappa ; Exposition résumée de la doctrine chrétienne.*

Les œuvres polémiques comprennent : *Dissertation sur la distribution intérieure des églises ; Lettre à un ami, pour faire suite à la dissertation sur la distribution intérieure des églises ; Nouvelle note sur la cathédrale de Moulins ; Suite de la nouvelle note sur la cathédrale de Moulins ; Les Moulinois et les architectes de la cathédrale ; Les travaux entrepris à la cathédrale de Moulins ; Renseignements offerts à l'administration des cultes, à propos de la cathédrale de Moulins ; Rectification d'une assertion trop absolue ; L'architecture et la théologie ; Mémoire apologétique pour les écrits de M. de Conny sur la cathédrale de Moulins ; Humble remontrance d'un Moulinois à la commission administrative des Hospices.*

Les œuvres diverses sont : *La Chronique bourbonnaise*, revue in-8°, Moulins, chez Desrosiers, 1869-1870 ; *Lettre à M. Charles Vervoitte, sur l'organisation de la maîtrise de Moulins; Le travail, sa dignité et ses droits.*

Mgr Adrien de Conny était né à Moulins le 24 mai 1817, le troisième fils du vicomte Félix de Conny, historien et homme politique de haute valeur, lequel avait laissé quatre enfants, savoir : 1° Ernest, né en 1810, mort en 1836 ; 2° Léopold, né en 1811, mort en 1881 ; Adrien, né en 1817, mort en 1891, et Edouard, qui vit encore, le statuaire si distingué qui a consacré à la mémoire de son père un livre publié à Moulins en 1889 (1).

---

(1) *Un Homme ou cent ans de révolutions*, in-8° de XI-495 pages. Moulins, imp. Et. Auclaire.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.

SOCIÉTÉ
D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS
DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1892

Séance du 8 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON, VICE-PRÉSIDENT

— M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique informant la Société que le 16e congrès des sociétés des beaux-arts des départements aura lieu à la Sorbonne au mois de juin 1892.

— M. A. Bertrand fait une nouvelle et intéressante communication sur ses fouilles de Bourbon-l'Archambault, au Poux-d'en-Haut.

Et il signale une erreur du *Bulletin des Musées*, no 23, au sujet de M. J.-B. Adanson, qui est qualifié de naturaliste, par confusion sans doute avec Michel Adanson. J.-B. Adanson, grand-oncle de M. le Président de la Société, fut un archéologue distingué et, de plus, secrétaire d'ambassade à Constantinople.

— M. A. Thonier Larochelle présente une statuette du XVIIe siècle en bois de tilleul. Elle devait faire partie d'un retable et semble représenter une sainte Marguerite.

Séance du 5 février.

PRÉSIDENCE DE M. F. DE CHAVIGNY

— M. le Président ouvre la séance par une courte allocution où il remercie ses confrères d'avoir bien voulu l'appeler à présider leurs travaux.

— M. Doûmet-Adanson communique une lettre de M. le maire et de M. le curé de Vallon-en-Sully, autorisant la Société à faire prendre, pour être déposés au Musée départemental, les débris d'un calvaire signalé à une précédente réunion par M. l'abbé J.-H. Clément.



— M. A. Bertrand annonce qu'il a acquis pour le Musée une pertuisane du XVIe siècle en fer forgé, trouvée à Moulins, chez M. Sorel.

— M. C. Grégoire soumet quatre médailles des ducs de Lorraine, provenant du château d'Hérisson.

— MM. E. Olivier et l'abbé J.-H. Clément rendent compte sommairement de différents ouvrages reçus par la Société.

Séance du 4 mars.

PRÉSIDENCE DE M. F. DE CHAVIGNY

— M. Doûmet-Adanson explique qu'il s'est fait remettre différents objets trouvés en terre à l'occasion de l'arrachage du beau marronnier ornant jadis la place de Chantenay. Ces objets, contenus dans un sarcophage, consistent en un petit christ, des grains de chapelet, des bagues et deux petites médailles sur lesquelles existe une croix de Malte. Les fouilles doivent être continuées.

M. G. Bernard dit que les médailles ne sont autres que de petits deniers des Dombes, ou deniers tournois, frappés pour la duchesse Marie de Montpensier, ce qui est indiqué par la lettre M. Il est porté à croire que ces monnaies ne sont pas rares en Bourbonnais, car il en a trouvé deux, commune d'Iseure.

— M. Frobert, trésorier, présente le budget de recettes et dépenses de la Société, exercice 1891. Ce budget est approuvé.

— Comptes rendus et communications diverses.

Séance du 1er avril.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON, VICE-PRÉSIDENT

Sont offerts à la Société pour la bibliothèque: par M. le docteur Vannaire un exemplaire de son ouvrage sur *le monnayage des prieurs de Souvigny et des sires de Bourbon;* et par M. Julius Florus aussi un exemplaire de son travail sur *les monuments mégalithiques et celtiques du Bourbonnais.*

— M. de Laboissière appelle l'attention de la Société sur l'intérêt qu'il y aurait à publier le plus tôt possible la table générale dressée par M. Génermont, des volumes parus du *Bulletin.* Les membres présents déclarent s'associer à ce vœu, qui est renvoyé à la commission du Bulletin.

— M. Doûmet-Adanson fait une nouvelle communication au sujet de la

découverte archéologique de Chantenay et il présente à l'appui un plan explicatif dressé par M. Ville, secrétaire de la mairie de cette commune..

Il résulte des explications fournies par M. Doûmet-Adanson, que les fouilles ont été continuées sur la place de Chantenay par M. l'adjoint au maire et que des cercueils en pierre, dont un seul est à peu près intact, ont été découverts, ainsi que des anneaux, des bagues, des grains de chapelet, une épingle en bronze pour attacher un manteau ; puis, à une plus grande profondeur, une fibule gallo-romaine, une monnaie de Probus et une petite statuette de Vénus en terre de Vichy.

D'après le plan et les constatations faites, il paraît y avoir eu à cet endroit deux constructions superposées, la première d'une époque relativement récente et la seconde plus ancienne, ainsi que le révèlent des débris réunis de tout ce qui constitue une villa gallo-romaine, salle de bains, enduit rouge sur les murs, etc.

— Comptes rendus de plusieurs ouvrages reçus par la Société.

Séance du 6 Mai.

PRÉSIDENCE DE M. BERTRAND, VICE-PRÉSIDENT

— M. le Président lit une note relative aux fouilles pratiquées par M. l'abbé Moret dans un tumulus gaulois existant au domaine de Joux, commune de Saint-Menoux, fouilles dont il a déjà été question dans le précédent Bulletin et dans différentes publications. Les trouvailles en résultant consistent en : deux squelettes, un glaive en bronze mesurant $0^{m}35$ de longueur, caractérisé par plusieurs nervures de peu de saillie alternant avec d'autres nervures en creux, et un petit poignard d'environ $0^{m}14$ de longueur, également orné, tous les deux revêtus d'une belle patine verte ; plus un bracelet et une aiguille de bronze, provenant d'une fibule — plusieurs poteries, un squelette de cheval, etc.

— M. le Président lit ensuite un travail ayant pour titre : *Relation des fouilles exécutées à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), par MM. l'abbé Melin et Bertrand, dans une officine de mouleurs gallo-romains et un puits de la même époque.*

— La Société désigne pour la représenter au congrès des Sociétés savantes devant avoir lieu à la Sorbonne les 7, 8 et 9 juin, MM. l'abbé Melin, Doûmet-Adanson, Bertrand et E. Olivier.



Séance du 3 juin.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON, VICE-PRÉSIDENT

— M. F. Pérot offre pour le Musée, au nom de M. Changarnier, directeur du musée de Beaune, 12 médailles gauloises décrites plus loin.

— M. Tourteau présente un petit vase moyen-âge trouvé par lui à Bizeneuille, avec deux médailles de Souvigny à l'effigie de saint Mayeul.

— M. A. Thonier Larochelle communique des dessins de lui, représentant des figurines en terre cuite trouvées par MM. Melin et Bertrand dans leurs fouilles de Bourbon-Lancy.

— M. S.-E. Lassimonne lit une notice sur deux plantes nouvelles pour la flore de l'Allier : l'Orchis alata et l'Orchis alatiflora.

— M. A. Bertrand lit également une description, d'après M. l'abbé J.-H. Clément, d'objets antiques découverts à Sauvagny-le-Comtal (Allier), consistant en bagues en or et en bronze, médailles d'empereurs romains du IIIe siècle, etc.

M. Doûmet-Adanson rend compte d'un intéressant épisode d'un voyage qu'il a fait récemment en Tunisie en compagnie de M. E. Olivier. Il s'agit de la rencontre d'une espèce d'ophidia, le naja, très répandu en Egypte, dans le sud de l'Algérie et dans la Tripolitaine ; rencontre faite au moment même où les deux explorateurs discutaient sur les probabilités de sa présence dans les parages où ils se trouvaient.

LE CAPITAINE PONCENAT

ET SA FAMILLE

D'après les Documents originaux

I. — RECHERCHES SUR L'ORIGINE DE LA FAMILLE DU CAPITAINE DE PONCENAT

C'est un fait à remarquer, combien peu sont connues en Bourbonnais la famille et la vie du gentilhomme félon à son Dieu, LE CAPITAINE PONCENAT, lors des luttes religieuses qui désolèrent ce pays et ses environs, à la fin du XVIe siècle.

Le nom n'est cité ni dans la *Biographie Universelle* de Michaud, ni dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie* de Bouillet, ni dans le *Dictionnaire historique de la France* de Ludovic Lalanne, etc. : tous ces compilateurs ne l'avaient pas rencontré dans le *Dictionnaire historique* de Moréri, ni dans celui de Bayle, auxquels ils ont tant emprunté.

Seul, Achille Allier, dans l'Ancien Bourbonnais (1), après avoir emprunté à Belleforest le récit de la bataille de Cognat livrée en 1568, s'est borné à dire ceci : « Un des seigneurs de Poncenat a figuré d'une manière très active dans les guerres de religion sous les ordres du baron des Adrets. » Ce qui prouve qu'il n'a connu ni le nom vrai du terrible pillard huguenot, ni ses aïeux ou leur origine.

MM. Haag, dans leur excellent dictionnaire biographique ayant pour titre : *La France protestante* (2), ont été les premiers à percer le voile qui enveloppait son berceau : ils le nomment *Jacques* de Boucé, sieur de *Poncenac* ou Poncenat, tout en signalant l'erreur de Chorier, qui l'a confondu avec Ponsonnas, bailli de Vienne, lequel suivit des Adrets à Lyon, et plus tard abjura, puisqu'en 1580 il combattait dans les rangs des catholiques au siège de la Mure (3).

(1) Moulins, 1834-1838 ; II — 275.
(2) Paris, 1853 ; IV — 411.
(3) Haag, *loco citato*, note.

Mais en 1884, dans le *Roannais illustré* (1), notre ami M. le docteur O. de Viry publia de très intéressants et authentiques *Documents inédits sur François de Boucé, seigneur de Poncenat, Changy, Droiturier, dit le capitaine Poncenat*, lesquels établissent ses véritables nom et prénom, mais ne disent rien de ses ancêtres et déclarent que ses armoiries sont inconnues (2).

Il est donc important de rechercher l'origine de la famille dont les membres furent seigneurs de Boucé ou de Poncenat, en Bourbonnais.

Boucé, que l'on trouve écrit *Bocé*, *Boucé* et *Boussé*, est traduit en latin *Bociacum, de Bociaco.*

Voici ce qu'en dit « Nicolas de Nicolay, Dauphinois, sire d'Arfeville, valet de chambre et géographe ordinaire du Roy », qui écrivit en 1569 une *Description du Bourbonnois*, « soub l'exprès commandement de Très haut, Très victorieux et Très chrestien Roy Charles IXe du nom, et Très haulte et Très vertueuse Reyne Catherine de Médicis, sa Très honorée Dame et Mère (3).. : La paroisse et chasteaufort de Bousse (*sic*) situé en bonne et terre forte, produisant en grande fertilité d'huille de noix, froment, febves et autres bledz et en icelle y a grand pascaige pour nourrir les bestes à laict, le tout situé sur le fleuve de Valençon et contient VII^XX^ feuz. » (*P. 53.*)

Si la statistique agricole de Boucé est complète, la partie historique y est, par contre, totalement oubliée.

C'est ainsi qu'il est bon de savoir qu'en novembre 1217, le jour de la fête de saint Hilaire, « Hervé, comte de Nevers, déclara recevoir en fief de Robert, évêque de Clermont, Chaveroche, Trezelle, Bert (Bar) et Cindré, et, en augmentation de fief, *Boucé*, Servilly (Salvellas), et ce que le dit évêque possédait à Vaumas (Vomay) (4). Aussi, en avril 1222, Mathilde, comtesse de Nevers, fit-elle hommage à Robert, évêque de Clermont, pour ces fiefs, ajoutant que cet hommage devait être rendu dans la châtellenie de Chaveroche (5). »

(1) Numéro de juillet 1884.
(2) Voy. de Soultrait, *Armorial du Bourbonnais*, p. 94.
(3) Tiré du titre même du mss. publié en 1875 par M. d'Irrisson, d'Hérisson.
(4) Huillard-Bréholles, *Inv. ducs de Bourbon*, n° 68.
(5) *Ibidem*, n° 92.

Aussi est-ce d'elle que nous verrons Pierre de Châtel-Montagne recevoir le fief de Boucé, dont il prit le nom continué par ses descendants. On a une charte du 12 juin 1278, le vendredi après la Pentecôte (10 juin), par laquelle « Robert, fils aîné du comte de Flandre, comte de Nevers, et Iolande, comtesse de Nevers, sa femme, reconnaissent tenir de l'évêque de Clermont, et de ses successeurs, le château de Chaveroche, Trezelle, Bert, *Barrum*, Cindré, *le fief de Boucé*, *Bosset*, le fief de Servilly, *Savelley*, le fief de Vaumas, *Vemat*, le fief de Cos et tout ce qui est tenu d'eux en arrière-fief dans lesdites seigneuries... (1) »

En 1300, le chatel et la seigneurie de Boucé avec ses arrière-fiefs dans les paroisses de Tréselle, *Trésail,* Cindré, Montoldre, *Montandre*, et autres, étaient du fief des ducs de Bourbon, du ressort desquels ils ne devaient plus sortir jusqu'à la réunion à la couronne de France en 1523.

Boucé, actuellement commune du canton de Varennes-sur-Allier, dans l'arrondissement de la Palisse, a aujourd'hui un millier d'habitants, au lieu des 140 feux (2) annoncés par Nicolay. Sa population a donc à peu près doublé, mais son ancien château-fort est absolument ruiné et ses bâtiments de desserte servent à une ferme rurale.

Quant à Poncenat, c'est un château ruiné dont les dépendances forment un lieu, dit du hameau de Ciernat, commune de Montaigu-le-Blin, du même arrondissement de la Palisse.

D'après Mme la comtesse Alfred de Chabannes-la-Palice, qui a écrit de curieux *Souvenirs historiques des environs de la Palisse* (3), Henri de Montagu-le-Bleyn, seigneur de Moulin-Neuf, épousa Péronnelle de la Palice et *fut le sixième seigneur de Boucé*, de Cindré et de Montagu : ses trois fils auraient fait hommage de ces fiefs en 1443 et 1445. Il en résulterait que les seigneurs de Montagu, les Aycelin, étaient les possesseurs du château de Boucé. Mais le titre invoqué, qui est de 1455, est mentionné par les *Noms féodaux* (4) en ces termes : « Palisse, *alias*, Pelisse (Péronnelle de la), veuve de Henri de Montagu-

(1) *Ibidem*, n° 647.
(2) Environ 560 habitants en comptant quatre par feu.
(3) *Annales Bourbonnaises*, 1889, p. 113.
(4) Dom Béthencourt, *Noms féodaux*, III — 173, de l'éd. Bachelin en 1867.

le-Blein, seigneur de Moulin-Neuf, Antoine et Geoffroy de Montagu, leurs enfants ; partie de bois en la paroisse de Cindré, et *cens* en celle de Montagu et de *Boucé : châtellenie de Chaveroche* (1). »

Si l'analyse est fidèle, ce n'est plus la seigneurie que possède cet Henri de Montagu, sa veuve ou leurs enfants, mais de simples *cens* dans la paroisse : ce qui est bien différent.

D'ailleurs, dans la généalogie de la grande famille des Aycelin, alors maîtres de Montagu, aujourd'hui Montaigu-le-Blin, le P. Anselme se garde bien de dire que les Aycelin aient été *seigneurs de Boucé* (2).

Mais une charte de 1217, conservée dans les Archives nationales (3), relate le serment d'hommage lige prêté à Archambaud VI, sire de Bourbon, par Dalmas et Pierre, fils d'Etienne, seigneur de Chastel-Montagne, pour tout ce que leur père reconnut tenir en fief du dit sire de Bourbon dans *la chastellenie de Boucé.* Si ce mot de chastellenie n'est pas une erreur du scribe du XIII[e] siècle, il ne peut vouloir dire que dans l'étendue de la justice de Boucé, ou mieux ne prouve-t-il pas la possession par les Chastel-Montagne de la maison-forte de Boucé, *Castellum de Bociaco,* qui dépendait de la châtellenie de Billy et existait bien dès cette époque ou à peu près : car en 1223 vivaient Pierre et Hugon, *Hugonnus,* de Boucé, arrière-vassaux de Mathilde, comtesse de Nevers, vassalle elle-même de Robert, évêque de Clermont.

Nous avons d'ailleurs constaté que certains titres disent *la maison-forte de Chatel en Boucé,* car Boucé était alors aux mains de gentilshommes de ce nom de Chatel.

Qu'était cette famille de Chatel ? Il est utile de le dire et de là remonter aussi loin que possible.

Ceux qui lisent notre revue l'*Ancien Forez* (4), ont certainement gardé souvenir de cette grande famille chevaleresque de Centarben, *de Sancto Albino*, originaire de l'ancien lieu, dit aujourd'hui bois de Crus, — alors dépendance de Saint-Albin, hameau de la commune de Vareilles, qui fut si puissante par ses

(1) Archives Nationales, p. 468, c. 85.
(2) *Hist. généal. des gr. off. de la couronne de France*, VI — 301.
(3) P. 457, c. 1093.
(4) Vol. VII — 257 et VIII — 104.

diverses branches et ses riches possessions en Charollais, en Brionnais, en Chalonnais et en Forez, famille qui surpassa celle des *prétendus barons souverains* de Semur-en-Brionnais, tant en opulence qu'en durée.

Les Centarben (1) nous sont connus depuis un Rothbert ou Robert, époux d'Aremburge, qui vivait en 910, 927, et se remaria à un autre seigneur du nom de Jotceran.

Son arrière-petit-fils, Guillaume de Centarben, fut père de plusieurs enfants que la publication récente du *Cartulaire* de Paray-le-Monial nous a permis de retrouver ; ce furent :

1° Dalmace II de Centarben, 1033, lequel continua les aînés, d'où sortirent les Damas du Chalonnais et les Damas de Cousan en Forez, etc.

2° Pierre, *quidam miles pronomen habens* de Cachiaco, époux d'Adélaïs (*Charte 17*), seigneur de Chaumont, château voisin de celui de la Guiche (Saône-et-Loire), tige de la famille de ce dernier nom.

3° Heldin, père de Bertrand, *nobilissimus miles*, de Gauthier de Perrigny, *Walterius de Parriniaco*, et d'Anseide, *Ansedeus*, (*ch. 103*), d'où sortirent les seigneurs de Perrigny, *de Parriniaco*.

4° Hugues, aussi chevalier, *de Castro Petri agnomine*, souche des de Chastel, que nous allons rapporter.

5° Guichard, tué dans l'église de Vitry-les-Charolles (Saône-et-Loire).

6° Adaltrude, *Adaltrudis*,

7° et Aremburge, *Aremburgis*,

filles dont nous ignorons la destinée.

II. — LA FAMILLE DE CHASTEL-PERRON, D'OU SONT VENUS LES CHASTEL-MONTAGNE

Leur filiation s'établit comme suit :

I. Guillaume de Centarben, dont nous avons parlé plus haut, fut, suivant la charte citée à l'article de son fils, père, entre autres enfants, de :

(1) Nous indiquerons plus tard, dans un article spécial, les armoiries des Centarben, des Chatelperron, des Chatel-Montagne et des Boucé, qui en sont descendus.

II. Hugues de Centarben, chevalier, qui reçut le surnom de Chasteau-Pierre, *agnomine de Castro Petri* (1), mentionné dans les chartes 18 et 19 du Cartulaire de Paray, avec sa femme Etiennette, *Stephana,* et ses deux fils Pierre et Régnier (chap. 17).

Hugues, Etiennette et leurs enfants susdits donnent au monastère pour le repos de leurs âmes et de celle de leur frère Guichard, tué dans l'église de Vitry (2), la moitié du cimetière, des dîmes, du temporel, *presbyteratum,* des oblations de l'autel, ainsi que des biens ruraux ; peu après, étant à son lit de mort, *in obitu suo,* Hugues donne encore le quart de pareils droits en l'église de Curdin (3).

Frère de Dalmace II de Centarben, vivant en 1033, Hugues eut d'Etiennette, dont nous ignorons le nom patronymique, les deux enfants que voici :

1° Pierre de Chastel, chevalier, *quidam miles*, qui, voulant se faire moine à Paray, donna des biens à Briant, venus à sa famille du chef d'Adélaïde de Semur (4).

2° Régnier de Chatel dont l'article suit.

III. Régnier de Chastel, *de Castel,* est cité comme témoin dans la charte de Paray n° 113, malheureusement sans date comme presque toutes du précieux recueil ; il est le père de :

1° Heldin de Chastel, *de Castello*, chevalier, *quidam miles*, qui finit par se retirer moine à Paray, quoiqu'il ait encore alors sa femme Beatrix et un fils nommé Robert (*chap. 164*) : il donna des biens à Collanges en Charollais. Ce fut lui qui continua les seigneurs de Chatel-Perron, dont nous ne nous occuperons plus.

2° Heldrad, qui continue.

3° Ayme de Chastel, femme de Goufier de Jaligny, qui donna

(1) Il ne peut y avoir de doute sur le changement de Chateau-Pierre en Chatel-Perron ; témoin ce titre de 1232 : « Guichard de Chastel, *de Castro Petri*, possède le « chastellet de Chaster Perron, l'église du dit lieu, ensemble le fief de Larère (Lallière), la Vernoy (la Vernée) et *Chastel Morand* (Chateau-Morand), relevant alors du sire de Beaujeu. »

(2) Vitry-les-Charolles (Saône-et-Loire).

(3) M. Marcel Canat de Chisy a démontré, dans ses *Origines du Prieuré de Paray-le-Monial*, que Guichard était bien un Centarben. Voy. p. 84, 95 et 103.

(4) *Ann. de la Soc. Eduenne*, XV-284. Adélaïde de Semur se fit religieuse à Marcigny en 1066. M. Cucherat la dit femme du *baron* de Chatel-Montagne, ce qui paraît une erreur de cet auteur.

à Paray le mas ou meix de Jean, du consentement de son fils Fouque, et ce, en présence de son oncle Pierre de Chastel (*ch. 177*).

IV. Heldrad de Chastel, *Heldradus de Chastel*, présent à une donation à Paray par ses cousins germains Bertrand, Gauthier et Anseide de Perrigny, de biens au village de Péon, près l'église de Centarben, *Sancti Albini*, etc. (*ch. 101*).

Nous ne lui connaissons d'autre enfant que :

V. Guillaume de Chastel, chevalier, qui, avec sa femme Emeldine, scella une donation, au même monastère de Paray, d'un mas à la Beluse, *mansum unum a la Belosi*, dans le diocèse de Clermont, au village d'Essartines, *in pago Claromonte, et in villa que dicitur Exartella* (*chap. 148*).

Il fut père de :

1° Etienne ci-après.

2° Pierre, tige des Chatel de Boucé, que nous rapporterons plus loin.

VI. Etienne de Chatel-Montagne, *de Castello de Montana*, témoin en 1205, avec Bernard de Chaumont, Renaud Damas, *Dalmatii*, Guichard de Centarben, Guillaume de Centarben et plusieurs autres, de la confirmation par Beatrix, comtesse de Chalon, de la donation faite par son père aux moines de Paray-le-Monial (*ch. 225 et 226*).

En mars 1215, le même Etienne, seigneur de Chatel-Montagne, *Castelli de Montana*, s'avoua homme lige de Robert, sire de Bourbon, pour le village de Hicerolles et y obligea ses successeurs en la possession du Chastel de Montagne, sauf la foi due au Roi de France (1).

Ce fut lui qui, par le mariage avec une femme dont le nom est ignoré, une Aycelin de Montagu probablement, acquit ces *cens* à Boucé que reconnurent en avril 1217 (2) ses fils Dalmace et Pierre : il était donc mort en 1216.

Nous lui connaissons :

1° Dalmace de Chatel-Montagne, dont nous ne savons rien.

2° Guillaume de Chatel-Montagne, qui continue les seigneurs de ce nom.

(1) *Noms féodaux.*
(2) *Eodem loco.*

VII. Guillaume de Chatel-Montagne, II[e] du nom, seigneur de Chatel-Montagne qui, en avril 1245, déclara tenir de Guy de Dompierre, seigneur de Saint-Just, oncle d'Archambaud, sire de Bourbon, un fief à Paluel, vers Saint-Porcien (Saint-Pourçain), se terminant à la rivière de Sioule (1).

Nous ne savons quelle fut sa femme qui lui donna :

1° Perrin ci-après.

2° Guillaume de Chastel, III[e] du nom, seigneur de Saligny et de Randan, rappelé dans une transaction de 1316 qui sera citée à l'article d'Hérard, XI[e] degré.

VIII. Perrin de Chatel-Montagne fit partage avec Guillaume, son frère, l'an 1323 par-devand Durand de Brosse, notaire à Cusset (2) ; il eut :

1° Guillaume qui continuera.

2° Jeanne de Chatel-Montagne, mariée à Roger de Chauvigny, fils de Jean, baron de Blot (3).

IX. Guillaume de Chatel-Montagne, IV[e] du nom, chevalier, seigneur du dit lieu, dont la veuve noble Alips ou Alice du Breuil (4), qualifiée Dame de Chatel-Montagne, est nommée dans la vente de plusieurs cens et rentes assis à Chatel-Montagne qui lui fut faite par Guillaume, seigneur de Saligny prénommé, pardevant Durand de Brosse, le jeudi avant la fête de la Purification de la Vierge, l'an 1333.

D'Alips du Breuil, Guillaume IV eut :

X. Noble homme sire Guillaume de Chatel-Montagne, *de Castro in Montanis*, V[e] du nom, chevalier, fit hommage pour sa seigneurie de ce lieu en 1348.

La même année, le 3 juillet, Guy, comte de Forez, autorisa l'abandon à Guillaume de Chatel-Montagne par Guillaume de Chatelus, de divers cens et rentes, près la rivière de Barbenan (5).

(1) *Noms féodaux.*
(2) Les titres mentionnés sans indication de sources proviennent des notes mss. recueillies par M. Potignon de Montmégin sur les actes eux-mêmes.
(3) Lachesnaye, *Dict. de la noblessse*, *verbo* Chauvigny.
(4) Armoiries inconnues, d'après le comte de Soultrait. Peut-être étaient-ils de même souche que les du Breuil des châtellenies de Vichy et Montluçon qui armaient *d'azur, à l'ancre d'argent, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or* : c'est assez probable, vu le voisinage.
(5) Barban, *Aveux aux comtes de Forez*, 373. — Huillard-Bréholles, *Inv. Ducs de Bourbon*, n° 2502.

Guillaume V eut pour femme Jeanne de Thianges (1), qui lui procréa :

1° Herard ci-après.

2° Guillaume, dont l'article sera rapporté après celui de son frère.

3° Blanche de Chatel, mariée à Mre Amblard de Chalus, seigneur de Montrodez, fils de Guillaume de Chalus, seigneur de Tours (2), vivant en 1264, auquel elle donna deux filles :

A. Marie de Chalus, femme de noble Trouillard de Montbord, chevalier, seigneur du dit lieu (3).

B. Catherine de Chalus, épouse de M. Guichard de la Garde, chevalier, seigneur de la Maleréе (4).

Toutes deux sont parties en la transaction de 1316 ci-après.

Blanche de Chatel, après la mort d'Amblard de Chalus, fut remariée en deuxièmes noces, le jeudi avant la Purification de la sainte Vierge 1333, avec Robert de Vichy (5), dont elle eut :

a. Guillaume de Vichy, appelé *le Camus de Vichy*, suivant la même transaction.

b. Jean de Vichy, seigneur de la Roche et Gensac.

c. Dalmace de Vichy, seigneur de Luzilliat.

XI. Hérard ou Erard de Chatelmontagne fut marié avec Catherine de Chauvigny de Blot (6), dont il n'eut point d'enfants. Après sa mort arrivée l'an 1316, cette dame poursuivit les héritiers *ab intestat* pour lui assigner la rente de 120 livres : Jean de Chauvigny de Blot, chevalier, son frère, ayant sa procuration, traita par transaction du 7 juillet 1316 passée entre Marie et Catherine de Chalus et le *Camus* de Vichy d'une part, et Jeanne, femme du sieur de Rollat, touchant cet assignat qui fut donné sur la terre de Saint-Gérand-le-Puy, dépendant de la succession d'Hérard de Chatelmontagne : assistèrent à l'acte, Odin de Rollat et Gilbert de la Souche, chevaliers.

(1) Armes : *d'or à 3 tiercefeuilles de gueules.*
(2) Armes : *de sable semé d'étoiles d'or, au poisson de même en bande, à la bordure engrêlée de gueules.*
(3) Non cité par le comte de Soultrait.
(4) Armes : *d'argent à trois chevrons de gueules.*
(5) Armes : *de vair plein.* — Robert est ordinairement appelé Rodolphe : il était seigneur de Vichy, la Roche, Busset et Luzilliat.
(6) Armes : *Ecartelé aux 1 et 4 de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules ; aux 2 et 3 d'or à trois bandes de gueules.*

XI. Guillaume de Chatelmontagne, VI[e] du nom, frère d'Hérard, fit aveu le 3 juillet 1334, au comte de Forez, pour le bois d'Olères et le tènement de Charray, sis à Chatelmontagne (1) ; il renouvela cet hommage le 3 juin 1348.

Il reconnut en 1365 et 1370 des dîmes en la paroisse du Breuil, *de Brolio*, le bois de la Rappaz, la quatrième partie du château de Saint-Gérand-le-Puy et d'autres possessions considérables (2).

Il est cité dans un terrier d'Ambierle comme ayant, sans doute sur le point de mourir, en 1389, constitué une pension de 6 sols à titre d'aumône payable au mois de mai, annuellement, à la luminaire de la chapelle de Saint-Jacque-des-Biès, paroisse de Saint-Bonnet-des-Quarts, *de Quadrans* (3).

Après lui vient :

XII. Erard de Chatelmontagne, II[e] du nom, l'un des témoins, le 27 septembre 1400, de l'hommage rendu au duc de Bourbon, seigneur de Beaujeu, par Guillaume de Montrenard, chevalier (4).

Nous ne lui avons trouvé qu'une fille :

Jeanne de Chatelmontagne, qui fut conjointe en mariage avec Martin de Rollat (5) ; veuve de lui, elle fit hommage en 1455 pour sa terre seigneurie de la Bouteresse relevant de la châtellenie de Moulins (6).

Ainsi faillit cette grande famille des Chatelmontagne dont nous allons rapporter la branche des Chastel de Boucé, en la châtellenie de Billy.

III. — BRANCHE CADETTE DES CHASTEL DE BOUCÉ

VI. Pierre de Chatel-Montagne (le prénom n'est cependant pas absolument certain), qui reçut en arrière-fief d'Hervé, comte de Nevers, la terre de Boucé dont ses enfants prirent le nom ; ce furent :

(1) Le lundi après la fête de Saint-Menoux, 15 juillet 1342, Guiot de Mars, *Mart*, damoiseau, avoua tenir en fief de Pierre, duc de Bourbonnais, à raison de sa châtellenie de Chaveroche, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Boucé, *de Bociaco*, et au territoire de Mars, depuis le chemin du Puy de Montvendent jusqu'à la Planche-Berlant, le tout valant environ 14 livres tz. de revenu. (Huill.-Bréh., n° 2313.)

(2) *Noms féodaux*.

(3) *Bulletin de la Diana*, III, 159.

(4) Jos. Déchelette, *Montrenard et ses seigneurs*, 1891, p. 13.

(5) Armes : *fascé d'argent et de sable.*

(6) *Noms féodaux*.

1° Perrin, qui fait le second degré.

2° Hugon, *Hugonnus*, de Chatel en Boucé.

Tous deux sont cités dans un acte de 1223 (1).

VII. Perrin de Boucé vivait en 1250 ; nous ne connaissons pas le nom de sa femme qui lui donna :

1° Jean, qui continue la filiation.

2° Perrin de Boucé, damoiseau, qui, avec son frère Jean, figure dans l'acte d'hommage de 1300, ci-après.

Il parait n'avoir eu qu'une fille :

A. Marguerite de Boucé, mariée, en premières noces à Jean de Bornier, damoiseau (2), et, en secondes, à Aymonin de Neuville, damoiseau, fils de Jean de Neuville, qui l'était lui-même de Guillaume de Neuville, lequel prenait la qualité de chevalier (3) ; leur contrat fut passé devant Jean Botard, notaire, le mardi après la fête de saint Luc, 1349 ; il y est dit que Jean de Boucé était déjà mort (4).

Jean de Neuville et Marguerite de Boucé eurent pour fille :

a. Catherine de Neuville qui épousa Jean de Faye, damoiseau, demeurant à Monétay (5). Il mourut peu après et ses héritiers traitèrent par devant Thomellin, notaire, le 5 février 1366, des droits de la dite Marguerite de Boucé. qui était alors remariée, pour la troisième fois, à Perrin Gabard, damoiseau (6), dont elle eut, cette fois :

aa. Guillaume Gabard.

bb. Julienne Gabard.

cc. Jeannette Gabard (7).

VIII. Jean de Boucé, *de Bociaco*, reconnut, en 1300, avec Perrin de Boucé, son frère, leurs maisons, domaines et justices

(1) Archives de Gayette, comm. par M. Choussy.
(2) Non cité par M. le comte de Soultrait.
(3) Armes, d'après le comte de Soultrait : *d'azur à la croix échiquetée d'argent et de gueules*. Mais cette famille portait *de gueules à 3 faucons d'argent accompagnés d'un vannet aussi d'or ;* plus tard, par concession du prince, ils portaient de Contarini : *d'or à 3 bandes d'azur*.
(4) L'indication des actes est tirée des preuves dressées par M. Verchere de Reffye pour l'entrée au prieuré noble de Marcigny, des demoiselles de Boucé, dont il sera parlé à leur place. La note nous en a été communiquée par M. l'abbé Méhu.
(5) M. de Soultrait dit leurs armes inconnues.
(6) Armes : *d'azur, à la bande d'or accompagnée de deux étoiles de même, au chef pallé d'azur et d'or de six pièces.*
(7) *Noms féodaux.*

ès paroisses de Saint-Loup, la Ferté-Monestay, Saint-Pourçain et autres (1).

La même année 1300, Jean de Boucé, damoiseau, fils de feu Perrin, damoiseau, fait l'hommage du chatel et seigneurie de Boucé et arrière-fiefs, ès-paroisses de Trésail, Cindré, Montandre et autres (2).

Il est aussi nommé dans un acte du samedi après la Saint-Martin d'été 1300, par lequel il reçut en sa qualité de seigneur de Boucé l'aveu et dénombrement qui lui fut donné par Estienne Duc, demeurant à Boucé, à cause d'Alix de Chanau, sa femme.

L'an 1317, il fit le partage des biens de sa maison avec Perrin, son frère, auquel il délaissa tout ce qui se trouvait dans la partie occidentale, et il eut tous ceux de la partie orientale au delà de la rivière de l'Allier.

Le dimanche après la fête de la Purification 13.., il contracta mariage avec Jeanne du Coudray, *de Coldriaco* ou *Colgiaco* (3), alors veuve de Perrin de Chareil, seigneur de Cordebeuf, et eut d'elle :

1° Jean II, qui suivra.

2° Estienne de Boucé, damoiseau, lequel, tant en son nom qu'en celui de Jean, son frère, donna, l'an 1322, le lundi après la Saint-Antoine, à illustre prince et seigneur Louis, comte de Clermont, chambrier de France, seigneur du Bourbonnais, leur aveu et dénombrement des biens qu'ils possédaient en indivis.

3° Pétronille de Boucé, femme de Guillaume de Vendat, damoiseau (4), par contrat reçu Arnaut et du Chambon, notaires, le samedi lendemain de la Saint-Nicolas d'hiver 1342, en présence des nobles seigneurs Jean de Vendat, Odin Blanc,

(1) *Noms féodaux.*

(2) *Eodem loco. Trésail,* c'est la commune actuelle de Trézelles et *Montandre* celle de Montoldre.

(3) Un quartier de Saint-Gérand-le-Puy portait le nom de *du Coudray*, dont était seigneur en 1569 Jean de Rébé (Nicolay, p. 54). — On trouve dans les *Noms féodaux* qu'Ythier Raybe ou de Rébe avait été le premier mari de Marguerite de Saint-Géran, à qui il apporte sa dîme, terre et basse justice de Saint-Géran, avec la maison du Chastellier, paroisse de Saint-Prix : son second mari, Jean de Bigny, chevalier, en fit, en cette qualité, reconnaissance en 1348 (*Noms féodaux*).

Le nom de du Coudray ne figure pas dans l'Armorial du comte de Soultrait.

(4) Armes : *d'azur à trois lionceaux d'argent.*

seigneur de Sauzey, chevaliers, de Perrin de Barraillon, Guillaume de Monts, le commandeur de Lanuel, etc.

Elle eut en dot tous les biens maternels avec 200 livres de rente : moyennant quoi, tous les biens paternels demeurèrent à ses frères.

IX. Jean, seigneur de Boucé, IIe du nom, contracta l'an 1327, un mardi du mois d'avril, après Pâques, mariage avec Isabelle de la Garde (1), *alias* de Paray, fille de noble Girard, chevalier, déjà veuve de défunt Jean de Mars, par-devant Sodoy, notaire ; les témoins : Jean de Busseul, *Jean de Chatel*, Jean de Paray, tous chevaliers ; Henry d'Esserpens, seigneur de Servilly, Guillaume d'Estieugues et *Guillaume de Chatel*, damoiseaux.

Jean II de Boucé était mort en 1351, suivant le dénombrement donné à ladite Isabelle, sa veuve, et à Guillaume de Boucé, leur fils, par Barthélemy Rannot et Etienne Raymond, habitants de Boucé, le samedi avant la Saint-Pierre-aux-Liens, par-devant Durand Cochon, *Cochoni*, notaire.

La tutelle de ses enfants fut assignée et faite, devant le sénéchal de Bourbonnais, le lundi après la conversion de saint Paul, 27 juin 1354. Les parents qui y procédèrent furent Mres Blain de Chauvigny, Hugues de Vichy, seigneur de Gondailly, Odin de Vendat et Jean de la Garde, chevaliers ; Madame Guye de Paray, Frère Jean de la Grange, commandeur de Palluel, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Blainet de Montaigu, Jean de Mars, Estienne de la Grange, Jocerand d'Hauterive, Aimonin de Boucé, écuyers ; Petitjean de Jaligny, Etienne de Cornillier et Jean Chapot : Jean de Mars, cousin maternel des mineurs, fut élu leur tuteur.

Ces mineurs étaient au nombre de quatre, savoir :

1° Guillaume, qui formera le degré suivant.

2° Laure de Boucé, qui se fit religieuse au prieuré de Marcigny : il fut dressé acte de son engagement en 1359, le mercredi après la Saint-Mathieu, par-devant Annet, notaire. Jean de Mars, son tuteur, lui assigna 6 livres de pension viagère, payable moitié à la Toussaint et moitié à l'Ascension, trois

(1) En 1300, Jean de la Garde, *alias* de *la Guarda*, damoiseau, possédait la terre de la Forest, fief en la paroisse de Saint-Remy, dans la châtellenie de Billy (*Noms féodaux*).
Armes : *d'argent à 3 chevrons de gueules.*

aunes de drap bon et suffisant selon l'ordre, un jambon et douze gelines (1).

L'acte n'eut pas longtemps d'exécution, car l'an 1367, le jeudi après la Nativité de la sainte Vierge, Laure de Boucé contracta mariage avec noble homme Guillaume de Sorbier, damoiseau, fils de feu Perrin de Sorbier, demeurant à Saint-Etienne, près de Saint-Géran-le-Puy. Guillaume de Boucé, son frère, lui donna tout le bien de leur mère, quinze cartes de blé et 60 sols de rente viagère : au moyen de quoi, Laure lui fit don de tous ses droits du chef de son père.

Le 8 mai 1402, par acte signé Thomas Miard, Laure de Boucé, pour lors veuve de Guillaume de Sorbier, passa quittance générale de sa dot à son frère Guillaume, puis le 10 du même mois, elle fit son testament. Par cet acte, elle ordonnait sa sépulture dans l'église de Boucé, devant l'autel Saint-Jean ; faisait héritier son fils Guillaume de Sorbier, fondait une messe à Boucé à l'autel de Saint-Jean, tous les lundis ; donnait au curé de Saint-Etienne, 4 francs d'or ; fondait une messe dans l'église des Carmes de Moulins (2) ou des Cordeliers de Saint-Pourçain.

3° Isabeau de Boucé,

4° Et Jeanne de Boucé,

dont nous ignorons la destinée.

X. Guillaume de Boucé, seigneur dudit lieu, se maria en 1359, le mardi après la conversion de saint Paul, par acte signé Guillaume Bourgoin, *Burgundi*, notaire, avec Alix de *Poncenat*, sœur de Guyot de Poncenat, damoiseau, et fille de feu Mre Gilbert de Poncenat, chevalier, seigneur dudit lieu (3), et d'Isabelle de Champ-Proppier, laquelle s'était remariée à Jean de Chitain,

(1) Poules : gelines, du latin *Gallina*. Dans certains pays, on dit *gallines ;* en Brionnais, un gelinier est un poulailler.

(2) Les Carmes acceptèrent le 28 décembre 1413 et assignèrent tous les lundis, à l'autel Saint-Jacques.

(3) Armes inconnues, dit le comte de Soultrait. Ce Gilbert de Poncenat était fils d'autre Gilbert de Poncenat, chevalier, qui obtint de Louis, comte de Clermont, sire de Bourbon, la haute et basse justice sur des terres situées sur la rivière de Valançon, lui délaissant à titre d'échange ses biens dans lesdites limites, à la réserve des maisons de Poncenat et de la terre d'Isabeau de Cincé, sa femme (Huill.-Bréh., n° 1662). — Le 12 décembre 1322, le même prince lui délaissa la même justice sur son domaine vers le moulin de Croc assis sur la même rivière (n° 1663).

seigneur d'Esserpens ; Alix eut en dot six vingts florins d'or, la rente de 50 livres qui avait été donnée à sa mère et 20 livres d'autres rentes que ledit Guyot de Poncenat lui constitua. Son époux lui régla un douaire de 40 livres de rente avec la jouissance d'une maison alors occupée par Ginette, veuve de Jean de Boucé.

Elle mourut l'an 1400, suivant l'arrêt des Grands Jours rendu au profit de son époux, contre Pierre Lancelot, le 17 mars de ladite année.

Guillaume de Boucé, damoiseau, tant pour lui que pour Alise de Poncenat, son épouse, reconnut en 1366 sa maison-forte de Boucé, domaines, bois, dîmes et mouvances, ensemble les fiefs et seigneuries de Poncenat et de Marnat : ce qui prouve qu'elle était la dernière de sa maison.

Ils eurent deux fils au moins :

1° Guillaume II, qui suivra.

2° Un autre fils dont nous ne savons le nom, mais qui fut père d'un François de Boucé, IIe du nom, vivant en 1494 comme il sera dit au degré suivant.

XI. Guillaume de Boucé, IIe du nom, chevalier, seigneur de Boucé, de Poncenat, etc., paraît avoir été marié deux fois: la première, avec une demoiselle de Chandieu (1), car il existait une transaction du jeudi après l'Assomption, 16 août 1397, passée entre lui et Marguerite de Chandieu, sa femme, d'une part, et noble homme Chaptard de Chabannes, chevalier, et Louise de Chandieu, sa femme, d'autre part, pour les droits d'hérédité : la seconde, avec Alienor de Bellenave, fille de noble et puissant seigneur Mre Jean, chevalier, seigneur de Bellenave, Saint-Flour-le-Chastel (2), et dame Isabeau de Chalus : leur contrat fut passé devant Ronsier, notaire, le 25 août 1411, en présence de nobles hommes Mre Pierre de Chalus, dit *le Boyer*, et Odin de Rollat, chevaliers ; de Jean de Chalus, de Pierre de Toulon, Blainet de Montagu, Léotard de la Rivière, écuyers, et plusieurs autres. Il fut constitué en dot à l'épouse une somme de 1,500 livres.

Guillaume II de Boucé fut présent à un traité passé le 7 juillet

(1) Armes : *de gueules au lion d'or*.
(2) Armes inconnues, dit le comte de Soultrait.

1416 entre les héritiers de Messire Hérard de Châtel-Montagne, baron dudit lieu, et de Catherine de Chauvigni de Blot, sa veuve : on y avait appelé Messires Robert de Vichy, Odin de Rollat, Dalmace de Vissac, le sire de Listenois, Jean de Chatelus, Gilbert de la Fayette, tous qualifiés, comme lui, chevaliers.

Il eut d'Aliénor de Bellenave :

1° Jean III, qui suivra ;

2° Antoine de Boucé, dit de Montjournal, seigneur de Précord, après avoir été co-seigneur de Boucé et de la justice de Poncenat ;

3° Péronnelle de Boucé, mariée à Archambaud de Villars, écuyer, seigneur dudit lieu (1), dont est issue :

Jeanne de Villars vivante en 1494, qui donna à François de Boucé, *son cousin germain*, 120 réaux d'or restants à payer de la dot de sa mère : acte reçu du Magnet, *Magneti*, notaire, le 31 octobre 1494.

XII. Jean de Boucé, III[e] du nom, fut co-seigneur de Boucé et de Poncenat : il fut marié par contrat du 7 décembre 1445 (2), devant André Roux et Guillaume Crozenot, notaires, à Péronnelle de Lespinasse, fille de noble et puissant seigneur Philibert de Lespinasse, chevalier, seigneur de Thoury-sur-Besbre, de la Fin et autres lieux (3), et de Jeanne Lespinasse : présents nobles Philibert de la Roche, Archambaud de Villars, Jean Pitoys, Jean de Cellin, Antoine Gabard, Hugues de Saint-Lubin, chevaliers, et autres.

La même année 1445, Jean de Boucé, écuyer, et Antoine, son frère, enfants de Guillaume, firent hommage de leur châtellenie et maison-forte de Boucé, domaines et fiefs en dépendant, ensemble de la haute, moyenne et basse justice de Poncenat (4).

Le 17 octobre 1456, devant Pitens, notaire, il passa un bail à cens, à Durand des Chaux, de la seigneurie de Bassechières.

Le 8 juin 1466, il fit quittance à son beau-père, par acte reçu Roux, notaire, de 120 escus d'or sur la dot de sa femme Péronnelle de Lespinasse.

Il testa l'an 1473, le 19 mars, nomma pour exécuteurs testamen-

(1) Armes : *d'hermine, au chef de gueules chargé d'un lion issant d'argent.*
(2) 1454, d'après le chev. de Courcelles, *Gén. de Lespinasse.*
(3) Armes : *d'argent, à la bande de sable.*
(4) *Noms féodaux.*

taires son frère puîné Antoine de Montjournal (*sic*), seigneur de Précord, et Antoine de Charry, écuyer, seigneur de Cordebœuf.

Ses enfants furent :

1° François qui forme le treizième degré ;

2° Antoine de Boucé, auteur du rameau de *Poncenat* rapporté à la suite de celui-ci ;

3° Marie de Boucé, qui eut pour son partage 1,200 escus d'or et 1,800 livres pour sa vêture ;

4° Bernard de Boucé, religieux bénédictin ;

5° Pierre de Boucé, curé de Monétay, qui, en cette qualité, traita avec son frère aîné le 3 mars 1493. Il est dit protonotaire du Saint-Siège dans un autre traité de la même année, fait le 24 septembre ; enfin il est qualifié chanoine de Troyes dans un titre du 26 février 1508.

6° Claude de Boucé, et

7° Louise de Boucé,

toutes deux religieuses au prieuré de Marcigny, d'où elles furent tirées par Anne de France, duchesse de Bourbonnais, pour travailler à la réformation du monastère d'Iseure que cette princesse avait entreprise ; après quoi, elles obtinrent la permission de retourner à Marcigny, par lettres signées de la main de la même duchesse Anne de France.

XIII. François de Boucé, Ier du nom, seigneur de Boucé et d'Eschelettes, traita le 28 avril 1486, acte reçu Fontjobert, notaire, avec dame Philippe de Chéry (1), veuve de Pierre de Murat, seigneur d'Issart-lès-Souvigny, au nom de Jean, Guillaume et Madeleine, ses enfants, et en acquit la sixième partie de la justice de Basseschières, dans les paroisses de Boucé, Rongères, Lange, Ciernat et ailleurs, indivise entre l'acquéreur pour un tiers et le seigneur de Chaslus pour le surplus.

Le 7 juin 1490, il fit un autre traité avec Françoise de la Garde, veuve d'Antoine de Boucé, seigneur de Poncenat, son frère, laquelle était tutrice de ses enfants.

Les 3 mars et 24 septembre 1493, il passa avec Pierre de Boucé, son frère, les deux actes que nous avons déjà mentionnés à l'article de ce dernier.

(1) Armes : *d'azur, à la bande de gueules accompagnée de trois roses d'argent.*

François de Boucé, chevalier, chambellan d'Anne de France, duchesse de Bourbonnais, lui reconnut en 1494 sa terre seigneurie de CHASTEL EN BOUCÉ, et, à cause de Madeleine de Gayette (1), son épouse, la terre, seigneurie et maison-forte de Gayette, paroisse de Montoldre : il renouvela ce devoir en 1505.

Le 28 août 1502, il reçut quittance devant Michelet, notaire royal, de ses deux sœurs Claude et Louise de Boucé, religieuses à Marcigny.

Le 2 octobre 1508, il fut appelé devant le châtelain de Charlieu, à la requête de Marguerite de Balzac, veuve de Messire Etienne de Lespinasse, chevalier, seigneur de Maulevrier, pour assister à la tutelle des enfants mineurs desdits seigneur et dame, en qualité de parent.

Il vivait encore en 1509 qui est l'année du dernier de ses enfants, mais il était mort avant 1520, car Madeleine, dame de Gayette (2), sa veuve et tutrice de leurs enfants, parut alors aux Etats assemblés à Moulins pour la rédaction des Coutumes des duché et pays de Bourbonnais.

Du mariage de François de Boucé avec Madeleine de Gayette (3) vinrent :

1° Françoise de Boucé, née le 6 octobre 1502 (4) ; elle fut mariée d'abord à Messire Antoine de Saint-Priest dit Mareschal,

(1) Le nom serait l'Hermite de Gayette. *Noms féodaux.* — Armes inconnues, dit le comte de Soultrait.

(2) Cette qualification de *Dame de Gayette* prouve qu'elle était la dernière et l'héritière de sa maison, sa sœur Catherine étant religieuse.

(3) Elle était sœur de Catherine de Gayette qui se fit religieuse au prieuré de Marcigny et vivait encore en 1521.

(4) Fragment du livre de raison de François de Boucé :

Ledit Messire François de Boucé et dame Magdeleine de Gayette, sa femme, ont eu quattre (*sic*) enffans lesquels ont heu pour nom :

Le jeudy XXVIII[e] jour du moys de janvier, lan de grâce mil cinq cens environ heure de dix heures du matin fut née Françoise, fille de Messire François de Boucé, chevalier seigneur dudit lieu et de Gayette et de dame Magdeleine de Gayette. sa femme, et fut baptisée par Messire Blanc Anthoine, prebtre curé de Boucé.

Le jeudy VI[e] jour d'octobre lan mil cinq cens et deux environ six heures de soir, fut née Françoise, fille de Messire Françoys de Boucé, chevalier seigneur dudit lieu et de dame Magdeleine de Gayette, sa femme et fut commère par dame Françoise Daulphiné, femme de Messire Guyot d'Amboise, chevalier seigneur de Planche.

Le samedy IX[e] jour de septembre, l'an mil V[c] et trois environ quatre heures au matin, fut né Gilbert, fils de Messire François de Boucé, chevalier, et de dame Magdeleine de Gayette, sa femme.

Le dimanche IIII[e] jour d'aoust mil cinq cens et quatre environ huit

chevalier, seigneur d'Apinac ou d'Epinac, par contrat reçu Thomas, notaire, le 9 mars 1521, et n'en eut point d'enfants; ensuite à Messire Jacques de Thomassin dit de Saint-Barthélemy, chevalier, seigneur de Montmartin, Corbas, Forest-sur-Lyon, la Musette, baron de Miribel, écuyer ordinaire de l'écurie du Roi, maître des eaux et forêts au département de Dauphiné (1), par contrat reçu Pierre Déchalles, notaire à Lyon, le 15 janvier 1558.

Du premier lit vint :

a. Françoise de Thomassin, leur fille, reçue religieuse à Laveyne par contrat du 21 juin 1549, reçu Anastaise, notaire.

b. Eléonore, mariée au seigneur de Villars, vicomte de Châtillon.

c. Catherine, épouse de François d'Averton, seigneur de Bleyn.

2° Antoinette-Françoise de Boucé, née le 6 octobre 1502.

3° Gilbert de Boucé, né le 9 septembre 1503, mort jeune.

4° Anne de Boucé l'aînée, née le 4 août 1504, qui mourut peu après.

5° Charles de Boucé, né le 2 février 1505.

6° Anne de Boucé, née le 14 mars 1506, mariée à Messire Marc de Lespinasse, baron dudit lieu, seigneur d'Artaix, etc.

7° Catherine de Boucé, née le 17 janvier 1507, femme de Pierre d'Epinac, chevalier, seigneur d'Epinac, Jalavoux, Gravenas, Grézolles, Barges, le Colombier (2), par le même contrat que sa sœur Anne.

heures du matin, fut née Anne, fille de Messire François de Boucé, chevalier, et de dame Magdeleine de Gayette, sa femme.

Le lundy deux^{me} jour de febvrier mil V^{c} cinq, fut né Charles fils desdits chevalier et dame et fut compère Mgr le duc Charles de Bourbon et madamoiselle de Glene.

Le dimanche XIIIIe jour de mars mil V^{c} et six fut née Anne fille desdits chevalier et dame et fut commère la Royne Anne de laquelle elle eut nom Anne.

Le lundy XVIIe jour d'avril mil V^{c} et sept avant Pasques fut née Catherine, fille desdits chevalier et dame.

Le dimanche XVIIe jour de mars mil V^{c} et neuf fut née Anthoinette, fille desdits chevalier et dame.

(1) Thomassin ; armes : *d'azur à la bande d'or, accompagnée en chef d'une tête de lion d'or ;* famille lyonnaise.

(2) Pierre et Antoine d'Epinac étaient fils de Jean de Saint-Priest, dit Mareschal, et d'Antoinette de la Tour Saint-Vidal mariés en 1460.

Pierre n'ayant point eu d'enfants de Catherine de Boucé se remaria avec

8° Antoinette de Boucé, née le 17 mars 1509.

La terre de Boucé fut saisie et adjugée par décret du 22 août 1621 à Messire Alexandre de Saint-Jullien et à dame Gabrielle de Thomassin. Ceux-ci la revendirent, par contrat du 31 mars 1623, Charmelat, notaire à Montferrand, à Michel de Thomassin pour 84,000 livres.

Elle fut de nouveau saisie sur lui le 14 mai 1626, à la requête de Jean Burelle, et de même adjugée, par décret du 3 juillet 1651, à Antoine du Buisson, écuyer, seigneur de la Chaize, lequel obtint des lettres de chancellerie pour la rénovation du terrier de Boucé le 17 octobre 1653.

En l'année 1657, cette terre fut encore saisie réellement à la requête des dames Ursulines de Moulins sur ledit seigneur du Buisson, suivie de bans judiciaires et adjugée à M. Pierre Clapisson du Lin et à dame Marie de Vouldy, sa femme, le 31 août 1665, lesquels obtinrent des lettres de chancellerie pour la rénovation du terrier en 1675, et firent renouveler le terrier de cette seigneurie devant Ray, notaire.

En 1677, elle fut saisie de nouveau réellement à la requête de Gilbert Cousin, sieur du Péage, et adjugée par sentence de la sénéchaussée de Moulins le 6e juillet 1679 au sieur Guillaud, seigneur de la Motte (1), lequel décéda en 1684, et laissa Clément-Eléonor Guillaud, comte de la Motte, mort au mois d'octobre 1709 avant que d'avoir atteint l'âge de majorité, qui laissa deux enfants en très bas âge sous la tutelle de la comtesse de la Motte, leur mère, vivante en 1724 (2).

Guichard d'Albon, fille de Guillaume, seigneur de Saint-Forgeux, et de Gabrielle de Saint-Chamond, qui lui procréa sept enfants. (*Le Laboureur, les Masures*, II, 391 et 392.) Leurs armes étaient un *Ecartelé, aux 1 et 4 contr'écartelés d'argent et d'azur ; aux 2 et 3 d'argent au lion de gueules, l'écu entouré d'une bordure de sable besantée d'or;* l'écartelure était le blason des Mareschal.

(1) 1680, Charles Guillaud de la Mothe, chevalier, seigneur de la Mothe, baron de *Boussé*, capitaine du château de Moulins, mestre de camp du régiment d'Enghien, lieutenant général des armées du Roi, époux de Marie-Gabrielle Marmande, dame d'honneur de S. A. S. la princesse de Condé. (Arch. de l'Allier, B 746.)

(2) FRÉMINVILLE, *Traité des Fiefs*, I, 520 et 521.

IV. RAMEAU DU CHATEAU DE PONCENAT

Voici la description qu'en fait Achille Allier (1) : « Il ne reste de ce château que les débris des murs d'enceinte de quelques fortifications avancées ; mais on se fait facilement une idée de l'aspect que devait offrir cette forteresse ; c'était du côté du midi qu'il se présentait bien, surtout sur le sommet d'un coteau peu élevé, au bas duquel de riantes prairies étalent leur tapis de verdure, et où coule un petit ruisseau (2). Trois lignes de remparts formaient une espèce d'amphithéâtre au devant de la forteresse. Les quelques constructions qui en subsistent, montrent que c'est au quinzième siècle qu'avaient été exécutés les plus grands travaux. Avant d'être démoli, ce château se composait de trois corps de logis ; la façade était appuyée de deux ailes, flanquées de deux tours avec donjon et porte d'entrée munie d'assommoir et chapelle. »

Cette description est-elle bien fidèle ? Nous en doutons, même en ayant sous les yeux un bon dessin fait en 1857 par feu M. William de Saint-Gérand (3).

En tout cas, nous l'avons visité le mois dernier et voici ce qu'il en reste en ce moment :

Poncenat, lieu dit du hameau de Ciernat, commune de Montaigu-le-Blin, forme une assez grosse réunion de bâtiments d'exploitation à droite, en y entrant par une belle porte revêtue d'un écusson soigneusement gratté. A gauche, on trouve une pente qui mène à une terrasse élevée, sur laquelle on remarque tout d'abord, à droite, les restes d'un donjon formé de divers étages voûtés, que flanque encore une demi-tour prête à crouler par l'incurie du propriétaire qui devrait en entretenir la toiture ; à côté, un petit bâtiment en beaux moellons, reste informe du vieux château du XV[e] siècle. En face est un puits profond, remarquable par sa belle margelle creusée d'un seul bloc et sculptée de style gothique du XIII[e] siècle avec écussons entièrement effacés. Nous avons vainement cherché dans les belles murailles qui soutiennent cette esplanade au-dessus d'un pré, qu'arrose le Valençon, la triple enceinte dont parle Achille Allier : en tout cas, elle a dis-

(1) *Ancien Bourbonnais*, II, 275.
(2) Le Valançon.
(3) Ce dessin sera publié dans la prochaine livraison du *Bulletin-Revue*.



paru comme le château flanqué de deux ailes, dont la petite maison occupée par le sieur Barberin ne donne aucune idée.

Quant à la chapelle, on n'a pu nous la montrer.

Quoi qu'il en soit, le château fort de Poncenat fut d'abord habité par des seigneurs qui en portaient le nom jusqu'à ce que la fille de l'un d'eux, Mre Gilbert de Poncenat, chevalier, et d'Isabelle de Champ-Proppier, ait consenti à donner sa main en 1359, comme nous l'avons dit (1), à Guillaume de Boucé, damoiseau, seigneur du dit lieu : Alix avait un frère nommé Guyot de Poncenat, qui, sans doute, ne se maria pas, car Guillaume de Boucé IIe du nom, fils de lad. Alix, continua la possession de Poncenat. Ce n'est qu'au milieu du XVe siècle qu'Antoine de Boucé (XIIIe degré), co-seigneur de Poncenat, vint s'y fixer et former un rameau dont la durée fut courte, comme on va le voir.

XIIIe *degré*. Antoine de Boucé, dit *de Montjournal*, co-seigneur de Poncenat *de Poncenaco*, eut pour femme Françoise de la Garde, laquelle était veuve de lui et tutrice de leurs enfants le 7 juin 1490, jour d'un traité passé entre elle et François de Boucé, chevalier, seigneur d'Eschelette, neveu de son mari.

Leurs enfants furent :

1° Jacques de Boucé ;

2° Jean de Boucé ;

3° Nicolas, qui continue la filiation.

XIV. Nicolas de Boucé, seigneur de Poncenat, parut au procès-verbal des Coutumes du Bourbonnais le 23 février 1520.

Il épousa (2) Catherine de la Forest, fille de Pierre Leclerc, baron de la Forest-le-Roy (3), qui lui donna trois enfants et ne vivait plus en 1556, date du mariage de son fils François, et eut :

1° Charles de Boucé, qui fut prieur d'Ambierle et de Ségur et protonotaire du Saint-Siège. Il avait abandonné son droit d'aînesse à son frère François, qui réussit plus tard à lui faire embrasser la religion réformée. Il avait été remplacé à Ambierle par Geoffroy Dumayne, prieur commendataire de Bérat en 1556, aumônier du Roy (4).

(1) Voy. le Xe degré de la généal. Boucé.

(2) Arch. de Lyon : Insinuations. Cité par le Dr de Viry, *loco citato*.

(3) Armes : *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois annelets de sable*.

(4) Geoffroy mourut le 11 mars 1613 : voici son épitaphe :

« Sous cette lampe repose R. P. en Dieu Mre Geoffroy Damayne, conseil-



2° Francois, qui forme le degré suivant.

3° Pierre de Boucé, qui fit aussi abandon à François de tout ce qu'il possédait au pays de Boucé et de ses droits sur la seigneurie de Droiturier.

XV. François de Boucé, III[e] du nom, seigneur de Poncenat et, par suite de son mariage, de Changy, Droiturier, baron de Lespinasse, dit le CAPITAINE PONCENAT (1), dont la vie militaire va nous fournir un article spécial.

Il épousa le 13 juin 1556, devant Denoallat, notaire à Saint-André d'Apchon (2), Françoise du Mayne du Bourg, fille de Jean du Mayne, chevalier, baron du Bourg, de Divisac, de Moissaguel, de Palan et de Seguy, en Quercy, et de Marguerite du Monceaux.

Il était de retour de la guerre, à son château de Changy, puisque le 20 juin 1567, il assista comme témoin et ami à une transaction entre Françoise de Culant, veuve de Jacques de Chaugy, tutrice de leurs enfants, d'une part, et noble Claude de Sarron, seigneur de Vaux, Rochefort, Marcoux, Durbize, Chalatefrey, et damoiselle Gabrielle de Freteville, sa femme ; l'acte fut reçu par Paneton, notaire à Changy, présence dudit François de Boucé, Jean d'Esserpens, seigneur de Magny, et Louis de la Rivière, seigneur de Martenet en Charollais.

Son testament, reçu par Jehan Paneton, notaire royal à Changy, le 2 janvier 1568 (3), contient les dispositions suivantes : il veut être inhumé dans *la chapelle du temple de Changy,* lègue à son frère Charles de Boucé la seigneurie de Rolière et à son défaut Droiturier ou Arfeuillette ; à chacune de ses filles Anne,

ler et aumônier du Roy, prieur d'Ambierle et de Ségur, issu de la maison du Bourg en Quercy ; qui a fondé une grand'messe du Saint-Esprit tous les lundis de la semaine, avec un *Libera me* en ce lieu, chacun jour de l'année, et un service annuel à pareil jour qu'il décéda qui fut le onze may mil six cent treize.

Siste gradum : gelido qui nunc sub marmore restat.
Hœc quœ picta vides lilia corde tulit.
Req. in pace. »

Les armes sculptées : *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à la fleur de lys d'or ; aux 2 et 3 fascé d'or et de gueules de huit pièces.*

(1) Le D[r] O. de Vichy, dans sa brochure précitée, p. 8, observe que les historiens, trompés par la forme *Poncenac* qui se rencontre quelquefois, l'ont rattaché à l'Auvergne ou au Languedoc ; plus récemment on en a fait un membre de la famille de Saint-Nectaire.

(2) Arch. mun. de Lyon FF. *Insinuations* IX, 217. — Publié *in extenso* par M. de Viry.

(3) Arch. de Lyon, *Insin.* XC, 128. — Publié par M. de Viry.

Suzanne et Marthe et à sa femme Françoise du Bourg, à chacune 6,000 livres tournois avec leurs habillements ; autant au posthume s'il y en a ; à sa femme, la jouissance de la seigneurie de Changy avec la tutelle de ses enfants ; 100 escus d'or à son serviteur et secrétaire Jacques Desmanèches, et à Anthoine de Pondemyn, 100 livres tournois ; à chacun de ses domestiques, 10 escus ; héritier universel Jacques, son fils, lui substituant au besoin sa fille Anne pour moitié, et Anne, Suzanne et Marthe pour l'autre moitié.

Il eut donc quatre enfants :

1° Jean ou Jean-Jacques de Boucé, ci-après.

2° Anne de Boucé, dame et baronne de Lespinasse et Changy, mariée, le 9 août 1586, à Antoine du Bourg, écuyer, seigneur de la Vaux en Limousin, capitaine de 200 hommes de pied pour le service du Roy, dit le *Colonel du Bourg*, son cousin germain, et de Jeanne de Fayolle de Menet (1). Elle mourut sans enfants et, héritière substituée de son père, elle légua à son mari tous ses biens, notamment Changy et Lespinasse (2).

Antoine du Bourg se remaria le 13 mai 1621 à Marie Boyer de Choisy, mais cette nouvelle union fut stérile comme la première.

3° Suzanne de Boucé fut partagée de la terre de Droiturier ; elle épousa, le 24 octobre 1592 (3), Henry d'Apchon (4), fils de haut et puissant seigneur Mre Philibert d'Apchon, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Montrenard, Essertine, la Guillermie, et de Françoise de Fresnel.

Elle était remariée en 1616 à Mre Léonard de Bayle (5), puisqu'on trouve que le 22 décembre de la dite année, Mre Léonard de Baile, baron de Poncenat, et dame Suzanne de Boucé, sa femme,

(1) Le 5 novembre 1608, Anne de « Pontcenat », dame de Lespinasse et de Changy, fut marraine, à Droiturier, d'Anne Le Brun, fille de Louis, écuyer, seigneur de Saint-Didier (et) de Gaudinière et de demoiselle Marguerite de Bresche, son épouse. (A. Aubert, *Les vieux papiers d'une mairie*, dans l'Annuaire de l'Allier de 1891.)

(2) Les du Mayne du Bourg les portèrent aux Lostanges, ceux-ci aux Montbarrey, qui les vendirent au frère du fameux abbé Terray.

(3) Arch. de Lyon, reg. 114.

(4) Armes : *d'or semé de fleurs de lis d'azur.*

(5) Armes : *d'azur, à trois chevrons d'argent, et un rocher de même mouvant à la pointe de l'écu.*

On trouve en 1669, Mre Balthazar de Baille, chevalier, seigneur de Poncenat, époux de Madeleine Gaudon (Arch. de l'Allier, B 745).

vendirent, à Mre Jean-François de la Guiche, leur seigneurie de Droiturier.

4° Marthe de Boucé, dont nous ne connaissons autre chose que le legs qui lui fut assigné dans le testament de son père.

XVI. Jean-Jacques de Boucé, seigneur de Poncenat et de Gayette, fut marié, le 31 janvier 1580, avec Anne de Dyo (1), fille de Jean Palatin de Dyo et de Louise de Chantemerle.

Il vivait encore en 1585, comme en fait foi une vente du 6 février de cette année, de divers cens et devoirs à François Turpin, élu à Moulins.

Il mourut peu après sans postérité, laissant tout son bien à sa sœur Anne, l'héritière substituée par son père.

Ainsi finit le rameau des Boucé de Poncenat, auquel le fameux capitaine huguenot apporta quelques années une triste célébrité !

V. — ARMOIRIES DES FAMILLES DE CHATEL-MONTAGNE ET DE CHATEL EN BOUCÉ ET DU CAPITAINE PONCENAT

Les généalogistes et les historiens du Bourbonnais déclarent *inconnues* les armoiries de ces diverses familles : cette affirmation est plus que surprenante puisqu'elles se perpétuèrent, les Chatelmontagne jusqu'à la fin du xve siècle, les Boucé jusqu'au milieu du xviie : c'est qu'ils ignoraient de quelle souche étaient les branches ou les rameaux.

Pierre Palliot, qui a réimprimé en le complétant l'*Indice Armorial de feu Maistre Louvan Geliot, advocat* au Parlement de Bourgogne (2), sous le titre de *La vraye et parfaicte science des Armoiries*, nous apprend, p. 233 (3), que les du Chastel, branche des Centarben, portaient *d'or à la croix engrêlée de gueules*.

Or, puisque les Boucé en sont un rameau détaché au commencement du xiiie siècle, ils devaient nécessairement porter de même; nous allons voir que le fait est certain, mais qu'ils brisèrent, comme cadets, d'une *bordure engrêlée de même* (?). Nous en avons la preuve certaine dans la vue publiée, dans le

(1) Armes : *fascé d'or et de gueules.*
(2) Paris, 1635, in-f°.
(3) Dijon, 1661, in-f°.

recueil de Périssin et Tortorel, de la bataille de Cognat, le 6 janvier 1568. On aperçoit au bas, lettre B, « la cavallerie de Monsieur de Ponsenat », en tête de laquelle un cavalier est tombé avec son enseigne à la croix engrêlée avec bordure de même : il ne peut donc plus y avoir doute, ni sur le blasonnement des Boucé, ni sur celui des Chatel-Montagne, ni sur leur rattachement à la grande famille des Centarben, qui a produit les Damas de Cousan en Forez, qui eux portaient *d'or à une croix ancrée de gueules.*

Il est vrai que les Chatelperron s'armaient d'un *écartelé d'or et de gueules* suivant un sceau de 1316 qui porte un écartelé (1) : nous en ignorons la cause ; ce ne serait peut-être qu'une fausse lecture, la croix amincie par le graveur ayant été prise pour les lignes séparatives d'un écartelé.

En tout cas, ce fait n'infirme en rien ce que nous venons de dire des Boucé, car il pouvait être le blason de la seigneurie, comme cela arrivait souvent : témoin les Chatel-Saligny : *de gueules à trois tours d'argent.*

E. RÉVÉREND DU MESNIL.

(*A suivre.*)

(1) Abbé de Marolles, *Inv. de Nevers*, éd. de Soultrait, p. 169, note 2 — Steyert, *Armor. du Lyonnais*, *verbo* Chatelperron.

APPEL A LA GUERRE

DE TOUS LES NOBLES DE LA PROVINCE DE BOURBONNOIS

TENANT FIEFS ET ARRIÈRE-FIEFS

OU SUBJETS AU BAN ET ARRIÈRE-BAN, 1674

(*Document communiqué par M. C. Grégoire.*)

« Jean-François de la Baume le Blanc, chevalier seigneur marquis de la Vallière et autres lieux, gouverneur et lieutenant général pour le Roy dans la province de Bourbonnois et seneschal du dit païs.

« Il est ordonné à tous les gentilshommes de la dite province de Bourbonnois et ressortissants de la dite Seneschaussée et autres tenants fiefs et arrière-fiefs situés dans la dite estendue subjects au ban et arrière-ban tant ceux qui sont en estat de servir que ceux qui peuvent avoir excuse legitime soit par privilége particulier, maladie, inhabileté, ou autrement de se trouver le douziesme de ce présent mois et an en la ville de Moulins sçavoir ceux qui sont présentement dans la dite province et du ressort de la dite Seneschaussée en personne et ceux qui sont incommodez ou hors d'icelle par personne expresse pour estre d'iceux faict la reveüe et montre en la forme ordinaire et accoustumée avec leurs esquipages requis et nécessaires pour se mettre en marche le quinziesme du dit mois, juger des priviléges des uns, admettre les excuses des inhabilles et hors d'estat de pouvoir servir et ce pour satisfaire à la commission et lettres pattentes de Sa Majesté du douze du mois d'aoust dernier et par nous ordonne estre registrées dans toute les chastellenies, bailliages et sénéchaussée de la dite province de Bourbonnois, sinon et à faute de ce faire ils y seront contrainctz par saisie de leurs fiefs et autres voyes ordinaires mesme descheus du privilége de leurs qualités

et sera nostre présente ordonnance leüe, publiée et affichée dans toutes les dites chastellenies et bailliages et mesme signifiée à qui besoin sera par un des archers de la vice Seneschaussée de la dite province auquel nous enjoignons de nous certifier incessamment de la dite publication d'icelle. Faict, données à Montmaraud le septiéme jour de septembre mil six cent soixante et quatorze.

« Le Marquis DE LA VALLIÈRE.

« Par Monseigneur, HESDIN. »

P. de La Boulaye



LISEUSE

LISEUSE

Blonde comme un rayon de soleil au matin,
Elle a frileusement, de tiède mousseline,
Voilé sa blanche épaule et le sein, qu'on devine,
Fleur de chair émergeant du corset de satin.

Elle a pris un roman, mais ne lit pas : sa tête
Au pur et fin profil se lève à tout instant
Et regarde plus loin que le livre. — Elle attend.
Heureux qui rend ainsi la liseuse distraite !

Un mari ? — Peu probable. — Alors c'est un amant ?
Encore moins. — Voyez ce calme et doux visage,
Et comment soupçonner... Elle attend simplement
La soubrette qui va lui lacer son corsage !

A. T.

Cette *liseuse* est une simple étude de M. Paul de la Boulaye, rappelant la gracieuse *Rêverie* en robe rose, que n'ont certainement pas oubliée les visiteurs de l'exposition moulinoise de 1885. C'est une peinture de faible dimension, moins connue que beaucoup d'autres du même artiste et qui, pour cette raison, a été choisie comme sujet de la reproduction phototypique figurant ci-contre.

Elle peut être considérée comme le type des petits tableaux et portraits de M. de la Boulaye, dont elle résume remarquablement les exquises qualités de finesse, de grâce et de poésie.

Les grandes toiles signées de lui ont en général un caractère plus imposant dans leur précision et leur simplicité naïve et rustique.

Avec cette planche de la *Liseuse*, le *Bulletin-Revue* inaugure une série de gravures ou reproductions, — dont chacune sera accompagnée de notes biographiques, — des œuvres de nos artistes bourbonnais, en vue de les vulgariser parmi nos compatriotes.

NOTICE

M. Paul de la Boulaye est né à Bourg (Ain), en 1849. Il entra à l'âge de vingt ans dans l'atelier de Bonnat, dont il devint promptement l'un des meilleurs élèves. Il ne tarda pas à exécuter des œuvres remarquables par leurs qualités solides et leur cachet tout personnel. C'était déjà plus que des promesses pour l'avenir. La première toile de quelque importance qu'il ait exposée est un *David* (1873), qui se trouve actuellement au musée de Bayonne. L'année suivante il envoyait à l'exposition des Champs-Elysées une *Jeune martyre, sainte Agnès,* puis en 1876, *la Nuit du sabbat de Faust,* composition de haute valeur qu'il serait désirable de voir quelque jour figurer au musée de Moulins, — quand il y aura un musée à Moulins (?) — ; en 1878, c'est une *Adoration des bergers ;* en 1879, *le Sermon,* qui fut médaillé et acheté pour le musée du Luxembourg ; en 1880, les *Marchandes de volailles en Bresse,* médaillées à l'exposition universelle de 1889, avec *La mère Auberger ;* en 1884, le *Baptême bourbonnais,* exposé aussi à Moulins en 1885, avec les *Marchandes de volailles.*

M. de la Boulaye s'est allié à une famille bourbonnaise par son mariage, à la suite duquel il s'est définitivement fixé à Moulins. Il est donc en quelque sorte devenu l'un de nos compatriotes, trop distingué et trop sympathique pour que le droit de cité lui soit contesté.

NOS ÉGLISES RURALES

Église de Saint-Pourçain de Marigny.

Le petit bourg de Marigny — dont le nom ancien, *Marigniacus* (1), suffit pour nous révéler l'origine gallo-romaine — est bâti sur une éminence de terrain, à 11 k. ouest de Moulins. La route qui va de ce chef-lieu à St-Menoux passe à deux cents mètres et au sud de l'Eglise.

Cette dernière, objet de la présente monographie, est dédiée à saint Pourçain (2), et a remplacé un antique monument élevé, à côté de celle-là, dans le haut moyen-âge, en l'honneur du grand thaumaturge des Gaules, saint Martin (3), sur l'antique voie romaine de Bourbon à Autun (4).

(1) *Cfr. Dict. des lieux habités*, par M. Chazaud. Charte du X[e] siècle. — M. Bertrand, le savant archéologue moulinois, a découvert entre Marigny et Coulandon une douzaine de mardelles antiques autour desquelles il a recueilli de nombreux silex, qui témoignent d'un habitat au moins gallo-romain.

(2) C'est donc par erreur et en dépit de tous les anciens registres d'état civil de la paroisse de Marigny et de la tradition de tout ce pays, que les *Annuaires* du département et après eux, *l'ordo* même du diocèse, assignent à cette église comme patron et comme titulaire : *l'Assomption de la Très Sainte Vierge*. Cette attribution date de la réouverture de l'édifice au culte, en 1852, par suite de l'ignorance du véritable titulaire de cette église.

Consulter à ce sujet le n° de décembre 1892 et le n° 24, p. 142, 143, de l'intéressant *Bulletin paroissial de Marigny*, publié depuis le 11 janvier 1891 par M. l'abbé Mandet, curé de Marigny, qui en consacre de nombreuses pages à faire de son église une longue histoire et une minutieuse description pour laquelle nous avons nous-même dessiné les planches qui accompagnent aujourd'hui cette monographie. Nous remercions ici M. l'abbé Mandet d'avoir bien voulu mettre ses clichés à la disposition de la Société d'émulation.

(3) Cette ancienne église nous est révélée par un titre de 919 qui nous apprend qu'Adhémar, sire de Bourbon, donne à Cluny cette année là, Souvigny et de nombreuses dépendances parmi lesquelles il cite : « Le *lieu et l'Eglise de* **Saint-Martin de Marigny**. (*Anc. Bourb.*, I, p. 161).

(4) *Cfr. Bulletin* cité, p. 7, note de M. Francis Pérot qui indique d'ailleurs la direction de cette voie et les points où elle a été retrouvée.

L'église de Saint-Pourçain de Marigny dépendait, avec la cure, du prieuré de Souvigny (1). Ce qui explique que lors de la reconstruction de l'église de Marigny, le prieur de Souvigny, qui se trouvait alors dans l'obligation canonique et liturgique, de donner au nouvel édifice un nouveau titulaire, lui ait imposé le nom de saint Pourçain qui était du même ordre de Saint-Benoît et en grande vénération dans toute la contrée (2).

L'Eglise actuelle semble être l'œuvre du onzième ou du douzième siècle, du moins en ce qui concerne la façade avec sa porte ornée, les gros murs de la nef, le chœur, l'abside remaniée en 1886, et le clocher ; car certaines parties, dues à des restaurations, comme nous le dirons plus loin, datent de la fin du XII[e] siècle et peut-être du commencement du siècle suivant (fig. 1).

L'édifice, qui est orienté, est construit en grès gris de Bourbon, en grès rouge et en calcaire dit « à phryganes » (3) de la carrière des Couëtz de Marigny.

Son *plan* est des plus simples (voir la fig. 2). Originairement il se composait d'une nef flanquée au sud du clocher, du chœur et d'une abside. Cinquante ans environ après sa cons-

(1) Le Pape Urbain II étant venu à Souvigny, en l'an 1097, confirma ce prieuré, par une bulle de la même année, en la personne de Bernard, quatrième prieur des bénédictins, dans toutes les donations faites antérieurement à Souvigny. Dans l'énumération qu'il fait des paroisses qui relevaient aussi à cette époque du célèbre prieuré, il mentionne « *ecclesiam... de Marigniaco* (*Anc. Bourb.*, *Voy. pitt.*, p. 157). — Malheureusement la bulle ne nous fait pas connaître le titulaire de l'église en question, sans quoi nous aurions pu déterminer plus sûrement l'âge de l'église actuelle.

(2) On sait d'ailleurs que les rapports des prieurés de Souvigny et de Saint-Pourçain étaient des plus étroits. Ils ont été régis longtemps par le même prieur, c'est ainsi que Nicolas de Nicolay déclare que « de longtemps ces deux prieurés (de Souvigny et de Saint-Pourçain) ont esté conjoints ensemble, possédés et régis par un mesme prieur comme ils sont encore pour le jourd'hui » (édit. Vayssière, II., p. 111 et 112 ; édition Hérisson d'Hérisson p. 160). — Il existe un autre exemple de cette tendance des prieurs de Souvigny à donner saint Pourçain comme patron aux établissements religieux qui dépendaient du prieuré. Après la donation de Lusigny aux moines de Cluny, la paroisse la Malchère qui était sous le patronage de saint Marc fut dotée d'une église que le prieur de Souvigny plaça également sous le titre de saint Pourçain.

(3) Carte géologique de Moulins. Moulins (n° 146), par M. de Launay.

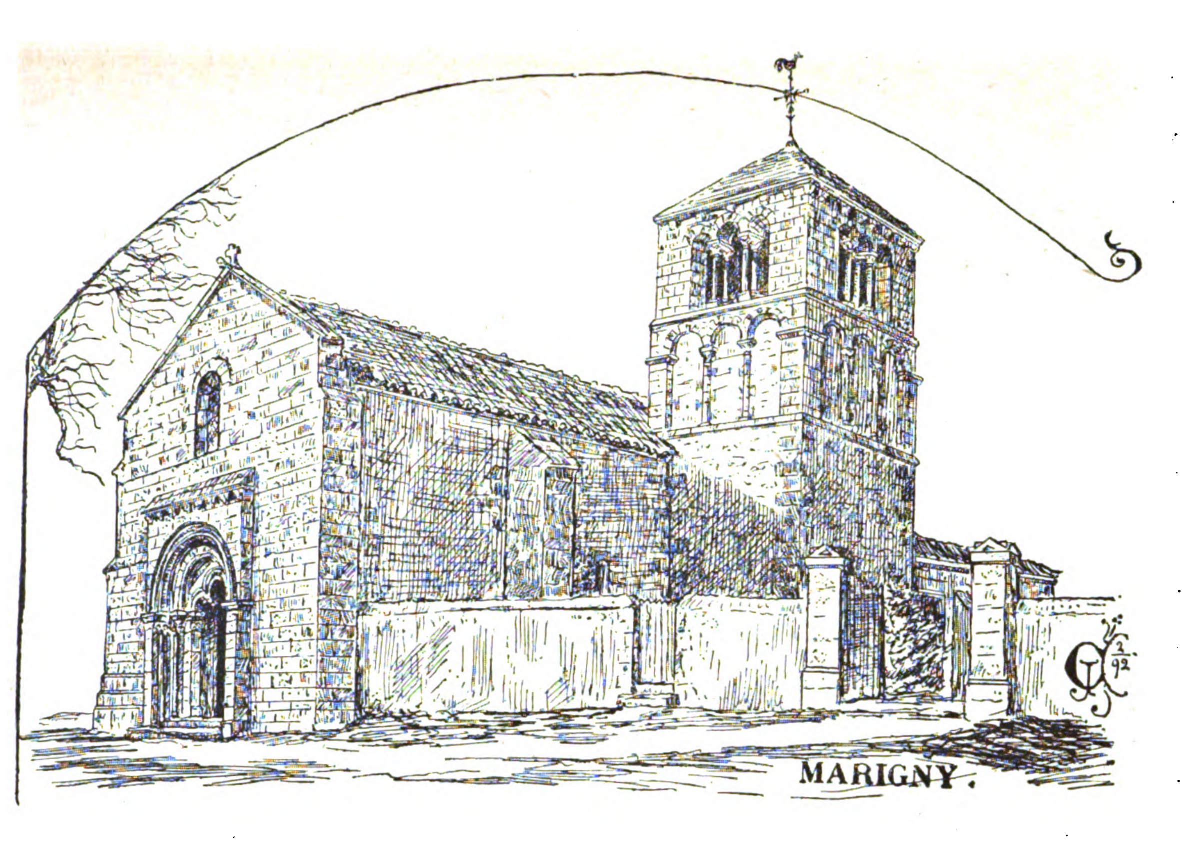


FIG. 1. — VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉGLISE DE MARIGNY

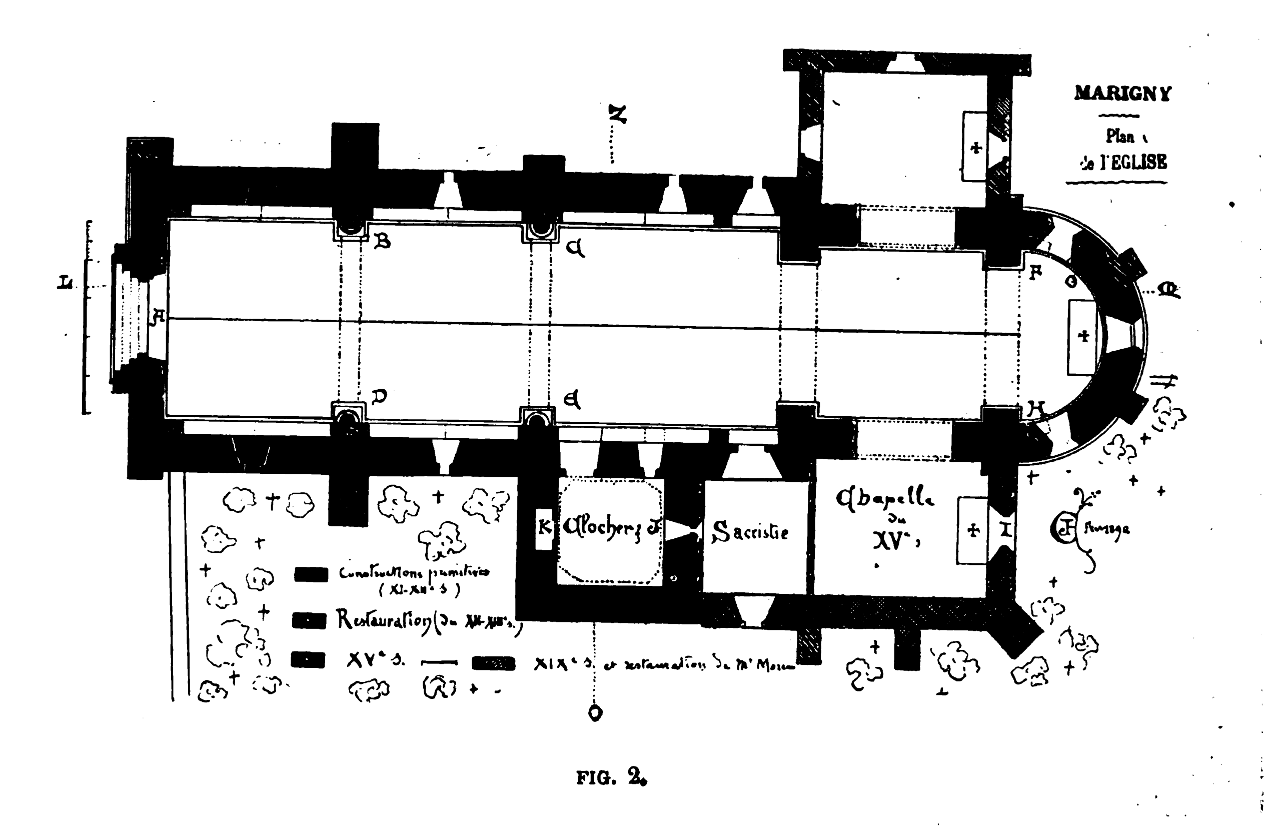
truction on fit les arcatures de la nef et un plancher dans le clocher ; au XV[e] siècle on ajouta au sud du chœur une petite chapelle dédiée à saint Jean ; plus tard la sacristie fut édifiée dans cette partie contre le clocher, et au milieu de notre siècle on fit construire une seconde chapelle au nord : ce qui donne au plan de l'église actuelle la forme d'une croix latine. Enfin en 1886 M. Moreau, architecte à Moulins, restaura l'abside.

L'église mesure 25 mètres de longueur et 6 mètres de largeur dans l'œuvre.

Nous nous proposons dans cette monographie, I) de DÉCRIRE brièvement chacune des parties de cette église ; II) d'appeler l'attention sur le SYMBOLISME sculptural de cet intéressant petit monument.

La *façade* présente un lourd pignon au bas duquel s'ouvre une *porte* très intéressante. (Voir la fig. 3.) Elle est en saillie sur le mur et s'ouvre dans un ébrasement formé par quatre colonnes en retraite ; trois archivoltes moulurées retombent, la plus extérieure sur un pied-droit, les deux autres sur des colonnes aux bases romanes et aux grossiers chapiteaux aux lourds et épais feuillages. Un fort tailloir chanfreiné reçoit le sommier des arcs dont les moulures naissent au-dessus d'un joli congé ; un cordon, à l'extérieur, encadre la grande archivolte : des têtes grossières sont à peine sculptées avec des roses, au sommet des pieds-droits et des dosserets des colonnes. A la place du tympan, le restaurateur de la fin du XII[e] siècle ou du commencement du siècle suivant, a placé une jolie dalle trilobée (1), en grès fin de Bourbon, dont les rédents fort bien sculptés sont ornés sur la face externe, d'un fort boudin et se terminent à droite par une tête d'ange, à gauche par une tête de bouc ou de démon. Des boutons de quatre-feuilles très délicats garnissent la gorge des lobes.

(1) Ces dalles tribolées qui remplacent les tympans se rencontrent fréquemment dans quelques églises des environs, à Beauchassin, commune de St-Hilaire, à Cosne, à Bizeneuille, à Deneuille près Doyet, etc.. ; c'est encore un des caractères poitevins de cette région architecturale.


MARIGNY
Plan de l'EGLISE
Chapelle du XVe s.
Sacristie
Clocher
Constructions primitives (XI-XIIe s.)
Restauration (du XII-XIIIe s.)
XVe s.
XIXe s. et restauration de M. Moreau
FIG. 2.

La baie mesure 2 m. 85 de hauteur sur 2 m. de largeur. Un petit toit en glacis recouvre toute cette porte, qui justifie l'opinion de Viollet-le-Duc lequel disait que les portes méritent d'être examinées dans les édifices les plus modestes en apparence, parce qu'elles sont d'ordinaire le plus richement ornées. L'entablement chanfreiné du toit est supporté par huit corbeaux ou modillons offrant des têtes d'hommes et d'animaux.

La *nef*, divisée aujourd'hui en 3 travées et demie (voir le plan), forme un parallélogramme de 16 m. 50 de long sur 6 m. de large et mesure sous les voûtes 8 m. de hauteur. Les arcatures qui renforcent les murs ont été faites depuis. Il est probable que primitivement cette petite église était voûtée en bois, avec charpente apparente. Soit qu'on ait voulu beaucoup plus tard (1), faire une voûte plein-cintre, soit qu'on ait eu besoin ou le désir de la refaire, s'il en existait une, on renforça les murs latéraux de la nef par de grandes arcatures (2) en tiers-point et de deux demi-arcatures, qui plus larges au sommet qu'à la base fournissaient aux voûtes à construire une plus solide assiette et par leur poids rachetaient à l'intérieur le surplomb des murs et combattaient la poussée de ces voûtes. Ces arcatures reposent sur des pieds-droits flanqués sur leur face d'une colonne à la base et au chapiteau de l'époque ogivale (voir le plan, B. D. C. E. et la coupe de l'église, fig. 4). En bas deux assises garnissent les murs et servent de bancs, et en haut un joli cordon composé d'un épais boudin avec gorges, court au niveau du tailloir des chapiteaux, à l'arase des murs. Enfin remarquons que les demi-arcatures qui contrebutent l'ac triomphal passent en anse de panier par-devant

(1) *Cfr.* Congrès archéol., p. 70. — M. de Soultrait qui, après M. Dadole, exprimait ce sentiment, disait que les murs étaient du XIe siècle et les arcatures du XIIe. Mais une étude attentive des sculptures, des chapiteaux, des colonnes qui flanquent ces arcatures et du linteau trilobé de la porte qui révèle la même origine nous fait repousser au XIIIe siècle l'époque de cette restauration. M. Buhot de Kersers dans sa *Statistique Monumentale* indique la même date pour la restauration analogue de certaines églises du Cher.

(2) On retrouve de semblables arcatures dans l'église voisine de Coulandon.

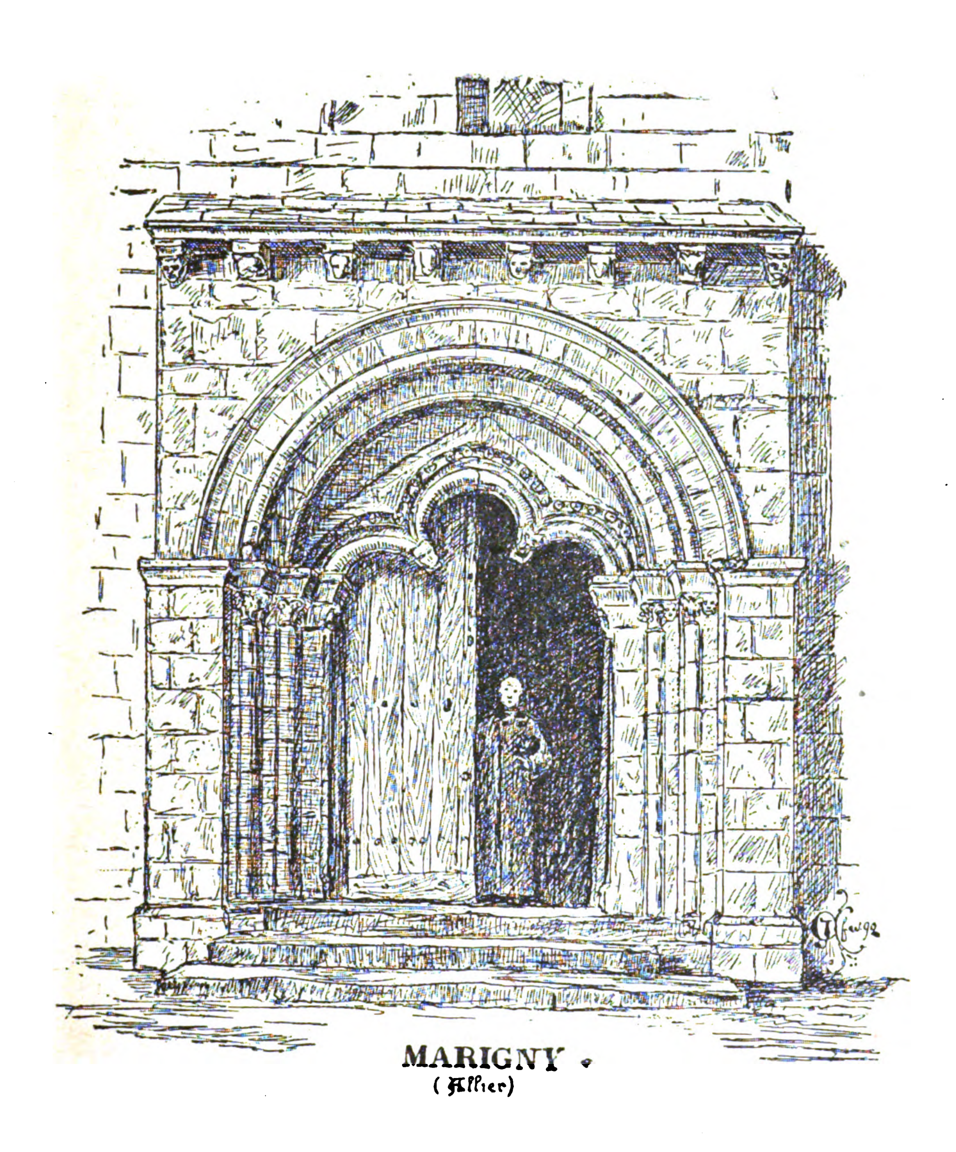


FIG. 3. — PORTE DE L'ÉGLISE

les dernières fenêtres de la nef en les coupant dans leur partie supérieure.

Trois *fenêtres*, plein cintre, étroites d'ouverture mais fortement ébrasées à l'intérieur, perçaient chaque mur latéral de la nef; celles de la première travée ont été bouchées depuis. Une grande et large fenêtre s'ouvre dans la façade au-dessus de la porte.

Au sud de la nef s'élève le *clocher* (1) qui mesure 11 m. de hauteur. Il a trois étages. Extérieurement, l'étage inférieur s'élève nu, sans fenêtres et sans contreforts ; le second étage, séparé du précédent par un larmier, est orné sur chaque face de trois arcatures aveugles aux colonnes peu saillantes ; l'étage supérieur ou du beffroi est ajouté, il est formé sur chaque face de trois baies plein cintre séparées par deux rangs de colonnes jumelles dont les chapiteaux pris dans la même pierre sont revêtus de grossiers feuillages. A l'intérieur du clocher, deux cordons sur trompillons aux angles et destinés à recevoir des planchers, divisent également la tour en trois étages : une haute et étroite fenêtre qui éclairait l'étage inférieur donne dans la sacristie : une petite armoire a été pratiquée à hauteur d'homme dans l'épaisseur du mur de cet entre-sol.

Une *cloche* est suspendue dans le beffroi ; on y lit l'inscription suivante : — † J'AI ÉTÉ FONDUE AUX FRAIS DES HABITANTS DE MARIGNY EN JUILLET 1854.

J'AI EU POUR PARRAIN / M. FERDINAND ALADANE, MAIRE / DE LA COMMUNE, ET PROPRIÉTAIRE DU CHATEAU / DE CHARMES ET POUR MARRAINE / M[me] MARGUERITE ROY DE L'ÉCLUSE / DES GUILLEMINETS.

(1) M. Buhot de Kersers, dans sa *Statistique Monumentale du Cher*, fait observer que dans les églises du Berry, les clochers sont toujours placés à coté du chœur jusqu'à la fin du XI[e] siècle, mais qu'à partir de cette époque, c'est-à-dire du XII[e] siècle, les clochers se trouvent toujours sur le transept de l'édifice ou sur la façade. Notre région appartient comme le Berry à l'école poitevine. Aussi on y trouve beaucoup de clochers d'églises rurales, posés à côté de la nef ou du chœur : Marigny, Agonges et Saint-Hilaire, pour ne citer que ces trois exemples. Si la remarque de M. de Kersers est fondée, il s'ensuivrait que ces églises seraient sûrement du XI[e] siècle dans leurs parties primitives.

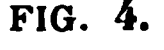


FIG. 4.

M. LOUVETON ÉTANT CURÉ. — BARBIER FONDEUR.

L'arc triomphal qui sépare la nef du chœur est sensiblement plus ouvert à sa partie supérieure qu'à sa base.

Le *Chœur* n'offre rien de particulier.

On peut dire la même chose des *chapelles* qui furent ajoutées à l'église au XVe siècle et au milieu du nôtre.

L'*abside*, malgré l'apparente solidité de ses murs aux formes massives et à la voûte épaisse qui semblaient constituer un solide épaulement pour le chœur et la nef, a été restaurée en 1886 par M. Moreau, architecte à Moulins. Elle y a conservé dans ses murs deux petites armoires et un « armarium », sorte de *sacrarium* où était peut-être primitivement renfermée la Sainte Réserve (1).

Les *voûtes* de la nef et du chœur sont en tiers-point; celle de l'abside, qui date de 1886, a été conservée en cul-de-four.

A l'*extérieur* de l'édifice, on ne retrouve que deux des anciens contreforts, — les autres ayant été fortifiés à diverses époques, — et quelques rares modillons de l'entablement de la nef.

La SCULPTURE est représentée par des types qui appartiennent à des époques différentes. C'est surtout par elle qu'on se rend compte de la restauration du XIIIe siècle. En effet, tandis que toutes les sculptures primitives, comme celles de la porte et des arcatures du clocher, sont grossièrement sculptées sur un grès gris au point d'être noir bleuâtre, celles qui décorent l'arc trilobé de la porte, les bases et les chapiteaux des colonnes de la nef, les figures du second étage du

(1) *Cfr. Cours élém. d'archéologie relig.;* mobilier; par M. l'abbé J. Mallet, p. 91, qui cite des exemples de ces *armaria*, creusés encore au XIIe siècle près de l'autel, dans le mur, ordinairement du côté de l'Évangile. Il rapporte un curieux passage de Rupert, abbé de Deutz, au XIIe siècle, relatif à un incendie qui après avoir dévoré son monastère et consumé l'église, respecta seulement la pyxide *de bois* qui renfermait les saintes Hosties et qu'il avait enfermée, suivant « la coutume, près de l'autel, dans une niche creusée dans le mur, garnie à l'intérieur de tablettes de bois, et munie d'une serrure pour la tenir toujours close. » Les tablettes furent brûlées, les autres vases consumés et la pyxide sacrée seule resta intacte. — Beaucoup de nos églises ont conservé de pareils *armaria* qui furent leurs premiers tabernacles.

clocher, sur un grès jaune de Bourbon, sont bien l'œuvre d'une restauration de la fin du XIIe ou mieux du XIIIe siècle.

Les bases des colonnes de la nef sont romanes avec le tore inférieur très aplati, et ont des griffes aux angles de leur socle. Les chapiteaux sont un peu écrasés, mais sur leur corbeille gracieuse encore, s'étalent de fort jolis feuillages charnus et retroussés avec art.

Les anciens *fonts baptismaux* formés d'une cuve octogone en pierre sont conservés dans le jardin du presbytère ; ils ont été remplacés par des fonts à cuve hexagone moulurée du XVe siècle.

Le *maître-autel* a conservé sa table primitive qui mesure 1 m. 85 de longueur, 0,85 de largeur et 0,19 d'épaisseur. Les croix de consécration sont encore visibles.

Il ne reste rien des *anciens autels* dont deux étaient dédiés, au témoignage des vieux registres (1), à Notre-Dame et à Sainte-Radegonde, et qui primitivement devaient être dressés contre les pieds-droits de l'arc triomphal ; dans la nef, une piscine trouvée à gauche dans le mur de la nef semble autoriser cette hypothèse (2).

On n'a pu retrouver ni les *statues* de saint Martin ni celle de saint Pourçain qu'on dit avoir existé dans l'église ; ce qui d'ailleurs est probable puisque ces saints étaient titulaires et patrons l'un de l'ancienne église, l'autre de l'église actuelle de Marigny. Le marteau démolisseur de 93 est passé par là ! Seule une statue de *sainte Marie Madeleine* a été retrouvée dans un champ voisin de l'église, à laquelle il servait autrefois de cimetière. C'est une assez curieuse statue du XVe siècle, en grès d'Apremont, de 0,80 c. de hauteur. La sainte est représentée tenant dans ses mains un vase à parfum. Elle est vêtue d'une robe peinte en blanc galonnée d'or et de pierreries, d'un corsage blanc et d'un manteau de pourpre à rebords d'hermine.

(1) *Cfr. Bull. paroissial*, p. 104.
(2) *Cfr. Bull. par.*, n° 20. M. l'abbé Mandet émet l'avis que cette piscine devait servir au maître-autel lui-même qui aurait été placé d'après lui, pendant le moyen-âge, sous l'arc triomphal de l'Eglise et n'aurait été repoussé au fond de l'abside que beaucoup plus tard.

Enfin, lors d'un débadigeonnage, en 1886, des traces de *peintures murales* primitives apparurent sous les nombreuses couches de laits de chaux si malencontreusement barbouillés sur les murs à diverses époques.

II. — Nous touchons ici à la partie la plus intéressante et la moins banale de cette monographie. Il nous reste à parler du SYMBOLISME SCULPTURAL qu'on rencontre dans la petite église de Marigny.

On le sait (1), dès les premiers siècles, l'église nous montre par les monuments qu'elle a inspirés comme par les constitutions diverses qu'elle a données à ses fidèles, l'esprit dont elle est animée et qui l'a constamment poussée à transformer les choses matérielles, les sculptures par exemple, en caractères significatifs, expressions visibles et palpables des réalités invisibles et impalpables du monde surnaturel. Ce travail assidu pour spiritualiser la matière, pour écrire avec des ornements de pierre les idées qu'elle transcrivait d'autre part par la plume sur ses canons, a été désigné par tous les auteurs sous le nom de *symbolisme :* le mot était bien choisi, puisqu'il fait par lui-même comprendre que les croyances, les idées de l'Eglise, les symboles religieux, moraux, — si je puis m'exprimer ainsi pour faire entendre l'ensemble des principes du dogme et de la morale religieuse — étaient traduits sur la pierre, par les artistes, dans chaque partie des monuments religieux, magnifique synthèse des idées catholiques, temples matériels élevés d'après les conceptions du temple intellectuel.

On a heureusement vu dans chaque partie de l'Eglise une signification mystique qui se greffait sur un besoin architectural. C'est ainsi que la *nef* en forme de vaisseau rappelle que l'église est une nouvelle *arche* destinée à emporter dans ses flancs, sur une terre de délivrance, les âmes qui s'y sont réfu-

(1) *Cfr.* Abbé Gerbet. *Esquisses de Rome chrétienne.* — Abbé Migne, *Iconographie.* — Mgr Crosnier, *Iconographie.* — *Histoire du symbolisme religieux*, par M. l'abbé Auber. — *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, par Charles Cahier et A. Martin, II, p. 75.





FIG. 5 ET 6. — SCULPTURES DES PIEDS-DROITS DE LA PORTE D'ENTRÉE

giées, et que les clochers et les flèches dont ils sont surmontés sont devenus les emblèmes de la prière qui perce le ciel, etc...

C'est avec autant de raison qu'on a judicieusement appelé l'église de pierre : « un catéchisme monumental » (1), tant les sculptures qui la décorent, ont pour but non seulement d'orner les sanctuaires mais se proposent un enseignement moral destiné à s'imprimer dans la mémoire par les yeux.

Saint Bernard (2) lui-même qui blâmait si énergiquement les excessives dépenses faites pour ornementer les églises monacales, parce qu'il les jugeait inutiles pour des hommes habitués à de sérieuses méditations, les tolère pourtant et les loue quand il s'agit de ces leçons données par les sculpteurs des cathédrales et des églises paroissiales, parce qu'il reconnaît que le peuple a besoin des moyens extérieurs, d'images, de figures en un mot, pour se rappeler l'excellence des vertus, le côté horrible ou expiatoire des vices, pour se souvenir des devoirs de la vie chrétienne en même temps que des enseignements de sa foi.

Le peuple en effet qui n'avait pas le temps de lire les savantes dissertations dogmatiques, trouvait ainsi du premier coup, ou à la suite d'une simple explication, un enseignement sculpté qui l'intéressait et qu'il avait continuellement sous les yeux.

Viollet-le-Duc qui a su interpréter si magnifiquement la pensée des architectes du moyen-âge déclare lui-même : « que nos édifices religieux sont une accumulation de symboles revêtus de la forme chrétienne (3). »

(1) Mgr Crosnier, *Iconographie* p. 237.

(2) Sanctus Bernardus, apol., *De vita monachorum*, cap. XI.

(3) *Dict. raison.*, VIII, p. 500. Il fait remarquer aussi, à la page suivante « qu'à la fin du XII[e] siècle, il y a une recrudescence dans le symbolisme ». — M. l'abbé Crosnier dit aussi dans son *Iconographie*, p. 297 : « En général, nous devons admettre un sens caché dans les figures fantastiques, toutes les fois que le même sujet est reproduit souvent et dans différentes contrées. » — Dans l'article très intéressant et très instructif sur le « symbolisme extérieur des églises », auquel nous faisions allusion plus haut, p. 126, note 1, le savant P. Cahier s'exprime ainsi : « Un symbolisme grave et appuyé sur l'Ecriture sainte a régi sur les toits mêmes des églises des détails presque imperceptibles et où on consentirait assez volontiers à ne voir que les fantaisies d'une ornementation capricieuse... »

Si nos églises rurales ne justifient pas toujours cette opinion, du moins la petite église de Marigny vient lui donner une remarquable et intéressante confirmation. On s'expliquera peut-être facilement la présence de ces sculptures symboliques quand on se rappellera que cet édifice a dû être construit sous l'inspiration directe des moines de Souvigny.

La porte d'entrée renferme à elle seule deux symboles.

Les redents des trilobes sont ornés, avons-nous dit, à leur extrémité, à droite d'une tête d'ange, à gauche d'une tête de bouc qui a toujours personnifié le démon. C'était, ce me semble, une première leçon qui indiquait aux fidèles le caractère des luttes de chaque jour entre le bien et le mal sans cesse en présence et en antagonisme. C'était aussi une image des bonnes et des mauvaises dispositions que les entrants pouvaient apporter à l'église et qu'il convenait d'examiner à la porte pour ne pénétrer dans le sanctuaire qu'avec le recueillement nécessaire.

Une autre leçon plus délicate était donnée par les sculptures des deux extrémités supérieures des pieds-droits de la porte. A droite un homme levant désespérément les bras et à la virilité si accentuée — qu'on a cru devoir mutiler cette sculpture, sans doute pour ne pas scandaliser notre âge moins épris de la vertu que réfractaire aux brutales et rudes leçons, et aussi plus exigent des convenances de la forme ; — en face est sculptée une chimère ou un griffon, symbole de la ruse, de la trahison, du désenchantement : allusion claire mais un peu vive des désillusions qui attendent la recherche des voluptés mondaines, leçon bien faite pour faire sentir à tous que les plaisirs fugitifs de ce monde ne sont que mensonge et vanité. Les fabliaux et les bestiaires (1) du moyen-âge ont

(1) Pour la signification symbolique ou mystique du griffon ou de la chimère, nous renvoyons ceux que ces sortes d'études intéressent, aux « bestiaires » des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, du P. Cahier ; spécialement tome II, ancienne série, p. 226 et planche XXI, et le nouveau « bestiaire » des années 1868 et 1874, p. 126 et p. 133 ; cette dernière page surtout est consacrée à l'ichneumon, le griffon-chimère de nos sculptures religieuses.

redit souvent ce que ces sculptures de la porte de l'église enseignent si fortement. (Voir les fig. 5 et 6) (1).



FIG. 7.

Les amateurs de symbolisme pourront ensuite monter au clocher; au second étage le sculpteur a placé d'étranges têtes dans les trompillons que les sonneurs avaient au-dessus de leur tête et devant leurs yeux. L'une d'elles est celle d'un affreux polisson à la face crapuleuse, à la lèvre pendante, aux yeux démesurément ouverts, au front enfin bestial et fuyant; au contraire, et par un effet puissant de contraste, les trois autres têtes qui l'entourent personnifient évidemment l'innocence et la vertu par leur profil très délicat et par la réserve de leurs yeux baissés. On conviendra qu'il serait bien difficile de mettre plus énergiquement en scène le vice et la vertu. (Voir les fig. 7 et 8.)



FIG. 8.

Enfin au sommet du pignon de la façade, en amortissement du rampant, l'artiste du XII[e] siècle a placé au pied de la croix de pierre une tête d'homme dans laquelle le symbolisme reli-

(1) Nous devons le dessin des figures 5, 6, 7 et 8 à la plume obligeante et artistique de M. Vié, professeur de dessin et notre collègue à la Société d'émulation.

gieux voit la tête d'Adam dont la tradition creuse le tombeau sur le mont Moria appelé plus tard le Calvaire et où le Christ fut élevé en croix. Ainsi le Sauveur rachetait l'homme où l'homme avait péché; nouvel Adam, suivant le langage des Pères, Il mourait où avait été inhumé le premier Adam, chef de cette humanité qu'Il sauvait.

Le souvenir en était, à la vérité, conservé sur les crucifix par la présence, au-dessous des pieds du Christ, d'un petit crâne humain ; mais nous ne l'avions encore jamais rencontré dans les scuptures de nos églises. Celle de Marigny est la seule dans l'Allier, à notre connaissance du moins, qui fasse à cette tradition une allusion aussi saisissante. C'est pourquoi nous avons tenu à le constater dans cette monographie de l'église de Saint-Pourçain de Marigny.

Abbé Joseph Clément.

La Madeleine, 1er décembre 1892.

THÉODORE DE BANVILLE

AU LUXEMBOURG

Le 27 novembre dernier a eu lieu au Luxembourg l'inauguration d'un monument élevé par souscription à la mémoire de Théodore de Banville, par les soins d'un comité ayant pour président M. Leconte de Lisle et pour vice-président M. François Coppée, de l'Académie française. Les amis du poète avaient voulu que son buste figurât dans ce jardin délicieux, où il s'était tant plu à promener sa rêverie, près de la fontaine Médicis et en face du petit lac tout entouré de fleurs et de verdure.

L'image fine et souriante de notre glorieux compatriote a été reproduite avec un remarquable talent par le statuaire Roulleau ; elle repose sur un piédestal orné de moulures, exécuté d'après les dessins de l'architecte Courtois-Suffit. De l'avis unanime, l'œuvre des deux artistes est digne de celui qui l'a inspirée.

Le monument mesure 4 mètres 60 de hauteur, y compris le buste. Sur la face principale de la colonne se trouve un écusson gravé en relief dans le marbre et portant une lyre de bronze traversée d'une palme enguirlandée de roses. Comme inscription en lettres d'or, le nom du maître suivi de ces deux dates : 1823 — 1891.

La cérémonie était présidée par M. Leconte de Lisle, assisté de M. François Coppée et de M. Georges Rochegrosse, le peintre célèbre, beau-fils de Théodore de Banville. Sur une estrade dressée pour la circonstance, avaient pris place toutes

les personnalités les plus brillantes de la littérature et des arts.

M. François Coppée a prononcé le premier un discours, puis MM. Catulle Mendès et Jean Richepin ont récité des odes dont les strophes émues ont fait éclater les applaudissements. Enfin, M. Etienne Pierre, avocat à la cour d'appel, au nom et comme président de « l'Union bourbonnaise », et M. Louis Gaillard, au nom des étudiants, ont pris la parole, l'un pour raconter la vie de l'auteur des *Odes funambulesques*, et l'autre pour faire entendre une fort jolie ballade de sa composition.

Discours et poésies ont été publiés dans une infinité de journaux, car toute la presse a voulu rendre compte de cette inauguration, comme pour s'y associer.

Le *Bulletin-Revue* les insère aujourd'hui à titre de documents.

I

DISCOURS DE M. FRANÇOIS COPPÉE

Au lendemain de la mort de Théodore de Banville, notre ami Catulle Mendès, toujours si noblement passionné pour la Poésie et pour les Maîtres, exprima aussitôt ce pieux et charmant désir de voir le buste du poète disparu orner le jardin du Luxembourg. Ce désir a été réalisé sans retard. Entre amis, discrètement, une souscription fut ouverte, à laquelle ont contribué généreusement l'administration des Beaux-Arts, les Sociétés littéraires dont Banville faisait partie, la Société des Gens de Lettres, la Société des Auteurs dramatiques, la Comédie française dont il a enrichi le répertoire, *l'Echo de Paris*, qui s'honorait de sa collaboration, bien d'autres encore. MM. les questeurs du Sénat s'empressèrent d'accorder l'emplacement que nous désirions. Deux artistes de grand mérite nous prêtèrent, avec un entier désintéressement, leur précieux concours. Il nous suffisait de prononcer le nom de Théodore

de Banville pour grouper autour de notre entreprise toutes les bonnes volontés. Celui au nom de qui nous nous présentions était si bon ! Il avait laissé à tous un si tendre souvenir ! C'est le propre de la bonté, non seulement de se faire aimer, mais d'obtenir qu'on s'aime autour d'elle et de répandre dans tous les cœurs qui l'approchent un germe de bienveillance et de sympathie. Nous n'avions, je le répète, qu'à prononcer le nom de notre maître et ami, et chacun nous souriait. Nous demandions service, et l'on nous disait merci. Et, aujourd'hui que notre œuvre est achevée, il me semble que j'ai à peine besoin d'exprimer notre reconnaissance, pourtant si sincère, à ceux qui nous ont aidés, et que ce sont eux, au contraire, qui nous savent gré une fois de plus d'honorer la mémoire de Théodore de Banvile et de les réunir devant sa douce et glorieuse image.

Il fut un vrai poète et c'est à dessein que j'emploie, d'abord, pour le louer, cette simple épithète. Certes, nous avons, dans la circonstance présente, le droit et le devoir de n'être pas modestes pour celui qui fit toujours preuve de la plus exquise modestie. Mais on a tellement abusé des expressions élogieuses, qu'elles sont dépréciées comme les anciens assignats. Ce ne sont pas les termes excessifs qui peuvent flatter la délicate mémoire de Banville ; c'est le mot juste. Il fut un vrai poète, et rien n'est plus rare. Tel peut faire figure de grand artiste et donner même l'illusion du sublime qui n'est pas un vrai poète. Car on obtient beaucoup à force de volonté. Les secrets de la métrique sont loin d'être impénétrables. L'éloquence n'est souvent que de la rhétorique. L'émotion elle-même, l'émotion sacrée peut être feinte, et il y a de fausses larmes comme il y a de faux diamants. Mais ce qui ne s'acquiert pas, ce qui est au-dessus du travail, de l'effort, de la patience, de l'art même, c'est le don, le « Génie », dans le sens latin du mot. Cette puissance mystérieuse, Théodore de Banville l'a possédée au degré suprême, cette flamme intime a brûlé en lui sans jamais diminuer ni s'éteindre.

Et c'est pourquoi il est un vrai poète ; c'est pourquoi, chez lui, l'inspiration et la forme sont d'une égale originalité ; c'est pourquoi l'on ne peut ouvrir son livre, à n'importe quelle page, sans s'écrier : « C'est du Banville ! » et sans y admirer cette verve de feu, ce lyrisme qui court et bondit avec la liberté d'un torrent, ces cris de folle allégresse, ces pathétiques sanglots de douleur et d'amour, cette aisance joyeuse dans la production, où les rythmes et les verbes semblent lui obéir comme des oiseaux charmés.

Mais à ces élus, à ses préférés, la Muse n'accorde pas seulement l'inspiration ; elle leur donne la candeur des sentiments, l'ingénuité du cœur. Elle fait d'eux des êtres singuliers que n'engourdissent pas les coups du sort, et qui gardent, jusque sous les cheveux blancs, leur indignation devant le mal et l'injustice, leur pitié devant la souffrance, leur enivrement devant la beauté, l'héroïsme et le génie. Théodore de Banville fut, au premier rang, dans cette élite de l'humanité.

Oui, ce Parisien qui avait vu tant de gens et de choses, traversé tant de milieux, qui connaissait toutes les ironies et toutes les misères de l'existence, ce sage qui n'était dupe d'aucune grimace et d'aucune hypocrisie, ce causeur incomparable qui, d'un mot, faisait tomber tous les masques de la comédie sociale, avait conservé l'enthousiasme juvénile pour tout ce que la nature et l'homme offrent de spectacles sublimes ou touchants.

Toute son œuvre en est la preuve. Il admirait la beauté avec les yeux ravis d'un enfant ; il s'exaltait devant la grandeur et la vertu avec la généreuse chaleur de la jeunesse. Et ce n'était pas chez lui l'indulgence sereine de l'homme qui a beaucoup vécu et senti, mais qui, ayant le cœur bon, est encore rendu meilleur par l'expérience et par l'âge. Non, c'étaient, en vérité, les attendrissements, les colères, les émotions du jeune homme dans toute leur fraîcheur et toute leur naïveté ! Par le divin privilège de la poésie, son esprit et son cœur ont toujours eu vingt ans.

C'est ainsi que fut Théodore de Banville. Il a travaillé, sans relâche, seulement « pour l'amour du laurier », comme il l'a dit lui-même ; il a cru à tous les beaux mythes, à toutes les nobles chimères, et il a vécu une vie enchantée devant la radieuse féerie qui se jouait dans son cerveau. Dans ses *Cariatides* et dans ses *Exilés*, il a été l'égal des plus grands ; il a créé un comique nouveau dans ses *Odes funambulesques*. Il a donné, avec son *Gringoire*, un chef-d'œuvre à la scène française. Rien de plus parfait que ses poèmes à forme fixe, charmants jeux de rimes qui n'appartiennent qu'à nous, qu'à notre génie national. Enfin, dans ses vers, dans son théâtre comme dans ses innombrables contes en prose, il a semé en prodigue l'invention, la couleur, le pittoresque, l'esprit et la grâce. Certes, en ce dix-neuvième siècle français qui est vraiment trop modeste, car il est incontestablement le premier dans l'ordre lyrique, la postérité choisira, pour Théodore de Banville, une place d'honneur. Mais je sais déjà celle qu'il occupe au milieu du groupe fraternel de tous les maîtres de la parole rythmée. Celui qui chanta si divinement l'amour et qui dompta selon sa fantaisie, les mètres rebelles, est assis désormais dans le paradis des Poètes, à côté d'Ovide et de Ronsard.

Maître bien aimé, qui gardas un culte si touchant pour les aînés, c'est avec un tendre respect que te rendent hommage aujourd'hui ceux qui sont venus après toi et pour qui ta vie et ton œuvre resteront une leçon et un exemple. Quant à moi, dont tu savais le sentiment filial, j'éprouve une émotion très douce et très profonde, en saluant le premier ton image dans ce beau parc, où tu as promené si souvent tes rêveries, où tous les lilas te connaissent. C'est le jardin des amoureux. Près de ton monument, au mois de mai, ils se donneront leurs rendez-vous et trouveront que la place est bien choisie pour leur poète, devant les fleurs, ses amies, entouré de ses frères, les oiseaux.

Enfin, par les nuits claires, quand ton buste rêvera parmi le frais silence et la solitude parfumée de roses, il verra passer

dans le ciel une constellation qui a la forme et qui porte le nom de la Lyre. O poète ingénu qui n'as vécu que pour elle, les astres te reconnaîtront ; et la Lyre caressera plus doucement ce marbre pur du sourire de toutes ses étoiles.

François Coppée.

II

A THÉODORE DE BANVILLE

Aède des dieux chevelus
De rayons et vêtus de flammes,
Enchanteur éperdu des âmes !
Ce n'est pas vrai que tu n'es plus.

Puisque, selon la loi sacrée
Qui sait exalter ou punir,
Pour son éternel avenir
L'homme dès ici-bas se crée,

Et, durant l'immortalité
Faite de l'existence brève,
En des lieux pareils à son rêve
Habite l'ombre ou la clarté.

Toi qui fus, de l'aube première
A l'étoile du dernier soir,
Songe, chimère, amour, espoir,
Joie extasiée et lumière,

En tout l'épanouissement
De toi-même, radieux hôte
De l'œuvre ardente et blanche, et haute,
Que tu fis de pur diamant,

Tu vis, rejoignant à leurs cibles
Les flèches d'or de ton amour,

Dans la plénitude du jour
Et des splendeurs immarcescibles !

Loin des doutes et des périls,
Vers le palais de tes Attentes,
Bâti d'améthystes chantantes
Et de chantants chrysobéryls,

Tes odes sont des avenues
Où passe en l'azur enchanté
La céleste réalité
De tes songes de Psychés nues.

Dans les Edens où tu renais
Tes rimes, baisers et querelles,
Se posent, anges-tourterelles,
Au laurier-rose des sonnets.

Croisant sous les flambantes zones
Les éclairs, les éclairs encor,
La nuée aux armures d'or
Rue un duel pompeux d'Amazones,

Et, fougueuses, tes passions
Vers tous les augustes mystères
Bouillonnent en lave aux cratères
Des rouges constellations !

Tu vois aussi, mêlant la frange
De leurs traînes aux fleurs d'été,
Dans un paysage inventé
Par un Watteau qui serait ange,

Tes Clymènes d'or violet,
Tes Sylvanires zinzolines
S'enlacer en danses câlines
Dans la ronde d'un triolet,

Et, tandis que les coccinelles
Mettent du corail aux jasmins,

Tes Amintes nouer leurs mains
Dans le sentier des villanelles !

O Théodore de Banville !
Regarde, nous ne pleurons pas
Sinon sur nous, de qui les pas
Touchent encore la terre vile ;

Mais, ô dieu pareil à tes dieux,
Du fond de nos ennuis funèbres
Nous tendons nos mains de ténèbres
Vers ton triomphe radieux ;

Vainqueur de l'antique Couleuvre
Qui nous tient en ses plis obscurs,
Fais nos cœurs doux ! fais nos cœurs purs !
Et verse la joie à notre œuvre,

Pour que, hors de l'humain souci,
Après la terrestre journée,
La victoire nous soit donnée,
O maître de cueillir aussi,

Conquérant des célestes flores
Dont se pare l'éternité,
Des lys dans le chemin lacté
Et des roses dans les aurores !

Catulle MENDÈS.

III

ODE A BANVILLE

O maître, dernier fils d'Orphée,
Depuis ton départ des humains,
C'est d'une voix basse, étouffée,
Que pleure la lyre à nos mains.
Mais toi, qu'elle chantât lanlaire,

L'amour, l'extase ou la colère,
Toi, tu la tenais haute et claire
Au-dessus des fronts du troupeau,
Enseignant à ton humble élève
Qu'il faut en plein ciel qu'on la lève,
Etincelante comme un glaive,
Radieuse comme un drapeau.

Telle tu la brandis, ô maître,
Toujours, partout, d'un bras vainqueur,
Rythmant aux cadences du mètre
Tout ton génie et tout ton cœur.
Oui, ton rire, ta fantaisie,
Ta prose fleurie et choisie,
Ta sagesse au suc d'ambroisie,
Tes leçons, ton théâtre encor,
Tout ce que tu fis voir ou lire,
Avec le même saint délire
Dressait l'ostensoir de la lyre
Dans le firmament pour décor.

C'est pourquoi ton œuvre demeure ;
Car, son impérissable los,
Ce qui le garde qu'il ne meure,
C'est la lyre aux divins sanglots,
C'est la lyre dont l'écho passe
A travers le temps et l'espace
Et ravit à l'oubli rapace
Les poètes de pur renom,
Ainsi plus assurés de vivre
Que bien des rois se faisant suivre
Par des tintamarres de cuivre
Et des fracas de tympanon.

Et c'est pourquoi devant ton buste
J'ose l'ode en verbe clamant,
D'un poing peut-être mal robuste

A frapper pareil instrument.
Mais, ma tentative hardie,
Maître, point ne la répudie :
J'ai cru que nulle mélodie
Ne sonnerait mieux à ton gré,
Dussè-je d'un cœur qui s'affale
Manquer ma tâche triomphale
Et me perdre dans la rafale
Des mots au vol démesuré.

Quels mots, d'ailleurs, sont d'envergure
A te sembler hors de propos,
Maître, dont l'auguste figure
A l'air, dans l'éternel repos,
D'ouïr l'hymne par excellence,
L'hymne qui de là-haut s'élance
Quand s'y balance le silence,
Et qu'au fond des gouffres vermeils,
Par delà les nocturnes voiles,
Chante, en faisant fondre nos moelles,
L'ode où les vers sont des étoiles,
Sur la lyre d'or des soleils ! (1)

Jean RICHEPIN.

Il peut être utile de rappeler les œuvres de Théodore de Banville. Ces œuvres se divisent en quatre parties : poésies, théâtre, romans, œuvres diverses. En voici l'énumération aussi complète que possible.

POÉSIES

Les Cariatides, 1842.

Les Stalactites, 1846.

Odelettes, 1856 ; 2e édition précédée d'un *Examen* de C. Asselineau, même année.

(1) Le discours de M. Pierre et la ballade de M. Louis Gaillard seront publiés dans la prochaine livraison.

Les Odes funambulesques, 1857, avec frontispice à l'eau-forte de Bracquemont; 2e édition, 1859, précédée d'une lettre de Victor Hugo, de *Stances* de Vacquerie, et d'une lettre à l'auteur de H. Babou ; et 3e édition suivie d'un *Commentaire*, 1874.

Paris ou le Nouveau Louvre, 1857.

Améthystes. — Nouvelles odes amoureuses, 1862.

Les Camées parisiens, 1re série, 1856. Frontispice avec portrait à l'eau-forte de Ulm.

Les Camées parisiens, 2e série, 1866.

Les Camées parisiens, 3e série, 1873.

Les Exilés, Paris, 1867, avec portrait; 2e édition en 1875.

Nouvelles odes funambulesques, 1869, avec frontispice.

Idylles parisiennes, 1871.

Les trente-six ballades joyeuses, 1873, précédées d'une *Histoire de la Ballade*, par C. Asselineau.

Théophile Gautier, odes, 1872.

Les Princesses, 1874, avec portrait.

Les Occidentales, — *Rimes dorées*, — *Rondels*. Frontispice : *la Satyresse*, de L. Flameng, 1875.

Les principales d'entre ces poésies ont été données en éditions définitives chez Charpentier : en 1878, *les Exilés*, *Odelettes*, *Améthystes*, *les Princesses*, les *Trente-six ballades joyeuses*, *Rimes dorées* et *Rondeaux ;* les *Odes funambulesques*, *les Idylles parisiennes* avec *les Occidentales* ; et en 1879, *les Cariatides* et *les Stalactites* avec *le Sang de la coupe* et *Roses de Noël*.

Théodore de Banville a aussi publié chez Poulet-Malassis des *Poésies complètes, 1841-1854*, avec un frontispice composé et gravé à l'eau-forte par L. Dureau, 1857.

THÉATRE

Le Feuilleton d'Aristophane, comédie satirique en deux actes, en vers, en collaboration avec Philoxène Boyer. Odéon, 26 décembre 1852. Edité chez Lévy.

Le Beau Léandre, un acte en vers, en collaboration avec Siraudin. Vaudeville, 27 septembre 1856.

Le Cousin du roi, un acte en vers, en collaboration avec Philoxène Boyer. Odéon, 4 avril 1857.

La Résurrection de Lazare, drame par lettres, en collaboration avec A. Fauchery, Henri Murger et Auguste Vitu. Edité chez Lévy, 1858.

Diane au Bois, comédie héroïque, deux actes en vers. Odéon, 16 octobre 1863,

Les Fourberies de Nérine, un acte en vers. Chez la princesse Mathilde, 27 février 1864.

La Pomme, un acte en vers. Théâtre-Français, 30 juin 1865.

Gringoire, un acte en vers. Théâtre-Français, le 23 juin 1866. Edité chez Lévy.

Florise, comédie éditée chez Lemerre en 1870.

Adieu, scène lyrique récitée au théâtre de Cluny, le 22 septembre 1871.

Déidamia, comédie héroïque en trois actes. Musique de Jules Pressonnois. Odéon, novembre 1876.

Socrate et sa femme, un acte en vers. Théâtre-Français, 2 décembre 1885.

Le Baiser, un acte en vers. Au même théâtre, 1888.

ROMANS

Les romans composés par Théodore de Banville comprennent :

Les pauvres saltimbanques, 1853.

La vie d'une comédienne, Paris, Lévy, 1885, in-12.

Marcelle Rabbe, en cours de publication quand il mourut.

ŒUVRES DIVERSES

Il faut classer dans cette catégorie un *Petit traité de poésie française* (Paris, bibl. de l'*Echo de la Sorbonne*, 1873, in-12), et des feuilletons dramatiques publiés dans différents journaux (le *Pouvoir*, le *National*, le *Boulevard*, etc.), ainsi que de nombreux articles écrits au jour le jour et insérés dans la *Revue de Paris*, la *Revue contemporaine*, le *Figaro*, la *Presse*, le *Gil Blas*, l'*Echo de Paris*, des contes et nouvelles, etc.

Les œuvres en prose de Théodore de Banville sont innombrables et très éparpillées. Cependant on peut citer comme ayant été publiées en livres ou brochures : *La mer de Nice, Lettres à un ami* (Poulet-Malassis, 1861) ; *les Parisiennes de Paris* (Lévy, 1866) ; *Esquisses parisiennes*, scènes de la vie (Poulet-Malassis, 1859) ; *Eudore Cléas, conte du jour de l'An* (Lemerre, 1870) ; *Revue de Paris*, 1851 ; *La cuisinière poétique*, avec Théophile Gautier, vers 1860 ; *Saynettes et monologues* (Tresse, 1877) ; *Galerie contemporaine* (Baschet, 1878) ; *A Figaro, salons de coiffure, Figaro barbier à ses clients et à tout le monde ;* l'*Art nouveau*, etc.

Moulins est bien authentiquement la ville natale de Théodore de Banville et nous devons d'autant moins laisser s'accréditer un doute sur ce point que la vieille cité bourbonnaise compte peu d'enfants que l'on soit admis à qualifier d'illustres. Or, par une déplorable malechance, il est arrivé que nombre de dictionnaires et de biographes, même locaux, ont fait naître notre compatriote à Paris. Quoique cette erreur ait déjà été rectifiée, nous croyons devoir reproduire ici l'acte de l'état civil, copié sur le registre de Moulins, qui tranche la question.

Voici ce document :

Du quinze mars 1823.

Acte de naissance d'Etienne-Claude-Jean-Baptiste-Théodore Faullain de Banville, né hier soir heure de neuf et demie, rue de Bourgogne, fils légitime de M. Claude-Théodore, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et la Légion d'honneur, officier du corps royal de la marine (en retraite), et Madame Zelie Thibault Denozier Huet. Le sexe de l'enfant a été reconnu masculin.

Premier témoin, M. Jean-Baptiste Huet, avocat, grand-père maternel de l'enfant. Second témoin, M. Jacques-Auguste Delaire, avocat, cousin paternel de l'enfant, tous deux majeurs et domiciliés en cette ville.

Par la réquisition à moi faite par le père de l'enfant constaté suivant la loi par moi Pierre Beraud, délégué par M. le maire pour remplir les fonctions d'officier public de l'état civil. De tout quoi j'ai rédigé le présent acte dont j'ai donné lecture aux parties comparantes qui ont signé avec moi.

HUET, — DELAIRE,
FAULLAIN DE BANVILLE, — BERAUD.

CHRONIQUE

BEAUX-ARTS

Au Salon du Champ-de-Mars de 1892, M. Marcellin Desboutin a exposé six toiles, études ou portraits, dont les plus remarquables sont : un portrait de femme avec éventail et dentelles noires, une tête d'enfant italien et une Italienne florentine.

Au Salon des Champs-Elysées, les artistes bourbonnais qui ont exposé sont :

MM. Marius Perret : *Départ des pirogues pour la pêche, — Guet-N'Dar (Sénégal)*, peinture ;

Pierre Outin : le *Pont à roulettes*, peinture ;

Mlle Jeanne Favier : *Portrait de M. Edouard Maroleau*, peinture ;

Adolphe Mony : *Psyché sur la montagne*, statue en marbre ;

Jean Coulon : *Rêve d'amour*, groupe en plâtre, et un portrait de M. Gerville-Réache, député de la Guadeloupe ;

Didier Debut : une statuette en marbre : *Eros ;*

Gilbert : un buste de fillette, en plâtre ;

Hippolyte Montillié : un buste en plâtre ;

Et Abel Dachard : un médaillon en marbre.

— Une collection de douze tableaux anciens, existant autrefois à la cathédrale de Moulins et représentant pour la plupart des portraits de notables bourgeois du XVIIe siècle; tableaux intéressants comme œuvres d'art et comme documents de l'histoire locale étaient depuis longtemps sortis de leur dépôt par suite de circonstances particulières.

Sur la proposition de MM. C. Grégoire et E. Delaigue, la *Société d'Émulation et des Beaux-Arts,* représentée par son président, a fait auprès de la Fabrique de la cathédrale les démarches nécessaires en vue de les y faire réintégrer.

Ces démarches ont été couronnées de succès.

— Sur la liste annuelle des acquisitions faites par l'Etat aux deux derniers Salons figurait le tableau de M. Marius Perret : *Départ des pirogues pour la pêche, — Guet-N'Dar (Sénégal)*, portant en légende : « Une éternelle ligne de brisants en défend l'abord aux navires... Si on s'arrête dans ce pays, on voit bientôt de longues pirogues à éperon, à museau de poisson, à tournure de requin, montées par des hommes noirs qui rament debout. En passant les brisants, ils ont chaviré dix fois pour le moins. » (Pierre Loti.)

Ce tableau avait été médaillé.

Pour ajouter au succès de M. Marius Perret, la Société des Artistes français, avant de se séparer, lui a décerné le prix de Raigecourt-Goyon.

Un comité d'organisation des Expositions rétrospectives françaises s'est organisé à Paris sous la présidence de M. Lambert Sainte-Croix. Des expositions permanentes auront pour but de déterminer le classement des objets artistiques disséminés dans les collections françaises. Pour son début, la première exposition choisira parmi les objets exposés ceux qui seront dignes de représenter l'art français à l'exposition de Chicago, section de l'art rétrospectif.

— L'érection au Luxembourg du monument de Théodore de Banville a été un événement des plus intéressants pour le Bourbonnais au point de vue artistique, aussi un article spécial lui a-t-il été consacré dans le présent Bulletin.

BIBLIOGRAPHIE

— ANNALES BOURBONNAISES, recueil mensuel illustré, historique, archéologique et artistique, publié par E. Delaigue ; 6e et dernière année, 1 vol. in-8° de 376 pages. Imp. Et. Auclaire.

Principaux travaux insérés en ce volume : *Le domaine des Delauds et les seigneurs de Neuville ; Correspondance d'Anne de Beaujeu ; La famille des Célerier*, par M. G. de La Mousière ; *Commentry* et une notice sur *saint Patrocle*, par M. Emile Mâle ; *Les Montluçonnais de 1490-1497*, par M. des Gozis ; *Inventaire archéologique des communes du département de l'Allier*, par M. l'abbé J.-H. Clément ; *Souvenirs de l'Hôtel de Ville de Moulins*, par M. H. Faure ; *Recherches géographiques sur la formation du fief de Bourbon*, par M. H. Gaillard ; *Document inédit relatif aux tombeaux (à Souvigny) et au château (à Moulins) des princes de Bourbon*, par M. Philippe Tamisey de Larroque ; *L'Hôpital d'Hérisson*, par M. L. Montagne ; *Ce qu'on trouve dans les vieilles chansons*, par M. Louis Audiat, etc.

— REVUE SCIENTIFIQUE DU BOURBONNAIS ET DU CENTRE DE LA FRANCE, publication mensuelle, dirigée par M. E. Olivier, 5e année, un vol. in-8° de 252 pages. Moulins, imp. Et. Auclaire.

Principaux travaux de ce volume : *Les hyménomycètes des environs de Moulins*, par M. l'abbé H. Bourdot ; *Les ouvriers forestiers*, par M. Maurice Boutry ; *Les matériaux de la flore d'Auvergne*, par M. Gonod d'Artemare ; *Les monuments mégalithiques et celtiques du Bourbonnais*, par M. Julius Florus ; *Principes de topographie botanique*, par M. S.-E. Lassimonne ; *L'ère archéenne ou primitive dans le Morvan et le département de la Nièvre*, par M. Lefort ; *Un champignon nouveau pour la France*, par M. E. Olivier ; *Le grisou dans le bassin houiller de Saint-Etienne*, par M. Tardy, etc.

— Bulletin-Journal de la Société d'Agriculture de l'Allier, recueil mensuel ; un vol. in-8° de 288 pages. Moulins, imp. A. Ducroux et Gourjon-Dulac.

Comptes rendus des réunions, renseignements divers et travaux spéciaux, parmi lesquels : *Communication de M. Bignon sur les nuages artificiels ; Projet de statuts pour une société d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail dans l'Allier*, par MM. Turlin et Giroud.

— Annales de la Société d'Horticulture de l'Allier. Comptes rendus des trois premiers trimestres de 1892. In-8° de 120 pages. Moulins, imp. Et. Auclaire.

Procès-verbaux, renseignements spéciaux.

— La *Quinzaine bourbonnaise*, bi-mensuelle, paraissant les 15 et 30 de chaque mois. Depuis août 1892. Moulins, imp. Crépin-Leblond. Revue littéraire.

— Société d'Histoire naturelle d'Autun, 1891, 4e vol. in-8° de 650 pages, et figures, 11 planches hors texte. Entre autres travaux : *Paléœthnologie de la vallée de la Loire*, de Francis Pérot.

— Notice historique sur Montluçon, ouvrage anonyme (A. Giraud), imp. L. Deslinières, contenant l'exposé sommaire des éléments constitutifs de l'histoire de cette ville.

— Etudes, Souvenirs et Récits, Histoire, Poésie, Beaux-Arts, par M. J. Bonneton. Mélanges de prose et de vers. Paris, Lemerre, éditeur. In-8° de 235 pages.

— Preuves pour servir a l'histoire de la maison de Chabannes, par M. le comte H. de Chabannes La Palice. Dijon, imp. Eugène Godard. In-4° de 948 pages, tiré à 70 exemplaires numérotés. Le premier de six volumes devant suivre d'année en année. Documents fournis par la Bibliothèque nationale, les archives de la famille de Chabannes et les archives de province, notamment celles de la Nièvre, de l'Allier, les Basses-Pyrénées, le Puy-de-Dôme, l'Yonne, etc.

— Mirabeau, sa vie et ses œuvres, par I.-A. Rayeur, professeur au lycée de Moulins. Imp. F. Charmeil, in-8° de 268 pages.

— Histoire illustrée de l'Ancien Orient et de la Grande Grèce, par M. Maurice Dunan. Paris, Garnier.

— Le Bulletin paroissial de Saint-Menoux, 2e année, par M. l'abbé Moret, curé de Saint-Menoux. En fascicules. Imp. Ducroux et Gourjon-Dulac. Etude biographique du saint et enseignements religieux.

— Le Bulletin paroissial de Marigny, 3e année, par M. l'abbé Mandet. En fascicules. Imp. Et. Auclaire. Recherches historiques sur Marigny et enseignements religieux.

— Campagnes modernes (1792-1892) et Géographie politique de l'Afrique contemporaine, par M. C. du Bourget, capitaine instructeur au 10e régiment de chasseurs, avec plans et une belle carte de l'Afrique. In-8o de 262 pages. Moulins, imp. Et. Auclaire.

— La participation des ouvriers aux bénéfices et les difficultés de l'heure présente, par A. Gibon, ancien directeur des forges de Commentry. Paris, Guillaumin, in-8o de 131 pages.

— Histoire ancienne des peuples de l'Orient, rédigée d'après les programmes du 28 janvier 1890, par M. le chanoine Melin. In-8o de 358 pages, illustré de très nombreuses gravures et accompagné de 6 cartes. Moulins, André Paris, libraire éditeur.

— Histoire nationale populaire de la France, par M. Maurice Dunan, avec dessins et planches en couleurs. Ouvrage de vulgarisation, paraissant en livraisons de 8 pages. Grand in-8o, Paris, Garnier.

— Conférences faites a Moulins le 2 juin 1892 par M. H. Faure, et a Montluçon le 24 juin 1892 par M. Peyronnet, professeur au lycée, a l'occasion du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique. Vichy, lib. Bougarel. Brochure in-8o de 64 pages.

— Procès-verbal de la généralité de Moulins, dressé en 1686 par Florent d'Argouges, publié par M. A. Vayssière, archiviste de l'Allier. In-8o de 300 pages. Moulins, lib. H. Durond. Renseignements sur les anciennes familles bourbonnaises. Table des noms de personnes et de lieux.

— Chantelle et son monastère, par M. l'abbé Bonnetot. Roanne, grand in-8o orné de planches phototypiques.

— Dissertation sur le nom primitif de la Loire, par Francis Pérot. Brochure in-8o de 12 pages. Roanne, imp. Chorgnon et Bardiot.

— Inventaire archéologique et bibliographique du département de l'Allier. — Canton de Bourbon-l'Archambault, par M. l'abbé J.-H. Clément. Un vol. in-8o de 196 pages, avec gravures dans le texte et hors texte. Moulins, imp. Et. Auclaire. Articles parus dans les *Annales bourbonnaises*, complétés par les notices des communes de Saint-Aubin, Ygrande et Vieure, et des planches nouvelles.

— Le Bourbonnais pendant la Révolution, par M. le docteur Cornillon. Riom, imp. Girerd. In-8o de 280 pages.

— Histoire de la Grèce ancienne, rédigée d'après les programmes du 28 janvier 1890 par M. le chanoine Melin, illustrée de nombreuses gravures et accompagnée de 6 cartes. Moulins, imp. Et. Auclaire. André Paris, libraire éditeur. In-12 de 360 pages.

— Coups de fouets et coups de pinceau, poésies, par M. le docteur Yves. Moulins, imp. Charmeil, in-8° de 66 pages.

— Etude sur le bail a colonage. — Origines romaines et droit français moderne, par un Bourbonnais, M. Xavier de Mareschal, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. Paris, lib. Nouvelle de droit et de jurisprudence, Arthur Rousseau éditeur, 14 rue Soufflot. In-8° de 273 pages.

— Compte rendu de la réunion du 13 septembre dernier de la Société de prévoyance de secours mutuels des médecins de l'Allier, petite brochure in-8° de 28 pages. Moulins, imp. Ducroux et Gourjon-Dulac. Allocution de M. le docteur Fabre et rapports divers.

— Vie de saint Marien, anachorète, par M. le chanoine Morel. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-16 de 62 pages.

— Etude sur Henri Mouhot, premier explorateur du Laos, Indo-Chine, 1826-1861, par M. Jules Roy, professeur à l'école des Chartes. Réédition. Moulins imp. Et. Auclaire, in-8° de 30 pages.

— Louis Aubery, fondateur des écoles charitables de Moulins, 1682-1730, son œuvre, son règlement des écoles, par M. l'abbé J.-J. Moret, curé doyen de Saint-Menoux (Allier) ; brochure in-8°. Moulins, imp. Ducroux et Gourjon-Dulac.

— Allocution du président (M. Laussedat) au diner du mercredi 29 juin 1892 *(Société des Bourbonnais de Paris)*. Paris, librairies-imprimeries réunies, May et Motteroz, 2, rue Mignon. Petite plaquette de 11 pages remarquable par sa typographie soignée et son cachet artistique. Portrait de Théodore de Banville en photogravure, d'après un médaillon en plâtre; frontispice et croquis du château de Bourbon-l'Archambault, par M. Marius Perret; vue de la rue de Bourgogne (maison où est né de Banville), par Georges Rochegrosse; scène villageoise, par M. P. Outin.

— Recueil de cantiques, par M. Daval. Moulins, imp. Et. Auclaire. In-8° de 135 pages.

— Manuel a l'usage des diaconats de l'Église réformée de Paris, par M. Sautier. Montluçon, imp. Lucot et Cie. Brochure in-16 de 32 pages.

— Association amicale des anciens élèves du collège et lycée de Montluçon (année 1891). Montluçon, imp. Maugenest ; brochure in-8° de 8 pages.

Annuaire général de l'Allier publié par M. Martial Place, libraire-éditeur à Moulins. — In-12 de 484 pages.

— ANNUAIRE DU BOURBONNAIS (année 1892). Moulins, imp. Crépin-Leblond. In-12 de 448 pages.

— ANNUAIRE DE L'ALLIER POUR 1892. Moulins, imp. Et. Auclaire. In-16 de 610 pages, contenant en notice : *Abrégé de l'histoire du monastère de Saint-Pourçain*, « composé vers la fin du XVIIe siècle pour dom Joseph Mège ».

— LES ANGINES. — LE CROUP ET SON TRAITEMENT, par M. Guetin. Moulins, imp. Charmeil, in-16 de 25 pages.

— LE SERVICE D'INCENDIE A VICHY, par M. Morel-Jouannel. Vichy. imp. Vexenat, in-16 de 73 pages.

— STATUTS DE LA SOCIÉTÉ AMICALE DES VOYAGEURS ET REPRÉSENTANTS DE COMMERCE DE MONTLUÇON. Montluçon, imp. Maugenest, in-16 de 100 pages.

— L'ATELIER DE BRACELETS EN SCHISTE DE MONTCOMBROUX, par M. F. Pérot. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-8° de 6 pages.

— UNE PROMENADE A ST-LÉON, par M. F. Pérot. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-8° de 11 pages.

— SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE CUSSET. Bulletin trimestriel, avril 1892. Vichy, imp. Wallon, in-8° de 24 pages.

— BACTÉRIOLOGIE DES EAUX MINÉRALES DE VICHY, SAINT-YORRE, HAUTERIVE ET CUSSET, par MM. Roman et Collin. Vichy, imp. Desbenoit, in-8° de 80 pages.

— MANUEL DE LA CONFRÉRIE RÉPARATRICE DE LA SAINTE-FACE A VICHY. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-32 de 30 pages.

— PROCÈS CONTRE LA GLACERIE. Syndicat des cultivateurs vignerons de la commune de Désertines, par M. Douveau. Montluçon, imp. Herbin, in-4° de 36 pages.

— BULLETIN-JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE VICHY-CUSSET. Trimestriel. Vichy, imp. Bougarel, in-16 de 80 pages. Rapports et communications diverses.

— ANNALES de la Société l'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE DE MOULINS. STATUTS. — Assemblée du 6 novembre 1891. Vichy, imp. Bougarel, in-8° de 29 pages.

— LA CRISE DU SCHISTE (satire rimée), par un schistier. Moulins, imp. Crépin-Leblond, in-16 de 20 pages.

— ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUTION SAINT-JOSEPH DE MONTLUÇON (année 1891). Montluçon, imp. Herbin, in-8° de 56 pages.

— SYLLABAIRE ALLEMAND, par M. Meyer. Moulins, imp. Crépin-Leblond, in-8° de 56 pages.

— PRINCIPES DE LA TOPOGRAPHIE BOTANIQUE, par M. Lassimonne. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-8° de 35 pages.

— RAPPORT SUR LA DÉCOUVERTE DE MONNAIES ET DE BIJOUX GALLO-ROMAINS A SAUVAGNY, par M. l'abbé J.-H. Clément. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-18 de 16 pages.

— QUESTIONS SOCIALES. — LE PAIN POUR TOUT LE MONDE, par M. de Montaignac. Montluçon, imp. Maugenest, écu de 32 pages.

— MES GRELOTS, par M. Lasteyras. Vichy, imp. Bougarel, in-8°.

— PROCÈS-VERBAL DE L'ASSOCIATION FRATERNELLE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE DE MOULINS. Moulins, imp. Charmeil. in-8° de 17 pages.

— CENTENAIRE DU 22 SEPTEMBRE, CONFÉRENCE, par M. Bécanier. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-8° de 28 pages.

— BULLETIN DE LA RÉUNION DES OFFICIERS DE RÉSERVE. Moulins, imp. Charmeil, in-8° de 292 pages.

— UNE CÉRÉMONIE MAÇONNIQUE AU BOIS DE VESVRE OU DÉFENDEZ-VOUS AVEC ÇA ! Moulins, imp. Ducroux, in-8° de 16 pages.

LES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS. — LA COTE-D'OR, par M. Noël Garnier. Moulins, imp. Et. Auclaire. Un vol. in-8° de 352 pages.

— DIJON, BEAUNE ET LA COTE-D'OR, guide, par M. Noël Garnier. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-12 de 124 pages (1).

ARCHÉOLOGIE

— M. F. Pérot a découvert à Molinet, au domaine des Guillots, un beau polissoir mesurant 0, 27 sur 0, 20, en grès d'Etampes, portant quatre rainures parallèles, dont deux grandes évasées sur la plus grande longueur et deux petites. Bord poli et martelé d'un certain nombre de coups légers. Un côté, très concave, est uni et luisant.

— MM. l'abbé Melin et A. Bertrand ont fait fouiller, près de Bourbon-Lancy, des terrains contenant des vestiges d'une cité antique opulente, étendue et ayant possédé des édifices somptueux. Ils ont découvert notam-

(1) La commission du *Bulletin-Revue* a essayé de résumer d'une manière aussi exacte et aussi complète que possible tous les renseignements bibliographiques concernant le département de l'Allier. Les erreurs ou omissions pouvant subsister et que l'on signalera seront rectifiées ultérieurement.

ment une officine de plasticiens et recueilli de nombreux moules de personnages, d'édicules et autres objets, façonnés par des artistes dont les noms sont estampillés ou gravés sur des vases. La fouille d'un puits a fait surgir des débris en fer, en bronze, en poterie, des anneaux, des chaînes, de belles clés en bronze, deux armes en acier, des ivoires, un vase en verre blanc irisé, d'autres en verres polichrômes, un peigne en bois, etc.

MM. Bertrand et Melin ont fait de leurs recherches et trouvailles l'objet d'un mémoire lu à la Sorbonne, à la dernière réunion des sociétés savantes des départements.

— M. le docteur Yves a trouvé un nucleus en jaspe sanguin agatisé, autour duquel 15 lames ont été détachées.

Ce nucleus est l'un des plus beaux spécimens connus en Bourbonnais de l'industrie de la pierre taillée. Il provient de Villefranche, mais d'un gisement de roche étranger à notre province.

— De trois plats en étain dont M. Doûmet-Adanson a fait emplette, l'un porte les armoiries de Bossuet, à qui, par conséquent il a appartenu. Ces plats provenaient de la collection, à Nades, du duc de Morny.

— Dans la *Revue archéologique* de juillet-août 1892, M. Maurice Deloche continuant ses *Etudes sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne*, décrit deux bagues en cuivre trouvées dans l'Allier, l'une à Beaulon (actuellement au musée de Moulins) et portant le nom de *Gaudiosus*, et l'autre découverte à Néris par M. Bertrand auquel elle appartient et portant le mot *Dulcis*.

— M. Moigny, instituteur à Rongères, a trouvé dans cette localité une médaille en bronze, paraissant être d'*Augustus*, en même temps que deux squelettes couchés côte à côte, sans trace de cercueils.

— Place de la Bibliothèque, à Moulins, des ossements provenant vraisemblablement de sépultures des caveaux de l'ancienne église Saint-Pierre ont été mis à jour dans la tranchée récemment ouverte pour la pose d'un fil télégraphique, ainsi que plusieurs pièces de monnaie à l'effigie de Louis XIV. Les ouvriers ont également rencontré plusieurs substructions de l'église, fort difficiles à entamer.

MÉLANGES

— Sous ce titre un peu prétentieux : *L'église réformée de Moulins au XVIIe siècle*, le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme* du 15 décembre 1892 publie deux pièces que M. le pasteur Camus a extraites des archives municipales n° 107, de 1562. François Bourgoing dit Day-

non avait organisé une petite église dans le château du sieur de Foulé, aux portes de Moulins. Le premier pasteur fut M. de Cougnat, qui fut mis en prison aussitôt après sa première prédication, en même temps que le sieur de Foulé, lequel n'en sortit que pour être massacré par la foule. En 1603, deux commissaires députés par le roi, Fvère et Chandou, assignèrent pour l'emplacement d'un temple le cimetière d'Avermes. Les maire et échevins s'y opposèrent parce que ce cimetière était dans les franchises de la ville. Après dix ans de luttes, le conseil du roi, le 30 décembre 1614, donna raison aux huguenots. Le lieutenant général ordonne que l'arrêt du conseil sera communiqué aux maire et échevins ; de là un retard de 4 ans ; c'est ce qu'expose le premier de ces documents.

Lingendes, qui représentait à Paris la municipalité de Moulins, intervint auprès de Marie de Médicis, et le roi décida que les protestants ne pourraient célébrer leur culte qu'à une distance plus grande qu'Avermes.

Un dessin représente le temple actuel de Moulins, qui n'est pas du XVIIe siècle.

— Le *Catalogue de lettres autographes* vendues le 23 décembre par Etienne Charavay indique sous ce titre : *Lazare Hoche*, une lettre de sa veuve et de sa fille la comtesse des Roys, au président de la République (château de Gaillefontaine, 7 janvier 1552), par laquelle elles sollicitent l'admission au Sénat du comte des Roys, leur gendre et mari, en souvenir des glorieux services du général Hoche. Le comte des Roys, retenu dans le département de l'Allier où il apporte tous ses soins à préserver du socialisme la commune dont il est maire, « sera heureux de venir offrir en personne son entier dévouement et sa vieille expérience au neveu de l'empereur, qui marche d'un pas si ferme sur d'aussi glorieuses traces ». En haut de la lettre on lit ces mots autographes de Napoléon : « Répondre d'une manière aimable, négativement. »

— M. Antoine Thomas, directeur des *Annales du Midi*, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, dans une étude sur le *Midi et les États généraux sous Charles VII* (n° 23, janvier 1892, des *Annales*), transcrit un « Discours prononcé par Bernard de Rosergue, depuis archevêque de Toulouse, au nom du Tiers-État du Languedoc, en présence du roi, à Saint-Pourçain, le 13 août 1440 ».

— La *Revue épigraphique du Midi de la France* (n° 64, octobre-décembre 1891) contient de son directeur, M. Allme, une dissertation sur les pierres épigraphiques de M. A. Bertrand, trouvées à Néris en 1888 : un soldat de Crémone, de la tribu de l'Anio, soldat de la 14e légion, etc. ; et en outre, un très savant article sur les Bituriges, où une large place est faite à Néris.

— De la *Quinzaine bourbonnaise* (livraison du 15 octobre 1892), communication de M. Félix Chambon :

« Le chevalier Pomponne de Bellièvre, l'un des négociateurs du traité de Vervins, s'occupait non seulement de diplomatie, mais même d'administration. Rien de ce qui touchait à la France ne lui était indifférent. Voici telle quelle la minute autographe d'une lettre qu'il adressait au roi, au sujet de M. de Saint-Geran, dont les délits nombreux sont exposés dans la lettre de rémission (1603) qui a été publiée dans les *Archives historiques du Bourbonnais*. La lettre est sans date : elle est des derniers mois de l'année 1601 ou des premiers de 1602.

« Sire,

« Je vien de recevoir une lettre du prevost Baumevielle qui a prins le « sieur de Charnan chargé de plusieurs crimes dont cy devant il a esté « condamné aux grands jours estimans sa maulvaise vie ; sa maison ayant « esté depuis peu prinse par les prevosts, il se y est trouvé une charretée « de faulse monnoie, des coings pour la battre, une boutique pour y tra- « vaigler. Luy et son filz ont tué deux archers assistantz ledit prevost « pour l'exeqution de notre justice. Il se plainct que les meurtriers et « faulx monnoyeurs luy ont esté oustés par autorité de M. de Saint-Geran, « votre lieutenant général en Bourbonnois, qui est chargé de tenir la « main et donner force à vos officiers qui exéquutent la justice qui est « la vertu par laquelle les roys règnent. Sire, si ces prisonniers seront « oustés des mains de vos juges, les meschans se promettront toute im- « punité. Par vos ordonnances se trouvant chargé ledit sieur de Charnan « de faulse monnoye, ledit Baumevielle a deu procéder contre lui comme « il a fait. Il doibt fere le procès et instruire contre ledit Charnan et « complices assisté d'un officier de la province pour estre jugé prévosta- « lement au siège de Molins. Si l'on en use aultrement on fera perdre « cœur à un bon officier qui a bien servi votre Majesté, que je supplye « très humblement... »

« La fin manque, ou plutôt elle n'a pas été écrite sur la minute, car le verso est blanc, et la lettre ne remplit pas entièrement le recto. »

— Des *Annales bourbonnaises*, livraison d'octobre-novembre 1892 :

Le 24 juillet dernier, la *Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* inaugurait en face de Taillebourg un monument en commémoration de la victoire de saint Louis sur les Anglais. Nous mentionnons ici ce fait par la raison que l'initiateur de l'œuvre est M. Louis Audiat, président de la Société des *Archives*, notre distingué compatriote, dont l'activité et la persévérance ont su vaincre tous les obstacles. Il en a aussi recueilli toute la gloire. Cette inauguration, où la foule était accourue, a eu lieu en grande pompe. M. Louis Audiat a prononcé un discours très

applaudi où il a déployé ses rares qualités de conférencier et de savant. Le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, qu'il dirige avec tant de zèle et de compétence, est presque tout entier consacré à cette solennité.

— M. Henri Faure a publié dans la même revue, même livraison, la curieuse note suivante :

LES BOURBONS DES INDES

« Il existait une tradition au dire de laquelle le connétable de Bourbon avait laissé un fils qui avait été envoyé aux Indes pour le soustraire aux rancunes de François Ier ; ce fils n'était jamais revenu en Europe, mais il avait laissé dans sa nouvelle patrie une nombreuse lignée encore existante. Beaucoup reléguaient cette vieille légende dans le domaine des fables, lorsque le colonel anglais W. Kincaid publia dans l'*Asiatic Quaterly Review*, une étude accompagnée de l'arbre généalogique des Bourbons indiens, qui démontrait catégoriquement l'existence de cette branche de Capétiens orientaux, dont l'histoire véritable est aussi curieuse que peu connue. »

Ainsi débute un article, très intéressant pour nous, que M. G. d'Orcet a publié dans la livraison de juillet dernier de la *Revue britannique*. Ces Bourbons, qui ont joué un rôle assez important en Orient, se rattacheraient, paraît-il, d'un côté au connétable (ils seraient donc les représentants de la branche aînée) et de l'autre, par les femmes, à *Attila*. Nous croyons être agréable à tous ceux dont de pareils problèmes historiques peuvent piquer la curiosité, en signalant à leur attention cet article de la *Revue britannique*.

— La *Revue archéologique* de juillet-août contient de M. Émile Mâle, professeur de rhétorique au lycée de Toulouse, originaire de Commentry, dont on a remarqué les brillants articles publiés dans les *Annales bourbonnaises* sur sa ville natale et sur *saint Patrocle*, une forte étude ayant pour sujet : *Les chapiteaux romans du Musée de Toulouse et l'École toulousaine au XIIIe siècle.*

— Dans le *Messager de l'Allier*, n° du 10 décembre, à propos de la disparition des *Annales bourbonnaises* dont il a fait l'éloge en récapitulant les travaux qu'elle a publiés, M. Louis Audiat a longuement parlé du *Bulletin-Revue*, dont il a analysé la première livraison et auquel il a tenu à apporter ses encouragements et ses conseils autorisés d'érudit très au courant de l'histoire du Bourbonnais.

Le *Bulletin-Journal*, organe de la *Société d'agriculture de l'Allier*, n° 6, juin 1892, contient page 155, un petit article fort intéressant sur l'origine de cette Société. Il y avait doute à cet égard, les archives publiques ne fournissant aucun renseignement. On savait tout simplement que la Société

telle qu'elle fonctionne actuellement, avait été organisée ou réorganisée en 1822. On citait bien deux tentatives de création, l'une de 1788, l'autre de 1796, mais on ne connaissait aucun document où elles fussent mentionnées. M. Francis Pérot a tranché la question en produisant les « *Etrennes nouvelles* » à l'usage de la généralité de Moulins pour l'année 1789 (imp. Pavy, à Moulins), page 91, où l'on trouve « pour ainsi dire l'acte de baptême » de la Société d'agriculture de l'Allier, sous le nom de « Société royale d'agriculture de Moulins ». L'arrêt de fondation du conseil d'Etat est du 18 novembre 1786. Le document porte les noms des quinze premiers membres.

— De M. Louis Audiat, dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, — livraison du 1er novembre, — un nouvel article sur la *légende du Vengeur*. La question avait été précédemment traitée par lui avec la verve et l'esprit qui lui sont propres.

Le même numéro contient encore, de notre compatriote, sous le titre de « Le monument de le Terme à Marennes », une notice des plus intéressantes, même à un point de vue général.

Le Terme est un ancien député au Corps législatif en l'an VIII, ancien sous-préfet à Marennes de 1818 à 1837, qui a rendu de grands services à l'arrondissement en assainissant 8 à 10,000 hectares de marais pestilentiels.

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1893

Section d'histoire et de philologie. — 1° Transformations successives et disparition du servage. — 2° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers. — 3° Histoire des anciennes foires et marchés. — 4° Anciens livres de raison et de compte. Journaux de famille. — 5° Vieilles liturgies des églises de France. — 6° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes. — 7° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français. — 8° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes. — 9° Origine, commerce et préparation des aliments avant le XVIIe siècle. — 10° Etudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms. — 11° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France. — 12° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province

depuis la Renaissance. — 13° Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV. — 14° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes. — 15° Rechercher dans les anciens documents les indications relatives aux maladies des animaux et des végétaux dans les diverses régions de la France. — 16° Recherches relatives à l'histoire de la marine française d'après les documents contenus dans les archives notariales des villes maritimes, dans les archives des chambres de commerce ou dans d'autres dépôts. — 17° Indications tirées des anciens documents pouvant faire connaître les phénomènes naturels, météorologiques ou autres (inondations, pluies, sécheresses persistantes, tremblements de terre, température exceptionnelle, etc.), jusqu'au règne de Louis XIII. — 18° Dresser des listes aussi complètes et aussi exactes que possible des principaux officiers de l'ordre administratif, judiciaire et militaire : baillis, vicomtes, sénéchaux, viguiers, capitaines, châtelains, etc. — 19° Etudier les systèmes des poids et mesures dans un territoire déterminé sous l'ancien régime. En établir la correspondance avec le système métrique.

Section d'archéologie. — 1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffités en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent. — 2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans l'un des trois départements algériens ou dans la régence de Tunis. — 3° Faire une étude sur l'art de la mosaïque dans notre pays depuis les temps antiques jusqu'au moyen âge. — 4° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent. — 5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés. — 6° Dresser la liste avec plans et dessins à l'appui des édifices chrétiens d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an mil. — 7° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.). — 8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. — 9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner

autant que possible les coupes et plans. — 10° Signaler, comme l'a fait dans son *Traité des superstitions* l'abbé Jean-Baptiste Thiers, mort en 1703, les restes de vieilles croyances et pratiques superstitieuses qui peuvent subsister dans certaines parties de la France. — 11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge, indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits. — 12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier. — 13° Rechercher les centres de la fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. — 14° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée. — 15° Etudier, dans les *Acta sanctorum*, parmi les biographies des saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région. — 16° Signaler les découvertes numismatiques faites soit isolément, soit par groupes, dans une circonscription déterminée. Les classer par époques depuis les temps les plus reculés (époque gauloise) jusqu'au XVIII[e] siècle, Etudier les causes historiques et économiques qui justifient la présence de ces monnaies (1).

DONS AU MUSÉE ET A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

— Par M. Changarnier, directeur du Musée de Beaune (Côte-d'Or), les médailles gauloises ci-après, transmises par M. F. Pérot :

Catalogue manuscrit, n° 88, Bituriges Cubi, 2 têtes adossées R/, potin ; 89, anépigraphe des Lingons, potin ; 90, anépigraphe des Catalaunes, potin ; 91, Bituriges type dégénéré d'ABVDOS, R, cheval, au-dessous trois annelets, bronze ; 92, anépigraphe des Senons, potin ; 93, Trévires Indutilli Germanus, l'Indutiomare des Commentaires (deux types), bronze ; 94, Sequanes, TVRONOS CANTORIX, argent ; 95, Bituriges, VANDIILOS, bronze ; 96, Leukes, anépigraphe, potin ; 97, Carnutes R/, sanglier, dessous, bronze ; 98, Sequanes tête casquée, au revers cheval avec TOC, pour Tocirix, rare pièce, potin.

— Par la commune de Vallon-en-Sully et par l'entremise de M. l'abbé

(1) Nous communiquerons à ceux de nos confrères qui le désireraient le programme : 1° de la section des sciences économiques et sociales (17 numéros) ; 2° de la section des sciences (27 numéros) ; 3° de la section de géographie historique et descriptive (15 numéros).

J.-H. Clément, les intéressants débris d'un calvaire existant dans cette localité.

— A ajouter le don généreux fait pour la bibliothèque de la Société par M. l'abbé Melin, en son nom et en celui de plusieurs ecclésiastiques, de la collection du *Moniteur universel*, édition originale, complète en volumes reliés.

Cette collection précieuse provenait de la bibliothèque de Mgr de Conny, dont les donataires sont légataires à titre particulier.

NÉCROLOGIE

ANDRÉ BARBAN. — Mort à Roanne au mois de février 1892. L'un des membres les plus actifs de la *Diana*, il fut collaborateur de Chantelauze et a travaillé à l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes du Forez*. Il a laissé plusieurs travaux d'histoire sur la Révolution.

AUGUSTE CHAVERONDIER. — Ancien archiviste de la Loire. Son travail le plus important fut le catalogue des ouvrages relatifs au Forez, resté inachevé. Il était chevalier de la Légion d'honneur et achevait, quand la mort vint le surprendre, en mars 1892, une *Histoire des guerres des Anglais*. Auguste Chaverondier possédait à un remarquable degré les deux qualités essentielles de l'érudit : la mémoire et l'ardeur au travail. Il s'intéressait beaucoup au Bourbonnais, dont il connaissait parfaitement le passé et où il avait de nombreux amis.

ÉTIENNE TEILHARD. — Ancien rédacteur en chef du *Mémorial de l'Allier*, rédacteur au *Messager-Mémorial de l'Allier*, mort à Iseure, où il habitait avec sa famille, le 20 avril 1892, âgé de 28 ans.

Teilhard faisait partie de la presse moulinoise depuis 1886. Il combattait pour la cause royaliste, à laquelle il était très attaché, et il sut éviter les polémiques violentes, malgré l'ardeur de ses convictions. Il était doué d'un réel talent d'écrivain qui n'eut pas le temps de porter ses fruits.

EUGÈNE CHARAVAY. — L'expert en écritures connu dans le monde entier, mort le 16 mai à Taverny (Seine-et-Oise). Son cabinet d'autographes, de chartes et de documents l'avait mis en rapport avec beaucoup de savants de notre province. Directeur du journal l'*Imprimerie*.

LOUIS-FRÉDÉRIC GOMBAUD DE SÉRÉVILLE. — Général de brigade en retraite, commandeur de la Légion d'honneur. Né à Moulins le

1er novembre 1822, le général de Séréville a de très beaux états de service. Il fit la campagne de 1870 comme colonel commandant la brigade de chasseurs (4e et 5e). M. de Séréville était le beau-frère de M. le comte de Fradel, ancien préfet de l'Allier.

MGR DE DREUX-BRÉZÉ. — Pierre-Simon-Louis-Marie de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, mort le 5 janvier, à 2 heures du matin. Il était le 3e et dernier fils du marquis de Dreux-Brézé, maître des cérémonies de Louis XVI. Né à Brézé (Maine-et-Loire), le 2 juin 1811, il avait fait à Paris ses études classiques, était entré au séminaire de Saint-Sulpice et était devenu docteur en théologie après avoir subi à Rome les épreuves nécessaires. Il avait reçu la prêtrise en 1835, avait été nommé vicaire général de l'archevêché de Paris et chanoine de *Notre-Dame*, puis évêque de Moulins en 1849, à l'âge de 38 ans. Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 11 janvier, au milieu d'une énorme affluence de clergé et de population. Il a été inhumé en son église cathédrale, suivant un vœu exprimé dans son testament.

Une notice plus étendue sera consacrée par le *Bulletin* à Mgr l'évêque de Moulins, qui, du reste, est, avec le préfet de l'Allier et M. le maire de la ville de Moulins, membre de droit de la *Société d'Emulation et des Beaux-Arts.*

Moulins. — Imprimerie Étienne AUCLAIRE.

SOCIÉTÉ
D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS
DU BOURBONNAIS

PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1892

Séance du 1er juillet.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON, VICE-PRÉSIDENT.

— M. Adrien Lascombe, conservateur de la bibliothèque du Puy, membre correspondant de la Société, offre un exemplaire de son ouvrage *Le feu au Puy. — Etude historique sur l'organisation des secours d'incendie.* Ce petit livre où M. Lascombe a déployé une fois de plus les qualités d'écrivain qu'on lui connaît, est très intéressant par nombre de faits qu'il révèle.

— M. l'abbé Melin, en son nom et en celui de plusieurs ecclésiastiques, fait don à la Société d'une précieuse collection provenant de la bibliothèque de Mgr de Conny, celle du *Moniteur universel,* édition originale complète en volumes reliés.

— Plusieurs membres signalent la disparition de douze tableaux anciens existant autrefois à la cathédrale de Moulins. Après discussion, la Société décide que certaines mesures seront prises en vue d'obtenir la réintégration à leur dépôt de ces œuvres d'art, qui sont en même temps d'intéressants documents pour l'histoire locale (1).

— M. S.-E. Lassimonne, comme complément au travail communiqué par lui à la séance du 3 juin sur les orchis *alata* et *alatiflora*, donne lecture d'une étude sur trois nouvelles plantes de la même famille. On trouvera plus loin les deux mémoires réunis et insérés en un seul article.

— M. Roger de Quirielle donne communication d'une relation de l'expédition de Mahon en 1756, écrite par Jacques de Champfeu, chevalier de Saint-Louis, qui prit part à cette expédition en qualité de capi-

(1) Cette décision a eu pour conséquence des démarches couronnées de succès. Les douze tableaux en question figurent actuellement à la sacristie de la cathédrale.

taine au régiment royal-infanterie. Cette pièce manuscrite a été retrouvée récemment dans les archives de la famille.

M. de Quirielle ajoute que ce document n'est pas seulement digne d'attention par le nom, très marquant en Bourbonnais, de son auteur, mais encore par le réel intérêt qu'il présente en lui-même.

C'est une autobiographie militaire écrite avec aisance par un homme d'esprit, d'indépendance et d'observation qui était aussi un dessinateur habile. Il a joint à son mémorial des croquis à l'encre de chine d'une jolie exécution.

— Communications diverses.

Séance du 5 août.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE.

— M. E. Bouchard lit une notice biographique sur la vie et les travaux de M. le comte de l'Estoille. Cette étude a été publiée dans le Bulletin, livraison d'octobre 1892.

— M. l'abbé J.-H. Clément présente un précieux volume contenant un sermon prêché à l'ouverture de l'assemblée générale du clergé de France par Bossuet. La reliure porte ses armoiries.

— M. Vayssière fait une intéressante communication au sujet de chartes en langue vulgaire du XIII[e] siècle, concernant le Bourbonnais.

— M. A. Bertrand informe la Société de quelques découvertes archéologiques provenant de Rongères (une monnaie d'Augustus et des squelettes).

— Comptes rendus, etc.

Séance du 4 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. F. DE CHAVIGNY.

— M. le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire national des Arts et Métiers, offre à la Société une brochure de lui : *Conférences publiques sur la photographie théorique et technique.* — Conférence du 28 février 1892. — Paris, Gauthier-Villars et fils. — Ce travail résume des recherches poursuivies depuis bien des années par M. Laussedat sur l'application de la chambre claire et surtout de la photographie à la topographie rapide et précise. Cette forme neuve et féconde d'un procédé nouveau, que le colonel Laussedat a baptisé la Métrophotogra

phie et dont il revendique très légitimement la paternité disputée par plusieurs étrangers, est donc bien française : elle a été inspirée à l'auteur par l'étude des travaux de Beautemps-Dupré, et elle est arrivée, grâce aux derniers progrès des procédés photographiques, à donner entre les mains du colonel Laussedat ses résultats les plus complets et les plus précis. L'auteur doit être félicité d'avoir compris un des premiers tout ce que la photographie, cette dernière-née des sciences, pouvait apporter à ses aînées de secours et de perfectionnements imprévus, et non seulement aux sciences, mais à tous les arts, à toutes les industries. Il a fait plus que les comprendre, il a prêché d'exemple et d'influence : des conférences de photographie théorique et technique se font au Conservatoire des Arts et Métiers; et si plus tard une chaire spéciale est créée dans ce grand établissement national, c'est à notre éminent compatriote qu'on le devra pour la plus grande part.

— M. le vicomte de Brinon offre à la Société, au nom de M. Xavier de Mareschal, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, un exemplaire de l'ouvrage dont ce dernier est l'auteur et portant pour titre : *Etude sur le bail à colonage. — Origines romaines du droit français moderne.* Paris, librairie Nouvelle de droit et de jurisprudence, 14, rue Soufflot. In-8° de 273 pages. M. de Brinon fait de ce livre un éloge mérité et il exprime l'espoir, partagé par ses collègues, de voir M. de Mareschal, dans un prochain travail, passer du général au particulier en traitant le colonage spécialement au point de vue bourbonnais. Le sujet offrirait le plus grand intérêt, car la prospérité agricole de notre pays a pour facteur principal le bail à colonage.

— M. A. Bertrand montre à ses collègues un pied et une main de deux statues de bronze, grandeur naturelle, de l'époque gallo-romaine, récemment découverts à Vichy, puis le moulage en plâtre d'un petit vase en bronze orné de divinités du paganisme en relief; vase trouvé à Vichy vers 1840 et destiné au musée par son propriétaire M. Déboudet.

— M. E. Bouchard annonce qu'il a terminé la première partie de son histoire du monastère et de la ville de Saint-Pourçain. Il donne lecture du sommaire de cette première partie.

— M. E. Delaigue, directeur des *Annales bourbonnaises*, fait part à ses collègues de son intention de cesser la publication de sa Revue à partir du 1er janvier 1893 et il propose à la Société de faire à ceux de ses abonnés qui voudront accepter la substitution, le service du *Bulletin-Revue*, moyennant un prix d'abonnement annuel de 8 francs. Cette proposition, dont le but serait d'étendre l'influence de la Société et en même temps d'augmenter les ressources à consacrer au Bulletin, est acceptée.

— Il est procédé à la nomination du bureau, qui après différents scrutins se trouve composé ainsi qu'il suit :

Président général : M. DOUMET-ADANSON ;
Vice-président général : M. le baron DE CONNY ;
Secrétaire-archiviste : M. G. BERNARD ;
Secrétaire-adjoint : M. AYMAR THONIER LAROCHELLE ;
Trésorier : M. FROBERT ;
Bibliothécaire : M. GÉNERMONT ;
Conservateurs du Musée : MM. QUEYROI et A. BERTRAND.

Séance du 2 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON.

— M. Fernand de Loubens offre à la Société un volume de poésies qu'il vient de publier chez Savine sous ce titre : *Feuilles au vent* (in-12 de xx-146 pages). Il est bien regrettable que ce compte rendu soit forcément succinct, car on prendrait grand plaisir à retracer ici les fortes et agréables impressions conservées de la lecture de ces Feuilles, où l'auteur a fixé tous les fantômes de son imagination et tous les caprices de sa pensée. Il les a fait précéder d'une préface sous forme de *Lettre à Louis de Fourcaud*, qui est bien une des choses les plus intéressantes qu'on puisse lire. Il y a exposé quelques-unes de ses idées sur le rythme et sur la poétique en général, et il l'a fait avec ce cachet de modernisme qui lui est propre et cette indépendance que l'on trouvera plus loin vagabondant à travers les strophes musicales. Le livre comprend trois parties distinctes recélant à chaque page des beautés qu'il est plus facile d'admirer que de décrire.

— M. le Président communique une lettre de M. le baron Edouard de Conny, où l'éminent artiste exprime ses regrets de ne pouvoir exercer ni par conséquent accepter la fonction de vice-président général à laquelle il a été appelé par un vote à la dernière séance.

— M. l'abbé J.-H. Clément offre pour la bibliothèque un exemplaire de son *Inventaire archéologique et bibliographique des communes du département de l'Allier. — Canton de Bourbon-l'Archambault.* (Un vol. in-8° de 196 pages, avec gravures dans le texte et hors texte. Moulins, imp. Et. Auclaire.) M. le Président adresse ses éloges à l'auteur en l'engageant à compléter une œuvre aussi utile et aussi bien commencée.

— M. l'abbé Clément donne aussi lecture de sa Monographie, publiée dans le précédent Bulletin, sur Saint-Pourçain de Marigny.

— M. A. Bertrand lit une note sur un plat émaillé de Limoges, du XVIe siècle, provenant du château ducal de Moulins. Cette note est

accompagnée de deux photographies représentant les deux faces du plat en question, qui appartient à M. G. Tardif.

— M. le Président rappelle que la Société a été invitée à se faire représenter au congrès international des Américanistes de Huelva, qui a eu lieu du 6 au 12 octobre, ainsi qu'à toutes les solennités du centenaire de la découverte de l'Amérique. Il mentionne que M. le marquis de Croizier a bien voulu représenter la Société à ce congrès.

— M. Doûmet-Adanson, appelé par un membre de la Société à donner quelques explications au sujet du portrait figurant en tête du livre la *Maison de campagne*, de Mme Aglaé Adanson sa grand'mère, communique une miniature sur ivoire extrêmement remarquable comme œuvre d'art et dont la gravure en question n'est que la reproduction. L'auteur est du reste un artiste de grand talent, M. Langlois. La peinture date de 1803. Mme Adanson avait alors environ 28 ans.

— Il est procédé à l'élection d'un vice-président général.

Est élu M. Paul de La Boulaye.

Il est également procédé à l'élection des différentes commissions, conformément à l'ordre du jour.

Sont nommés :

Membres de la commission du Bulletin : MM. l'abbé Melin, de Brinon, Trimoulier, C. Grégoire, A. Thonier-Larochelle et E. Delaigue.

Membres de la commission des comptes : MM. A. Girard, Seulliet, C. Grégoire, E. Delaigue et Marcellin Crépin-Leblond.

LE CAPITAINE PONCENAT

ET SA FAMILLE

D'après les Documents originaux

(*Fin.*)

VI. — VIE MILITAIRE DU CAPITAINE PONCENAT (1562-1568).

François de Boucé, IIIe du nom, seigneur de Poncenat, naquit, vers 1523, du mariage de Nicolas de Boucé, seigneur de Poncenat (1), et de Catherine Le Clerc de la Forest : il était frère cadet de Charles de Boucé, prieur d'Ambierle, qui, comme lui, apostasia, mais sans prendre part aux guerres religieuses.

La première fois qu'on rencontre François les armes à la main, c'est à Orléans, où il servait dans l'armée du prince de Condé (2), Louis de Bourbon, chef du parti protestant en France, qui venait de s'emparer de cette ville le 2 avril 1562.

Chorier, il est vrai, prétend qu'il avait tout d'abord été en Dauphiné, sous François de Beaumont, le célèbre baron des Adrets, mais il est à croire qu'il a confondu le seigneur de Poncenat avec le bailli de Vienne, Jean Borel, sieur de *Ponsonnas*, cette confusion étant facile entre les deux noms, alors qu'à peu près tous les auteurs écrivent *Poncenac*, d'après la forme latine de *Poncenaco* (3).

Depuis deux ans de très graves événements avaient eu lieu : les protestants de Lyon, qui comptaient alors « près de 900 maisons notées d'hérésie par les catholiques (4), » avaient commencé à ne plus pouvoir supporter les persécutions provoquées jour-

(1) Lieu-dit de la commune actuelle de Montaigu-le-Blin (Allier), ainsi qu'on l'a vu déjà.
(2) MM. Haag, *La France protestante*, IV, 111.
(3) *Poncenat*, et non *Poncenac*, est bien la forme usitée dans les actes, notamment dans son testament du 2 janvier 1568.
(4) Guigue, *Collection lyonnaise*, II, VI.

nellement par les édits sanguinaires de François Ier, et avaient appelé à eux les Huguenots, que commandait un gentilhomme mâconnais du nom de Maligny. Une tentative de leur part, dans la nuit du 4 au 5 octobre 1560, avait échoué contre la résistance d'Antoine d'Albon, abbé de Savigny, lieutenant du Roi, et du capitaine François Sala. Il arriva ensuite que la reine Catherine de Médicis, croyant habile, au lieu de persécuter les protestants, de les mettre dans quelques grandes villes pour s'en servir contre les catholiques (1), remplaça d'Albon par François d'Agoult, comte de Sault, lieutenant de la compagnie des gendarmes du maréchal de Saint-André, qui arriva à Lyon les premiers jours d'octobre 1561, avec le titre de lieutenant pour le Roi au gouvernement du Lyonnais, en l'absence du maréchal de Saint-André (2) : de Sault s'empressa de favoriser en secret ceux de la religion réformée.

De connivence avec lui, les conjurés lyonnais élurent pour leur chef le baron des Adrets, qui ne s'était prononcé pour le parti de Condé que sur les instances de Catherine de Médicis elle-même : il était alors à Lyon comme chef de l'infanterie, et avait avec lui des capitaines du Dauphiné, Beaumont-Combourcier (?), de Pontaix, Louis Sauvain, du Chaylard, François de Mirabel, de Rocolles et Jean de Vesc. Le 27 avril, il s'emparait de Valence, et dépêchait Ponsonnas à Condé, qui, reconnaissant les services de des Adrets, le nommait son lieutenant et lui donnait la charge de s'emparer de Lyon aussitôt que possible.

Dans la nuit du 30 avril au 1er mai, 1,200 Huguenots résolus de la Guillotière (3), auxquels s'étaient joints ceux du Dauphiné, pénétrèrent de vive force dans Lyon, qui céda devant leur impétuosité guerrière. Le lendemain, ils s'étaient retranchés dans le cloître de Saint-Just, où ils commirent toutes sortes de ravages et d'atrocités : ils procédèrent ensuite à la destruction systématique des monuments de la ville et surtout des églises et couvents.

(1) Le Laboureur, *Les Mazures*, II, 11 à 15.
(2) Péricaud, *Éphémérides lyonnaises de 1561*, dans l'*Almanach de Lyon* de 1842.
(3) Le faubourg de la Guillotière, qui dépendait du Dauphiné, n'a été définitivement annexé à la ville de Lyon que par un décret impérial du 24 mars 1852, avec les deux autres faubourgs de la Croix-Rousse et de Vaise.

Des Adrets était maître de la grande cité : son premier soin fut de réorganiser l'administration et la défense, comme pour une occupation définitive ; puis avec l'aide des capitaines de Forets des Blacons et Caritat de Condorcet, il procéda à la levée d'un corps de 2,000 protestants pour garder la ville, dont il prit hardiment le gouvernement.

C'est alors, en mars 1562, que Condé lui envoya le capitaine Poncenat, qui devait se montrer un de leurs chefs les plus vaillants et les plus expérimentés.

Mais rappelé en Dauphiné par d'autres événements, des Adrets ne tarda pas à repartir, laissant Blacons comme son lieutenant, avec les capitaines Chaugy (1) et Poncenat sous ses ordres.

En avril 1562, Arthaud d'Apchon, seigneur de Montrond, qui s'était mis hardiment, en Forez, à la tête du parti chrétien, vint, aidé des catholiques d'Auvergne, ravager les alentours de Lyon : Blacons donna aussitôt ordre aux capitaines Poncenat et Montferrier de marcher contre eux (2). Les protestants étaient inférieurs en nombre, mais ils étaient bien disciplinés ; ils furent vainqueurs, poursuivirent l'ennemi et décidèrent de marcher sur le Forez, où d'Apchon avait fait arrêter et conduire à Montbrison les ministres venus d'Issoire, qui dirigeaient les prêches de Feurs et de Saint-Galmier (3). Pendant qu'ils réunissaient une armée pour envahir la province, Poncenat et Saint-Aubin étaient appelés à Paray-le-Monial par les calvinistes de cette ville (4) et y couraient pour la prendre : ils y entraient dans la nuit du 3 juin 1562 et y pillaient les églises (5).

Puis Poncenat, après sans doute d'autres courses que nous ne connaissons pas, revenait en Forez, où il mettait, le 30 du même mois, le siège devant Feurs. La ville bien défendue résista cinq jours, au bout desquels les Huguenots y entrèrent par composition : on espérait ainsi calmer leur colère. Il n'en fut rien, car les

(1) Les auteurs défigurent son nom en l'appelant *Changy*, mais il est certain qu'il s'appelait Jacques de Chaugy, seigneur dudit lieu, d'Urbize et de Boissonnières, et, depuis 1545, seigneur de Saint-Gérand-le-Puy ; il était l'ami et le voisin du seigneur de Poncenat.

(2) Haag, *loco citato*, IV, 411.

(3) A. Broutin, *Hist. de Feurs*, p. 172.

(4) Ils avaient leur temple à la porte du Perrier : il ne fut détruit qu'en 1686.

(5) Ragut, *Statist. de Saône-et-Loire*, II, 274. — Dom Plancher, IV, 573.

pilleries et les meurtres commencèrent. Sacconins de Pravieux, qui n'avait obtenu la liberté que grâce à une forte rançon, se jeta alors dans le château fort de Montrond et fit ses préparatifs de défense avec tous les hommes qu'il avait pu recruter à l'entour. Mais l'armée calviniste était prête : des Adrets, qu'accompagnaient Blacons, Poncenat, Pizey, Cice et autres capitaines commandant vingt enseignes (1) avec 4,000 hommes, vint mettre le siège devant Montbrison le 13 juillet 1562 et l'assaillit du côté du Parc avec son artillerie, environ les deux heures de l'après-midi.

Le lendemain, qui était un mardi, ils sommaient, mais inutilement, les défenseurs, les capitaines catholiques Moncelar, Cunières, Chalmazel, Duchez, Magnieu-Hauterive, etc., de rendre la place (2) et continuaient de battre de leurs canons les murailles de la ville ; à sept heures du soir, ils faisaient brèche suffisante pour leur passage au-dessous de la porte du cloître de Notre-Dame, dite *la Poterie*. Ils entraient alors aux cris de : *Tue! Tue!* Le jour suivant, le mercredi, ils égorgeaient sans pitié 863 personnes (3), puis précipitaient, du haut de la grande tour du donjon, les capitaines Moncelar, Duchez et Cunières, des environs de Roanne, un prêtre nommé Saulter, le protonotaire Chenillat, M. de la Roche, Etienne Marion, fils d'Antoine, notaire à Saint-Just-en-Chevalet, et autres au nombre d'onze à treize, et non quarante, comme l'a écrit le chanoine de la Mure (4).

Cette cruauté, qui n'était que représailles du massacre d'Orange par les catholiques, fut vainement déconseillée par Blacons et Poncenat. Puis, ils pillèrent les églises, tuèrent les prêtres, ruinèrent les autels, les tombeaux, emportèrent les châsses en argent et brûlèrent les archives de Notre-Dame : la nuit seule put mettre un terme à leur vandalisme (5).

(1) *L'Ancien Forez*, IV, 33. — Nous avons publié alors, d'après le Recueil de Tortorel et de Périssin, la vue de « *la prinse de la ville de Montbrison au pays de Forest, au mois de juillet 1562* ». Largeur 21 cent. 1/2 sur 14 cent. 1/2.

(2) Aug. Bernard, *Hist. du Forez*, II, 118.

(3) C'est le chiffre donné dans *La Généalogie des Huguenots*, de Sacconay.

(4) *Astrée-Sainte*, p. 288.

(5) Jean Papon, dans une épître à Mandelot, placée en tête de son *Notaire*, résume ainsi cet événement : « La ville capitale de ce pays de Forez, qui est Montbrison, investie, assaillie, canonnée, forcée, saccagée d'une furie cruelle et sanguinolente. »

Un vieil adage du temps avait mis la prise de Montbrison sur le compte d'une trahison :

A Montbrison
Forte garnison :
En Forêtz elle est bien assise ;
Des Huguenots elle fut prise
Par une insigne trahison.

Mais il est à croire qu'elle avait été seulement favorisée par les protestants de la ville : Aug. Bernard (1) cite parmi eux : Pierre Philippes dit *Saduret*, prévôt des maréchaux de France, Jean Dalmais, élu de Forez, Anthoine Niolly, fils du sire Guillaume Niolly ; Jean Bonbardier, Claude Purveray, fils d'Alexandre, barbier, Jean de Vau, serrurier, Marcellin Charbonnier et Reymond Cepery, archers du Prévôt, tous habitants de Montbrison.

Le 14 juillet (le 15 au soir, dit Aug. Bernard), des Adrets assiégeait Montrond que défendaient les soldats improvisés de Pravieux. La place était très forte, mais ne pouvait tenir longtemps en l'absence d'Artaud d'Apchon, qui guerroyait au loin et en avait emmené la garnison. Pravieux capitula sur l'offre d'une composition favorable pour lui et les siens : l'un des défenseurs fut, comme à Montbrison, précipité du haut de la principale tour.

L'église fut ensuite livrée au pillage, mais comme on avait trop tardé à remettre les vases sacrés, le curé et le marguillier furent jetés en bas du rocher du fort.

Mais voici un acte au moins aussi odieux. Artaud VII, le dernier seigneur, était décédé depuis peu et son corps attendait le tombeau qui lui était destiné dans la chapelle du château : des Adrets le fit enlever du cercueil et tirer par ses soldats à travers la campagne (2). Il laissa ensuite à Montrond une compagnie de soldats sous les ordres de Quintel, son grand-maître de l'artillerie, lui confia la garde du château et le nomma bailli de Forez, dont Jacques d'Urfé remplissait alors les fonctions. Puis il songea à retourner en Dauphiné ; il avait été blessé d'apprendre que Jean Parthenay-l'Archevêque, seigneur de Soubise, avait été nommé par Condé son lieutenant général dans ces provinces,

(1) *Loco citato*, II, 121.
(2) A. Vachez, *Le château de Montrond*, p. 22.

et venait d'arriver à Lyon, le 19 juillet. Le baron se rendit auprès de lui pour en avoir explication, mais Soubise, pour l'apaiser, lui donna quatre compagnies françaises et une compagnie de 100 Suisses, toutes armées et payées pour un mois : comme des Adrets méditait depuis quelque temps de réduire la ville du Puy en Velay, il résolut de les y employer, mais Du Puy Montbrun l'appela définitivement en Dauphiné ; nous l'y laisserons guerroyer avec lui pour revenir à Poncenat que Soubise avait nommé gouverneur de Mâcon : ce dernier songea alors à s'y rendre. Mais auparavant, les protestants de la petite ville de Saint-Bonnet-le-Château l'appelèrent à leur aide ; voici à quelle occasion :

Un prédicant calviniste y faisait des conférences publiques sur la place du grand château (1) : Gabriel de Sacconay, chanoine-comte de Saint-Jean de Lyon, qui s'était rendu fameux par son zèle contre les hérétiques, au moment de la prise de Lyon le 30 avril 1562, et s'était tenu depuis caché dans son château de Villeneuve en Forez, ne put s'empêcher d'intervenir : il avait même si bien excité les habitants de la petite cité, que ceux-ci chassèrent les Huguenots à coups de pierres. Poncenat accourut pour les venger, prit Saint-Bonnet qu'il livra au pillage, enlevant les vases sacrés et les ornements et brûlant partie des titres de l'église, puis saccagea le château de Villeneuve, dont le donjon fut démantelé et les murs découronnés : c'était une vengeance des écrits que Sacconay avait publiés en 1561, l'ouvrage d'Henri VIII contre Luther.

Les victimes des fureurs des religionnaires furent recueillies après son départ, et inhumées dans la chapelle des Morts : elles étaient à l'état de véritables *momies* lorsqu'on les découvrit en 1837 : ce n'est pas une des moindres curiosités de la petite ville, si haut et si pittoresquement placée au-dessus de la plaine forézienne.

Laissant Quintel et Saduret faire des expéditions fructueuses contre les *villottes* du Forez (2), tantôt à Boen, tantôt à Saint-Galmier, peut-être à St-Bonnet-le-Château une seconde fois (3),

(1) *L'Ancien Forez*, X, 134.
(2) Aug. Bernard, *loco citato*, II—137.
(3) C'est sans doute Quintel et Sadurtet qu'il faut accuser des ravages



Poncenat prit le parti de regagner son gouvernement de Mâcon, où Soubise lui avait adjoint 4,000 Suisses et quelques compagnies de soldats. Bientôt avec sa bande ramenée de Montrond, il passait la Loire à Marcigny où existait un riche prieuré noble. Il se comporta là comme partout : aussi, plus tard, Claude de Montchanin, seigneur de la Garde-Malzac, châtelain royal du Bois-Sainte-Marie, fut-il commis par Gaspard-de-Saulx, lieutenant au duché de Bourgogne, par lettres du 8 octobre 1562, « pour visiter et informer des dégâts, vols et excez commis en l'abbaye de Marcigny, par les séditieux et rebelles de la ville de Lyon, au nombre de 15 à 1,600 hommes de la religion réformée, dont il dressa le 14 du dit mois un procès-verbal détaillé » (1). Françoise de Chevrières en était alors dame prieure et Christophe Coquille, prieur temporel.

De Marcigny, Poncenat se dirigea par le grand chemin de Briant, Essertines, Oyé, où il pilla le château de Daron, d'où nous écrivons ces lignes (2), puis passa à Prisy, où il incendia le presbytère (3), etc. Nous n'avons plus de détails jusqu'à Mâcon, où les protestants étaient en butte aux attaques des catholiques. François de Balzac d'Entragues y avait été envoyé par les calvinistes de Lyon : il réussit à la défendre contre le maréchal de Tavannes.

Enfin Poncenat arriva avec ses soldats et il prit possession du gouvernement que Guillaume de Saint-Point fut contraint de lui abondonner : ce dernier chercha vainement alors à se saisir de Belleville. C'est le 10 août 1562, qu'un des détachements de l'armée du vicomte de Polignac, l'un des lieutenants de Condé, commandé par deux hommes, « dont, dit Prosper Lorain (4), les traditions locales ont gardé les noms et le souvenir, l'un le cruel

que commirent les Huguenots une *seconde fois* à Saint-Bonnet-le-Château, d'après M. l'abbé Condamin, dans son *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, II—104, événement qui aurait eu lieu en août 1562.

Un des témoins de l'enquête faite sur ces ravages, le 15 avril 1622, était peu « mémoratif » des faits reprochés aux Huguenots, puisqu'il dit que « la ville de Montbrison fut prinse par le baron des Adretz *au mois d'aoûst.* »

(1) Dans notre *Recueil manuscrit sur le Charollais*, I—197.— Courtépée, *Descr. de la Bourgogne*, dit avoir vu ce rapport qui n'avait pas moins de 25 feuillets (III—132).

(2) Arch. dépt. de Saône-et-Loire (B 1089).

(3) Courtépée, *loco citato*.

(4) *Hist. de l'abbaye de Cluny*, p. 228.

Misery, l'autre le capitaine Jean-Jacques (1), » s'empara sans peine de Cluny, qui n'avait rien préparé pour sa défense ; ils coururent d'abord à la grande église de l'abbaye, où leur avidité fanatique se promettait une riche proie. Les portes de la maison de Dieu furent enfoncées à coup de hache et des pièces de bois lancées en guise de béliers. Leur fureur se porta avant tout sur les images saintes. *Ils commirent tant d'horreur dans le sanctuaire*, dit un témoin oculaire, *que des démons eux-mêmes en auraient frémi et n'auraient osé les faire.* Ils perçaient de grands coups de bâton la figure du Christ dans les tableaux du crucifiement, et n'épargnaient que celles des deux larrons. Un soldat alla jusqu'à tirer une arme à feu sur un tableau de la sainte Vierge, et atteignit le visage et les vêtements de Marie. Mais, rapporte la tradition, la bienheureuse Vierge ne pouvant souffrir une si grande impiété, Dieu permit que le plomb vînt rejaillir sur le malheureux qui en fut blessé à mort. Après les premiers mouvements de colère, la troupe armée s'inquiéta du trésor ; et comme ils ne le découvraient pas, malgré leurs perquisitions violentes (2), ils continuèrent leurs effroyables dégâts. Les autels furent renversés ; le reste des tableaux mis en pièces ; les crucifix, les châsses, les reliquaires, les étoffes précieuses, toutes les choses d'or et d'argent, le linge d'église, les meubles et ornements dévastés (3) ; la riche bibliothèque ruinée (4) ; les livres, papiers, titres, bulles, chartres, terriers dispersés ou brûlés. On mit le feu aux statues de bois peint ou doré, le marteau aux statues de marbre et de pierre, l'abbaye présenta le plus déplorable spectacle de pillage et de désolation. Le peuple, selon sa coutume, avait pris sa part à ces scènes de tumulte et de désordre. Dans le trésor des chartes tout était pêle-mêle et confusion ; les habitants curieux et les

(1) Misery était un boucher de Mâcon et le *grand Jacques* se nommait véritablement Jacques Payen, « correur génévois ». Nous n'avons aucun renseignement sur ce coureur suisse.

(2) Il était en sûreté au château fort de Lourdon, qui ne paraît pas avoir été pris cette fois, quoiqu'il ait été sommé de se rendre.

(3) Lire, pour avoir une idée du très riche mobilier de l'église, l'analyse donnée des anciens inventaires par P. Lorain.

(4) Théodore de Bèze, dans son *Histoire*, avoue que « la librairie, où il restait encore d'anciens livres écrits à la main, fut du tout détruite, et les livres partie rompus, partie emportés en pièces, de sorte que tout le trésor en fut perdu par l'insolence et l'ignorance des gens de guerre, disant que *c'étaient tous des livres de messe.* »



enfants accouraient librement dans les salles abandonnées, et *qui en voulait en prenait*, dit, dans son énergie, le témoin que j'ai cité (1).

Nous avons rapporté ce long passage de P. Lorain, parce qu'il montre en quoi consistaient d'ordinaire les déprédations sacrilèges des Huguenots. Celles-ci pourtant, on le voit, ne doivent pas être mises à la charge de Poncenat, quoique MM. Haag prétendent que les soldats d'Entragues et les siens « détruisirent malheureusement la riche bibliothèque de l'abbaye de Cluny. » L'abbé Agut, dans ses *Révolutions de Mâcon,* a eu soin cependant de ne pas lui imputer cette première entreprise sur la riche cité monacale.

Mais la nouvelle de ce saccagement fut portée à Poncenat, qui persuada alors à d'Entragues de se rattraper sur Tournus, et tous deux en prirent le chemin vers le milieu d'août 1562. Sur la route, ils pillèrent les villages, notamment ceux, dit l'abbé Agut, appartenant à l'Eglise de Mâcon, comme Saint-Albin, Montbellet, Uchisy, Plottes et Villars, en sorte que l'avis en vint assez vite aux gens de Tournus qui se préparèrent à les bien recevoir, et firent une levée de 600 hommes. Il y eut une rencontre où Beaurepaire et Lucquot, les deux commandants des deux partis, furent tués. Mais la garnison de la ville, non secourue, dut enfin abandonner la place la nuit, les Huguenots y entrèrent le lendemain et y firent les effroyables dégâts auxquels ils étaient habitués.

Tavannes qui avait été prévenu du sac de Tournus, profita de l'absence des protestants pour reprendre Mâcon et y rétablir Saint-Point comme gouverneur. Ce dernier s'y signala aussitôt par les plus cruelles représailles contre les calvinistes (2). Il les faisait conduire sur le pont du port de Mâcon et les forçait à sauter un à un dans la rivière ; ceux qui parvenaient à gagner la rive étaient épargnés. Une ancienne tradition, encore accréditée parmi

(1) On en sauva de la sorte un grand nombre, puisque la Bibliothèque nationale possède plus de 800, toutes chartes originales remontant au IX[e] siècle ; la ville de Cluny, plusieurs centaines ; le *Britisch museum*, 59. Environ 5000 copies venant de Lambert de Barive, plus trois cartulaires, ont aussi échappé à la destruction. M. Auguste Bernard en avait formé un recueil, dont quatre gros volumes ont déjà été publiés par M. Alexandre Bruel, à l'Imprimerie nationale, depuis 1876.

(2) Ragut, *Statistique*, II—282.

le peuple, a conservé le souvenir de ce jeu barbare, qu'il nommait *les sauteries, les farces de Saint-Point.*

D'Entragues et Poncenat apprirent, à leur camp de Tournus, la réduction de Mâcon : ils partirent sur-le-champ, et marchèrent sur cette ville qu'ils cherchèrent à escalader, mais il tomba une si grosse pluie qu'elle rompit toutes leurs mesures ; alors abandonnant leurs canons et leurs équipages dans la crainte d'une sortie, ils battirent en retraite sur Belleville, qu'ils savaient occupée par les leurs.

Laurent de Maugiron, gentilhomme dauphinois, qui par ordre de Tavannes tenait la campagne, faillit les surprendre après leur entrée, ce qui les obligea d'en sortir la même nuit pour aller à Villefranche, d'où ils prirent le chemin de Lyon.

Voici comment MM. Haag expliquent cette retraite précipitée : « dans l'espoir de retourner à Mâcon à la faveur du désordre, Poncenat donna à ses troupes l'ordre de se mettre en marche, mais les Suisses, qui formaient la moitié de sa petite armée, demandèrent impérieusement à retourner à Lyon. Il dut céder à la nécessité et prendre la route de cette ville en abandonnant son artillerie. Harcelé dans sa retraite par les catholiques, il fit halte à Belleville, et chargea l'intrépide capitaine Pluviau (1) de tenir à distance l'ennemi avec les 20 chevaux qui lui restaient. Son dessein était de s'y fortifier et d'y attendre l'armée de Tavannes, mais l'ingénieur Moreau l'en dissuada en lui déclarant qu'il faudrait beaucoup de temps pour mettre la place dans un état de défense respectable. Il dut donc renoncer à son plan pour rentrer à Lyon où les Suisses l'avaient devancé.

« Cependant il n'avait pas renoncé à l'espoir de recouvrer Mâcon. Il essaya de la surprendre, mais ses mesures avaient été mal combinées. Il arriva une heure trop tard et fut repoussé, laissant sous les murs de la ville quelques soldats et le capitaine l'Espine. »

Quoi qu'il en soit de ces deux versions dans l'une desquelles on voit que l'écrivain protestant cherche à pallier l'insuccès de Poncenat, ce dernier n'avait plus qu'un parti à prendre, celui de rejoindre son ancien chef, des Adrets ; il partit pour le Dauphiné,

(1) Pluviault, famille des environs de la Rochelle.

où la lutte était plus sanglante que jamais entre catholiques et protestants.

Malheureusement pour lui, les succès constants du baron commençaient à s'affaiblir : il se laissait surprendre à Beaurepaire, et y essuyait une défaite sanglante, dont il eut grande peine à s'échapper avec les débris de sa petite troupe. Il courut alors à Lyon et s'empressa d'y lever un corps de troupes de 4,000 hommes et de 200 chevaux. Avec ce fort secours, il revint aussitôt à Beaurepaire, le 19 octobre 1562, afin d'y prendre une éclatante revanche. Ce fut pour lui une seconde déroute, après laquelle il s'enfuit à Crémieu, où le rejoignit heureusement un renfort considérable de 2,000 Suisses environ, commandés par Pierre Ambuel, et d'autant de Français sous les ordres de Sénas, avec 300 cavaliers menés par Poncenat et Mouvans. Avec ces forces, des Adrets put enfin tenir en échec, pendant plus de trois semaines, le duc de Nemours dans la ville de Vienne, et procurer à Soubise la facilité d'approvisionner Lyon qui manquait de blé.

Mais le baron était toujours mécontent de la nomination de Soubise, et n'avait plus pour sa cause le même zèle. Nemours profita heureusement de cette disposition d'esprit, qu'avaient aigri les insuccès de Beaurepaire, pour songer à gagner des Adrets. Celui-ci, sur les propositions qui lui furent faites, réunit en conseil tous ses capitaines, et leur exposa loyalement que le duc de Nemours désirait conférer avec lui au sujet de la paix : Poncenat, Sénas, Blacons, Sauzet, Mouvans, Mirabel, du Peigne, Cugy, Bataille, furent d'avis qu'il fallait avant tout en référer à Soubise. Se rendant à l'avis général, des Adrets, dit de Thou, envoya à Lyon « pour entendre de lui s'il le trouveroit bon ou non ; lequel luy fist réponse qu'il trouveroit cela très mauvois en un autre tel qu'il fust, mais qu'il le tenoit si homme de bien qu'il s'en remettoit du tout à ce que luy-même trouveroit le meilleur. »

Des otages furent alors échangés : le comte de Montrevel et Mandelot, de la part de Nemours ; Poncenat et Blacons, de la part de des Adrets ; puis la conférence eut lieu, mais rien n'en transpira. Une trève de douze jours fut cependant conclue des deux côtés : Soubise, qui en fut averti, refusa d'être compris dans la suspension d'armes. Une deuxième conférence eut lieu

ensuite : la trève fut prolongée jusqu'au 6 décembre. Il y avait en l'air comme un souffle de paix, une détente générale : des Adrets licencia une partie de ses troupes et revint immédiatement en Dauphiné.

Survint, le 18 mars 1563, l'Édit de pacification d'Amboise : Poncenat rentra à son château de Chaugy, pour y prendre un repos bien nécessaire après une vie de périls si agitée.

En 1564, Soubise et de Saulx (1) quittèrent également Lyon, où ils furent remplacés par le duc de Nemours et par Birague à la tête du gouvernement de cette ville.

Le 20 juin 1567, Poncenat était toujours à Chaugy, puisque nous avons vu déjà à l'article de la généalogie de sa branche, qu'il assista comme témoin, devant le notaire du lieu, Me Jean Paneton, à une transaction à la requête de Françoise de Culant, la veuve de son compagnon d'armes, voisin et ami, Jacques de Chaugy, seigneur de Saint-Gérand-le-Puy.

Quelques mois après Condé le rappelait aux armes, et Poncenat, avec un corps de troupes qu'il avait levées en Bourbonnais, établissait son quartier général à la Pacaudière, d'où, pour parer à la solde de ses hommes, il faisait des courses dans les campagnes voisines, brûlait les églises et abattait les croix (2).

Au mois d'octobre, il était rejoint par une troupe nombreuse d'habitants d'Issoire en Auvergne, qui venaient chercher avec lui *gloire et profit* : ces derniers étaient aux ordres d'un seigneur de Verbelay (3), de la maison de *Senecterre* (Saint-Nectaire), frère de l'évêque du Puy (Antoine II de Saint-Nectaire) : il était novice à l'abbaye de Cluny, mais venait d'embrasser la religion réformée. La bande se trouve alors composée d'environ 3,000 hommes de pied et 500 chevaux, tous ramassés à la hâte et inexperts aux armes (4).

On discute dans un conseil général la marche à suivre : « Falloit-il se diriger directement et immédiatement sur Chartres,

(1) Le comte de Saulx fut tué plus tard à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567.

(2) A. Coste, *Hist. de Roanne*, I—192.

(3) On trouve aussi *Verbelais*. Il ne figure pas dans la généalogie des Saint-Nectaire donnée par le P. Anselme, IV—893 : est-ce à cause de sa religion ? C'est à croire.

(4) Laval, *Hist. des troubles des Huguenots*, dans les *Annales* d'Issoire de 1847.

l'un des principaux magasins à blé de Paris, prise qui accomodoit fort l'estat des protestants ? Falloit-il, au contraire, attendre l'armée des calvinistes du Midi (1), afin de s'avancer ensuite plus sûrement à travers un pays occupé par des armées catholiques, d'après l'ordre et les plans de Catherine de Médicis ? »

On perdait du temps, le petit corps diminuait, les gens d'Issoire voulaient rentrer chez eux : Poncenat et Verbelay n'en décidèrent pas moins d'attendre le passage des vicomtes. Mais, pour empêcher la débandade, comme il fallait piller pour vivre, on résolut une incursion dans le Mâconnais : l'objectif ne pouvait être que l'abbaye de Cluny dont, mieux que les autres, Verbelay connaissait bien la richesse, et dont il pensait pouvoir tirer une très grosse rançon malgré le pillage du mois d'août.

Mais durant ce temps, le 27 octobre au soir, Coligny, avec un corps de cavalerie composé de gentilshommes commandés par lui, le prince de Condé et le comte de la Rochefoucault, cherchait à enlever la Cour, qui était à Montceaux-en-Brie (2) : instruite pendant la nuit de son approche, la reine partit aussitôt et gagna Meaux avec toute la cour. Le 28, la France était en feu, et en un jour, dit Tavannes, il y eut plus de 50 places emportées : Mâcon fut du nombre.

Les habitants de Cluny, immédiatement avertis, prirent leurs précautions pour recevoir un ennemi qui ne cherchait qu'à faire fortune au détriment de tous.

Poncenat et Verbelay, cependant, n'avaient pas perdu leur temps. Ils avaient passé par la petite ville forte, siège de châtellenie royale, du Bois-Sainte-Marie (3), et l'avaient prise, pillée et brûlée. Le 29 octobre, un mercredi au matin, ils étaient déjà sous les murs de Cluny avec leur armée, traînant deux pièces d'artillerie. Ils se logeaient dans les granges et les moulins aux environs de la ville et l'investissaient la même nuit. Le siège ne fut pas long : « après avoir soutenu divers assaux et pour empêcher le feu et le massacre préparé, » les habitants impuissants capitulèrent moyennant une composition de 6,000 livres

(1) Cette armée, forte de 7,000 hommes du Midi, était sous les ordres des *quatre vicomtes* de Bruniquel, de Caumont, de Montclar et de Paulin.
(2) Th. Chavot, *Episodes des guerres religieuses*, dans l'*Annuaire* de Saône-et-Loire de 1851, p. 175.
(3) Aujourd'hui simple commune de Saône-et-Loire.

tournois (1). Poncenat leva alors son camp, et en attendant le paiement, s'en alla piller Saint-Gengoux-le-Royal, le saccagea et y brûla plusieurs prêtres devant la porte de l'église : il emmenait pour otages clunisois, Jean Bridet et Antoine de la Bletonnière, qui devaient répondre, à bref délai, des 6,000 livres fixées. Les protestants furent logés au village des Estivaux près de Saint-Gengoux, mais une charge des catholiques les mit en fuite. Ils se reformèrent et le 7 novembre, les compagnies revenaient. Poncenat avait été payé à Azé (2), puisqu'on a encore, dans les archives municipales de Cluny, la très curieuse quittance que nous reproduisons en son entier (3) :

« Messieurs et frères qui estes assemblés pour le service de Dieu et du Roi, la conservation de son royaulme et bien du publicq, je vous prie, si passez près de la ville de Cluny, ne logez ni faites loger aulcuns de vos soldats en la dite ville, ni ès granges et dommaines des habitans d'icelle, et ne permettez qu'il leur soit pris et emporté aucune chose. Car, outre ce que la plupart d'entre diceux sont nos frères et amis, ils nous ont assisté de la somme de six mille livres tournois, laquelle a été payée aux commissaires des guerres de nos dites troupes, par les mains de honnorables Antoine de la Blétonnière l'ancien, Guillaume Grizard, Jean Bridet, Jean Penet, Claude Décret et Alexandre Arcelin, tous habitans de Cluny, et assavoir : en argent monnoyé, la somme de deux mille quatre cent soixante seize livres unze sols quatre deniers tournois, en vaisselle d'argent deux mille trois cent quarante livres, le surplus qui est unze cent quatre vingt quatre livres, faisant le parfaict de la dite somme de six mille livres, l'avons receu en draps de laine, et ce outre les estappes et monitions de vivres que les dits habitans ont forni pour la nourriture des soldats de nos trouppes ; le tout pour la conservation de l'abbaye et monastère dudit Cluny, membres et dépendances d'iceulx. Et laquelle somme susdite a esté employée pour la soulde et entretenement des dits soldats. Leur feisant promesse qu'il ne serait pas attenté par vous et nous, en auculne manière,

(1) La livre de Tours était alors *au poids de marc* ; comme elle valait en 1561 environ 15 fr. 55, le facteur serait, d'après M. Perrault de Jotemps, 7,76 : soit environ 46.560 fr.

(2) Au village d'Aine.

(3) Th. Chavot, *loco citato*.

tant contre la dite abbaye, membres et dépendances, que contre leur dite ville. Nous assurant de vous que ne vouldriez le faire autrement, quelque incommodité que cela vous peut aporter. Que si, au contraire, il ne vous plaisoit leur faire cette faveur pour l'amour de nous, nous serions contraint de leur faire restitution de la dite assistance. Mais leur fesant cette faveur, nous emploierons toujours pour vous en un aultre endroit, quand l'occasion s'en présenteroit. Faict à Ayne (1), le huitième novembre l'an mil cinq cent soixante sept.

« PONCENAT (2). »

Poncenat, on le voit, n'était pas un vulgaire pillard : il y mettait les formes, il promettait de restituer la somme si un autre parti, même catholique, y venait faire un nouveau sac ; sa quittance était, au reste, scellée d'un sceau à trois fleurs de lis, qui ne pouvait être que celui de la châtellenie royale de Saint-Gengoux : on sait que ses armoiries n'étaient pas fleurdelisées comme celles du Roi de France, même avec un autre émail ou d'autres couleurs.

M. Th. Chavot a aussi retrouvé l'« État des frais, munitions et étapes fournis, outre les 6,000 livres, par les manants (3) et habitants de Cluny, pour la nourriture des soldats et capitaines de soldats à la suite du sieur de Poncenac, dressé le 12 novembre 1567 au logis de monseigneur (4), en son abbaye. » Il contient les articles suivants :

« A été fourni, le 1er novembre, en chair de bœufs, moutons, veaux et pourceaux, jusques à la somme de 108 livres 3 sols 6 deniers (5) ;

(1) Village de la commune d'Azé.

(2) M. Chavot écrit *Poncenac* au lieu de *Poncenat*, mais il était entraîné par l'*erreur commune* sur le nom du célèbre chef huguenot. Nous le croyons, n'ayant pas l'original sous les yeux, puisque *Poncenat* est la forme usitée dans les actes notariés de sa famille, comme nous l'avons déjà observé.

(3) On sait que ce mot, du latin *manere*, ne veut dire autre chose que gens *domiciliés* : il n'avait pas le sens méprisable qu'on lui prête si ridiculement de nos jours.

(4) L'abbé de Cluny était, depuis 1548, le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims.

(5) Voici à peu près la valeur des animaux à cette époque :
Un bœuf, 20 livres ;
Une vache, 15 livres ;
Un veau, 50 sols ;
Un mouton, 40 sols ;
Un porc, 4 livres.
Quant au pain, le prix du setier de blé variait si souvent qu'il est difficile d'en dire la valeur en 1567.

« Du dit jour en vin, huit poinsons et une asnée évalués à raison de 6 livres la botte, total 25 livres 10 sols.

« Du même jour, fourni en pain blanc et pain de livre jusques à la somme de 8 l. 9 s. 9 d., outre le pain bis fourni et pris à l'abbaye, et grande quantité de pain bourgeois pris aux maisons des bourgeois, desquels l'on ne fait état ici.

« Fourni, *au retour des compagnies passant aux environs de Cluny* le vendredi septième jour du mois de novembre, en pain, vin, chair, moutons, perdrix (1) et poules, 22 l. 18 s., outre le pain bis pris en la dite abbaye, duquel on ne fait pas état.

« En dépenses de bouches faites par plusieurs capitaines et soldats des dites troupes, en la maison de la *Belle Hôtesse*, 18 l. tz.

« A Jean Bridet et à Antoine de la Bletonnière l'aîné, à chacun d'eux, 40 l. tournois, pour les chevaux délaissés et perdus à Estivaux (2), auquel lieu ils furent contraints de s'enfuir par la charge qui fut faite aux compagnies qui étaient logées au dit village, par les catholiques.

« A Georges Deffaut, pour la poudre à canon par lui fournie et autres menus frais par lui supportés pour les affaires de la ville, la somme de 30 livres. »

Ces deux documents sont fort instructifs : ils prouvent en quoi consistaient les réquisitions militaires des compagnies, qui vivaient alors sur les pays qu'elles appauvrissaient par leurs allées et venues trop souvent renouvelées.

Cependant les quatre vicomtes n'arrivaient pas avec leur armée, Poncenat insista pour qu'on allât à leur rencontre : Verbelay y consentit, mais il fut impossible de décider le sieur de Loyse (3), gentilhomme mâconnais, à abandonner Mâcon, dont, avec le capitaine de Ceintré, il s'était emparé avec un corps de troupes assez mal disciplinées, qu'il avait tirées, la veille de St-Michel, des villages de Pouilly, Solutré, Davayé, Pierreclos, Bussières, Vergisson et les environs ; la garnison protestante de Tournus vint même les rejoindre, et tous pillèrent, saccagèrent et brûlèrent à l'envi tant dans la ville que dans les

(1) L'ordonnance royale du 4 février 1567 avait fixé le prix d'une perdrix, comme celui de la meilleure poule, à 5 sols.
(2) Village près de Saint-Gengoux (Saône-et-Loire).
(3) MM. Haag disent *Louese*.

environs (1). Seulement Loyse s'était engagé à la défendre contre les catholiques, avec le secours de plusieurs gentilshommes que Poncenat lui adjoignit, entre autres Aymard de Chantemerle, sieur de la Clayette. Mais à l'approche de Nemours, avec, dit de Serres, une armée de 14.000 hommes tant Français que Suisses et Italiens, qui mirent le siège devant la ville, Loyse capitula le 4 décembre, quatrième jour de l'investissement ; les calvinistes comptèrent 30,000 écus de rançon et il leur fut permis, ainsi qu'à la garnison de Tournus, d'aller où bon leur semblerait, sous la promesse de ne jamais porter les armes contre le Roi de France. MM. Haag prétendent néanmoins que la plupart des gentilshommes de la garnison furent dévalisés, « juste châtiment, ajoutent-ils, de leur rapacité et de leur couardise. »

Pendant que ces événements se passaient, Poncenat et Verbelay avaient commencé à prendre la route du Vivarais, mais la nouvelle de leur départ parvint au sieur de Montaret, alors gouverneur du Bourbonnais en l'absence du duc de Nemours, lieutenant général du royaume : pour empêcher leur jonction avec ceux du Midi, il envoya contre eux le marquis de la Chambre, Terride, la Valette et autres seigneurs qui avec 8,000 hommes de pied et 1,500 chevaux se rendaient alors en Guyenne ; ils avaient mission de lui barrer la route : « ils regardèrent probablement, observe M. Bouchard, comme une bonne fortune de se détourner un peu de leur chemin pour tomber à l'improviste sur la petite armée des protestants. »

Poncenat et Verbelay, qui ignoraient ces dispositions, se dirigeaient alors vers Saint-Just-en-Chevalet et Champoly : 600 hommes de pied et 300 cavaliers marchaient en avant sous le commandement de Verbelay, tandis que Poncenat suivait avec le reste de l'infanterie (2).

Arrivés au delà de Champoly, au bas de Cervières, dans la petite plaine où s'élève le village des Salles, les calvinistes, qui avaient rompu leurs rangs pour traverser un vallon marécageux, rencontrèrent subitement les troupes dix fois supérieures des catholiques. La résistance ne pouvait être longue dans cette situation. Le capitaine Villenoxe fut tué en ralliant ses soldats

(1) Agut, p. 83 et suiv.
(2) A. Coste, p. 192 et suiv.

en déroute ; tous les drapeaux furent pris et un millier de Huguenots tués sur place. Quelques uns s'étant jetés dans un parc à moutons entouré d'une muraille en pierres sèches, furent forcés de se rendre. On compta parmi les morts quarante-sept chefs de famille d'Issoire et autant de Brioude. Les paysans arrêtaient les fuyards et les assommaient sans rémission. Il en fut noyé à Courpière plus de 40. Du côté des catholiques, il n'y eut d'autre perte que celle du baron de Bressolles, qui mourut de ses blessures. Le lieu du combat porte encore aujourd'hui le nom de *Les Bataillouses* : on y voit des ossements épars et des débris d'armes.

Il semblait que c'en était fait des bandes de Poncenat, mais ce dernier avait pu, presque seul, s'échapper et rejoindre son avant-garde, qui était parvenue sans encombre à une demi-lieue de là, sous la conduite de Verbelay.

Ne pouvant pas vaincre avec une force si restreinte, ils divisèrent ce qui leur restait (1) en petites bandes, qui gagnèrent isolément le Vivarais, où ils purent enfin se rallier autour de Poncenat et de Verbelay, en attendant les vicomtes. Ce ne fut que le mois suivant qu'ils virent arriver ces derniers et qu'ils prirent avec eux le chemin du Forez.

Poncenat avait su grouper auteur de son nom de nombreux volontaires huguenots ; connaissant parfaitement le pays, qu'il avait battu déjà en tous sens, il fut chargé, avec sa cavalerie, d'éclairer la route que devait suivre derrière lui Bruniquel, à la tête du gros de leurs forces.

Notre capitaine Bourbonnais courut passer la Loire au pont Saint-Rambert et, après avoir traversé le Forez dans sa longueur, il arrivait à Changy où, par une sorte d'intuition particulière de sa destinée, il s'empressa de faire son testament le 2 janvier 1568, devant le notaire Paneton. Il trouva là une cinquantaine de cavaliers, débris de la déroute des Salles, les adjoignit à sa bande, traversa rapidement les montagnes d'Arfeuilles et alla surprendre le pont de Vichy, le seul passage qui existât alors sur l'Allier ; le 4 janvier 1568, dit Alphonse Coste ; le 5, disent MM. Haag. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était ce der-

(1) C'est par erreur que MM. Haag disent 1,200 hommes.

nier jour à Vichy, où il faisait subir au couvent des Célestins une première dévastation.

Le 6 au matin, l'armée des vicomtes, qui avait pu ainsi facilement passer l'Allier, marchait du côté de la forêt de Randan, afin de pouvoir, dit M. Imberdis (1), se rendre à marches couvertes à Gannat et à Charroux ; mais lorsqu'ils sortirent des bois, quelle ne fut pas leur surprise d'apercevoir, des hauteurs sur lesquelles s'élève la petite bourgade de Cognat, la grande armée catholique disséminée dans la plaine et prête à leur disputer le passage. Leur premier mouvement fut de s'arrêter (2), pour essayer de reconnaître la force de l'ennemi et de délibérer ensuite sur le parti le plus avantageux à prendre. Le conseil tenu fut vite terminé : il fallait en venir aux mains sur-le-champ et venger, s'il était possible, l'échec des Salles ; tous avaient à cœur de faire voir à leurs adversaires, qui commençaient à leur manifester leur dédain, qu'ils avaient pour eux la vaillance et la bravoure nécessaires à des soldats combattant pour leur vie, comme pour leur foi. D'ailleurs, il n'y avait pas à hésiter ; Poncenat avait fait détruire le pont de Vichy, tant pour garder ses derrières que pour enlever toute pensée de retraite ; on n'avait donc qu'à vaincre, si l'on ne voulait pas mourir.

On comptait, parmi les chefs catholiques, le grand Prieur et Gouverneur d'Auvergne Saint-Hérem, Saint-Chamond, le baron de Lastic, de Gordes, Anne d'Urfé, Bressieu, le seigneur de Cognat, Jean Motier de la Fayette, surnommé Haute-Feuille, et, au milieu d'eux, l'évêque du Puy, Antoine de Saint-Nectaire, casque en tête, cuirasse au dos, espadon au poing ; parmi les protestants, les quatre vicomtes, Bruniquel, Paulin, Montclar et Caumont ; Verbelay, le novice défroqué, frère de l'évêque du Puy ; Poncenat ; Claude de Lévis, baron d'Audon, etc.

L'armée des catholiques avait moins de cavalerie, mais était très supérieure en gens de pied : le désavantage était donc du côté des protestants bien moins nombreux.

Tout autour du monticule de Cognat était massée en trois divisions l'infanterie des Religionnaires. A l'avant-garde compo-

(1) *Hist. des Guerres religieuses en Auvergne*, I, 111 à 112.
(2) C'est à M. Bouchard, qui écrit d'après Belleforest et surtout Dulaure, que nous emprunterons les péripéties de la bataille du 6 janvier 1568 : les détails en sont plus complets qu'ailleurs.

sée des régiments de Foix et de Rapin, se trouvaient Claude de Lévis avec le capitaine La Boissière.

Le corps d'armée avait les huit enseignes de Montclar et les onze de Mouvans, chef des Provençaux. A l'aile gauche, sous les ordres du vicomte de Paulin, la cavalerie, forte des gendarmes de Bruniquel, de Montamor et de Savignat, qui avaient pour mission spéciale de seconder les mouvements des soldats de Poncenat échelonnés hors du village.

Entre les deux armées coulait le ruisseau de Chalons, le long duquel avait pris position l'armée des catholiques, dont la cavalerie obéissait à Bressieu, sous lequel étaient les chefs nommés précédemment.

300 arquebusiers avec un certain nombre de lanciers catholiques s'avancent en reconnaissance : ils tombent sur des arquebusiers embusqués par Mouvans, qui les repoussent avec la plus grande énergie. Cette déroute inattendue effraie les chefs catholiques lesquels font avancer dans la plaine toute leur armée, dans le dessein d'y attirer les Huguenots : c'était pour eux le meilleur moyen de profiter de la situation des lieux et de leur plus grand nombre. A cette vue, l'armée protestante, quittant ses positions, se masse dans la plaine tout en gardant son ordre de bataille ; elle craignait, en tardant, d'amener sur elle des forces plus considérables.

Un incident engagea la mêlée : l'infanterie des protestants, flanquée de deux corps de cavalerie et protégée par un certain nombre d'arquebusiers, allait tomber dans une fondrière que l'ennemi venait d'abandonner. D'autre part, leur aile droite recevait les attaques impétueuses de Bressieu, à la tête de cinq enseignes, et du seigneur de Cognat, avec un corps de cavalerie. Le choc fut soutenu par les arquebusiers et par quelques gendarmes de Bruniquel. Alors s'élancèrent avec le plus grand courage le vicomte et le baron de Paulin, ainsi que le bouillant Poncenat ; tous fondirent à la tête de leurs troupes sur la cavalerie catholique.

De leur côté, le vicomte de Chaumons, Montamor et les autres gendarmes de Bruniquel se ruèrent sur l'infanterie du grand Prieur d'Auvergne et de l'Évêque du Puy, qu'avait déjà grandement entamée l'avant-garde de Claude de Lévis.

Dès ce moment, c'en était fait de l'armée catholique. Malgré les prodiges de valeur de Saint-Chamond, qui eut un cheval tué sous lui, et du baron de Lastic, il fallut reculer devant Montclar et Mouvans appuyant l'aile gauche calviniste, devant les régiments de Foix et de Rapin maîtres des escadrons du baron de Gordes (1). La victoire était aux Huguenots.

Dans cette horrible mêlée, Bressieu de Lupé, lieutenant de la compagnie d'Anne d'Urfé, le seigneur de Cognat et Haute-Feuille perdirent la vie. Le château de Cognat fut entièrement détruit par les Huguenots avant leur départ.

On raconte qu'un gentilhomme auvergnat, du nom de la Forêt-Bullon, qui avait été fait prisonnier, fut tué sans pitié par les vainqueurs, parce qu'il s'était vanté de n'avoir jamais pris une femme sans l'avoir violée.

La journée avait été des plus glorieuses pour Poncenat, mais il s'acharna trop longtemps à la poursuite des fuyards. Il en revenait, à la tombée de la nuit, quand il fut rencontré par les soldats laissés par lui à Cognat pour la garde des bagages : on le prit pour un ennemi, ses gens ne pouvant dans l'obscurité distinguer les casaques blanches de ses soldats. Dans ce léger engagement, il reçut une blessure qui l'étendit à terre ; avec lui tombait mortellement atteint le prévôt Saduret, qui l'accompagnait, et quelques autres de sa troupe.

Le lendemain matin, on trouvait Poncenat parmi les morts, mais vivant encore : on le transporta à son château de Changy où il expirait le soir même, âgé de 45 ans environ (2). Suivant le désir exprimé dans son testament, il fut, en la chapelle du temple de Changy, inhumé et couvert dans le tombeau de ses prédécesseurs (3).

(1) On trouve encore, dans la vue donnée par M. le Dr O. de Viry, d'après Tortorel et Périssin, cités « les enfans perdus de Montclare conduits par le capitaine la Besonière qui gagnèrent la Chapelle. » Mais quelle était cette chapelle ? Nous ne savons.

(2) Une lettre de Saint-Hérem conservée aux archives de la ville de Clermont, datée du 7 janvier 1568, contient ce *post-scriptum* significatif : « P. S. Je n'ay pu sçauoir encore au vray quelz chefz ils ont perdu de leur costé. *Toutesfois je sçay bien quilz en ont perdu de quoy ils regretent bien.* » (Bouillet, *Tablettes d'Auvergne*, VII, 478.)

(3) Cette expression du testateur semble prouver que l'église catholique avait été convertie en temple protestant, puisque « ses prédécesseurs » y avaient leur tombeau et étaient certainement dans l'église paroissiale.

En représailles de leur défaite, les vaincus pillèrent et démantelèrent les deux maisons fortes de Boucé et de Poncenat : puis quelques jours après, Saint-Chamond et d'Urfé, passant à Changy, leurs soldats violèrent son tombeau et livrèrent son cadavre aux plus honteux outrages. « Il fallut, dit l'Ecluse, les bâtonner violemment pour mettre fin à cette profanation (1). »

La haine des catholiques, ajoute l'historien de Roanne, fit plus. Elle démolit le château du vainqueur de Cognat jusqu'à la dernière pierre. Il était situé à un kilomètre environ de la maison actuelle de Changy, sur un monticule entouré de fossés, qui porte aujourd'hui le nom de *Châtelard.* Un bois de pins et un petit chalet ont pris la place de la forteresse antique entièrement disparue.

Telle fut la fin héroïque de François de Boucé, seigneur de Poncenat, vaillant et habile capitaine, mort au champ d'honneur au jour d'une victoire éclatante, capitaine qu'à une époque moins néfaste, on eût placé parmi les guerriers dignes de mémoire du duché de Bourbonnais (2) ; mais son souvenir est accompagné de tant de scènes de pillage, de tant de meurtres de prêtres, de tant de dévastations d'églises ou de châteaux (crimes dus plutôt aux soldats *étrangers* qu'il fut obligé de lever), qu'il est à peu près oublié dans son pays, même aux lieux qui l'ont vu naître. Mais constatons, toutefois, qu'il n'a point laissé derrière lui cette terreur qui s'attache encore au nom de des Adrets en Dauphiné. Si ses soldats volèrent, il ne paraît pas que lui en eût accru ses possessions à Poncenat : Changy et Lespinasse lui étaient venus par mariage avec Françoise du Mayne du Bourg, fille du seigneur de ces lieux.

Nous ne croyons pas qu'il existe de lui un portrait : et cependant Jacques de Chaugy, seigneur de Saint-Gérand-le-Puy, son voisin en Bourbonnais, en possédait une peinture. Il est regrettable que la pieuse madame Caroline de Saint-Gérand, cédant à un élan inconsidéré, se soit crue obligée de jeter au feu *la toile qui*

(1) Bâtissier, l'*Art en province* : cité par Alph. Coste.

(2) Sa mort était-elle encore ignorée à Lyon que l'on trouve, dans un « état des séditieux et rebelles contre la majesté du Roy, à Lyon, » les noms suivants que nous avons cités :

Le seigneur de Chaugy, Vung qui est beau-frère du seigneur de Poncenas, le capitaine Misery, le seigneur de Loyse, *le seigneur de Poncenas*, etc., (Péricaud, *Ephém.* de 1568).



représentait un hérétique. Les traits de cet homme, respirant la vaillance et l'énergie et non le fanatisme religieux, devaient être conservés, car il dut aux temps si troublés dans lesquels il vécut de n'avoir pu être utile au bien de la France et au triomphe du catholicisme, qui fut la religion de ses pères. Combien d'autres ont suivi en ces moments son exemple, alors surtout que leur bravoure semblait leur interdire toute idée de félonie envers Dieu : la mort l'a frappé si jeune qu'il n'a pas eu le temps de lui revenir comme le fit, le 22 février 1586, son ancien chef, le terrible baron des Adrets, à ses derniers moments.

VII. LES DEUX CHATEAUX DE BOUCÉ ET L'ORIGINE DES MONTAIGU-LE-BLAYN.

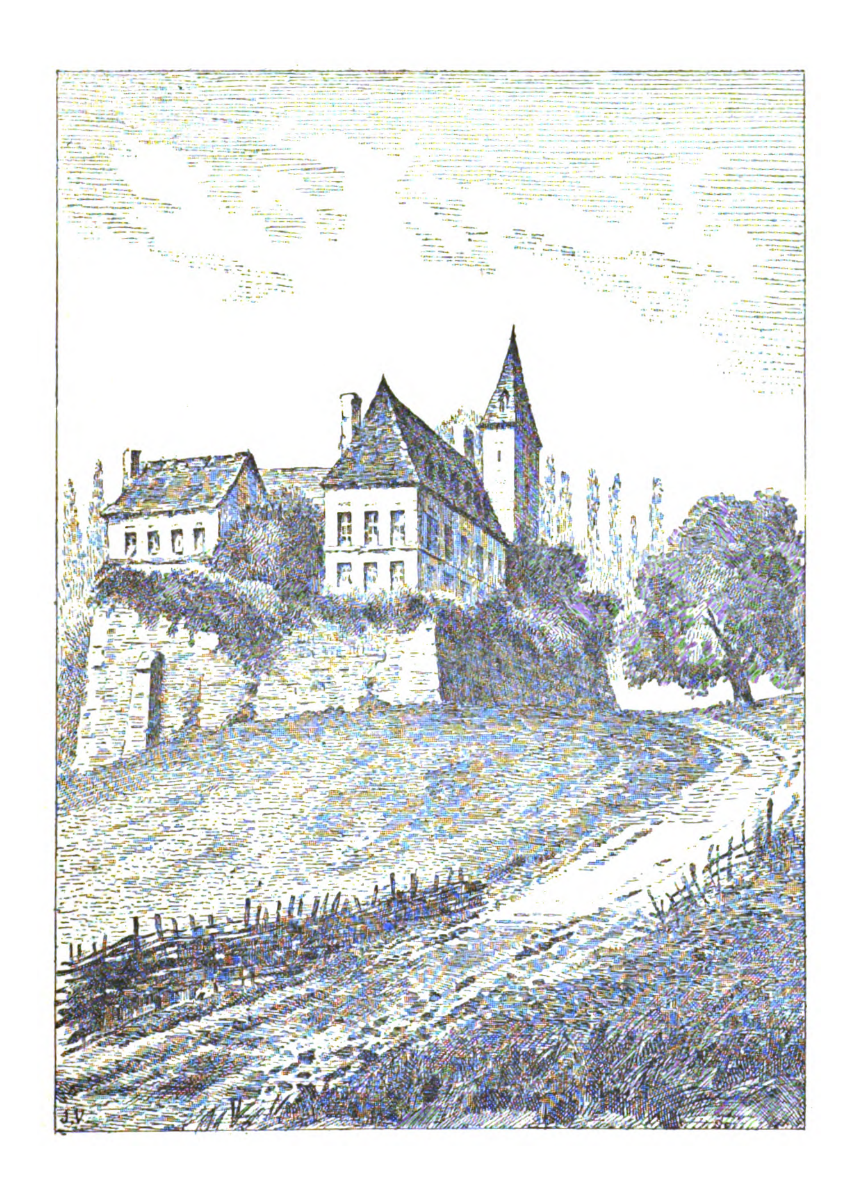
Depuis la publication des premiers chapitres de cette étude, une précieuse communication de M. Aubert de la Feige, qui prépare une histoire des fiefs de l'arrondissement actuel de la Palisse, est venue nous confirmer l'existence successive de deux châteaux à Boucé, fait que nous soupçonnions déjà, mais dont nous n'avions pas parlé faute de preuve certaine.

Un *plan de Boucé en 1756* montre qu'à droite et en bas de la vieille tour de la première forteresse, élevée sur une motte par les premiers Chatel de Boucé, et ruinée probablement par les Anglais en même temps que Saint-Gérand-le-Puy à la fin du XIV[e] siècle, s'éleva peu après une maison-forte plus moderne qui fut le château de Boucé, aujourd'hui simple ferme.

Du vieux *Chatel en Boucé*, il ne reste aujourd'hui plus rien, et son emplacement forme le champ de foire actuel, nivelé il y a environ vingt cinq ans, mais les vieillards se rappellent parfaitement avoir vu la motte et le colombier figuré au vieux plan.

Maintenant rectifions, d'après le même érudit, une erreur que nous avons commise en l'empruntant à Mme la comtesse de Chabannes : « Les Montaigu de Montaigu-le-Blin, nous écrit M. Aubert de la Feige, n'ont rien de commun avec ceux du Breuil. Ces derniers venaient d'Auvergne et s'appelaient *Aycelin de Montaigu :* ceux de Montaigu-le-Blain s'appelaient *Blain de Montaigu*. Armes, histoire, origine, sont tout à fait différentes. »

En effet, tandis que les Aycelin étaient seigneurs de *Montaigu-*



VUE DU CHATEAU DE PONCENAT

Listenois, près de Billom (1), du Breuil, etc., les autres devaient leur nom de *Montaigu* à une seigneurie bourbonnaise en la châtellenie de Billy. On trouve, comme plus ancien de ces derniers, Guillaume, qui, en sa qualité de seigneur de Montagu ou Montaigu en Bourbonnais, fit foi et hommage à Guy de Dampierre représentant le duc de Bourbon, en avril 1245 (2), *de tout ce qu'il tient à* PALUEL *ès environs de Saint-Porcien et Saucet* (3) *; châtell. de Verneuil.* Or ce Guillaume *de Montagu* est évidemment le même que « Guillaume, seigneur de *Chastel de Montagne,* lequel tient de Gui de Dampierre, seigneur de Saint-Just, oncle d'Archambaud, sire de Bourbon, *un fief à* PALUEL, *vers Saint-Porcien, se terminant à la rivière de Scioule ;* avril 1245 (4).

Ce Guillaume, à la fois seigneur de Chatel-Montagne et de Montaigu, forme le VIIe degré de la généalogie des Chatel : les seigneurs de Chatel-Montagne et Montaigu-le-Blayn seraient donc de même souche, et voilà pourquoi, ignorant cette extraction, les auteurs donnent leurs armes comme inconnues. La certitude nous paraît aujourd'hui absolue, et il y aurait lieu de citer à la p. 92 cette communauté, que vient de nous révéler la rectification de l'erreur signalée par M. Aubert de la Feige à propos des Montaigu.

Roger de Montaigu, damoiseau, petit-fils de Guillaume, fit à son tour, « en 1301, l'hommage de son château, terre et seigneurie de Montaigu, s'étendant sur les paroisses de Montaigu, Montandre (Montoldre), Sindray (Cindré), Saint-Gérand, Rongères, etc., (en la châtellenie de *Billy*), et du chef de sa femme Agnès de Chatel-Perron, *de Castropetri,* sa cousine, d'un domaine seigneurial et four banal à Montluçon (5). » Parmi les nombreux feudataires relevant de lui, sont cités *Bleyn de Montagu,* chevalier, et Hugues de Montagut, damoiseau. Il est à croire que Roger était fils d'Etienne de Montagu, fils lui-même de Guillaume II de Chatel-Montagne et décédé avant 1300, lequel eut encore pour enfants Guillaume, Guiot et Perrin de Montagu.

(1) [illegible] I, 182.
(2) [illegible] de Montagu [illegible]
(3) [illegible]
(4) [illegible] Chastel-de-Montagne [illegible]
(5) [illegible]

Le 1er juin 1329, autre Guillaume de Montaigut (1) fut présent au mariage de Robert Dauphin, seigneur de Saint-Ilpize, avec Isabelle de Chatel-Perron, sa parente, fille de Hugues de Chatel-Perron, seigneur de la Ferté-Chauderon (2).

De ce que nous trouvons un Montagu avec le prénom de *Blaynet*, comme nous l'avons dit ci-dessus, il résulte que Blayn, dont Blaynet est un dérivé servant à qualifier, suivant l'usage du temps, deux seigneurs du même Montagu, est un *prénom* qui s'est ajouté au nom terrien, pour distinguer Montagu en Bourbonnais des autres seigneuries voisines de même appellation, par exemple de Montagu-le-Blanc, de Montagu-Bouzols, etc. Ainsi Montagu en la châtellenie de Billy a été dénommé *Montagu-le-Blayn*, de Blayn de Montagu, son maître, absolument comme Archambaud a donné *Bourbon-l'Archambaud*, et Anseide Bourbon a fait Bourbon-l'*Anseide*, devenu Bourbon-*Lanseiz*, et, par corruption populaire, *Bourbon-Lancy* (3).

Bleynet de Montagu, damoiseau, en 1342 possédait, non la seigneurie de Boucé, mais « trois pièces de terre en la paroisse de Bocé (Boucé) ; » il les reconnut de la châtellenie de Billy, et aussi, en 1347, « à cause de Jeanne d'Anlezy, son épouse, la terre et seigneurie de Druffort, ès paroisses de Creschy (Créchy) et de Varennes-sur-Allier (4). »

En 1356, Jean, fils de Guillaume, seigneur de Montagu-le-Blain, sous la tutelle de Robert de Challuz, obtint du duc de Bourbon que ses hommes contribuassent aux réparations du château de Montagu, et en 1367, il rendit au duc l'hommage de Montagu-le-Blin (4).

L'extraction des seigneurs de ce dernier lieu, qui s'éteignirent dans le premier quart du XVe siècle, étant désormais connue, il est facile d'en conclure qu'ils devaient porter comme les Chatel-Montagne : *d'or à la croix engrêlée de gueules*, peut-être avec une brisure, *un lambel* par exemple.

M. Aubert de la Feige nous a aussi observé que « ce n'est pas du tout par alliance, mais bien par « moult pratiques mauvaises

(1) On trouve les trois formes, Montaigu, Montaigut et Montagu, cette dernière la plus moderne.
(2) Baluze, *Hist. d'Auvergne*, II, 425, 429. — *Noms féodaux*.
(3) Voy. l'*Ancien Forez*, VIII, 263.
(4) *Noms féodaux*.



et côteleuses, » que Jacques I[er] de Chabannes, sénéchal et maréchal du Bourbonnais, devint possesseur de Montaigu-le-Blain au XV[e] siècle (1). Cette occupation donna même lieu à de nombreuses difficultés terminées par *Lectres Royaulx* donnés à Montbazon, en avril 1451 (2). » — Charles Chabannes, petit-fils de Jacques, rendit hommage de Montagu-le-Blin en 1521 (3).

La vérité historique a des droits qu'il est important de constater, chaque fois que des documents certains la font connaître : c'est la raison de cette addition qui nous a valu, d'ailleurs, de préciser un nouveau rameau de cette antique race si vivace et si féconde des Centarben du Brionnais.

E. RÉVÉREND DU MESNIL,
Directeur de la Revue l'*Ancien Forez*.

(1) Bouillet dit 1441. — Voy. *Annales Bourbonnaises*, III, 118.
(2) Voy. Cte de Chabannes, *Mémoires de la maison de Chabannes*.
(3) *Noms féodaux*.



S. MONY

Psyché sur la montagne.

PSYCHÉ SUR LA MONTAGNE

L'artiste bourbonnais qui a su tailler dans le marbre la belle statue dont on peut voir ci-contre une reproduction fidèle, sait aussi donner à son inspiration la forme poétique. M. Mony, en effet, est poète en même temps que sculpteur et il se plaît à égrener les rimes autant qu'à manier le ciseau. Il y a pour ainsi dire en lui non pas un artiste, mais deux artistes frères puisant à la même source le sentiment de l'idéal, et c'est ainsi que le *Bulletin-Revue* lui doit la double collaboration dont profiteront ses lecteurs.

X.

Quel cri la Grèce entière écoute avec effroi !...
« C'est le ciel qui l'ordonne, il faut que Psyché meure. »
— Mourir ! elle a seize ans, elle est fille de roi ;
Même en la condamnant tout un peuple la pleure ;
Adorable, adorée, elle mourrait !... — Pourquoi ?

Ignorez-vous son crime ?... Elle est belle ; si belle
Qu'en voyant ce front pur s'élever souriant,
Comme un astre nouveau naissant à l'Orient,
Les Grecs l'ont proclamée une Vénus nouvelle ;
Ils l'ont déifiée ; ils ont fait plus encor ;
Dans des temples de marbre et sur des autels d'or
Des beautés de la terre ils adoraient la reine
Et leurs hymnes brûlants jusques aux cieux poussés
Annonçaient à l'Olympe une Vénus humaine
Plus belle que Vénus.

Insensés !... Insensés !...

Ils ne savaient donc pas que Vénus elle-même
Entendait les transports de ce peuple éperdu ;
Ils ne savaient donc pas que la Beauté suprême
D'un sourire effrayant leur avait répondu !

— « Ainsi, pensait Vénus, moi, la Beauté sacrée,
Moi, l'éblouissement des hommes et des dieux,
Née un jour de printemps, jour attendu des cieux,
D'un baiser du soleil à la mer azurée ;
Moi, le charme fatal et le pouvoir vainqueur
Que tout être subit, jusqu'au Dieu du tonnerre,
Le Dieu qui, devant lui, fait trembler ciel et terre
Et n'est plus, devant moi, le maître de son cœur ;
Moi sans qui l'homme, seul, froid, stupide et farouche,
N'ayant dans l'univers rien que lui qui le touche,
Rien que la soif de l'or pour toute volupté,
Comme sur son trésor un avare se couche,
S'éteindrait dans l'horreur de sa stérilité ;
Moi qui remplis sa vie — énigme trop profonde —
Du rêve où de ses maux il s'endort oublieux,
Et, lorsque le printemps de sa sève féconde
Gonfle les verts rameaux des bois mystérieux,
Moi qui verse aux humains les ivresses du monde
Et, les bras enlacés, les yeux cherchant les yeux,
Aux soupirs des ramiers, aux murmures de l'onde,
De deux mortels tremblants fais les rivaux des Dieux ;
Moi qui vois ramper l'homme au pied de ma statue
Palpitant d'espérance ou de pleurs étouffant,
Moi par qui l'on existe et pour qui l'on se tue,
Moi, Vénus !... je verrais mon image abattue,
Je la verrais fouler par le pied d'une enfant...
Mes temples sont déserts, son culte est triomphant !...
J'aurais une rivale et c'est une mortelle !!...
C'est de pitié pour toi que mon cœur est touché ;
Vénus ne s'émeut pas d'une impudence telle ;

Si ton sort est cruel, c'est toi qui l'a cherché :
Psyché, malheur à toi ; malheur à toi, Psyché ! »

Malheur !... a prononcé l'implacable déesse
Et déjà sa pitié frappe les premiers coups ;
La terre en un matin voit périr sa richesse,
Sur ses champs dévastés un peuple est à genoux ;
Il implore les Dieux ; les prières sont vaines;
On meurt d'un mal rapide, effroyable, inconnu.
— Quelle hydre a donc souillé le cristal des fontaines ?
Quel monstre fait couler le poison dans nos veines ?
Pour punir quel forfait ce mal est-il venu ?

Sur les dalles du temple inclinant son front nu
Le roi prie ; il répand le sang des sacrifices ;
Il veut que dans ce sang lisent les aruspices,
Que parlent les devins, que rien ne soit caché,
Et s'il est un coupable... — Hélas ! malheureux père,
Les prêtres frémissants peuvent te satisfaire,
Au cœur de la victime ils voient un nom : Psyché !
— « Ma fille !... » — Ah ! s'il pouvait voiler l'affreux mystère !
Mais le peuple est présent, rien ne peut plus se taire,
Il faut que le ciel parle... et l'oracle sacré,
De son antre Delphis, — par Vénus inspiré, —
Delphis a répondu :

— « Pour que le fléau cesse,
« Fléau qui grandira chaque jour, chaque instant,
« Il faut, sur la montagne, au monstre qui l'attend
« Qu'on abandonne la princesse. »

Epouvantable arrêt dont rien ne peut sauver !...
Les Dieux ?... le désespoir oserait les braver.
Mais le peuple !... affolé, désertant sa demeure
Qui de morts plus nombreux se remplit d'heure en heure,
Comme le vent d'orage il vient de se lever
Et la tempête hurle... il faut que Psyché meure !

En vain le roi supplie... on ne l'écoute plus ;
En vain la pauvre mère, en vain la pauvre reine
Veut mourir pour sa fille !... efforts, cris superflus...
De ses bras, de son cœur, on l'arrache, on l'entraîne ;
Lionne, contre tous seule elle la défend...
Les tigres sont plus forts... on a pris son enfant !

Le cortège est formé ; couverts de voiles sombres,
Les prêtres lentement, sans bruit, comme des ombres
Montent vers la montagne où le monstre est couché ;
Voici les noirs chevaux traînant le char d'ébène ;
Sur un trône d'ivoire est assise Psyché ;
Sous les épais replis du blanc linceul de laine,
L'holocauste charmant aux regards est caché ;
Les vierges près du char marchent le front penché,
Elles chantent leur sœur, et la harpe thébaine
Mêle à leurs chants le pleur de sa corde d'airain ;
Derrière le char, seul, marche le souverain ;
Roi, s'il est impuissant pour sauver ce qu'il aime,
Père, à la Destinée il veut l'offrir lui-même ;
Dans la plaine la foule étend son vaste flot ;
Elle n'insulte plus celle qui meurt pour elle,
Et, près du lieu terrible, à l'heure solennelle,
De tous ces cœurs humains s'échappe un long sanglot.

La cime est proche enfin, mais le peuple s'arrête...
En hâte la victime est amenée au faîte,
Et tous, de ces déserts par l'Horreur habités,
Avec le soir qui vient s'enfuient épouvantés.
Tous ? non ; le père... il veut... quoi ? Voir ce qui s'apprête ?...
Impossible ! il s'éloigne et veut rester encor...
Il court... et malgré lui toujours tournant la tête,
Il voit sur le roc noir Psyché dans un ciel d'or...
— Complaisante à Vénus la nature est en fête !

Oui, les monts revêtus des pourpres du couchant,

Les glaciers irisés de flammes jaillissantes
Et dans le bleu lointain les neiges rougissantes
Comme dans leur pudeur des vierges se cachant,
Oui la montagne est belle et beau même l'abîme,
Mais plus beau que l'autel encore est la victime,
Plus belle que Vénus est encore Psyché.
Elle est seule, et du front son voile détaché
Tombe et montre à demi sa nudité sublime.

Blanche comme le marbre et pure comme lui,
Elle est nue et pourtant sa chasteté l'ignore,
Et le dernier rayon dont le couchant a lui
Dans cette pureté croit saluer l'Aurore ;
Elle est nue et pourtant miroirs des lacs d'azur,
Glaciers, cristal des eaux, neiges immaculées,
Qui du pas des humains ne sont jamais foulées,
Près de sa pureté rien ne semble aussi pur.

Et toute la nature en la voyant si belle
Devant elle s'incline et semble l'adorer ;
Son voile en la couvrant l'ose à peine effleurer,
Les vieux pins décharnés tendent leurs bras vers elle
Et l'on entend au loin les cascades pleurer.

Ah ! Vénus, il est vrai, tu peux être jalouse,
Impudique déesse, on échappe à ta loi ;
Courtisane des Dieux, leur sœur et leur épouse,
Ton règne allait finir ; il est temps, venge-toi.

Et déjà sur les monts l'ombre du soir se glisse,
Elle entoure le roc de gouffres ténébreux ;
C'est de là que soudain !... rampant, livide, affreux !...
— Psyché courbe la tête ; elle attend son supplice.

Certes le sacrifice il était accepté ;
Son âme est le trésor de force et de tendresse,

La flamme dont son corps reflète la beauté ;
Mourir pour tout un peuple est une haute ivresse,
Elle en savoure encor l'austère volupté.

Mais mourir dans la nuit !... Comment? comme une proie,
Sentir sans l'avoir vue une dent qui vous broie,
Être prise, enlacée !... et Psyché dans sa chair
A toutes les horreurs du martyre... — Elle pleure
Et, vaincue, elle attend ! — Lentement passe l'heure
Et trop vite pourtant !

Mais quel souffle dans l'air,
Quel zéphyr embaumé, quelle haleine l'effleure ?
De quel étrange éclat ces monts sont-ils nacrés ?
De quelles profondeurs montent ces chants sacrés ?
Ces nymphes à genoux pourquoi l'entourent-elles ?
Entend-elle des voix ou des battements d'ailes ?
Et ce blanc papillon jouant dans ses cheveux...
— Sous ce baiser si doux il semble qu'on expire, —
Est-ce lui qui murmure, est-ce lui qui soupire
Comme un premier amour à ses premiers aveux?

« Rassure-toi, Psyché ; le monstre de l'oracle
« C'est moi, moi le Sauveur qui te défends des Dieux ;
« Ne cherche pas pourquoi l'Amour fait ce miracle
« On ne le cherche pas ailleurs que dans tes yeux.

« Je t'aime et mon amour est un amour suprême
« Qui ne ressemble pas aux caprices d'un jour ;
« Le Dieu qui fait aimer pouvait aimer lui-même,
« Mais toi seule, Psyché, devais charmer l'Amour.

« Le redoutable Eros est un Dieu vierge encore ;
« Il réservait son cœur à ta virginité ;
« Sois l'épouse, ô Psyché, de l'amant qui t'adore
« Et qui pour son amour veut une éternité. »

Il dit, et de la nuit la majesté sereine
Redouble les rayons de ses astres de feu ;
Les nymphes, les zéphyrs accompagnent leur reine
Sur leurs ailes portée au palais de son Dieu.

Ce palais ignoré du ciel et de la terre
Du chaste et pur amour est le temple et l'autel ;
C'est là que s'accomplit le solennel mystère,
L'âme humaine est unie à l'Amour immortel.

A. MONY.

PREMIÈRE CONTRIBUTION

A LA

FLORE DU BOURBONNAIS

Au cours de mes herborisations en 1892 dans le département de l'Allier, il m'a été donné d'observer à nouveau ou de découvrir plusieurs plantes que M. Migout n'indique pas comme appartenant à la Flore du Bourbonnais. J'ai pensé qu'il pourrait être utile de soumettre à la Société d'Emulation ces courtes observations.

Voici la liste de ces plantes, accompagnée de quelques notes descriptives.

Artemisia Verlotorum LAMOTTE.

Souche peu épaisse, donnant naissance à de nombreux rameaux souterrains, minces, souvent très longs, terminés par un bourgeon, garnis d'écailles éloignées. Tiges de 8-20 décim. cylindriques, fortement striées-simples ou rameuses. Feuilles vertes et glabres en dessus ; blanchâtres, tomenteuses en dessous, les inférieures bipinnatifides, les moyennes pinnatifides à 5-9 segments entiers, les supérieures trifides ou simplement entières, lancéolées aiguës, toutes à lobes lancéolés aigus. Inflorescence tantôt en épi simple penché au sommet, tantôt en panicule formée d'un grand nombre de petits rameaux inégaux. Capitules sessiles et isolés à l'aisselle d'une bractée, un peu plus gros que ceux de l'*A. vulgaris L.*, d'abord oblongs, puis subarrondis ; écailles de l'involucre ovales, oblongues obtuses, étroitement scarieuses sur les bords, d'un vert cendré ou rougeâtre, légèrement tomenteuses, puis glabres. Fleurs à corolle rougeâtre glabre, à tube allongé, non glanduleux.

Cette plante me paraît suffisamment distincte de l'*A. vulgaris* pour former, sinon une espèce, au moins une variété bien caractérisée.

J'ai retrouvé en 1892, en plusieurs endroits, l'*A. Verlotorum*, qui fut signalée à Plaisance, près de Moulins, dès 1888, par M. l'abbé Bourdot (1). Elle doit être maintenant considérée comme appartenant à notre Flore (!).

Collomia glutinosa BENTH. (famille des Polémoniacées).

Plante annuelle, dressée, simple ou rameuse, de 1 à 6 décim., à feuilles sessiles, simples, lancéolées aiguës, alternes. Inflorescence poilue-glanduleuse, glutineuse, compacte, terminant la tige et les rameaux. Calice campanulé, persistant, à 5 lobes triangulaires aigus, poilus glanduleux; corolle rose à 5 lobes, à tube grêle ; capsule trigone à 3 valves ; fleurs à peine pédonculées. Originaire de la Californie.

En 1888, M. Bourdot signalait cette plante à Moulins, dans les sables de l'Allier, près de la gare des Bateaux. Je l'ai revue cette année dans cette même station. Peut-être finira-t-elle par se fixer définitivement sur les rives de l'Allier.

Dactylis glomerata L. Var. **Treyviana** LASSIMONNE.

Sous ce nom, j'ai précédemment décrit (2) une variété panachée de *Dactylis glomerata* L. Le pied mère a produit de nombreuses touffes nouvelles, grâce aux soins éclairés de M. Treyve, horticulteur à Yzeure.

Orchis albida SCOPOLI.

Tubercules profondément lobés ; fleurs petites, à périgone d'un blanc jaunâtre, en épi serré, subcylindrique ; bractées égalant l'ovaire ; labelle trifide ; éperon deux fois plus court que l'ovaire.

Cette plante, qui ne se trouve qu'à de grandes altitudes, a été signalée dans le Forez, au massif de Pierre-sur-Haute, où je l'ai rencontrée en 1891. Je l'ai cueillie le 5 juillet dernier, au sommet du Montoncel, au cours d'une herborisation avec M. Arbost, de Thiers.

(1) *Rev. scient. du Bourb. et du Cent. de la Fr.*, t. I, p. 138.
(2) *Rev. scientif. du Bourb. et du Cent. de la Fr.*, 1891, p. 189.

Orchis alata FLEURY.

[*Orch. des environs de Rennes*, p. 17 (1819) (*O. morio-laxiflora*].

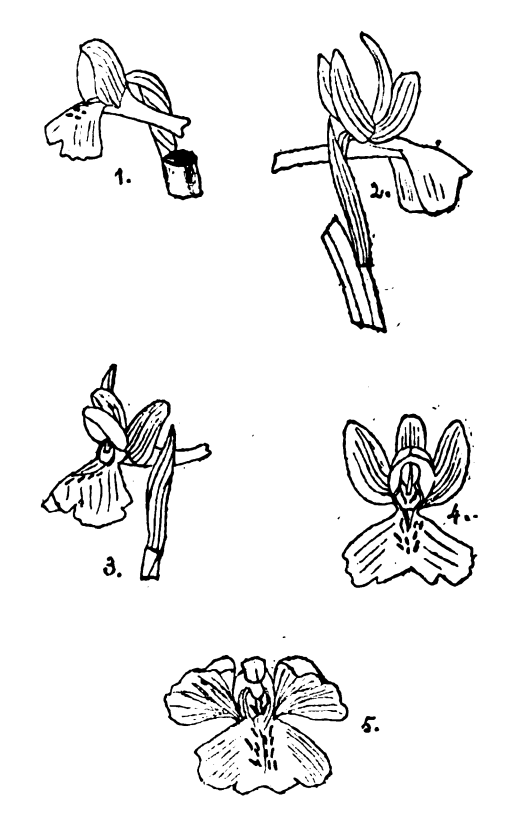
Tubercules simples, arrondis ou presque. Tige de 2-4 décim., cylindrique, fistuleuse, striée au sommet. Feuilles non tachées, lancéolées linéaires aiguës, peu canaliculées. Epi assez serré, à fleurs grandes, *violacées* et *non d'un rouge pourpre*. Divisions externes du périanthe *non conniventes* en casque, mais *étalées* sur un même plan, à nervures vertes ou pourpre-verdâtres, visibles seulement par transparence. Bractées égalant à peu près l'ovaire, ou le dépassant un peu, les supérieures plus ou moins colorées. Labelle large, à trois lobes presque égaux, d'une teinte plus claire à la gorge, mais parsemé de taches plus foncées, sous forme de points, stries, etc., comme chez *O. morio* L. ; lobes latéraux ordinairement étalés et non rabattus.

J'ai cueilli cette plante dans une prairie située sur le bord de la route de Paris, sur la commune d'Avermes (Allier). M. le Dr Gillot, d'Autun, à qui j'en ai soumis quelques échantillons, a bien voulu confirmer ma détermination.

L'*Orchis alata* se distingue à première vue, et même de loin, de l'*O. laxiflora :* par sa couleur rouge-violacée ; par la disposition caractéristique des divisions externes du périgone qui sont étalées, et des lobes latéraux du labelle, et par la ponctuation du labelle. Il ne saurait se confondre avec l'*O. morio* qui a l'épi court, pauciflore, et les divisions externes du périanthe conniventes. Par ses feuilles, il ressemble surtout à l'*O. laxiflora*, bien qu'elles soient moins longues, raides, dressées et canaliculées qu'elles ne le sont chez ce dernier. Son port, son inflorescence, l'en rapprochent également. La coloration des fleurs et des nervures des divisions externes de la fleur, la ponctuation et la forme du labelle, la forme et la grosseur des tubercules, le rapprochent de l'*O. morio*.

Par ses caractères, l'*O. alata* semble donc participer de l'*O. morio* et de l'*O. laxiflora*, en ressemblant toutefois un peu plus à ce dernier ; c'est dire qu'il en est un hybride. Les circonstances dans lesquelles j'ai récolté les échantillons que je possède, m'engagent à conclure dans le même sens. L'*O. laxi-*

flora croissait dans la partie la plus humide de la prairie, l'*O. morio* dans la partie la plus sèche, l'*O. alata* dans la zone intermédiaire. Tandis que l'*O. alata* était en pleine floraison, l'*O. morio* achevait la sienne et l'*O. laxiflora* la commençait seu-



Légende : — 1. *Orchis morio* L. (1 fl. grand nat.). — 2. *O. latiflora* L. (1 fl. grand. nat.). — 3 et 4. × *O. alata* Fleury (1 fl. grand. nat.). — 5. × (?) *O. alatiflora* (1 fl. grossie 1 fois et demie).

lement. Je suis donc amené à identifier la plante d'Avermes à l'*O. alata* Fleury et à la considérer comme un hybride de la forme *O. morio-laxiflora*. C'est l'avis de M. G. Camus en ce qui concerne le véritable *O. alata* Fleury.

× (?) **Orchis alatiflora** LASSIMONNE.

(*Rev. scientif. du Bourb. et du Centre de la Fr.*) × *O. alata* forme *alatiflora* LASSIMONNE. [In G. Camus : *Monographie des Orchidées de France, Journal de Botanique*, 1892, *p.* 408.]

Deux tubercules simples, ovoïdes ou arrondis. Tige de 1 à 2 décim., *fistuleuse*, dressée, cylindrique, striée au sommet. Feuilles non maculées, les inférieures oblongues, obtuses, non canaliculées, les supérieures aiguës, engaînantes, n'atteignant pas l'épi. Bractées colorées, minces, les supérieures à une nervure, égalant environ l'ovaire qui est tordu et plus court que chez l'*O. laxiflora*. Labelle large, à trois lobes, le médian bien prononcé et échancré, les latéraux crénelés et plus ou moins déjetés, à coloration plus claire vers la gorge et le milieu, mais relevée de lignes et de ponctuations plus foncées. Eperon à peu près cylindrique, obtus, parfois un peu élargi et échancré au sommet, égalant environ l'ovaire ou un peu plus court. Sépales latéraux, à nervures plutôt colorées que verdâtres, élargis au sommet, plus ou moins sinués crénelés ; vus par leur face interne, ils sont concaves du côté du sépale médian avec lequel ils sont peu ou pas connivents, étalés ou déjetés par leur bord externe et marqués parfois de ponctuations semblables à celle du labelle ; à mesure que la floraison s'avance, ils s'étalent et deviennent à la fin convexes et plus ou moins renversés. L'épi floral est très court et composé de 3-8 fleurs d'un rouge violacé, parfois roses. Port général de l'*O. morio*.

Cet *Orchis* a été trouvé en assez faible quantité, le 8 mai 1892, dans les prairies de Labrosse, commune d'Yzeure (Allier). Il croissait en mélange avec l'*O. morio* L. Je n'ai pu découvrir sur place quelle autre espèce aurait pu produire avec l'*O. morio* cette forme curieuse.

M. G. Camus voulut bien l'examiner. « L'*O. morio*, » m'écrivit ce botaniste (1), « s'hybride facilement avec les espèces voisines, *O. mascula*, *laxiflora* et *palustris*. Les faits d'hybridation sont plus nombreux entre *O. laxiflora* et *O. morio*. Il existe, entre ces deux plantes, des hybrides formant deux séries. Les hybrides du premier degré se rattachent à des formes assez stables rapprochées de l'*O. morio* ou de l'*O. laxiflora*, suivant

(1) G. CAMUS, in litt., 21 mai 1892.

le rôle des parents. *O. morio-laxiflora* est la moins rare de ces formes ; c'est à elle, je crois, qu'il convient de conserver le nom d'*O. alata* Fleury. La forme *O. laxiflora-morio* est la plus rare, il en existe trois ou quatre exemplaires seulement au Muséum : j'en possède aussi quelques-uns, et je n'hésite pas à rapprocher votre plante de l'*O. laxiflora-morio.* »

J'ai donné à cette intéressante forme le nom d'*alatiflora* à cause de ses fleurs qui paraissent véritablement ailées, en la rattachant provisoirement, sur l'autorité de M. G. Camus, au groupe des hybrides entre *O. morio* et *O. laxiflora*, c'est-à-dire au groupe × *O. alata.* C'est ainsi que M. G. Camus en publia la description sous la désignation × *O. alata* forme *alatiflora* Lassimonne (1). Cet auteur ajoutait d'ailleurs la note suivante : « Cette forme curieuse a l'*O. morio* assurément pour l'un de ses parents. Une étude ultérieure sur place fera connaître probablement l'autre parent. »

Je crois qu'en l'état d'ignorance où l'on est sur l'origine de cet intéressant *Orchis*, dont nous ne connaissons sûrement qu'un seul parent, l'*O. morio*, si c'est bien un hybride, tout en le rapprochant autant qu'on le voudra de la forme × *O. laxiflora-morio*, il vaut mieux le désigner sous le nom d'*O. alatiflora*, qui n'en peut pas indiquer une fausse origine.

× **Orchis Lebrunii** [G. Camus].

× *Orchi-Gymnadenia Lebrunii* G. Camus (*Bull. Soc. Bot. de Fr.*, 1891, page 351-352). (*Orchis conopea-latifolia*).

Le 4 juin 1892, j'ai trouvé trois pieds de cet hybride dans une prairie de la commune de Trevol (Allier), au point donné par les éléments suivants :

C. Min. Int. au 1/100.000 : 1° 0′ + 6^{mm} E., 46° 37′ + 4^{mm} 5 N.

Voici la description relevée sur ces trois échantillons :

Deux tubercules palmés. Tige de 2 à 3 décimètres, assez grêle, fistu-

(1) G. Camus. *Monographie des Orchidées de France* (Journal de Botanique, 1892, page 408).



leuse, cylindrique à la base, striée-anguleuse au sommet, feuillée, dressée. Feuilles inférieures engaînantes à la base, dressées, canaliculées surtout au sommet, les moyennes acuminées. Bractées variables, les inférieures dépassant ou non les fleurs, plus courtes que chez *O. latifolia*. Fleurs petites comme dans *O. conopea*. Périanthe de l'*O. latifolia* réduit en grandeur, d'un rose violacé, relevé de lignes foncées sur le labelle et les ailes. Eperon descendant, un peu plus long que le périanthe ou l'égalant à peu près.

Ces plantes croissaient au milieu d'*O. latifolia* et *conopea*. J'en envoyai une vivante à M. G. Camus qui l'identifia, malgré deux différences très légères, à son × *Gymnadenia Lebrunii* (1). M. Camus avait décrit sous ce nom, en 1891, un hybride entre les *O. Conopea* et *latifolia*, recueilli aux environs de Cauterets par M. Achille Lebrun. Les seules différences à noter entre la plante des Hautes-Pyrénées et celle de l'Allier sont de bien peu d'importance, comme on en peut juger. Dans la première, les feuilles sont pourvues de macules obscures et les bractées inférieures dépassent assez longuement les fleurs. Dans la seconde, les feuilles ne sont pas maculées et les bractées sont moins longues. Il n'existe entre les deux aucune autre différence (2). Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter à la description donnée par M. Camus (*Bull. Soc. Bot. de Fr.*, 1891, p. 352). La dénomination de × *O. Lebrunii* [G. Camus] convient donc à la plante de Trevol. Cette découverte est intéressante, car cet hybride n'a encore été signalé qu'une seule fois par M. Camus lorsqu'il le décrivit.

Xanthium spinosum L. (famille des Ambrosiacées).

Plante annuelle, rameuse, épineuse; feuilles blanches en dessous, étroites, cunéiformes, à 3-5 lobes, le terminal plus grand. Fleurs vertes, les femelles géminées, complètement renfermées dans un involucre surmonté de deux longues pointes au milieu desquelles passent les styles.

Cette plante étrangère avait été signalée en 1888 par

(1) G. Camus, in litt., 20 juin 1892.
: G. Camus, in litt., 20 juin 1892.

M. l'abbé Bourdot (1), à Moulins, aux environs du quartier de cavalerie. Je l'ai cueillie moi-même en 1892, près de l'extrémité occidentale du pont de pierre sur l'Allier, à Moulins. Elle semble donc vouloir se fixer chez nous. De nouvelles observations viendront nous renseigner sur ses intentions probables.

—

Mes notes de topographie botanique de 1892 ne renferment rien de bien saillant. Les observations les plus intéressantes ont trait au Montoncel. J'en ai rapporté en effet, outre l'*Orchis albida* cité tout à l'heure, les espèces suivantes qui y avaient été déjà signalées, ce qui m'a permis d'en constater à nouveau l'existence dans le département de l'Allier ou sur sa limite :

Viola suditica.
Dianthus sylvaticus.
Chœrophyllum cicutaria.
Conopodium denudatum.
Meum athamanticum.
Arnica montana.
Doronicum austriacum.
Leontodon pyrenaïcus.
Andromeda polifolia.
Oxycoccos palustris.
Thesium alpinum.
Allium victoriale.
Eriophorum vaginatum.
Scirpus cœspitosus.

S.-E. Lassimonne.

(1) *Rev. scientif. du Bourb. et du Cent. de la Fr.*, 1888, p. 136.

BRONZES GALLO-ROMAINS

Communication faite par M. A. Bertrand à la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, séance du 4 novembre 1892.

MESSIEURS,

Le moulage que j'ai l'honneur de vous présenter est celui d'un très intéressant petit vase de bronze mesurant en hauteur de même qu'en diamètre pris à la panse, $0^{m}10$. Il est en forme d'urnette sans anse, avec le pied à peu près égal au goulot, lequel n'a point de versoir particulier et est orné d'un gros perlé ; au-dessous, une doucine répétant celle du bas et deux petits filets, à peine accusés, raccordant la partie ovoïde ornée, en fort relief, de six personnages mythologiques dont voici la description :

C'est d'abord Hercule, debout et nu, étouffant dans ses bras vigoureux le géant Antée dont les jambes sont en l'air et la tête en bas. Le vainqueur à longue barbe est bien campé, comme il convient dans une semblable lutte.

A sa gauche est un personnage nu seulement dans sa partie inférieure ; il court à droite et semble porter en chacune de ses mains une bourse.

La troisième figure représente, en gaîne ou en cariatide moulurée à la base, un double dieu portant sur l'épaule droite la peau du lion de Némée, qui pend jusqu'à terre, et soutenant de la main droite un caducée appuyé du même côté sur l'épaule. C'est donc un Hercule-Mercure.

Vient ensuite un groupe représentant encore Hercule, probablement dans le commencement de la lutte avec Antée, je dis probablement, car les deux têtes des lutteurs ne sont pas venus de fonte ; en tous cas, ces lutteurs nus sont aux prises, on devine le nom du vainqueur, qui soulève son adversaire au-dessus du sol, cherchant à l'étouffer.

Entre ce groupe et le personnage suivant, à la hauteur des têtes, se trouve une couronne terminée à sa base par deux longs rubans.

Le cinquième personnage, nu dans sa partie inférieure, marche à droite ; il est vêtu d'un court *sagum ;* de la main

droite, à la hauteur de l'estomac, il tient une bandelette qui, contournant ses épaules, semble être retenue de la main gauche et se terminer par une partie ronde qui porte sur la cuisse.

Le sixième et dernier représente, en gaîne, un Hercule nu, portant de la main droite à l'épaule la massue, et de la gauche la peau du lion, dont la queue pend à terre auprès d'un haut trépied surmonté d'une couronne à bandelettes venant s'appuyer sur la coupe.

Les divinités ou personnages dont il vient d'être question ont de $0^{m}06$ à $0^{m}07$ de hauteur et ont un relief de $0^{m}004$ à $0^{m}005$; ils étaient obtenus par une série de poinçons avec lesquels le bronzier avait décoré son moule en creux, afin de les obtenir en relief après la fonte, absolument comme les potiers-modeleurs opéraient pour les vases et les moules de terre cuite ; et de fait, je l'ai déjà observé, à propos d'un splendide vase de bronze découvert dans un puits antique à Néris, par le F. Vincent (1), vase dont l'anse portait en décoration divers sujets répétés sur un autre en terre cuite trouvé par moi dans les officines de potiers-modeleurs de Vichy : fait dont la constatation m'a amené à croire que les bronziers romains ou gaulois de Vichy empruntaient les poinçons des potiers pour décorer leurs œuvres, ou s'en étaient procuré de semblables chez les artistes qui les avaient vendus aux potiers. Au reste, le vase de bronze que je viens de décrire est également gallo-romain ; il a été découvert dans le polyandre ou nécropole de Vichy, il y a une cinquantaine d'années ; il a été en premier lieu donné ou vendu à M. Lacouture, alors notaire à Cusset, qui le céda ensuite à M. Déboudet, de Saint-Félix, lequel, sur ma demande, a bien voulu m'autoriser à en prendre un moulage et à en faire exécuter une photographie pour le Musée départemental. Un fac-simile d'une aussi belle pièce de l'art gaulois offre déjà un grand intérêt.

C'est également de Vichy que j'ai pu me procurer les deux

(1) Acheté par le Musée de Saint-Germain sur mes indications.

très intéressants fragments de statues antiques de bronze trouvés, il y a à peine un mois, dans des déblais de constructions près de l'ancien cimetière.

L'un est un fragment du pied gauche d'une statue de grandeur naturelle. Cette statue, celle d'un homme, devait être belle, à en juger par le peu qui en reste. Il est à remarquer que le petit doigt est très sensiblement en retraite sur le quatrième. Une réparation du pied ou une partie de vêtement était-elle raccordée auprès de la cheville intérieure ? On voit là que le métal, pourtant de peu d'épaisseur, a été diminué de la moitié et à côté un petit espace carré de 0m005 ayant au centre un trou pour y fixer une vis destinée à un raccord.

L'autre fragment, provenant d'une statue de femme, aussi de grandeur humaine, est une portion de la main droite à laquelle manquent le pouce et les deux phalanges des quatre autres doigts ; en faisant observer que le petit doigt était incliné en dedans, bien que l'annulaire ne subisse pas la même flexion, ce qui n'est guère possible dans la réalité, à moins que cette main ne soit appuyée sur un vêtement ou une partie du corps ; le dessus de la main offre de la finesse comme il convient à une main de femme. Celle d'un homme présenterait forcément plus de relief pour l'indication des veines et des muscles. Les doigts sont en métal plein, mais nous n'avons pas la paume, qui peut-être n'était pas visible, si elle s'appuyait, comme je le suppose, à la statue.

Tout incomplets qu'ils sont, ces deux fragments méritaient d'être recueillis. Ils s'ajoutent à tous les documents que nous avons déjà sur le passé de la station thermale qu'affectionnaient les Gaulois et les Romains, dont les divinités ou les empereurs, représentés par de hautes statues, nous révèlent tant de choses.

Espérons que l'on découvrira par la suite d'autres débris.

Moulins, 4 octobre 1892.

A. BERTRAND.

INVENTAIRE

DES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES EN BOURBONNAIS EN 1892

11e ANNÉE

TEMPS PRÉHISTORIQUES

ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE.

Pierre taillée.

Une nouvelle et importante station nous a été révélée à Saint-Léger-des-Bruyères. Elle est caractérisée surtout par la présence de lames et de pointes taillées dans le silex importé de *Pressigny-le-Grand* (Indre-et-Loire). C'est par Hérisson, Cosnes, etc., qu'avait lieu vraisemblablement cette importation.

Villefranche nous a fourni, avec un beau couteau en silex à cran, N. C., n° 676, le plus remarquable nucleus de notre collection (n° 675). C'est un prisme en magnifique jaspe sanguin agatisé, ayant 10 c. de hauteur, presque cylindrique.

Aux environs de Moulins, sur le bord du chemin de Plaisance, une belle hache chelléenne avec talon a été trouvée. Sa forme est allongée et les enlevages sont faits très intelligemment par retouches (N. C., n° 733).

Beaulon a fourni un couteau habilement retouché en silex pyromaque (n° 620).

Aux Chavannes, commune de Chassenard, un quiosse, instrument à polir, à aplanir les peaux, ovoïdal en silex (n° 623).

Aux Guillots, à Molinet, une tête de lame chelléenne à talon, deuxième période de la pierre taillée, en silex, fort bien retou-

chée (n° 490), un racloir double (n° 491), deux haches longues (nos 492 et 493).

A Monétay-sur-Loire, un beau couteau en silex noir, un autre en silex de Pressigny-le-Grand, et un polissoir rectangulaire en grès fort usé.

A Chavenon, un couteau en silex blond à trois tailles a été trouvé dans le curage de l'étang des Fallières (n° 519).

Les stations des Jendumets, commune de Saint-Ennemond, ont fourni un admirable couteau en silex, long de 0,27 c., vendu à un étranger.

Une scie à encoche provient de ces stations (n° 510), avec un alaisoir, un large racloir, deux flèches moustériennes, une hache chelléenne en silex de Tilly (nos 505 à 589) et un fragment de hache en *psaronius* de Messarges ; c'est la première fois que nous trouvons ce bois fossile utilisé dès les premiers temps préhistoriques.

Deux grattoirs en silex, un instrument en silex roulé ressemblant à un harpon, un couteau à deux grandes tailles en silex de Tilly, un percuteur à bords droits pour façonner les flèches, une flèche large à tranchants aigus, un éclat de jaspe rouge aiguisé en flèche, deux autres flèches du Moustiers (nos 495 à 504).

Aux Péchins, commune de Gennetines, un grand grattoir carré (n° 621). Aux Bardets, une flèche longue en feuille de saule, caractère du moustérien, une aiguille très fine bien retouchée, une scie, un grattoir. La plupart de ces divers instruments sont en silex blanc, couleur qui ne se rencontre que dans les débris de cette station (nos 660 à 665).

Un alaisoir provient des Driats.

Des Forêts : une pointe de flèche (n° 754) et deux pierres figurées nos 752 et 753. Ces singulières pierres, complètement étrangères au pays, ont été apportées dans cette station à cause de leurs formes ; on en retrouve dans ce genre jusque dans les tombelles gauloises et gallo-romaines. Sans représenter des figures parfaitement définies, ces pierres affectent

des formes bizarres, singulières ; l'une est un beau galet plat en silex, usé, poli par les eaux et très originalement découpé sur les bords ; la seconde est en calcaire de Patry (Neuvy) ; elle donne en relief le profil et le galbe d'une tête de loup, la gueule ouverte, avec l'indication des oreilles ; les yeux sont saillants.

A Trevol a été trouvé un grand racloir arqué en silex jaune.

Et à Millepertuis, commune d'Yzeure, une pierre large et plate de couleur noire, à grain fin ; elle porte un trou rodé sur les deux faces à son extrémité (n° 532).

ÉPOQUE NÉOLITHIQUE.

Pierre polie.

Il a été découvert :

A Bourbon-l'Archambault, une hache en jadéite de 40 × 29 et de 12 c. de hauteur.

A Plaisance, commune d'Yzeure, une belle flèche barbelée avec soie.

Aux Guillots, commune de Molinet, une hache polie en silex de petite dimension (n° 491) et une autre en silex rose, avec larges veinules rouges (n° 700).

A Mortillon, commune de Coulanges, un torques (n° 445) en micaschiste verdâtre, poli sur les deux faces et percé d'un large trou au centre perforé et alaisé sur les deux faces, d'une grande dureté.

A Lucenay-la-Vallée, près Gennetines, une remarquable flèche en silex rouge (n° 729), l'ébauche d'une autre flèche à ailerons (n° 728), une flèche plate retouchée (n° 726), un instrument allongé à façonner les flèches (n° 725) et enfin un éclat en silex jaune retouché dont les profils correspondent à celui d'un buste d'enfant.

Ces profils sont aujourd'hui une question importante tout à fait neuve, pour laquelle nous prenons rang d'inscription. Nous en connaissons quatre à Vichy, sept à Autun et cent

vingt dans le Berry. Nous étudions en ce moment ces premières manifestations de l'art statuaire.

Les Péchins nous ont fourni de belles flèches (nos 705 à 712), des pointes moustériennes, une flèche ovale, une flèche solutréenne, deux couteaux en silex de Neusy, des grattoirs, une hache en schiste, enfin un instrument en silex avec arête épaisse, terminé en pointe très résistante, comme le pourrait être un trépan, instrument qui a existé, puisque la trépanation était pratiquée par les troglodytes du Midi de la France.

Saint-Ennemond a fourni plusieurs haches en schiste de Saint-Aubin et de Gilly (nos 698-699).

A Gennetines, lieu dit les Petites-Forêts, une belle flèche lancéolée avec retouches a été trouvée (no 600).

Et à Lapalisse, une très belle hache polie en silex, longue de 0,20 c. ; le tranchant est légèrement brisé, la pointe a disparu.

Nous rapportons à cette époque une petite boule ronde en schiste noir de 0,10m environ de diamètre, portant sur toute sa surface des sigles gravés à la pointe et dont plusieurs se rapportent aux lettres cunéiformes ou à celles de l'alphabet phénicien, trouvée aux Bardets, commune de Gennetines (Allier).

Enfin nous avons recueilli dans la partie supérieure de la marnière des Creilles, à Vierzon, une boule en terre sigillée, cuite, ornée de sigles faits au pointillé et que nous citons à cause du rapprochement avec celle que nous indiquons.

ÉPOQUE GAULOISE.

Une douille en fer à ailerons, paraissant être la terminaison intérieure de l'*angon*, provient du Dunum de Lucenay-la-Vallée, point stratégique tout particulièrement étudié par nous.

Un vase apode en terre grise, construit à la main et muni de deux mamelons placés pour la suspension, de forme sphé-

rique, muni d'un col droit et mesurant 0,17 c. de hauteur et 0,15 c. de diamètre, très curieux, bien complet, provient des berges de l'Allier, à Bagneux. Coll. Martin à Moulins.

Un beau sanglier en bronze ciselé a été trouvé à la Font-Saint-Martin à Molinet. C'est un intéressant spécimen de l'art gaulois.

M. l'abbé Moret, curé de Saint-Menoux, a fait dans cette localité, lieu dit le Joux (*Jovis*), les fouilles d'un monticule de pierres brutes en forme de tumulus et a exhumé : 1° deux poignards en bronze coulé et ornés sur les plats de stries parallèles, manches d'ivoire ou de corne, mais pas en bois ; 2° un bracelet en bronze ; 3° une épingle avec tête sphéroïdale, la moitié d'une autre en même métal, deux fragments de silex taillés, les ossements d'une personne adulte, ceux d'un enfant et le squelette d'un cheval.

Enfin des poteries mates, montées à la main sans l'aide du tour, lissées à l'ébauchoir et apodes, munies d'anses formées par des mamelons d'argile percés transversalement et appliqués sur les parois.

Ces objets sont restés en la possession de M. Moret.

ÉPOQUE ROMAINE

Une incinération à ustion a été mise au jour dans la tranchée d'un fossé au domaine des Péchins à Gennetines ; elle se composait de plusieurs vases en terre grise dont un seul, orné d'imbrications en relief d'un bon effet, était resté intact. Il avait été recouvert d'une engobe stannifère et il provient des officines de Vichy. L'incinération avait eu lieu sur place, les vases étant placés au centre du dépôt de cendres et de charbons.

Ont été faites en outre les trouvailles suivantes :

A Vichy, une bague en fer avec chaton en lapis-lazuli, représentant un empereur romain du Bas-Empire.— Coll. Luguet, de Clermont.

A Gannat, une urne cinéraire en verre irisé contenant des ossements calcinés ; une pièce de billon très fruste au type des Posthume faisait partie de cette sépulture. L'urne était déposée dans une grosse pierre dans laquelle elle avait été pour ainsi dire enchâssée. — Coll. Bonneton à Riom.

A Cusset, un denier d'argent de la famille consulaire VIBIA (N. C.).

Au champ Bourbon, à la nécropole de Cé, commune de Chassenard, une lampe funéraire en terre blanche ornée de zones parallèles de couleur jaune et d'une large rosace en dessous, un coq en terre blanche des officines de Toury-Beauvoir, un vase à parfums en même terre, formé d'une élégante tête de femme retouchée, dont le type a été donné par Tudot ; puis un objet en bronze qui pouvait bien être une frette de roue de char.

A Sauvagny-le-Comtal, non loin de Cosnes, dans un champ du domaine de Lindron et renfermé dans un grand vase en terre noire mate dont le fond était marqué d'une croix en graffito, un intéressant petit trésor comprenant : un collier en or formé de maillons doublement cerclés de 0,80 c. de longueur, auquel collier étaient suspendus deux jolis petits médaillons en or, gravés et ajourés ; trois bagues en or ornées chacune d'intailles en jaspe ou en cornaline représentant des figures de divinités ou d'animaux ; une bague en argent avec chaton en or sertissant une intaille rouge ; une bague en fer recouverte d'argent à bossettes losangées ; cent grands bronzes très frustes de l'empereur Tibère à Posthume ; deux grands bronzes bien conservés de Lucius Vérus et un seul moyen bronze de Marc-Aurèle, avec beaucoup d'autres appartenant aux impératrices ; et enfin cent cinquante deniers d'argent et de billon, depuis les Antonin jusqu'à Gordien III, avec quelques types des impératrices. Pas de types rares. — Coll. Collinet.

A la Croix-Mont-Rocher, commune de Saint-Menoux, une *manse* importante révélée par des médailles (Antonin), des

meules, des tuiles à rebords et beaucoup de débris de vases.

Dans le domaine des Chavannes, à Chassenard, au-dessous des fondations romaines signalées précédemment, des silex taillés et polis, des affutoirs en quartzite, de belles flèches à ailerons en silex de Pressigny-le-Grand, un quiosse poli sur toutes faces en quartz hyalin.

Tout à côté des ruines des habitations romaines, ont été recueillies des médailles de bronze et d'argent de Néron et de Vespasien, ayant presque toutes subi l'action du feu ; plus, beaucoup de vases en terre blanche avec zones rouges et jaunes (officines de Vichy), un vase en terre rouge ornée (officine des Martres-de-Veyre (P.-de-D.), des fragments de mairées, des débris de grandes urnes en verre irisé, une fibule en bronze argenté d'un travail très délicat, une meule ronde en grès rouge de Liernolles de 0,90 c. de diamètre, des urnes, des amphores sur les anses desquelles sont les noms suivants : PATERNUS. F. M. | CRETTOF | MATITVVS FE | BALBINUSF | et plusieurs autres.

A citer encore une plaque de ceinturon en bronze, rectangulaire de 4×3, portant encore les rivets qui retenaient les bords en cuir ; elle est entièrement gravée et les gravures sont incrustées d'argent, avec rosace entourée de feuilles de fougère ; deux très beaux couteaux, dont les lames en fer sont rivées à de superbes manches en bronze représentant, l'un un phoque et l'autre un animal à double face.

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

MOYEN AGE.

Un saïga d'argent très beau de conservation a été trouvé dans un jardin de l'un des faubourgs de Moulins. Il appartient au roi Théodebert, dont les monuments monétaires sont très rares.

A. Tête barbare vue à droite THEOD.....



R. Croix à branches égales cantonnée de quatre globules.... à l'exergue : REMS, frappé à Reims. — Coll. Grange, à Clermont.

A Hérisson, quatre grands écus d'argent du roi René d'Anjou et fort bien conservés.

Près de là, à Cordes, cinq plaques d'argent de Guillaume III l'Insensé (1355-1389). Plusieurs jetons du roi Edouard III ou IV d'Angleterre, au type des Esterlings, puis des deniers féodaux d'Eudes de Déols et des deniers anonymes d'Issoudun « *Exolduni* », ces derniers peu communs.

A Diou, 189 écus d'or cachés dans la cavité d'un gros morceau de bois ; ils appartenaient aux règnes de Charles V, Charles VI et de Louis XII ; plusieurs avaient été frappés pour le Dauphiné et le duché de Bretagne.

A Néris, près du chemin de Villebret, plus de 1,800 deniers d'argent royaux ou féodaux enfermés dans un vase en terre blanche à très large col ; c'est précisément à cette conformité du vase que l'on doit la détérioration de ces deniers, qui auraient été des plus intéressants à cause de leur grande variété ; malheureusement ce trésor dont nous avons acquis une certaine partie ne présentait que des pièces altérées par l'oxydation. — Les royales appartenaient aux rois suivants : Philippe Ier, frappé à Montreuil ; Louis VI ; Philippe II, Arras et Montreuil ; Louis IX, Tours ; Philippe III ; Philippe IV ; Louis X, Tours ; et Jean, lieutenant du royaume.

Parmi les féodales que nous avons pu déterminer, nous citerons : le comté de Bretagne, le comté de Blois, le comté de Chartres, le comté de Vendôme et le comté de Chateaudun.

TEMPS MODERNES.

SIGILLOGRAPHIE.

Nous possédons une matrice en cuivre d'un sceau de l'époque de Louis XIV intéressant le Bourbonnais ; il mesure 0,50 de

diamètre et porte au centre un lis accosté de M.S. et de six omégas ω, puis autour la légende suivante : MOVLINS DROITS DV ROY.

M. Bertrand a communiqué à la Société le sceau de Blain-le-Loup, seigneur de Veauce, dont la matrice originale est possédée par M. Tardif, de Randan.

Nous avons trouvé le sceau orbiculaire en argent du XVIIe siècle, du prieuré de Pontratier. Ce petit prieuré, sis en la commune de Charmeil, dépendait de Fontevrault. Ce sceau est d'une conservation parfaite.

DOCUMENTS.

Beaucoup de documents intéressant la province sont passés en vente publique à Paris et à Lyon ; ils ont été signalés aux familles intéressées au fur et à mesure que la mention en a été faite dans les catalogues de libraires.

Nous n'avons ici qu'à citer les suivants :

CUSSET. — DOYAT. — Document important sur parchemin daté du 30 juin 1485.

Doyat était natif de Cusset, où il est né en 1445 et décapité à Paris en 1499.

« Sentence du Parlement de Paris, contre Doyat, condamné « pour *Roberyes*, abbuz de justice et tiranies, exactions, pil-« lerges, calumnys, a estre batu nu de verges au cul d'une « charette en la court du palais royal et mesme condamnation « en la ville de Montferrant, la lengue persée d'un fer chauld « et une oreille coppée. »

SAINT-MENOUX. — Sentence de la vente du domaine de Muselly en 1687, signée par Mme Favier, alors abbesse du couvent des Bénédictines.

Mémoire imprimé de la Généralité de Moulins, dressé par ordre de Mgr le duc de Bourgogne en 1698 par M. Le Vayer, intendant du Bourbonnais.

Nous possédons ce mémoire, dont on connaissait plusieurs

copies manuscrites. Il est excessivement intéressant et mériterait d'être publié.

Trouvé dans le catalogue de novembre dernier de la librairie Saffroy, des Prés-Saint-Gervais, un parchemin daté du 4 novembre 1401, signé par Le Boursier, secrétaire de Louis II, duc de Bourbon. « Allocation par les généraux con-« seillers des aydes pour transport de deniers publics. Guil-« laume Larçonneur apporta à Paris 150 l. t. « *comme y puet* « *apparoir par deux descharges, de Michel du Sablon, etc., et par* « *Alexandre Le Boursier donnée darrain febvrier mil IIII pour Mons.* « *de Bourbon, montant à CL. C.* »

Francis Pérot.

CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

Ont été publiés en Bourbonnais depuis le 1er janvier 1893, les ouvrages suivants :

Compte rendu de la Société des sciences médicales de Gannat, année 1891-1892. Procès-verbaux et travaux divers. Gannat, imp. Marion, in-8° de 52 p.

Vieux souvenir de Mgr de Conny. Montluçon, imp. Herbin, in-12 de 160 p.

Annuaire de l'Allier, année 1893. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-16 de 607 p.

Le Véritable Almanach Bourbonnais. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-32 de 128 p.

Almanach de Liège, année 1893. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-32 de 128 pages.

Quelques mots sur la mort et les funérailles de Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins. Moulins, imp. Crépin-Leblond, in-16 de 32 p.

Le mythe de l'amour, comédie en un acte, par M. H. Faure (tirage à part de la *Quinzaine Bourbonnaise*). Moulins, Imp. Crépin-Leblond, in-8° de 39 pages.

L'église de Saint-Pourçain de Marigny, par M. l'abbé J.-H. Clément (tirage à part du *Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*). Moulins, imp. Et. Auclaire, in-8° de 19 p.

Compte rendu de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Moulins. Vichy, imp. Bougarel, in-8° de 36 p.

Le *Monastère de Sainte-Claire*, par M. A. Vayssière. Moulins, imp. Crépin-Leblond. in-8° de 35 p.

Société de Secours mutuels de Saint-François-Xavier, rapport de 1892, par M. Brugière de la Motte. Montluçon, imp. Maugenest, in-8° de 8 p.

Plus de privilèges pour les vins de sucre. St-Pourçain, imp. Dupuis, in-12 de 24 p.

Biskra, souvenirs d'un naturaliste, par M. Ernest Olivier (tirage à part de la *Revue scientifique du Bourbonnais*). Moulins, imp. Et Auclaire, in-8° de 44 p.

Abrégé de l'histoire du monastère de Saint-Pourçain, par dom Pierre Laurent. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-8° de 40 p.

L'acceptation de la République obligatoire pour le catholique. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-8° de 87 p.

Les Montluçonnais de 1490 à 1497, par M. des Gozis (tiré à part des *Annales Bourbonnaises*). Moulins, imp. Et. Auclaire, in-8° de 174 p.

Guide médical des sources Léon, Vichy, St-Yorre, par M. le docteur Collongues. Cusset, imp. Arloing, in-12 de 109 pages.

Périodiques : la *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France ;* le *Bulletin-journal de la Société d'agriculture de l'Allier ;* la *Quinzaine Bourbonnaise.* Il sera rendu compte à la fin de l'année de chacune de ces publications.

MÉLANGES

— M. Raymond Serrure, un numismate parisien, a fait emplette d'un denier de Souvigny absolument inédit. C'est une pièce remarquable par ce fait qu'elle est une transition entre le denier au type de St-Mayeul de face, et celui qui représente le saint de profil et mitré. Le passage du premier type au second a été très brusque, et constitue un cas isolé dans la numismatique féodale. Le denier dont nous parlons est antérieur à l'intervention des sires de Bourbon, et il appartient à la fin de la période du monnayage conventuel de Souvigny, qui commença en 1249, pour finir en 1263. Il porte au droit .S.C S. MAIOLUS entre deux grènetis. Buste de face, la tête mitrée ; à droite crosse et à gauche un annelet ; la mitre est terminée par trois gros points, et le buste coupe la légende.

R † DE.SILVINIACO. entre grènetis. Croix pattée cantonnée d'une étoile à six raies au deuxième canton. Billon; poids 1 gr.

Dans les deniers ordinaires de cette période, la croix est toujours simple jamais pattée, jamais cantonnée. Cette particularité ne se remarquait que dans le monnayage avec les sires de Bourbon, c'était alors un lys ou un croissant qui meublait l'un les cantons de la croix. F. P.

— Au congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, ouvert à la Sorbonne le 4 avril, l'Allier était représenté par MM. Doûmet-Adanson, Alfred Bertrand et Louis Audiat. M. Doûmet-Adanson a été nommé assesseur dans la section des sciences. A la séance du mercredi 6 avril, M. Bertrand a fait une communication au sujet de l'urne en bronze, faisant l'objet de l'article inséré au présent Bulletin et en outre il a lu une intéressante notice sur les tombeaux des ducs de Bourbon conservés dans l'église de Souvigny. Voici, du reste, à propos de cette lecture le compte rendu publié dans le *Journal officiel* :

« Ces magnifiques monuments sont aujourd'hui fort mutilés. Mais M. Bertrand a pu en reconstituer la physionomie primitive grâce à deux curieux documents conservés à la Bibliothèque nationale. Le premier



est un mémoire inédit et sans date, écrit à Moulins à une date difficile à déterminer, mais certainement antérieure à la Révolution. Il est signé des initiales E. B. D., mais on ne sait à quel nom ces initiales peuvent correspondre.

« Le second est une description très détaillée des tombeaux de Souvigny faite au mois de septembre 1620 par Noël Cousin et par lui adressée à Peiresc. Noël Cousin était très versé dans l'histoire du pays ; il est l'auteur d'éphémérides bourbonnaises restées inédites et qui donnent l'histoire des grandes familles du Bourbonnais jusqu'au quinzième siècle. On comprend donc que sa description a une valeur particulière ; elle est très précise et grâce à elle on peut attribuer avec certitude aux tombeaux de Souvigny de curieux fragments de décoration en marbre aujourd'hui conservés au Musée de Moulins et indiqués comme provenant de l'ancien château des ducs dans cette ville. Mais cette indication de provenance ne saurait être accueillie.

« Elle est manifestement fausse et l'auteur ne l'a sans doute donnée que dans le but de mettre ces fragments à l'abri des revendications possibles de l'église de Souvigny. Le mémoire de Noël Cousin ne permet aucun doute : ce sont des restes de la riche décoration qui complétait les tombeaux des ducs et qui consistait en figurines placées dans des dais d'architecture, et en pilastres ornés de personnages avec semis de fleurs de lys et ceinture à la devise *Espérance*, en souvenir de l'ordre de chevalerie fondé par le duc Louis II.

« M. Bertrand donne lecture également d'une étude sur la Bible de Souvigny conservée à la Bibliothèque de Moulins. Il complète les notices déjà rédigées par d'autres en signalant la date de MCXV inscrite dans l'encadrement d'une miniature au folio 116 du volume. Enfin il décrit la curieuse reliure du manuscrit qui était ornée de plaques d'émail et de bossettes ajourées. M. Bertrand fait circuler une de ces bossettes qui a été recueillie par un habitant de Moulins et la photographie d'un émail qui provient peut-être de la même reliure. »

— VALIGNY. — *Découverte archéologique.* — En février 1893, M. Maugars, en arrachant un chêne dans la propriété de Saussens, près du camp de Venoux, a trouvé des pièces de monnaie fort anciennes, toutes ou presque toutes à l'effigie de Maximin.

— Trompé par une ancienne copie fort lisible, mais infidèle, M. G. de la Mousière, dans un article sur la famille de Célerier publié dans le 6e volume des *Annales bourbonnaises*, page 367, a donné pour premier mari à Charlotte de Célerier, Louis Loyes de Beaujeu au lieu de Louis de *Beaucaire*, nom bien connu en Bourbonnais. C'est une erreur à signaler pour les généalogistes présents et futurs.

NÉCROLOGIE

ARMAND QUEYROI

Le 7 mars 1893 est mort à Moulins M. Armand Queyroi, l'un des membres les plus actifs de la Société d'émulation. Il était né à Vendôme le 30 juillet 1830. C'était un artiste habile doublé d'un archéologue au jugement très sûr. Il avait, comme artiste, un peu cultivé tous les genres, mais il s'était particulièrement adonné à l'eau-forte. Il a successivement publié en album le *vieux Vendôme*, le *vieux Moulins*, le *vieux Blois*, *A travers champs*, et isolément plusieurs vues de Bourges, Blois, Tours, etc. Il a illustré un *Mois de Marie* publié chez Mame, qui a également édité son *Livre d'heures*. M. Queyroi laisse une collection considérable et précieuse comprenant surtout des objets du XVe et du XVIe siècle. Il était conservateur du Musée départemental depuis la mort de M. Tudot.

DIDIER DEBUT

M. Didier Debut, le sculpteur moulinois, est mort à Paris le 6 avril dernier, âgé de 69 ans. Il était élève de David d'Angers et auteur de nombreux groupes, bustes ou statues parmi lesquels il faut citer les cariatides du Tribunal de commerce de Paris et la statue de Ledru-Rollin. M. Didier Debut était un artiste d'un talent souple, original et fécond. Chaque année il exposait au Salon des Champs-Élysées. Une étude spéciale pourrait être utilement consacrée à son œuvre, réellement considérable.



Moulins. — Imprimerie Étienne AUCLAIRE.



SOCIÉTÉ
D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS
DU BOURBONNAIS

PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1893

Séance du 6 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON

— En ouvrant la séance, M. le Président prononce, au sujet de la mort récente (5 janvier), de Mgr Pierre-Simon-Louis-Marie de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, 3e et dernier fils du marquis de Dreux-Brézé, maître des cérémonies de Louis XVI, né à Brézé (Maine-et-Loire), le 2 juin 1811, une allocution où il rappelle à grands traits la vie du prélat, qui était, avec M. le Préfet de l'Allier et M. le Maire de Moulins, membre d'honneur de la Société d'émulation et des Beaux-Arts.

Les membres présents déclarent s'associer aux regrets exprimés par M. le Président.

— M. Louis Rambourg, membre de la Société, offre pour la bibliothèque, par l'entremise de M. Jaladon de la Barre, deux précieux ouvrages dont voici les titres :

CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE LÉRINS, publié sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique, par M. H. Moris et E. Blanc. 1re partie. — In-4o, 1893.

MAGNIFICAT IN CL LINGUAS VERSUM ET PROPRIIS CARACTERIBUS REDITUM ET EXPRESSUM. — In-4o, 1887.

M. le secrétaire-archiviste est chargé de transmettre à M. Rambourg les remerciements de la Société.

— M. A. Bertrand offre en outre pour la bibliothèque l'élégante plaquette de M. Laussedat, mentionnée au précédent Bulletin, et ayant pour titre : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT AU DINER DU MERCREDI 29 JUIN 1892 (*Société des Bourbonnais de Paris*).

— M. Delaigue propose d'ajouter au règlement un article additionnel permettant de nommer des « membres correspondants honoraires » non astreints au paiement d'une cotisation.

L'examen de cette proposition est ajournée à la prochaine séance.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Andreau, par laquelle ce dernier donne sa démission de membre de la Société.

— Sont présentés comme membres dans la classe des arts :

Par MM. le baron Le Febvre, Bernard et E. Delaigue, M. le docteur Adolphe Mony, artiste sculpteur ;

Et par MM. le baron Le Febvre et Bernard, M. E. Capelin.

Séance du 3 février.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON

— Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, M. le Président cite une brochure de M. l'abbé J.-H. Clément : NOS ÉGLISES RURALES, SAINT-POURÇAIN DE MARIGNY (Extrait du *Bulletin-Revue*, janvier 1893) ; Et UN CHAMPIGNON NOUVEAU POUR LA FRANCE : BATARREA PHALLOIDES PERS., par M. E. Olivier (Extrait du *Bulletin* de la Société mycologique de France).

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Vayssière, archiviste départemental, une lettre de démission dont il croit préférable de ne pas donner lecture. La Société déclare s'en rapporter à M. le Président.

— M. Bertrand dépose sur le bureau de la Société d'intéressants objets trouvés par lui aux Champins, près Moulins. Ces objets consistent en un polissoir en silex, 2 médailles gauloises, l'une des Mandubiens en potain, l'autre, en argent, des Arvernes. Au droit est une tête casquée et, à l'avers, un cheval galopant au-dessus d'une roue et ayant une autre roue sur la croupe.

— M. Pérot donne lecture de son *Inventaire des découvertes archéologiques*, inséré au *Bulletin*, fascicule d'avril.

— M. l'abbé J.-H. Clément donne lecture d'une pièce de vers de M. A. Mony : *Sous bois*.

— M. de Charry fait observer qu'il n'y a pas lieu de maintenir l'hypothèse d'après laquelle, dans le *Bulletin* d'octobre, il y aurait identité entre les personnages figurant dans le tableau de la cathédrale dit « Tableau des Aubery » et celui de l'église d'Autry-Issart. Ces personnages ne sont pas les mêmes, le fait est facile à établir. Ce sont des membres de la famille ducale de Bourbon que l'on trouve dans le second, non des Aubery.

M. de Charry, qui a pu à plusieurs reprises examiner avec attention cette œuvre d'art réellement fort remarquable, donne à l'appui de son opinion des renseignements détaillés qui ne laissent aucun doute sur la



question. Il ajoute qu'il serait utile de faire sur le tableau d'Autry, qui en vaut la peine, une étude approfondie dont le résultat serait probablement d'établir que si les deux peintures ont une analogie, c'est uniquement dans leur commune origine, car ils semblent émaner du même artiste.

La Société adresse ses remerciements à M. de Charry, en exprimant le désir qu'une reproduction du tableau d'Autry soit faite et publiée dans le *Bulletin*.

— M. Laboissière émet le vœu que la table générale de tous les volumes du *Bulletin de la Société d'émulation* soit imprimée.

M. le secrétaire archiviste observe à ce sujet que l'état du budget rend difficile l'impression pourtant fort utile de cette table.

M. Tourteau explique qu'il serait possible de réaliser le vœu de M. Laboissière, en consacrant dans chaque livraison du *Bulletin-Revue*, avec pagination spéciale, un certain nombre de pages, une feuille par exemple.

La proposition de MM. Laboissière et Tourteau est renvoyée à la commission du Bulletin.

— M. Bertrand fait passer sous les yeux de la Société une belle épée romaine en fer trouvée à Varennes et offerte au Musée, ainsi qu'une grande meule à bras de 0 m. 55 de diamètre provenant du même lieu, par M. Lucien Patissier, de Beaupuy.

— M. Bertrand dépose également sur le bureau un percuteur en silex brun trouvé dans des fouilles de la villa des Châtelains, à Moulins, plus le moulage en bronze du vase de M. Déboudet, qui sera aussi déposé au Musée.

— M. l'abbé Clément offre au Musée, de la part de M. Beneyton, propriétaire à Néris, une clef romaine en fer trouvée dans cette ville.

— M. le Président donne lecture de la proposition faite par M. Delaigue à la dernière réunion, et ayant pour but d'introduire dans le règlement un article additionnel en vertu duquel, en outre des membres d'honneur, des membres titulaires et des membres correspondants composant la Société une catégorie serait créée de « membres correspondants honoraires » non astreints au paiement d'une cotisation .

Ces membres nouveaux, dont l'élection serait motivée par des travaux intéressants pour le Bourbonnais ou par des services rendus soit directement à la Société, soit au *Bulletin-Revue*, devraient résider hors du département. Leur nombre serait limité et leur nomination aurait lieu d'après les dispositions de l'article 5 des statuts. Ils seraient remplacés par voie d'extinction.

Cette proposition devant avoir pour effet de modifier l'article 4 des statuts doit être, conformément à l'article 31, soumise à une commission de cinq membres, pour être examinée et faire l'objet d'un rapport.

Sont désignés par scrutin pour composer cette commission, avec M. le Président membre de droit, MM. A. Thonier Larochelle, E. Olivier, J.-B. Clément et E. Delaigue.

— Sont admis comme membres titulaires de la Société. MM. A. Mony et E. Capelin.

Séance du 3 mars 1893

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON

— Sont offerts à la Société pour la bibliothèque les ouvrages suivants :

Par M. le docteur Gosse, membre correspondant, son ouvrage ayant pour titre : SAINT-PIERRE, ANCIENNE CATHÉDRALE DE GENÈVE 1893, publication de l'*Association pour la restauration de St-Pierre*, trois fascicules.

Par M. H. Faure, le MYTHE DE L'AMOUR, charmante comédie en un acte, en vers, qu'il a publiée dans la *Quinzaine Bourbonnaise*.

Par M. Delaigue, en son nom et en celui de M. le comte de Chabannes, deux volumes avec un album de planches, de PREUVES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA MAISON DE CHABANNES, de M. le Comte H. de Chabannes la Palice. Dijon, imp. Eug. Godard. In-4° de 800 à 1000 pages tirés à 70 exemp. numérotés.

M Delaigue explique que six volumes de même importance, appuyés d'une innombrable quantité de documents émanant des archives publiques et particulières, doivent composer ce vaste ouvrage. Il était possesseur du premier volume et M. le comte de Chabannes fera hommage à la Société de ceux qui suivront, au fur et à mesure de leur publication.

A propos de ce don, M. le Président donne lecture de la note suivante de M. H. Faure :

« Grâce à la libéralité de l'auteur et au désintéressement de notre col-
« lègue, M. Delaigue, ancien directeur des *Annales bourbonnaises*, la
« bibliothèque de la Société d'émulation et des Beaux-Arts vient de s'en-
« richir d'un ouvrage de grand luxe et de grande importance, l'*Histoire*
« *de la maison de Chabannes*, par M. le comte H. de Chabannes, ancien
« officier d'artillerie.

« La première partie de cet ouvrage considérable est seule terminée ;
« elle comprend deux gros volumes in-4°, l'un de *texte*, l'autre de *preuves*,
« et un atlas de *gravures* et de *photographies*, qui représentent les armoi-
« ries, les châteaux et les principaux personnages de l'illustre maison de
« Chabannes.

« Cette histoire n'est pas seulement une œuvre de profonde érudition ;
« c'est aussi un acte de piété filiale. Heureuses les familles qui, après
« avoir joué un rôle prépondérant dans l'histoire de leur pays, trouvent

« dans un de leurs membres l'homme de talent, de savoir et de travail, « capable de transmettre à la postérité les hauts faits de ses ancêtres et « d'élever à leur gloire ce monument *ære perennius*, dont parle Horace !

« Et quelle famille méritait mieux que celle de Chabannes qu'une main « pieuse recueillît et consignât dans une œuvre faite pour durer les sou« venirs et les preuves de sa gloire ? Elle réunit, en effet, dit, avec une « juste fierté, son historien, tous les avantages qui caractérisent les pre« mières de la France : une ancienneté de plus de huit siècles ; des ser« vices éminents rendus à l'État ; l'exercice des grandes charges de la « couronne ; la possession de grands fiefs ; des alliances avec les familles « les plus considérables de la France et même avec plusieurs maisons « souveraines de l'Europe.

« Nous nous bornons à signaler à l'attention de nos collègues cette « mine de richesses historiques ; une analyse, même étendue, n'en don« nerait qu'une faible idée. Tout en mettant en pleine lumière les grandes « figures des Chabannes, surtout celle du célèbre maréchal, qui succomba « si héroïquement sous les murs de Pavie, l'auteur a fourni plus d'un « document précieux à notre histoire nationale, et il l'a fait avec un soin, « un tact, un goût, qui en doublent la valeur. C'est pour de pareilles « œuvres qu'est faite la devise bien connue, mais trop rarement bien appli« quée : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.* »

— M. E. Olivier informe la Société que l'herbier de feu M. Pérard, de Montluçon, qui renfermait des séries considérables de plantes de l'Allier, va être transporté en Suisse par suite de l'acquisition que vient d'en faire M. Outran, conservateur des riches collections botaniques laissées par M. Boissier, l'auteur de *Flora orientalis ;* lesquelles collections ont été réunies à Chambéry.

— M. E. Bouchard donne lecture de la note suivante :

« Dans le nouveau *Recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule, anté« rieures au VIIIe siècle*, par Edmond Le Blant, membre de l'Institut, 1892, « on trouve cité plusieurs fois le nom de notre confrère, M. A. Bertrand, « d'abord à la page 13, relativement à cinq inscriptions encastrées dans « la crypte de Saint-Irénée, à Lyon ; et aux pages 18 à 20, 221, 223 et 225, « au sujet des inscriptions de Lyon, Molles et Vichy.

— M. l'abbé Melin offre pour le Musée un sceau en bronze portant en exergue l'inscription suivante : BLANCHA DEI GRATIA REGINA FRANCA.

M. l'abbé Melin dit que Blanche de Navarre, deuxième femme de Philippe VI de Valois, épousa ce prince en 1349. Il mourut l'année suivante (1327-1350). Blanche était fille de Philippe III, roi de Navarre, et de Jeanne de France, et sœur de Charles le Mauvais. Elle mourut elle-même en 1398 et fut inhumée à Saint-Denis. Armes de Navarre et de France.

— M. G. Seulliet donne lecture de son travail inséré plus loin : *Lettres d'un père de famille à son fils devenu homme.*

— M. Delaigue lit également la pièce de vers de M. A. Mony, publiée dans le précédent fascicule du *Bulletin : Psyché sur la montagne ;* publication accompagnée d'une planche phototypique reproduisant la statue de notre confrère.

— Le même membre communique la copie qui lui a été adressée de Charleville par M. Rayeur, ancien professeur d'histoire à Moulins, d'une lettre du bataillon des volontaires de l'Allier à l'Assemblée législative.

Cette lettre est insérée plus loin à titre de document.

— M. Grégoire donne lecture d'une note de M. de Varax, propriétaire au château de Rochefort, commune d'Amplepuis (Rhône), relativement à une découverte faite par lui dans cette localité, au lieu dit le Terrail.

M. Grégoire dépose sur le bureau un certain nombre de fragments de poteries envoyés par M. de Varax. Les membres de la Société les examinent avec grand intérêt. Ce sont des débris de vases gaulois ; quelques-uns sont en poterie fine, d'un travail soigné. D'autres sont plus grossièrement travaillés. L'ornementation est peu compliquée, des traits entrecroisés, des chevrons, des perles en creux, etc.

La quantité considérable de fragments trouvés par M. de Varax indique certainement le voisinage d'une fabrique importante dont les déchets servaient à combler les fossés où les ouvriers prenaient la matière première servant à leur industrie.

La Société espère que les recherches que M. de Varax a l'intention de continuer lui feront découvrir des objets complets, et elle recevra avec grand plaisir les communications qu'il voudra bien faire à ce sujet.

— M. le Président donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« Dans la séance de février dernier, vous avez renvoyé à l'examen « d'une commission spéciale la proposition faite par l'un de nos confrères « de conférer gratuitement le titre de membre correspondant à quelques « personnes étrangères au département, en retour de travaux importants « qui nous ont été envoyés pour le Bulletin. La Commission, qui s'est « réunie vendredi dernier, m'a chargé de vous exposer son appréciation « et de vous soumettre ses propositions.

« La motion qui avait été faite avait une importance plus grande « qu'elle ne le paraissait au premier abord, car elle comportait une « notable dérogation à l'article 4 des statuts, qui n'admet que trois mem« bres d'honneur dispensés des obligations incombant à tous les autres « membres de la Société.

« Une première objection se posait : Était-il opportun de demander à

« l'autorité compétente d'approuver une modification aux statuts après « une année seulement de fonctionnement? — Sur ce point, les membres « de la commission ont été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter à « ce scrupule dès qu'il s'agissait d'une mesure pouvant être profitable « au but que poursuit la Société.

« Cette objection étant ainsi écartée, il ne s'agissait plus que de peser « le pour et le contre de la proposition au point de vue des intérêts « moraux et matériels de la Société.

« L'article 4 établissant formellement que *seuls* les trois membres « d'honneur de droit, sont dispensés des obligations incombant à tous « les autres membres, il fallait se demander s'il n'y aurait pas un certain « danger à créer une seconde catégorie de membres non payants, pour « des motifs tout autres que ceux qui font inscrire en tête de nos listes, « le Préfet, l'Évêque et le Maire de Moulins.

« N'est-il pas évident, en effet, qu'en exigeant des membres corres- « pondants, tous étrangers au département, le paiement d'une cotisation « réduite, l'article 4 des statuts de la nouvelle Société avait en vue « d'éviter l'abus qui avait été fait dans l'ancienne Société d'émulation « d'un titre honorifique qui constituait une lourde charge pour le budget, « par suite du service du bulletin fait à un trop grand nombre de « membres correspondants.

« La commission ne pouvait éviter de reconnaître l'esprit de sagesse « et de prudence qui avait inspiré les rédacteurs des nouveaux statuts. « Cependant, on ne saurait se dissimuler non plus que le rigorisme de « l'art. 4 pourrait être parfois regrettable. — Une Société comme la nôtre « ne peut-elle pas, en effet, avoir intérêt à faire figurer dans la liste de « ses membres, les noms de quelques notabilités scientifiques, littéraires « ou artistiques mises en rapport avec elle par certaines circonstances? « ou bien encore, n'a-t-elle pas avantage à faire acte de courtoisie envers « un auteur étranger, en retour de l'envoi de travaux destinés à donner « de l'éclat à son bulletin; or, dans ces divers cas peut-elle décemment « faire présenter la carte à payer?

« La commission estime qu'entre l'abus de la gratuité du titre et sa « suppression absolue, il y a un moyen terme à prendre, c'est d'instituer « une catégorie très limitée de membres dispensés du paiement de la « cotisation, ce qui, d'une part, ferme la porte aux abus, et, d'autre part, « donne à ce titre une certaine valeur honorifique.

« D'après ces considérations, la commission vous propose d'instituer « sous le titre de *membres associés* une catégorie de dix membres seu- « lement, tous étrangers au département. Ces membres devront être, « comme les membres d'honneur, dispensés de toutes cotisations et « élus seulement au fur et à mesure des vacances qui se produiront.

« Le projet de modification de l'art. 4 a fait surgir, vous le savez, une « seconde question non moins importante, c'est celle du chiffre de la « cotisation exigible des membres correspondants. Or, Messieurs, vous « n'ignorez pas non plus que la somme de cinq francs étant inférieure « au prix de revient du Bulletin, il s'ensuit que plus la Société compte de « membres correspondants, plus elle se trouve atteinte dans l'équilibre « de son budget. Il y a donc là un vice budgétaire auquel il est de toute « nécessité de remédier.

« Que les membres correspondants ne soient pas soumis au paiement « d'une cotisation aussi élevée que les membres titulaires, rien de plus « équitable ; mais est-il juste, d'autre part, que ces membres reçoivent « le Bulletin à un prix moins élevé que les simples abonnés, ce qui cons- « titue une perte sèche pour la Société, dont les ressources ne sont déjà « que trop limitées ? Cela paraît illogique, et la commission estime qu'il « y aurait lieu d'élever à 8 francs, c'est-à-dire aux taux de l'abonnement « au Bulletin, la cotisation annuelle des membres correspondants.

« En conséquence des diverses considérations que je viens d'avoir « l'honneur de vous exposer, la Commission vous propose donc de « remanier l'art. 4 dans son ensemble et de substituer à l'ancien texte « la rédaction suivante :

« Art. 4. — Sont membres de droit de la Société, avec toutes les préro- « gatives attachées à ce titre, mais dispensés de toutes les obligations « imposées aux autres membres de la Société, le Préfet de l'Allier, « l'Évêque du diocèse et le Maire de la ville de Moulins.

« La qualité de *membre associé* pourra être accordée à titre honori- « fique, dans certaines conditions, à des notabilités scientifiques, litté- « raires ou artistiques, ainsi qu'à certaines personnes qui se seront signa- « lées par l'envoi de travaux remarquables intéressant le département, « ou par des services importants rendus à la Société. Le nombre des « membres associés est limité à dix et ce titre ne pourra être accordé « qu'à des personnes résidant hors du département.

« A l'exception des personnes ci-dessus désignées, tous les membres « de la Société sont titulaires et paient une cotisation annuelle de « 12 francs.

« Cependant, les membres étrangers au département peuvent être « admis comme correspondants : leur cotisation est fixée à 8 francs par « an, somme équivalente du prix de l'abonnement au Bulletin pour les « personnes qui ne font pas partie de la Société.

« Le nombre des membres titulaires ou correspondants n'est pas « limité. »

Après discussion, les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Séance du 7 avril 1893.

PRÉSIDENCE DE M. DE LA BOULAYE.

— Sur la proposition de M. Pérot, la Société décide que la Commission du Musée se réunira à l'effet de statuer sur la confection d'une vitrine destinée à abriter la momie offerte par M. Grand-bey.

— M. Pérot lit une note sur une importante découverte archéologique faite au domaine des Billoux, près Néris. Il s'agit d'objets dont il donne la description avec plan et photographies à l'appui et consistant en colliers, torques et bagues en or avec intailles, médailles, outils en fer, bas-relief représentant Épona, etc.

Le même membre offre le numéro du 30 mars du journal *la Curiosité universelle*, dans lequel il a fait insérer une notice nécrologique très complète sur M. Queyroi.

— M. Bernard, secrétaire-archiviste, communique un mémoire transmis par M. de Bure, sur un objet antique trouvé dans la forêt de Saint-Revérien par M. Protat, membre de la Société. Cet objet est un appeau

Il porte une inscription gravée sur deux lignes circulaires :

MONIGNATI FAGABI
BVBBVTIO NIMON

M. Protat traduit ainsi cette inscription qu'il estime être l'abrégé de mots latins :

MON(*eo*) IGNORAT(*us*), I, FAG(*o*) ABI
BVB(*oni*,) BVTIONI MON(*eo*)

J'appelle caché, va, sors du hêtre,
Au hibou, à la buse j'appelle.

— M. A. Thonier Larochelle fait une proposition tendant à organiser en août 1893 une exposition à Moulins.

Une commission de six membres, composée de MM. Thonier, Doûmet-Adanson, Moreau, Mitton, Capelin et Seulliet, est nommée pour examiner cette proposition.

La commission est invitée à se réunir dans le plus bref délai pour présenter un rapport à une séance extraordinaire, fixée au 16 avril.

— M. Frobert, trésorier, présente les comptes, tant en recettes qu'en dépenses de l'année 1892.

Les comptes sont approuvés.

Il soumet également à la Société un projet de budget provisoire pour l'année 1893.

Les prévisions de ce budget sont acceptées.



Séance extraordinaire du 16 avril 1893.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON.

M. Moreau, au nom de la commission spéciale nommée à la précédente séance, présente un rapport sur les conditions d'aménagement de la cour d'honneur de la Préfecture, où devrait avoir lieu l'exposition projetée. Il dépose sur le bureau un plan au sujet duquel il donne des explications détaillées.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, la Société est d'avis que le délai est insuffisant pour organiser d'une manière convenable une exposition à ouvrir au mois d'août et qu'en cas d'insuccès, les ressources budgétaires seraient inutilement compromises ; que de plus il n'y a pas lieu de se ranger à l'opinion de restreindre cette exposition à une simple exhibition dans la salle de lecture de la bibliothèque, local jugé impropre à cette destination. Par suite la Société décide qu'il ne sera pas donné suite à la proposition.

Du reste, le prochain concours régional de Moulins, qui doit avoir lieu en 1895, sera l'occasion d'une manifestation artistique pour laquelle il est dès maintenant nécessaire de se préparer.

Les pouvoirs de la commission spéciale sont maintenus et auront désormais pour objet l'exposition de 1895.

MM. Moreau, Seulliet, Mitton, Capelin, Thonier et Doûmet-Adanson sont invités à prendre de longue main les mesures nécessaires pour en assurer la complète réussite.

M. Delaigue dit que, dans ces conditions, la Société d'émulation, particulièrement la branche des arts, n'aura à appliquer ses efforts à aucune œuvre d'une réalisation prochaine, et qu'il serait désirable qu'il en fût autrement.

Il ajoute qu'il a été, depuis quelque temps, question d'élever sur l'une des places publiques de la ville de Moulins, un monument destiné à honorer la mémoire de Théodore de Banville. Il croit qu'il convient surtout à la Société de prendre l'initiative de ce projet.

L'examen de cette question nouvelle est ajournée à une autre séance.

Séance du 5 mai 1893.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON.

— M. Bertrand entretient la Société des mémoires qu'il a présentés à la réunion des Sociétés savantes de la Sorbonne sur les tombeaux des ducs à Souvigny et sur la Bible dite de Souvigny.



Au sujet de la Bible, M. Bertrand dit que l'un des membres du congrès a jugé que la date de 1115 devait avoir été ajoutée après coup. Cette bible est bien néanmoins du XIIe siècle et elle a *très probablement* été faite à Limoges. Les miniatures, en effet, rappellent de fort près les émaux de Limoges. Des plaques émaillées étaient du reste fixées au dos de la couverture. Elle provient *vraisemblablement* de l'abbaye de Grandmont, près de Limoges, et il y avait là une école d'émailleurs et de miniaturistes. On ne cite, comme point de départ de son apport à Souvigny, que la note d'un sacristain de Saint-Mayeul nommé Bernard, mentionnant la bible comme livre précieux. Malheureusement, aucune date de sa mort n'a été retrouvée. M. Bertrand continuera d'étudier la question.

— M. Doûmet-Adanson dit qu'au même congrès de la Sorbonne, il a été nommé assesseur dans la section des sciences. Il a fait une communication sur une plante de l'Algérie (le *drin* des Arabes), l'arthraterum pongens, qui est appelée à créer une ressource importante comme plante fourragère en Algérie.

— M. l'abbé J.-H. Clément présente deux monnaies trouvées à Savernat, commune de Saint-Martinien, dans la propriété de M. Thaury, de Montluçon. Elles étaient contenues dans un vase en terre cuite qui n'a pu être déterminé.

— M. Lassimonne a relevé des notes sur un mémoire de M. Legrand, botaniste du Berry.

— M. Delaigue dépose sa proposition sur l'initiative à prendre au sujet du monument à élever à Banville et il en demande la discussion.

Après différentes observations, cette proposition est prise en considération et une commission composée de MM. de La Boulaye, Doûmet-Adanson et Delaigue, est nommée pour présenter un rapport à la prochaine réunion.

LETTRE

ÉCRITE

PAR M. DUFOUR

PROFESSEUR DE DESSIN ET CONSERVATEUR DES OBJETS D'ART

A MONSIEUR LE MAIRE DE MOULINS

(Document faisant partie des archives de M. le chanoine Melin, membre de la Société).

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 11 juin dernier et pour vous aider autant que je le puis à satisfaire à celle de Son Excellence du 4 du même mois, j'ai l'honneur de vous adresser une courte notice sur le château, les églises et les monastères de la ville de Moulins. Tel qu'il est, je vous prie d'agréer favorablement ce léger travail en considération de l'intention qui me l'a fait entreprendre, celle de vous être utile. Je vais donc tâcher de répondre ici aux questions faites par Son Excellence.

Première question : Quels sont les châteaux intéressants, soit par des faits historiques ou des traditions populaires, soit par la forme de leur architecture ? En quel état sont-ils ? Dans quelles communes sont-ils situés ?

Réponse : Le château de Moulins est le plus intéressant de ceux du département par son assiette, par la masse encore imposante de ses ruines, par les faits dont il réveille le souvenir et qui se rattachent tant à l'histoire de France qu'à celle en particulier de plusieurs de ses rois.

CHATEAU DE MOULINS
(SON ORIGINE PAR TRADITION)

C'est à l'amour, dit-on, que le château et la ville de Moulins doivent leur origine. Une jolie meunière avait su captiver le sire de Bourbon. Ce seigneur, pour se ménager les moyens



de la voir, fit bâtir un rendez-vous de chasse sur un site agréable, à peu de distance du moulin (1).

Le château de Souvigny était alors le lieu de séjour le plus ordinaire des barons ou sires de Bourbon. Par la suite, les habitants ayant mécontenté l'un des barons en ne voulant pas lui permettre d'ouvrir une porte de communication de son château sur cette ville, celui-ci se détermina à transporter ailleurs le lieu de sa résidence ; et la situation du rendez-vous de chasse lui ayant paru la plus avantageuse, à cette première construction il fit ajouter la grosse tour qui subsiste encore aujourd'hui. En la considérant, comme on la parachevait : « C'est une belle tour, dit-il, mais elle est mal coiffée. » L'observation était juste ; ce nom de Mal-Coiffée lui en demeura.

Bientôt les personnes attachées aux intérêts du baron vinrent aussi établir leur domicile aux environs de son nouveau château et la ville de Moulins commença à se former.

Maintenant si l'on examine avec attention le genre d'architecture de la tour Mal-Coiffée, l'on jugera facilement qu'il est gothique et qu'elle ne doit guère remonter au delà du XII[e] siècle. Cette tour peut être considérée comme un germe qui se développa successivement par les embellissements des ducs de Bourbonnais et les constructions particulières des premiers habitants de la ville de Moulins.

Mais dans les agrandissements successifs que les ducs ajoutèrent à leur château, les architectes employés par eux, sans chercher à se conformer au style des premiers édifices, sans s'embarrasser du raccordement des parties entre elles, sans chercher à régulariser le plan général, autant qu'ils auraient pu le faire, isolèrent en quelque façon leurs travaux et construisirent, chacun dans le genre d'architecture qui régnait alors.

Toutes les parties qu'y fit ajouter Louis II[e], dit le bon

(1) Ce moulin s'appelait Bréchimbaud, la place qu'il occupait est à l'extrémité du dernier cours, à l'entrée de la grande allée des peupliers. (*Note de Dufour.*)



Duc, savoir la tour carrée bien crénelée qui existait derrière la Mal-Coiffée, la petite chapelle et la porte méridionale, l'entrée de l'escalier dans la petite cour, le corps de bâtiment voisin de la Mal-Coiffée et qui regardait le couchant : tout cela était d'architecture arabe ou mauresque, appelée vulgairement mais improprement gothique.

La porte orientale, la partie septentrionale servant aujourd'hui de caserne à la gendarmerie, son retour sur la face occidentale, la galerie ornée d'une colonnade que l'on voyait dans la petite cour, exécutés par les ordres de Pierre II de Bourbon-Beaujeu et d'Anne de France son épouse, étaient partie d'un genre mauresque remarquable par la richesse de ses ornements, partie de la renaissance de l'art, c'est-à-dire du retour aux formes grecques et romaines que l'on appelle maintenant architecture moderne.

La façade du palais de justice, situé à l'extrémité méridionale élevée sous le règne de François Ier, était également moderne et singulièrement décorée.

La porte triomphale qui l'avoisinait, laquelle était ornée de quatre colonnes corinthiennes et du buste de Henri IV, avait été probablement construite sous les règnes de Louis XIII ou de Louis XIV.

De toutes ces additions et embellissements faits après coup, il était résulté un corps de bâtiment non interrompu de plus de 257 mètres (132 toises) de longueur sur 60 mètres et quelques décimètres (31 toises 1/2) de largeur, mais élevé sur un plan tout à fait irrégulier. C'était simplement une suite d'édifices mal disposés entre eux, dépourvus de cet accord qui constitue le charme et la dignité des monuments qui, conçus par la même tête, sont exécutés d'un seul jet et coordonnés dans toutes leurs parties.

Je n'entreprendrai pas ici de décrire en détail les différentes parties de ce château et de ses dépendances avant sa destruction. Je n'ai presque rien vu de tout cela, mais si vous croyez nécessaire de faire ici quelque addition, vous pouvez recourir

à la *description* manuscrite du *duché de Bourbonnais*, par Nicolas Nicolaï, dont vous avez une copie à la Bibliothèque.

Ce géographe, qui existait vers le milieu du XVI[e] siècle, a vu le château de Moulins lorsqu'il était encore dans sa splendeur et ce qu'il en dit doit être exact, sauf les trop grands éloges qu'il prodigue à ce monument, dont il parle comme d'une espèce de merveille.

D'après ce que nous venons de dire, une belle ordonnance n'était pas ce qui rendait le château de Moulins intéressant sous le rapport des arts, mais quelques-unes de ses parties étaient vraiment imposantes par leur masse ; d'autres se distinguaient par la beauté de leur exécution dans les différents genres d'architecture qui ont régné depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nous, par des détails précieux qui eussent mérité d'être conservés ; dont au moins, pour l'utilité des arts, il eût été avantageux de recueillir et multiplier les dessins.

On admirait dans l'intérieur une galerie de tableaux, où se trouvaient réunis les portraits des ducs de Bourbonnais. Elle fut, dit-on, en partie détruite et en partie dispersée après la défection du connétable.

Trois fontaines principales décoraient les cours du château. La première, placée à l'extrémité septentrionale, fournissait aux abreuvoirs et servait à l'arrosement des jardins ; la seconde, dans la grande cour ; elle était remarquable par son élévation et sa construction mauresque. Elle est en partie détruite.

La troisième, dans les Jardins-Bas, vis-à-vis l'Orangerie. Celle-ci était en marbre enrichi de bronzes dorés ; elle n'existait plus dès longtemps avant la Révolution.

Le génie de la destruction avait plané sur le château de Moulins même avant l'époque de 1792. En 1755, un horrible incendie en détruisit une grande partie. Pendant le cours de la Révolution, tout le reste a été vendu et détruit, à l'exception d'une portion placée à l'extrémité septentrionale, la grosse tour et quelques bâtiments adjacents. Cependant la Mal-

Coiffée, ce monument le plus important de la ville de Moulins, cette première cause et ce témoin de son origine, était enveloppée dans la proscription. Feu M. Goyard, député, et le conservateur représentèrent au ministre qu'elle pouvait servir à l'établissement d'un observatoire ou d'un télégraphe et le monument fut sauvé.

Aujourd'hui et depuis longtemps, les prisons de la ville occupent le rez-de-chaussée et les étages inférieurs de la Mal-Coiffée et quelques bâtiments contigus.

Le corps municipal de Moulins a utilisé les étages supérieurs en y plaçant la garde départementale. Pour le même objet, il a racheté quelques bâtiments voisins situés dans la cour méridionale.

La partie septentrionale sert de caserne à la gendarmerie. C'est là tout le parti que l'on a tiré du vaste palais des ducs de Bourbon. Des maisons de particuliers nouvellement bâties et quelques jardins couvrent maintenant une partie de la superficie où il reposait.

Sous l'administration des derniers intendants, l'on forma le projet de faire une place de marché de la grande cour et d'y construire une halle.

A ce premier projet demeuré sans exécution succéda celui d'élever un palais de justice sur la partie méridionale. L'idée était heureuse ; au palais des ducs situé sur le lieu le plus éminent de la ville succédait celui de la justice ; on eût tiré parti de tout ce qui restait des anciennes constructions, on pouvait rebâtir sur des fondements d'une solidité à toute épreuve. Les prisons s'y trouvaient faites, les cachots exhaussés sur une terrasse du côté de l'ouest y auraient été plus secs et plus aérés qu'en aucun autre lieu de la ville ; l'on réunissait la force armée dans la même enceinte, ailleurs on aura tout à faire sans pouvoir espérer d'aussi grands résultats. Comment a-t-on pu d'après cela négliger ou méconnaître des avantages aussi prononcés ?... Ils n'ont été ni méconnus ni négligés : mais la rage de tout vendre a fait avorter le projet ; la ville de

Moulins, sous ce rapport, a été traitée comme un pays vaincu.....

Il existe, dit-on, sous le château, des criptes ou souterrains assez étendus. L'opinion que le connétable de Bourbon, avant son départ, y avait caché une partie de ses richesses, a donné lieu à une infinité de contes et à plusieurs tentatives pour y pénétrer qui sont restées infructueuses.

Faits mémorables qui se sont passés dans le château de Moulins.

XIVe SIÈCLE.

En 1379. Séjour du célèbre Duguesclin au château de Moulins, à son passage pour se rendre dans le Velay. Il y reçoit des mains de Louis II, duc de Bourbonnais, le collier de l'ordre de l'Ecu ou Notre-Dame-du-Chardon.

XVe SIÈCLE.

1640. Dans la guerre dite de la Praguerie, fomentée et soutenue par le Dauphin (depuis Louis XI) et Charles Ier, duc de Bourbonnais, Moulins et le château sont menacés d'un siège. Charles de Bourbon est forcé de recourir aux supplications pour calmer le roi Charles VII.

4 décembre 1456. Mort de Charles Ier, duc de Bourbonnais. Il est enterré à Souvigny, dans la chapelle Neuve qu'il avait fait bâtir. Agnès de Bourgogne son épouse lui fait élever un mausolée, où on voit encore aujourd'hui ses restes dans cette chapelle.

1465. Jean II, duc de Bourbonnais, étant entré dans la révolte connue sous le nom de guerre du Bien public, Moulins et le château se trouvent à la veille d'être assiégés par le roi Louis XI. Ils sont préservés par l'archevêque de Lyon et le sire de Beaujeu et principalement par l'apparition des forces amenées à leur secours par le duc de Nemours, le comte d'Armagnac et le sire d'Albert.

XVIe SIÈCLE.

1518 ou 20. (Voyez à la Bibliothèque les œuvres de Laval.) Séjour du roi François Ier. Il était venu à Moulins pour tenir sur les fonts de baptême le premier enfant du fameux connétable Charles II de Bourbon-Montpensier et de Suzanne de Bourbon son épouse. Il y eut un tournoi et des fêtes si magnifiques qu'elles firent naître la jalousie dans le cœur du roi.

Août 1523. Passage à Moulins de François Ier, en partant pour la guerre d'Italie, et son entrevue avec le connétable, qu'il soupçonnait alors d'être en intelligence avec l'empereur Charles-Quint.

1533. Eléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier, vient faire quelques séjours au château de Moulins.

1547. Mariage d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, d'où naquit le roi Henri IV.

1548. Passage du roi Henri II à son retour d'Italie, après la pacification de la Guyenne et du Languedoc.

1562. Troubles au sujet des guerres de la religion ; un nommé Montaré, commandant des troupes à Moulins, y fait pendre les protestants sans forme de procès. Il pense être surpris lui-même par Fauban, capitaine religionnaire, conduisant quelques troupes à Orléans.

Janvier 1666. Ouverture de l'assemblée de Moulins par le roi Charles IX, qui demeura dans cette ville jusqu'au 23 mars de la même année. De cette assemblée sortit en février la *célèbre ordonnance de Moulins*, mûrie par le chancelier de l'Hospital. Cet illustre et vertueux magistrat employa tous ses efforts pour apaiser les troubles de la religion et faire cesser la mésintelligence qui régnait entre les maisons de Guise et de Coligny. Il échoua contre les intrigues et les fanatiques emportements du cardinal de Lorraine. La réconciliation, motif principal mais secret de l'assemblée de Moulins, ne fut qu'apparente ; la Saint-Barthélemy eut lieu peu de temps après.

XVIIe SIÈCLE.

1632, le 18 novembre. Mme la duchesse de Montmorency, après la mort de son époux décapité à Toulouse, arrive au château de Moulins pour y être gardée à vue.

1642. Passage à Moulins de Louis XIII, accompagné du duc de Richelieu, en se rendant à Lyon pour son expédition en Catalogne. Ils envoient l'un et l'autre un gentilhomme visiter de leur part Mme de Montmorency.

1658. Louis XIV, en se transportant à Lyon avec toute sa cour, s'arrête à Moulins et va personnellement visiter la veuve infortunée du maréchal de Montmorency.

XVIIIe SIÈCLE.

1755. La nuit du 2 au 3 juin, incendie du château de Moulins et dévouement héroïque d'un grenadier au régiment de Berry, qui se précipite dans les flammes pour sauver la vie à plusieurs enfants.

Deuxième question : Quelles sont les anciennes abbayes qui existent encore dans le département ? Où sont-elles situées, dans quel état sont-elles, à quoi servent-elles maintenant ?

« Que sont devenus, où ont été transportés les différents tombeaux, ornements ou débris curieux qui existaient au moment de la Révolution dans chacun des châteaux ou abbayes ? »

Réponse : Autant que je puisse le savoir, il n'a point existé d'autre abbaye dans la ville de Moulins que celle peu considérable de Sainte-Claire. Mais si S. E. désire des renseignements, tant sur les églises et monastères que sur les monuments des arts qu'ils contiennent, etc., etc., je vous exposerai volontiers ce qui est parvenu à ma connaissance sur ces institutions religieuses en plaçant ici chacune d'elles suivant l'ordre chronologique de sa fondation.

XIVe SIÈCLE. — ÉGLISE DE BARDON.

C'est vers le commencement de ce siècle que je crois pouvoir placer la petite église de Bardon, ancienne commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; l'architecture en était plus gothique qu'arabe, une galerie régnait dans le pourtour. Du reste, elle était peu décorée et dépourvue de monuments.

Selon la tradition populaire, elle avait été bâtie par une fée dans l'espace d'une nuit. Mais au point du jour, une villageoise qui portait du lait à la ville, ayant surpris la fée dans son travail, celle-ci l'abandonna aussitôt avant d'y avoir mis la dernière main.

A l'appui de ce récit, on vous montrait jadis une tête en pierre très grossièrement sculptée, placée de face au sommet d'un des contreforts de la partie méridionale. Selon les uns, c'était le portrait de la fée, selon les autres celui de la laitière.

Je ne sais trop ce que peut indiquer ce conte populaire, sinon qu'à des époques reculées, quelque druidesse (à qui l'on a donné par la suite le nom de fée *Fatidica*) avait fixé son domicile dans ce lieu même, au milieu de la forêt qui couvrait anciennement l'emplacement de la ville de Moulins et les pays environnants.

Peut-être aussi, et cela paraît plus vraisemblable, cette expression *bâtie par les fées* signifie-t-elle seulement que, dans les temps, on jugea cette église fort bien bâtie, et alors la tête dont nous venons de parler serait celle du fondateur ou de l'architecte.

MONASTÈRE DES CARMES.

Il paraîtrait que ces religieux auraient été attirés à Moulins par un particulier nommé Rousseau. Ils furent ensuite fondés en 1352 et leur église bâtie par Pierre Ier, duc de Bourbonnais. C'est un assez beau vaisseau à une seule nef, d'architecture mauresque. Le rétable, qui est moderne, est orné de quatre belles colonnes corinthiennes en marbre blanc.

Il y avait dans cette église un mausolée en pierre d'Apremont (1), de la famille de...

Il subsistait encore lors de la construction du lycée. A cette époque, sans en prévenir le conservateur des objets d'art, on crut pouvoir le faire enlever pour en construire des cheminées.

On y voyait d'assez beaux vitraux et une petite Vierge en pierre sculptée, à ce qu'on dit, par Vigier. Elle a été recueillie par le conservateur, mais après avoir été mutilée.

Tous les autres objets qui décoraient cet édifice ont été détruits pendant la Révolution, après avoir servi de lieu de réunion pour la section *Carmes* ; il a été rendu au culte catholique. C'est aujourd'hui la paroisse Saint-Pierre.

ÉGLISE NOTRE-DAME.

Collégiale fondée en 1386 par Louis II, duc de Bourbonnais, singulièrement enrichie et décorée par Pierre II, aussi duc de Bourbonnais, et Anne de France sa femme, fille du roi Louis XI, régente de France sous la minorité de Charles VIII.

Erigée en cathédrale depuis l'an..., jusqu'à l'époque de la Révolution, où l'on ferma les églises.

L'architecture de celle-ci est mauresque, d'un style pur et sévère. Il règne beaucoup de hardiesse dans la construction. Le comble repose sur le prolongement des piliers qui séparent chaque travée comme un dais. Sur ses légers appuis, elle est pour ainsi dire toute à jour. Malgré quelque irrégularité dans son plan, occasionnées peut-être par les obstacles que présentaient les localités, cette église, si elle eût été achevée, aurait pu se ranger parmi les beaux édifices du XIV[e] siècle,

(1) Cette pierre est ainsi nommée à cause de la commune d'Apremont-sur-Allier, où en existe la carrière; elle a beaucoup de rapports avec celle connue à Paris sous le nom de pierre de Saint-Luc ou Saint-Lô.



mais il en reste encore plus de la moitié à faire. Elle est composée d'une nef, de deux bas-côtés et de chapelles collatérales.

L'intérieur de cet édifice a beaucoup souffert pendant la Révolution, toutes les statues qui le décoraient ont été brisées, mutilées ou soustraites. La plupart de ses tableaux ont été déchirés. Les stalles surmontées d'une tribune, le tout en menuiserie parfaitement sculptée et ornée d'une quarantaine de bas-reliefs, ont été vendues comme *vieux bois*. Les arts ont principalement à regretter ces bas-reliefs, qui représentaient différents traits de la vie de la sainte Vierge. Voilà ce qu'en dit Dulaure dans sa *Description du Bourbonnais*, page 46 : « On raconte que le cardinal de Larochefoucauld avait offert quarante mille livres de ces médaillons. »

On est cependant parvenu à en retrouver neuf ou dix qui ont été achetés par M. le curé de Notre-Dame et celui de la commune de Villeneuve.

Les beaux et nombreux vitraux de cette église étaient demeurés intacts : mais la négligence à réparer les plombs leur a été singulièrement préjudiciable. Ils ont été détruits en majeure partie par les ouragans.

Les fragments en sont précieux et mériteraient d'être conservés ; il me semble donc que toutes les fois que les dégradations rendent nécessaire leur remplacement par des verres blancs, le conservateur devrait être consulté préalablement et que les fragments par lui jugés dignes de quelque intérêt devraient être déposés au Conservatoire.

C'est dans cet édifice qu'ont été consommés les premiers actes de la Révolution qui ont le plus influé sur le département. Après être devenu successivement un lieu d'assemblées politiques, le temple de l'Être suprême et celui de la Raison, il a enfin été rendu au culte catholique et, depuis cette époque, on y a fait au moins les réparations les plus urgentes pour empêcher le dépérissement et quelques embellissements.

Faits principaux qui ont eu lieu dans l'église Notre-Dame.

1369. Création par Louis II, duc de Bourbonnais, de l'ordre de l'Ecu.

1370. Transmutation de cet ordre en celui de Notre-Dame du Chardon.

1485. Baptême du Dauphin de France, fils de Louis XI, depuis Charles VIII. Tenu sur les fonts par Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, et Jeanne de France, duchesse de Bourbon, fille du roi Charles VII. (Fait à vérifier dans Desormeaux ou Sainte-Marthe.)

1518 ou 20. Baptême du premier enfant du connétable. Tenu par le roi François Ier (fait à vérifier) ; quelques personnes prétendent que c'est dans la chapelle même du château que se fit la cérémonie.

1547. Mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père du roi Henri IV.

XVe SIÈCLE. — ABBAYE DE SAINTE-CLAIRE.

Cette maison religieuse a été fondée en 1421 par Marie de Berry, femme de Jean Ier, duc de Bourbonnais, mort prisonnier en Angleterre après la bataille d'Azincourt. L'église, peu spacieuse et presque sans ornements, tenait du genre mauresque ; on y remarquait un tombeau de Jésus-Christ plein d'anachronismes, mais digne d'être conservé par la vérité des costumes du temps où il avait été fait.

Ce petit édifice fut vendu pendant la Révolution, sans aucune réserve des monuments de sculpture qu'il contenait. Le conservateur obtint cependant que le saint sépulcre serait restitué et le fit déposer dans la cour de la Visitation. A l'époque de la construction du lycée, on a cru pouvoir en disposer sans l'en prévenir pour en tirer quelques devants de cheminées.

On en a fait aujourd'hui la salle de spectacle.

SAINT-PIERRE-DES-MENESTREAUX.

Eglise paroissiale à l'époque de la Révolution, mais dans le principe succursale de Saint-Pierre d'Yzeure, ancienne paroisse de Moulins. Elle a été bâtie aux frais, dit-on, de quelques particuliers appelés Menestraux, ou peut-être par une compagnie de menestrels, à l'instar de l'église de Saint-Julien-des-Menestriers à Paris.

L'architecture de cette église était d'un genre mixte, tenant du gothique et du mauresque. Elle avait été commencée sur un plan assez vaste, mais probablement les moyens des fondateurs ne leur permirent pas de l'achever. Elle demeura donc singulièrement imparfaite dans son ensemble, ne consistant qu'en une nef, un des bas-côtés et ses chapelles collatérales.

Le rétable, que je crois du XVIe siècle, était d'une assez riche composition. Un seul tableau, fort endommagé, représentant l'Adoration des Mages, par Deseve, a survécu à cette église et à tout ce qu'elle contenait. Par une insouciance condamnable, on la vendit sans en réserver les monuments, et par suite les statues, tant en pierre qu'en bois et en albâtre qui la décoraient, ont été converties en différents objets d'ameublement.

Aujourd'hui, tout est détruit de fond en comble et l'emplacement occupé par un magasin de bois de chauffage.

XVIe SIÈCLE. — ÉGLISE DE SAINT-JEAN.

Vers le commencement de ce siècle devait exister l'église de Saint-Jean, qui était alors un hôpital, mais qui servait de succursale à la paroisse de Saint-Bonnet.

Cette église mesquine tenait du mauresque à en juger par la forme de ses portes et fenêtres. Elle était d'abord sans ornements ; on la fit réparer et décorer quelques années avant la Révolution. Les objets qu'elle contenait ont été détruits ; heureusement qu'ils étaient sans aucun intérêt pour les arts. Par

suite, elle fut achetée par une société d'actionnaires et l'on en fit le lieu des séances de la Société populaire.

LE COUVENT DES JACOBINS.

Ce monastère a été fondé en 1515 ou 18 par Charles II, duc de Bourbonnais et connétable de France, en accomplissement d'un vœu fait par lui à la bataille de Marignan, au milieu du danger qui menaçait sa vie.

L'église, d'une assez belle étendue, est absolument dénuée d'ornements et de caractère ; on la prendrait extérieurement pour une grange. Elle appartient au genre mauresque par quelques détails.

Avant l'établissement des Dominicains, elle composait l'hôpital Saint-Nicolas, fondé par Louis II, dit le bon Duc, lequel hôpital fut réuni à celui de Saint-Julien.

Le peu d'objets d'arts que renfermait cette église a disparu vers la fin de 1792. Elle a servi pendant la Révolution de lieu d'assemblée à la section Allier. Elle sert aujourd'hui de paroisse à cette partie de la ville, sous le vocable de Saint-Nicolas.

HOSPICE DES CHARITAINS DE SAINT-GILLES.

Madame Anne, duchesse de Bourbonnais, après avoir fait construire cette maison, y réunit l'ancien hôpital de Saint-Julien, fondé par Robert, fils de saint Louis.

Saint-Gilles était l'hospice des hommes ; sa chapelle, petite et de peu d'apparence, était d'architecture mauresque. Elle ne renfermait aucun monument. Le reste des bâtiments, construit dans le goût moderne, ne se faisait distinguer des habitations particulières que par son entrée occidentale, ci-devant décorée de quelques statues passablement exécutées.

Tout ayant été vendu, les malades furent transférés à l'hospice des femmes qui, depuis, est demeuré commun aux malades des deux sexes.

On a fait une brasserie de la maison de Saint-Gilles.

LE COLLÈGE.

Vers 1530, et même antérieurement, devait exister le collège de Moulins, puisqu'il fut en partie doté par Beaucaire de Pinguillon ou Péguillon, évêque de Metz, mort en 1591. Il fut érigé en collège royal par Henri IV en 1603, concédé aux Jésuites en 1604 et en partie reconstruit par eux en 1656.

Aux Jésuites succédèrent des professeurs séculiers, sous l'administration des personnes les plus notables de la ville. Ceux-ci furent remplacés à leur tour par les doctrinaires, auxquels, après une interruption absolue dans l'instruction, succéda la ci-devant Ecole centrale.

Cette maison vaste, d'où dépendent d'assez jolis jardins, est construite dans un goût moderne et assez proprement appareillée. Le corps principal de bâtiment, accompagné de deux ailes considérables et précédé d'une cour fort spacieuse, ne laisse pas que d'être imposant.

C'est là qu'étaient réunies les classes. Diverses armoiries en couronnaient les portes. Elles étaient probablement destinées à rappeler au souvenir les bienfaiteurs de cette institution ; mais on détruisit ces monuments de reconnaissance sur la fin de 1792, ainsi que les bas-reliefs et autres ornements qui décoraient le grand portail. Ce bas-relief parfaitement sculpté représentait les divers attributs des sciences et des beaux-arts.

Ce qui eût mérité de fixer les regards, c'est l'église commencée par les Jésuites et qui malheureusement n'a été élevée que jusqu'à la naissance des voûtes. Elle était de cet ordre d'architecture connu sous le nom de Dorique romain.

Dans le cours de la Révolution, cette partie intéressante du ci-devant collège avait été mise au nombre des objets qui devaient être aliénés. Il en fut rayé sur les observations du conservateur des objets d'art. C'est un édifice que l'on a trop abandonné, dont cependant on pourrait encore tirer un parti avantageux pour divers établissements publics.

L'aile septentrionale servait provisoirement d'église. Elle

était décorée de quelques tableaux, recouvrés en partie par le conservateur, mais qui sont dans un grand état de dégradation.

Une statue en bronze de sainte Rosalie était l'objet le plus précieux que renferma cette église. Lors de la mission dans le département de l'Allier, de Rouma et Soubrain, députés de la Convention, dans un moment de fermentation qu'il n'eut pas été prudent de vouloir contrarier, elle fut destinée, ainsi que les cloches, à être transformée en canons. Il paraît certain cependant qu'elle n'a pas été remise dans les temps au sieur Boyer, artiste fondeur de pièces d'artillerie à Clermont. C'est là tout ce qu'a pu apprendre à ce sujet le conservateur des objets d'art.

Quant au reste de la maison, il est dans le plus grand état de délabrement. Son désastre commença en l'an IV par des déserteurs qu'on y caserna. Des pensionnats particuliers, dont les élèves abandonnés à eux-mêmes se répandaient sans être surveillés dans toutes les parties de la maison, ont achevé de la dégrader. Maintenant qu'elle vient d'être concédée au corps municipal, il est de son intérêt et de celui du public de parer à un tel désordre et de ne pas permettre à la jeunesse d'y faire des rassemblements.

Les tribunaux réunis occupent une partie de cette maison ; l'autre est affectée au logement des professeurs du Lycée et conservateur des objets d'art, au Conservatoire lui-même et à l'école de dessin. Le projet actuel est d'en faire un palais de justice.

XVIIe SIÈCLE. — LES CAPUCINS.

On ne sait pas au juste à quelle époque ces religieux vinrent s'établir à Moulins ; ce qui paraît certain c'est qu'ils résidèrent d'abord sur les hauteurs de Sainte-Catherine et qu'ils officiaient dans la petite chapelle de ce nom. En 1601, ils furent fondés par Henri IV sur le local qu'ils occupaient avant la Révolution. Leur maison était assez vaste, l'église n'avait

extérieurement rien qui la distinguât d'un bâtiment de particulier. Le retable en bois, de sa couleur naturelle, était fort bien exécuté, orné de quatre colonnes corinthiennes supportant un fronton et d'un assez beau tableau représentant la Résurrection. Il y avait quelques autres tableaux dans le monastère qui n'étaient pas sans mérite. Tout a disparu, à l'exception de la toile du tableau principal dont je viens de parler; après avoir été arrachée du châssis, froissée en tout sens et foulée aux pieds, elle fut laissée dans les décombres, d'où le conservateur l'a fait retirer. A peine peut-elle retracer au souvenir des personnes mêmes qui ont vu le tableau en bon état l'ensemble de la composition.

Au commencement de la Révolution, ce monastère fut concédé aux entrepreneurs d'une manufacture d'armes. Il fut ensuite saisi et vendu par des créanciers et passa entre les mains d'une Compagnie qui l'a démoli de fond en comble pour en vendre les matériaux.

LA VISITATION.

Le couvent de la Visitation de Sainte-Marie, fondé par son ordre, serait toujours demeuré dans un état fort modeste ; il n'eût jamais été d'aucun intérêt pour l'histoire et les arts sans les bienfaits de Mme de Montmorency qui, après s'être retirée dans cette maison, s'y fit religieuse en 1657.

La chapelle qui était au milieu des jardins, les cloîtres, l'église enfin, furent reconstruits avec les fruits de ses largesses. Elle acheva d'imprimer à la nouvelle église le caractère de la magnificence en y faisant élever à la mémoire de son mari ce beau mausolée, si connu dans toute la France qu'il est inutile d'en donner la description.

Un fronton, supporté par quatre pilastres corinthiens, décore le portail de cette église, l'ordre dorique romain règne dans l'intérieur.

Vers le commencement de la Révolution, une troupe d'ouvriers égarés par des malveillants se porte à l'église de la Visi-

tation, la hache à la main, et se disposaient à briser le mausolée ; un magistrat y accourt et, par un trait de présence d'esprit digne de souvenir, il fait tomber de leurs mains le fer destructeur. Il leur persuade que le maréchal de Montmorency avait été un jacobin. Ce n'est pas le seul danger qu'ait eu à courir ce monument pendant le cours de la Révolution, deux fois encore il fut menacé et deux fois le conservateur parvint à dissiper l'orage. Enfin, pour en assurer de plus en plus la conservation, c'est dans l'église même de la Visitation qu'il fit transférer le conservatoire. Il sollicita ensuite et obtint du représentant Lakanal l'arrêté par lequel il mit ce monastère tout entier en réquisition pour la translation projetée de l'Ecole centrale. C'est par la force de cet arrêté que tous les projets de vente subséquents ont été déjoués et que cette belle maison et ses dépendances ont été conservées à l'instruction publique. Sans cette ressource ménagée à la ville de Moulins, il lui eût été difficile d'établir un lycée, et celui qu'elle possède est un des plus beaux de France par son exposition et ses localités.

Vers l'an , les tribunaux furent transférés dans une partie de cette maison qu'ils occupèrent jusqu'à l'organisation du lycée.

En , il se manifesta un incendie dans l'auditoire du tribunal civil (le ci-devant chœur des religieuses) qui causa les plus grands dommages à un fort beau plafond, présent de Mme la duchesse de Montmorency. Ce plafond et quelques tableaux, dont les uns étaient encastrés dans la boiserie de la sacristie, les autres servaient d'ornements aux chapelles, sont les seules pertes que les arts aient essuyées de ce côté-là.

Quant aux objets précieux d'or et d'argent, etc., j'ouï dire que la riche dépouille de la Visitation et celles des autres églises avaient été envoyées à l'Hôtel des Monnaies par les autorités locales.

LES URSULINES (fondées en 1616 par Pierrette Bréchard).

L'église de ces religieuses était un vaisseau d'une médiocre étendue, de structure moderne, mais sans aucun intérêt pour

les arts. Elle a été vendue, ainsi que le reste de la maison et les jardins qui en dépendaient, à des particuliers qui l'ont démolie et se sont fait des habitations particulières du reste des bâtiments. Ces Ursulines avaient été supprimées en 1772 et remplacées par les sœurs de la Croix. Ces dernières, fondées par Louis XIV, faisaient auparavant leur résidence dans ce local où est aujourd'hui le marché au blé.

LES AUGUSTINS.

L'église des Augustins, fondée par leur ordre en 1617, était un bâtiment vaste, sans ornements ni caractère ; elle n'était composée que d'une nef et de quelques chapelles collatérales ; on y admirait un rétable peint à fresque sur le mur, derrière le maître autel. Il était d'ordre corinthien et si bien mis en perspective qu'il produisait une illusion complète. C'était l'ouvrage, à ce qu'on prétend, d'un religieux du même ordre. Le contre-rétable représentait une Circoncision ; tout ce qui était dans cette église a disparu, hormis un tableau très faible qu'a recouvré le conservateur.

Dès longtemps avant 1789, les tribunaux occupaient une partie de cette maison ; un séminaire leur succéda. On voulut ensuite faire de l'église une salle de bal ou de spectacle. Enfin le monastère et ses dépendances furent vendus à des particuliers qui y établirent une manufacture de poterie. Aujourd'hui l'église est absolument détruite et l'on a fait du reste de la maison des logements particuliers et la loge maçonnique.

En 1761, les moines de ce couvent se rendirent coupables d'un horrible assassinat sur la personne d'un de leurs confrères appelé le frère Ponjor.

LES MINIMES.

Le couvent des Minimes, fondé en 1621 par M. de La Guiche, comte de Saint-Gerand, était assez bien bâti dans quelques parties. Leur église consistait en une seule nef et quelques chapelles, mais elle était extrêmement simple et

sans détails architectoniques. La façade tout unie n'avait d'autres ornements qu'un petit portail d'ordre corinthien, assez bien exécuté, quoique d'un genre d'architecture maniéré et repréhensible. Cette église n'existe plus aujourd'hui et, de tous les objets d'art qui la décoraient, trois tableaux seulement ont été recueillis. La chaire à prêcher, exécutée par Vigier, était d'une riche composition. C'est un monument à regretter.

Les Minimes furent d'abord le lieu d'assemblée de la Société des Amis de la Constitution qui, transformée depuis en société populaire, alla s'établir dans l'église de Saint-Jean. On y plaça ensuite les tribunaux. Ceux-ci, après la vente de cette maison, furent transférés aux Visitandines. Elle fut alors démolie, à l'exception du corps de bâtiment donnant sur le jardin. Quelques particuliers travaillent aujourd'hui à y établir un atelier de filature.

LES CHARTREUX.

Ces religieux résidèrent d'abord à l'extrémité septentrionale de la ville de Moulins, au lieu dit les Vieux-Chartreux. Après avoir été assez libéralement dotés par Henri II de Bourbon-Condé et quelques autres fidèles, ils construisirent la nouvelle Chartreuse qui subsiste encore aujourd'hui.

Voilà ce que dit Dulaure de cette maison dans sa *Description du Bourbonnais*, page 46 : « Le couvent des Chartreux, fondé en 1622 par Henri de Bourbon, est situé hors la ville. Les bâtiments sont beaux, l'église d'une belle proportion. On voit sur le maître-autel une Nativité peinte par Parrocel. C'est un des plus beaux tableaux de ce maître. »

Piganiol de La Force, dans sa *Nouvelle Description de la France*, tome V, page 391, avait dit auparavant : « Les couvents des Chartreux et des filles de la Visitation sont magnifiques. »

Entrons ici dans quelques développements.

Le projet de la nouvelle Chartreuse comportait une très grande étendue de bâtiments. L'église devait se trouver placée

entre deux ailes de pareille proportion, l'une méridionale, l'autre septentrionale, dont la façade, ainsi que celle de l'église, regarde le couchant. De l'exécution de ce plan, tel qu'il avait été conçu, devait résulter un des plus beaux monastères de France. Mais la dépense que nécessita la construction de l'aile méridionale seulement, par le choix des matériaux, la solidité et l'appareil soigné que l'on y apporta, l'étendue des murs nécessaires pour environner l'espèce de parc qui composait l'enclos, tout cela mit les bons pères dans l'impossibilité d'exécuter leur plan dans sa totalité, et la construction de l'aile nord fut ajournée à d'autres temps.

Toute la maison est bâtie en briques avec des chaînes en pierres de taille fort bien appareillées et les combles recouverts en ardoises. La charpente en est remarquable par le choix des bois et le soin apporté à la construction.

L'église, quoique simple, est élevée sur de bonnes proportions. Elle consiste en une seule nef, sans chapelles collatérales. Son intérieur tient encore un peu du genre mauresque, mais son portail, tout en pierres de taille, est absolument de style moderne. Il consiste en deux ordres doriques romains superposés et couronnés par un fronton. Des enroulements sculptés à gauche et à droite y masquent les premiers contreforts.

Un goût sévère trouverait sûrement à reprendre dans l'ensemble et les détails de cette composition ; cependant elle plaît et produit un assez bon effet.

Ce monastère fut concédé à MM. Marion et Brillantais, à la charge par eux d'y établir une manufacture d'armes. De leurs mains, elle passa bientôt en celles de M. Hérissé. Cette manufacture d'armes ayant échoué, celui-ci la remplaça par une autre de poterie appelée faïence anglaise. Cette seconde manufacture éprouva le sort de la première ; alors les créanciers firent saisir toutes les concessions transmises au sieur Hérissé et la Chartreuse, après avoir passé en plusieurs mains, appartient maintenant à une Compagnie qui en a fait démolir une portion.

Celle qui subsiste est bien conservée, à l'exception du portail de l'église, dont la partie inférieure a essuyé quelques dégradations.

Aujourd'hui, le corps municipal demande à être autorisé à en faire l'acquisition. Il est à désirer que les autorités supérieures, en secondant son vœu, conservent à la ville de Moulins un édifice dont elle peut tirer parti dans une infinité de circonstances.

Les administrateurs du temps eurent la maladresse de céder les Chartreux et autres maisons religieuses sans se faire la réserve des monuments des arts qu'elles contenaient. Cette faute en a occasionné la perte ; cependant, sur la représentation du conservateur, la plupart des tableaux qui décoraient les ci-devant Chartreux a été apportée au Conservatoire.

LES CARMÉLITES

La maison des Carmélites, fondée en 1628 par Gabrielle Mallet, ne se faisait pas distinguer des habitations particulières ; elle était peu spacieuse ; son enclos n'était que d'une médiocre étendue ; mais son église, quoique peu considérable, était le plus bel édifice moderne qu'il y eût dans le département. Quatre pilastres d'ordre corinthien couronnés d'un fronton et un joli bas-relief en décoraient le portail. L'ordre *ionique moderne* régnait dans l'intérieur. Cette église ne consistait qu'en une nef, avec six chapelles collatérales. Son chevet était en demi-cercle. La régularité du plan, la pureté des profils, la beauté de l'exécution, rendaient cet édifice recommandable.

La tourmente révolutionnaire commençait à s'apaiser et ce monument existait encore ; tout semblait nous en assurer la jouissance. Tout à coup, pendant un mois d'indisposition qu'essuya le conservateur, il fut mis en vente à la poursuite du sieur Papon, directeur des domaines. Le conservateur ne put donc qu'en instruire tardivement le ministre de l'intérieur. Ce ministre, ami des arts, manifesta les meilleures

intentions pour faire annuler cette vente, mais il fut disgracié peu de jours après par le Directoire et ce monument précieux qui, dans les temps, avait dû coûter de fortes sommes, après avoir été donné presque pour rien, fut démoli de fond en comble.

Quelques tableaux de peu de valeur et le modèle en petit de l'église des Carmélites moins le comble ont été déposés au Conservatoire. Le surplus de ce qui décorait cette maison a été détruit pendant la Révolution.

LES BERNARDINES

Le couvent des Bernardines, fondé par leur ordre en 1650, fut une des maisons concédées avec leur enclos pour l'établissement de la manufacture d'armes. Les bâtiments, dans le goût moderne, quoique spacieux et commodes, n'offraient rien de digne d'attention. La chapelle, qui ne se distinguait par aucune espèce d'ornements, était petite et mesquine. Elle contenait quelques tableaux qui ont disparu, à l'exception d'un seul déposé maintenant au Conservatoire. Cette maison, après avoir changé plusieurs fois de propriétaire, appartient maintenant à une Compagnie qui en a détruit la majeure partie : le reste a été transformé en habitations particulières.

LES SŒURS HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH

Cette maison, dernier refuge de la souffrance et de l'infortune, a été respectée pendant la Révolution. Elle a été fondée en 1651 et doit principalement son existence aux libéralités de la duchesse de Montmorency, qui répandit sur la ville de Moulins ses immenses richesses. Elle n'était avant la Révolution qu'un hospice pour les femmes seulement ; depuis l'aliénation de Saint-Gilles, on y reçoit, comme nous l'avons dit, les malades de l'un et l'autre sexe.

Dans la chapelle, peu spacieuse, il n'y avait rien qui pût attirer les regards que le retable peint à la fresque. Ce morceau, quoique inférieur à celui du même genre qui existait

aux Augustins, ne laissait pas de produire un bon effet et a été détruit pendant la Révolution.

Je n'ai rien à dire sur l'hôpital général, fondé en 1658 par la libéralité des citoyens, puisque cette maison est aujourd'hui dans le même état qu'elle était avant la *Révolution*, laquelle ne contenait aucun monument qui pût intéresser les arts.

J'aurais voulu pouvoir entrer dans de plus grands développements; mais les soins que je dois à mes élèves et mon manque de fortune m'interdisent la faculté de me livrer à des travaux infructueux, quelque attrait qu'ils puissent avoir pour moi, quelle que fût ma bonne volonté à cet égard.

Je vous supplie d'être convaincu de cette dernière disposition pour ce qui concerne mon pays, et vous personnellement, et de me croire avec la considération la plus respectueuse, Monsieur le Maire, votre obéissant serviteur.

Signé : DUFOUR.

SOUS BOIS

Sous l'azur opalin d'un novembre enchanté
Le bois, déjà roussi des ors fauves d'automne,
Çà et là brille encor des ors verts de l'été ;
Au loin dans le taillis la meute au lièvre donne.

Le rapproché fut long ; il était malaisé.
Sur le sentier durci, sur la feuille roulante
La meute en tourbillon bondit chaude et hurlante;
— Le lièvre qui guettait, dans la mousse rasé,
A jailli de son gîte... en chasse, le rusé !

La meute souffle au poil, et de l'ardente haleine
Au profond des ravins tonnant en longs abois
Longtemps en décroissant gémit l'écho des bois ;
Mais tout s'éloigne ; à peine encore dans la plaine
Un son vague, incertain... le gueux s'est forlongé.

Haletant le chasseur marche, découragé.
Plus rien que le silence, un silence de tombe
Si grand qu'on y tressaille à la feuille qui tombe,
A ce cri que, moqueur, jette en passant le geai.
Rien dans la longue allée où seule la colombe
Emue à ce beau jour, qui sera des derniers,
Roucoule tristement ses amours printaniers ;
Rien sous ses longs arceaux si ce n'est leur mystère
Que le soleil au bois fait plus étrange encor,
Rien que la rêverie au marcheur solitaire
Qui tout au bout là-bas voit sous leur arche d'or
Dans le ciel pâlissant l'indécise colline
Se voilant de bleuâtre au couchant qui décline.

Et là-bas c'est la plaine et les guérets jaunis
Et les prés, les labours et les champs infinis,
C'est le chemin trop dur, qui de givre poudroie,
Où l'on n'en peut revoir... et les chiens en défaut,
Et le soleil qui baisse et va ravir la proie!...
Il faut l'avoir pourtant, le brigand, il le faut...
Et le chasseur le rêve allant, doublant sa voie,
Sautant quatre sillons ou passant l'eau, sorcier
Qui de ses fins jarrets rit des jambes d'acier.
Et jusqu'à l'horizon, dans la plaine sans borne,
Rien, et dans le bois sourd rien... le silence morne.

Pourtant... une voix ! non; si... peut-être ? -- Il revient !
D'un passage assuré le chasseur se souvient,
Il y vole... il attend sous le bois déjà sombre ;
Son cœur bat... — Que le temps est long quand on attend !
Mais dans les noirs gaulis ne voit-il pas une ombre ?. .
Il entend son cœur battre... — Ah ! qu'est-ce qu'il entend ?
La marche d'un oiseau dans la feuillée étouffée,
L'Esprit errant des bois, la robe d'une fée ?... —
Plus rien. — Un coup de feu !...
Hurrah ! le lièvre est mort.
— Et dans le froid du soir le bois calme s'endort.

A. Mony.

NOTES

SUR LA

BIBLE DE SOUVIGNY

(ALLIER)

(Mémoire présenté au dernier congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne.)

La Bibliothèque publique municipale de la ville de Moulins possède un très précieux manuscrit sur parchemin, ignoré de la plupart de ses habitants ; c'est un très gros volume grand in-folio, exactement de 0 mètre 56 sur 0 mètre 40, dont la première feuille, où était le titre, manque : c'est la *Version des saintes Ecritures par saint Jérôme.* Il a 392 pages, contient 122 miniatures enluminées, dont cinq grandes compositions, représentant les scènes les plus importantes de l'Ancien et du Nouveau Testament, et 117 grandes lettres, ornées de rinceaux, personnages et animaux fantastiques ; les couleurs de la décoration ont une fraîcheur incomparable éclairées par des lignes blanches ou par des tons divers qui se fondent. Les ors employés avec un grand discernement sont d'une belle conservation et l'artiste a su les rendre plus châtoyants encore, en les rembrunissant ou les pointillant et les moirant dans certains cas ; l'argent seul a rougi ou noirci.

Les personnages sont très soignés dans leurs moindres détails et leurs figures sont vivantes.

La calligraphie en est aussi des plus nettes, elle a été exécutée par une main très exercée et avec une encre qui n'a pas souffert, malgré les siècles.

Je n'entreprendrai pas de faire une étude complète de ce riche spécimen de peinture et de calligraphie, cette tâche est au-dessus de mes forces ; il faudrait pour cela la plume et le talent d'un Bouchot ou d'un Duplessis. Plusieurs notices ont

du reste été déjà faites sur ce sujet, par trois de nos bibliothécaires, MM. Ripoud, en 1840 et 1846 (1), Georges Fanjoux, ancien élève de l'école des Chartes, aussi en 1846 (2), enfin M. Conny, dont le travail n'a pas été édité et qui se trouve dans ses papiers, légués à la Bibliothèque de Moulins. Je me bornerai à consigner quelques observations qui peuvent donner un plus grand mérite à ce précieux écrin des arts au Moyen-Age.

Tout d'abord et pour qu'il n'y ait plus de doute sur son âge, j'indiquerai que, le premier, j'ai trouvé en 1882, en en faisant les honneurs à la Société de la *Diana*, à la page 316 (3), une date : MCXV, peinte en blanc, dans le soubassement bleu de la base de la dernière colonnette à droite, au bas de cette page (fiche n° 62), qui est la troisième feuille des canons, *Cano decimus in qui IOHANES propria.*

Toute incertitude est donc levée et nous devons constater, à la mémoire de feu notre ami Fanjoux, que son étude approfondie sur l'écriture de notre Bible, l'avait conduit à lui assigner le XIIe siècle, mais il la plaçait dans la deuxième moitié de ce siècle, tandis qu'elle est du commencement. Il avait aussi entrevu, conjecturalement il est vrai, un autre point très important, sur lequel je suis presque d'accord avec lui et que je vais soumettre à la critique des deux spécialistes cités plus haut.

Fanjoux indiquait Limoges comme ville qui l'avait vu naître; cette ville était en effet le centre de productions artistiques d'émaillerie, dès avant le XIIe siècle (4). Pour moi,

(1) Annuaire de l'Allier, 1840. — *Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier*, 1er vol., 1846, page 74.
(2) Même vol., page 353. — Essai paléographique et archéologique sur la Bible de Souvigny.
(3) On a établi une pagination au crayon.
(4) Fanjoux, vol. cité, page 366. Le style de l'école byzantine avait été imprimé aux arts limousins par des artistes gréco-vénitiens établis à Limoges en 978, à la suite du doge Orseolo, celui-là même qui avait commandé, à Constantinople, le célèbre Palla-d'Oro. — Voyez DU SOMMERARD : *Les arts au Moyen-Age*, t. III, pp. 143 et 288. Voyez aussi l'excellent ouvrage de M. l'abbé Texier.



après une étude approfondie des émailleurs de cette cité et par d'autres sérieux examens, je crois pouvoir assurer que ce n'est pas à Limoges même, mais près de là, à l'abbaye de Grandmont qu'a dû être faite notre Bible, de toutes pièces, peintures, émaux et calligraphie, par les religieux, qui étaient des émailleurs célèbres, dont les travaux ont été confondus avec ceux de la capitale du Limousin. Fanjoux ne s'est sans doute pas trompé, car il a voulu dire Limoges pour Limousin.

En examinant attentivement les miniatures, on y reconnaît les émaux des grandes châsses du XIIe siècle, en champlevé, que l'on est trop facilement disposé à attribuer à la fabrication rhénane ou de Cologne, surtout à cause des bleus turquoise, des verts et des jaunes, qui ne se faisaient pas exclusivement dans ces derniers ateliers et que produisaient aussi avec succès les Limousins (1).

Originairement, je vais essayer de l'établir, notre Bible, qui n'a actuellement que deux petites plaques rondes d'émaux à rinceaux, ayant au centre un tenon de cuivre saillant, dans lesquels viennent se loger deux plaques percées sur tirants de cuir, pour maintenir les ais pressés, notre volume, dis-je, devait avoir, entre les nervures du dos, au nombre de six, d'environ o m. 15 c. de large, des plaques émaillées champlevées ; combien y en avait-il ? Probablement sept, une dans chaque intervalle. J'en connais deux qui n'ont pu qu'appartenir à notre merveilleux volume.

J'ai fait offrir la première par un de mes amis de Moulins, à notre Musée départemental. Il y a quelques années, j'en ai fait faire la photographie qui n'est pas très bien rendue et dont je vais décrire les détails : c'est une plaque presque carrée de o m. 112 m. sur o m. 110 m., représentant un religieux, marchant à droite, vêtu d'un manteau à capuchon rabattu sur les épaules ; ce vêtement vert, bleuté dans les replis, recouvre, en

(1) La Société archéologique du Limousin prépare un *Essai d'inventaire des œuvres des Émailleurs de Limoges*, avec le concours éclairé de MM. Bourdery et E. Lachenaud ; ces travaux modifieront certainement bien des idées préconçues sur cette interprétation.



la laissant voir sur le devant, une robe bleu-lapis, coupée transversalement au-dessous des genoux par une large bande d'or qui la borde ; au-dessous, une deuxième jupe bleu-turquoise ; puis des bas rouges se perdant dans de hautes chaussures violacées à deux revers d'or ; tout ce vêtement est d'émail champlevé laissant de fins contours de cuivre doré. Ce saint personnage est nu-tête, celle-ci sans émail ; la chevelure est longue et bouclée, retombant sur les épaules et partagée en une grosse touffe au milieu du front ; la barbe est longue et arrondie à sa base ; le tout gravé à fond noir, sur or ; du bras gauche replié sous le manteau, il porte deux colombes, dont on ne voit que le col et la tête, qui sont également gravées et dorées ; de la main droite, aussi gravée et dorée, il porte un long cierge émaillé jaune, à légère flamme rouge. Est-ce une allégorie de saint Mathieu éclairant l'humanité par ses prédications ? Tout le champ de l'émail est doré ; un encadrement bleu-turquoise et blanc de 0 m. 004 m. entoure cette composition qui est biseautée sur un perlé très fin ; elle est de plus percée de huit trous pour être fixée avec des clous rivés très certainement sur le dos de ce volume. Le revers de cette plaque montre le cuivre rouge et les coups de marteau très rapprochés qui y ont été imprimés.

L'autre plaque, qui est entre les mains de M. le docteur Marchand, à Dijon, a été aussi achetée à Moulins ; il n'a pu, vu son état de santé, m'en procurer une photographie ; elle est environ du même format que la première, 0 m. 126 sur 0 m. 085 ; au centre, et l'occupant toute en hauteur, saint Paul assis et prêchant ; de chaque côté de lui, debout et vus à mi-corps, trois saints personnages le regardant et semblant l'écouter ; au-dessous de ces deux groupes, deux autres saints assis l'écoutent aussi avec la plus grande attention ; tous ces saints sont nimbés, soit de bleu-lapis, soit de bleu-turquoise, et sont réservés sur fond d'émail bleu-lapis. Sauf quatre des saints de la partie supérieure, tous les vêtements sont en partie émaillés, un phylactère traverse la plaque en long, cou-

pant saint Paul par le milieu du corps ; on y lit l'inscription suivante en capitales romaines, à l'exception des d qui sont cursifs : A*d* ROMANOS. A*d* CHORINT. A*d* PHɪLɪP-PENSES. Cette plaque de cuivre nu, au revers, est, autant qu'il m'en souvienne, aussi percée de huit trous.

On comprendra facilement que ces deux belles plaques et d'autres qui sont introuvables ne peuvent provenir que de ce volume, quand on saura l'état d'abandon dans lequel on le laissa longtemps après son transfert, en 1793, de Souvigny à Moulins, dans le grenier du collège des Jésuites (1) (aujourd'hui le tribunal), où il servait de hausse-pieds à la base d'une croisée trop haute, pour permettre aux employés de la municipalité d'alors de regarder ce qui se passait dans la rue, ou d'exhaussement à un siège qu'occupait l'un des employés de la mairie dont le buste n'atteignait pas la table ; ce ne peut être que là qu'une main profane les aura détachées de la place qu'elles avaient occupée depuis bien des siècles, et c'est ainsi que les deux qui sont connues de nous ont pu être conservées, l'une par M. Sallard, ancien caissier du Payeur, et l'autre, par M..... (nous ne connaissons pas le nom de ce premier détenteur).

La couverture de ce beau volume est aussi des plus intéressantes ; elle a, sur chaque ais, quatre gros clous de cuivre unis, formant pieds ; elle est ornée de quatre plaques de bronze quadrangulaires, finement ciselées ; au centre, une grande rosace d'un fort relief, ajourée, ornée de rinceaux et feuillages ciselés ; six autres clous, également ajourés, sont ornés des sirènes ou d'animaux chimériques, ciselés, d'un dessin semblable à ceux de la plupart des vignettes du volume auquel, en 1833, on a remis une nouvelle couverture de velours rouge, semblable à celle qui le recouvrait à l'origine et dont on avait retrouvé des traces sous les bronzes, la peau de truie parcheminée se montrant seule à cette époque.

(1) Fanjoux, p. 369.

Tous les ornements de bronze n'y ont pas été exactement remis, au moment de cette réparation, ou l'un d'eux avait peut-être été enlevé précédemment, car l'un de nos amis, M. J.-B. Moretti, sculpteur à Moulins, en a acheté un, il y a quelques années, chez un revendeur de la ville, et me l'a gracieusement confié pour vous le montrer.

Ces bronzes sont bien de la même époque que notre manuscrit. Fanjoux, dans sa notice et malgré ses laborieuses recherches, n'a pu connaître l'époque à laquelle vivait un certain Bernard (1), sacristain de Saint-Mayol, qui aurait fait un legs important de livres à l'abbaye de Souvigny, dont il en cite un par ces mots : *Ac preciosissimam hystoriam continentum novum et vetus testamentum*, ce qui désigne suffisamment ce très précieux manuscrit.

Dom Tripperet, religieux de Cluny, qui, le 23 février 1748, a fait un grand travail resté manuscrit, que M. L. Delisle a transporté de Cluny à la Bibliothèque nationale avec tous les volumes de la bibliothèque de ce célèbre prieuré ; Dom Tripperet, dis-je, parle des livres de l'abbaye de Souvigny, en même temps que de l'histoire de ce monastère et de tous ses prieurs, depuis Berno, premier prieur en 916, jusqu'au quarante-neuvième et dernier, Jacques Pecquet, en 1718, ne désigne pas spécialement cette Bible, qui certainement ne s'y trouvait pas encore, sans quoi il n'eût pas manqué de la signaler ; déjà, en 1620, le narrateur, N. Cousin, auquel nous avons emprunté les descriptions des tombeaux de Souvigny, ne l'a pas davantage signalée. L'autre narrateur du XVII[e] siècle, qui signe des initiales L. B. D., sans date, n'en avait pas connaissance non plus, car il n'en parle pas.

Nous espérons que notre savant archiviste de l'Allier, M. Vaissière, qui prépare un travail sur l'obituaire de Souvigny, trouvera l'époque où vivait le sacristain Bernard et d'où il venait.

(1) Dans l'obituaire de Souvigny, on voit mentionné le décès de ce sacristain, indiqué par la date : 13 novembre, sans l'année.



APPENDICE

J'ajouterai que notre admirable volume a, de tous temps, été convoité par la Bibliothèque de Paris, notamment en 1832. On lit dans les délibérations du conseil municipal de Moulins, 1° à la date du 2 février : « M. le Maire informe le conseil que l'administration de la Bibliothèque de Paris serait dans l'intention d'échanger la Bible manuscrite du XIe siècle, que possède la bibliothèque de cette ville, contre un certain nombre de livres plus utiles à cet établissement ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, conclut à l'échange proposé, si les offres faites par MM. les administrateurs sont avantageuses, etc.

« Il invite M. le Maire à écrire de nouveau à M. le Président du Conservatoire et à lui adresser cette Bible, etc., pour qu'il lui fasse connaître son appréciation sur sa valeur. »

Dans la séance du 24 juillet 1832, du conseil municipal de Moulins, M. le Maire, en vertu de l'autorisation de M. le Préfet, sous la date du 24 juillet, présent mois, donne lecture au conseil d'une lettre par laquelle M. le Président du Conservatoire de la Bibliothèque du Roi, propose d'acheter la Bible manuscrite du XIe siècle, appartenant à la bibliothèque de Moulins, moyennant trois mille francs en livres.

« Le conseil, considérant qu'il ne s'étoit déterminé à se défaire du précieux manuscrit dont la bibliothèque de cette ville est propriétaire, que dans l'espoir d'obtenir en échange, un nombre considérable d'ouvrages de littérature, d'histoire et de voyages ;

« Considérant que son espoir, fondé sur l'estimation que plusieurs personnes éclairées avoit faite (*sic*) de ce manuscrit, ne se trouve pas réalisé par les offres de l'administration de la Bibliothèque du roi,

« Arrête à l'unanimité que la proposition de M. le Président du Conservatoire de la bibliothèque du roi ne sera point

acceptée et que ce fonctionnaire public sera invité à renvoyer à Moulins la Bible qui lui avoit été adressée pour qu'il l'examinât et en fit connoître la valeur.

« En séance, les jour, mois et an susdits. »

Signé : Watelet, Cayre, A. Cordez, Guillaume Grandpré, adjoint, Deshommes, H. Bodin, Tallard, l'aîné, G. Brunat, Donjan, A.-P. Laguerrenne, Faulconnier, Tabouriech, Martin, Saulnier, Allard, Meilheurat, Clément, Porterat, Michel, Delageneste-Pestel, Barnichon.

Fanjoux, dans son *Essai sur la Bible de Souvigny*, déjà cité, page 366, admet avec réserves que ce manuscrit a été porté au Concile de Constance, en 1415, s'appuyant sur la tradition, mais il n'admet pas qu'il ait figuré, en 1431, au concile de Bâle, ni à celui de Trente, en 1515, malgré les témoignages de Dom Martène et de Dom Durand, qui citent ces faits, sans indiquer les sources où ils les ont puisés. Par les raisons que j'ai énumérées plus haut, je pense qu'il faut n'admettre ces preuves que sous bénéfice d'inventaire.

La Bible a figuré, à Paris, à l'Exposition rétrospective de 1878 ; elle n'a pas eu l'honneur de figurer à celle de 1889, mais elle avait été exposée à Moulins, lors de l'Exposition des Beaux-Arts de 1885, organisée à l'occasion du concours régional, où elle avait été placée dans une vitrine spécialement confectionnée par le Comité de cette exposition, qui en a fait don ensuite à notre municipalité ; elle a donc désormais une châsse pour la recevoir dignement.

Moulins, le 25 mars 1893.

A. BERTRAND,

Conservateur du Musée départemental.



UNE LETTRE

Du bataillon des volontaires de l'Allier à l'Assemblée législative

Document communiqué
par M. I.-A. Rayeur, ancien professeur d'histoire au Lycée de Moulins

---

A la nouvelle du 16 août, La Fayette avait voulu soulever contre la Législative les soldats placés sous ses ordres, et marcher sur Paris pour rétablir Louis XVI. S'étant assuré l'appui de la municipalité de Sedan et du conseil général des Ardennes, il avait fait arrêter les trois députés, Kessaint, Antonnelle et Peraldi, que l'Assemblée envoyait à son armée. Mais celle-ci passée en revue, le 15 août, ne répondit guère à son attente. Les artilleurs refusèrent de jurer autre chose que fidélité à la nation et à ses députés. Les volontaires de l'Allier se joignirent à eux.

Le lendemain, ce bataillon envoya à l'Assemblée une adhésion catégorique par une lettre reproduite ici à titre documentaire.

Au camp retranché sous Sedan, le 16 août 1792, l'an quatrième de la Liberté.

Monsieur le Président,

La lecture des pièces que vous trouverez ci-jointes, mettra l'Assemblée nationale à même de juger des dispositions d'une armée qui n'est dévouée à ses généraux que parce qu'elle a confiance en leur patriotisme. Les manœuvres dont on se sert depuis longtemps pour l'égarer, ne tourneront qu'à la confusion des ennemis de la Liberté et de l'Egalité, si l'on se hâte d'éclairer le soldat, et de fixer son opinion sur les événements du jour. Fortement persuadés que l'Assemblée nationale n'est plus libre dans ses délibérations, l'armée croit soutenir la Constitution en cédant aux insinuations perfides, aux calomnies atroces de ses officiers, qui ne veulent plus reconnaître les représentants de la nation. Les corps administratifs contribuent aussi de tout leur pouvoir à égarer les citoyens par des proclamations et des arrêtés inconstitution-

nels. Vos commissaires et leur suite sont détenus à la citadelle, et traités comme des scélérats contre-révolutionnaires. Toute communication au dehors leur est interceptée ; et les bons citoyens qui n'ont pu connaître encore l'objet de leur mission, gémissent des dangers auxquels ils sont journellement exposés.

Le réveil sera terrible pour les tyrans ; mais il faut tirer le soldat de sa léthargie. Les provisions, les munitions s'accumulent et les traîtres se réunissent. Hâtez-vous, législateurs ; faites rétablir la circulation des lettres et des papiers publics qui peuvent éclairer le peuple sur ses véritables devoirs ; que les départements vous secondent dans vos efforts, et éclairent leurs bataillons ; nos ennemis seront bientôt exterminés.

Hier, la municipalité, de concert avec le général, a fait réunir les citoyens et l'armée dans la prairie de Sedan, et a jugé à propos de leur faire réitérer le serment civique du 14 juillet. L'ardeur avec laquelle toutes les troupes l'ont prêté, ne doit pas laisser doutes de leur patriotisme ; mais les horreurs qui étaient dans la bouche des factieux de Coblentz, et la noire satisfaction qui était peinte sur leurs fronts audacieux, ont ouvert les yeux aux véritables patriotes sur l'usage qu'ils voulaient faire d'une démarche aussi imprévue.

Le bataillon de l'Allier a juré d'être fidèle à la nation et à ses représentants, et n'a pas voulu prêter d'autres serments ; nos canonniers, notre brave artillerie n'en feront jamais d'autres.

Liberté, *égalité*, c'est leur devise et la nôtre ; notre cri de ralliement : *l'Assemblée nationale.*

LES ARTISTES BOURBONNAIS

AUX CHAMPS-ÉLYSÉES ET AU CHAMP-DE-MARS

Notre compte rendu aura pour objet des envois aux deux Salons, très remarquables pour la plupart et qui, quoique relativement peu nombreux, suffiraient, s'ils étaient réunis, à composer un ensemble d'un haut intérêt. On pourrait y trouver les éléments d'une petite exposition bourbonnaise, comme on aimerait à en voir de temps en temps à Moulins, où l'on n'a que trop peu d'occasions d'apprécier les efforts de nos compatriotes et de rendre à leur talent un juste hommage.

Ce n'est pas que tous nos artistes soient représentés dans les galeries. Nous avons, au contraire, à regretter plus d'une abstention et il en est, parmi ceux dont nous cherchons vainement les noms sur les catalogues, dont nous sommes en droit d'attendre beaucoup parce qu'ils ont déjà beaucoup donné et promis davantage encore. L'exposition bourbonnaise dont nous parlons, quoique brillante, ne serait donc pas complète avec les seules œuvres de l'année, et d'autant moins que certains exposants, de ceux qui peuvent faire grand et qui l'ont prouvé, se sont bornés à de simples morceaux, comme pour marquer une place précédemment occupée avec tant de distinction. M. Coulon, par exemple, dont on n'a pas oublié les superbes travaux, *Flore et Zéphire*, *Hébé cœlestis*, etc., s'est contenté cette fois d'un buste certainement très digne de lui, mais ne pouvant compter comme une de ses productions marquantes.

En compensation, il est vrai, on voit surgir le nom nouveau de M. Pierre Laurent, de Montluçon, et reparaître au bas de plusieurs toiles groupées au Champ-de-Mars et très

remarquées, celui de M. Léon Cassard, éclipsé depuis quelques années.

A tout prendre, on est donc porté à se tenir pour satisfait ; et qui ne le serait devant d'aussi charmantes compositions que celles de M. Outin, lequel n'a jamais été plus en verve ni mieux inspiré ; qui ne le serait devant le symbolique saint Joseph de M. Mony et les excellentes toiles de M. Desboutin ? Qui donc songerait à exprimer des regrets à l'aspect du frais paysage de M. Lopisgich et de l'élégante statuette de M. Didier Debut ?

Des regrets..... Ce nom en amène, hélas ! car c'est la dernière fois que nous applaudirons aux succès du vaillant sculpteur, mort tout récemment, en pleine sève et en plein travail, pour ainsi dire l'ébauchoir à la main.

Didier Debut était plus connu à Paris dans le monde des arts qu'à Moulins, sa ville natale. Nous n'en avons que davantage le devoir de dire quel vide il laissera dans notre petite phalange d'artistes et de saluer en passant ce laborieux, qui savait mettre tant d'esprit dans ses fines et expressives figures.

AUX CHAMPS-ELYSÉES

A l'ouverture des expositions, les critiques d'art se livrent d'ordinaire à un examen comparatif des deux Salons et de ceux qui les ont précédés, ainsi que des différentes écoles. L'accord entre eux est loin d'être parfait et il serait étonnant qu'il le fût, chacun ayant à cœur de se distinguer le plus possible par une manière de voir particulière, des idées propres, une originalité.

Les uns gémissent sur la prétendue décadence de l'art moderne et d'autres, plus optimistes, trouvent dans quelques-unes de ses manifestations de consolantes révélations d'idéal. Est-ce affaire de tempérament ou de mode ? Nous n'avons pas à le rechercher ni à expliquer les tendances et les influences quelconques pouvant entraîner notre école de peinture à une évolution vers l'idéalisme.

Notre tâche, beaucoup plus modeste, consiste simplement à transcrire ici, pour les lecteurs du *Bulletin-Revue*, quelques notes prises en examinant les œuvres de nos exposants bourbonnais.

C'est par les Champs-Elysées que nous débuterons et par M. Pierre Outin, dont les deux peintures « La Côte » et « Manon Lescaut et le chevalier des Grieux », résument très complètement les qualités de finesse, d'observation et de sentiment délicat, jointes à son exécution toujours irréprochable.

Dans *La Côte*, M. Outin a peint une scène de voyage en diligence. La diligence ! Cela rappelle de mortelles heures d'ennui, des bavards insipides et des enfants criards, perçant leurs premières dents. Par contre, cela rappelle aussi d'heureuses rencontres, les longues causeries, les bonnes confidences, début de solides amitiés.

Nous sommes en pays de montagnes. Le lourd véhicule monte lentement, allégé de ses nombreux habitants. Le traditionnel cul-de-jatte est là embusqué dans la poussière, qui tend la main, en compagnie de l'éternelle fillette en haillons. Un passant demande son chemin au postillon, pendant que les voyageurs suivent en tirant la jambe. Deux amoureux poursuivent un roman ébauché à la faveur des cahots de la voiture. Ils s'attardent un peu, ceux-là. C'est qu'il y a des fleurs à cueillir sur le bord du chemin et il faut bien interpréter leur langage.

Ce tableau est plein de vérité, de verve et d'élégance (1).

L'autre toile de M. Outin n'est pas moins remarquable, quoique d'une composition plus simple. C'est une scène à deux personnages. Dans le parloir d'un couvent, le chevalier des Grieux, résiste encore aux séductions de Manon, mais il est prêt à s'y abandonner. On voit son angoisse et c'est le

(1) Le *Bulletin-Revue* devait donner une reproduction en phototypie de la belle composition de M. Outin, mais en raison d'une indisposition de M. A. Thonier Larochelle, chargé de la partie artistique, la publication de la planche en préparation ne pourra avoir lieu que dans la prochaine livraison.

drame poignant et terrible, tel que l'a imaginé l'abbé Prévôt.

Il fallait le magique pinceau de notre artiste pour mettre tant de pathétique et de charme à cette simple entrevue.

On remarque dans les deux peintures de M. Outin, comme dans ses œuvres précédentes, une parfaite exactitude du costume, de la distinction dans les physionomies, sans affectation ni recherche, — et toujours le même brio, la même sûreté, le même esprit.

Mlle Jeanne-Magdeleine Favier a exposé un grand portrait du plus heureux effet. C'est une dame en noir assise dans un fauteuil. Ce portrait est peint dans une gamme adoucie et harmonieuse ; la pose est bonne, ainsi que la couleur.

Quant à M. Lopisgich, le médaillé de l'année dernière, il a envoyé deux paysages, qui sont : *La Seine à Samois, près Fontainebleau* et une *Lisière de la forêt de Fontainebleau en novembre.*

On ne pourrait reprocher au dernier que sa perfection excessive dans l'exécution et sa trop grande propreté. La nature semble avoir pris ce jour-là son habit du dimanche, à Samois. Très beau le ciel et aussi l'eau de la Seine, où cette laveuse esquisse des ronds en faisant bouffer son linge. En somme, c'est une reproduction littérale et habile.

Quant à la *Lisière*, tableau de petite dimension, l'intérêt réside dans la ténuité des détails.

Aux Champs-Elysées, pas d'autres peintures de nos compatriotes. On voit que nous n'avions pas tort de nous plaindre de la rareté des envois.

Après avoir pris plaisir à examiner sur la galerie un fusain exécuté en perfection par Mlle Favier et représentant un vieux relieur occupé aux travaux de son métier, nous descendons au rez-de-chaussée, où se trouvent les sculptures.

A droite de l'escalier, se dresse un grand saint Joseph, statue en plâtre d'un magnifique effet. C'est une œuvre nouvelle de M. Mony, œuvre austère et de haute inspiration. L'auteur a imprimé un caractère idéal au « patron de l'Eglise universelle », celui qui sauva Jésus du massacre des innocents.

Il lui a donné dans un mouvement d'une ampleur superbe, un cachet de grandeur qui frappe, et qui retient l'attention. L'ensemble est absolument parfait, non moins du reste que les détails. La figure, dans sa beauté biblique, encadrée par les deux bras levés soutenant l'agneau symbolique, est remarquablement expressive. L'artiste a déployé beaucoup de talent à traduire sa pensée, et il en fallait pour un tel sujet.

M. Mony a encore exposé un bas-relief en bronze : *Psyché veut mourir*. Cette allégorie de la jeune fille vouée au monstre mystérieux lui avait, on s'en souvient, valu son succès de l'année dernière, avec la statue de *Psyché sur la montagne*. Cette fois il s'agit d'une composition où l'on voit Psyché près d'un abîme, résignée à son désespoir, avec les Grâces d'un côté et ses compagnes de l'autre déplorant son triste sort. Elle va mourir, mais Jupiter veille, assis sur un rocher et l'Amour, à qui elle est en fin de compte destinée, n'est pas loin. La jolie fable est là résumée tout entière de la façon la plus heureuse.

M. Gabriel Carlet a présenté trois excellents médaillons en plâtre dont l'un est un portrait de jeune fille au galbe fin et distingué. Les deux autres représentent des têtes masculines traitées avec la même habileté et la même délicatesse.

M. Coulon n'a exposé qu'un buste en plâtre bronzé, qui est le portrait appartenant au musée de la Pointe-à-Pitre de M. Schœlcher, sénateur. La tête est inclinée dans une attitude de méditation, et l'on retrouve, dans ces traits fouillés avec tant d'art, le talent si sûr auquel nous devons déjà nombre de belles choses.

Voici une statuette charmante. C'est un Ruy Blas fièrement campé, beau dans son attitude toute théâtrale. On dirait Mounet-Sully prononçant le fameux « bon appétit, Messeigneurs ».

Sur le socle on lit le nom de Didier Debut, le vieil artiste moulinois dont nous apprenions la mort il y a quelques mois. C'était un habitué du Salon. Son talent était apprécié et son nom estimé dans le monde des arts, où il occupait une belle

place. Ses qualités, comme celles que l'on remarque dans son *Ruy Blas*, étaient la subtilité et l'esprit, un esprit très naturel. Il avait du reste une très grande habileté du métier.

Didier Debut laisse un fils, statuaire comme lui, et son élève. Par une coïncidence étrange, M. Marcel Debut entre au Salon au moment même où son père y expose pour la dernière fois. Tout à côté du *Ruy Blas*, on remarque en effet deux statuettes dont il est l'auteur : *la Vérité* et *Au bout du roc*, petit pêcheur au harpon.

M. Pierre Laurent, de Montluçon, est, il nous semble, un nouveau venu, Son début donne beaucoup d'espoir et si l'on en juge par la réelle distinction du buste en marbre qu'il a exposé, un portrait de M. G. Arnault, il saura fournir une carrière des plus honorables. Le dessin de cette figure calme et reposée est d'une grande finesse.

On peut adresser les mêmes éloges au médaillon en marbre de grandeur naturelle dont il a accompagné ce buste, et qui ne nous semble pas indigne de celui dont il reproduit l'image, M. H. Chapu.

Il nous reste à parler de l'envoi de M. Guillaume Gilbert. C'est encore un buste, et un portrait que l'on prendrait plutôt pour une allégorie de la douleur, à voir ce visage triste et alangui, ces formes un peu décharnées. Pour n'être pas gai, cela n'en est pas moins traité avec une conscience digne d'éloges.

Dans la section d'architecture, M. René Moreau a exposé un cadre représentant *un petit hôtel pour M. M...* Au centre, un dessin d'ensemble en couleur et sur les côtés, d'autres dessins à la plume et au crayon, reproduisant des détails de la construction, salles, plafonds, et une porte d'entrée.

CHAMP-DE-MARS

Les dix petits tableaux de M. Léon Cassard sont d'une facture très osée, très impressionniste. Ils rendent pour la plupart des effets de matin dont on peut apprécier la vérité

en se levant à temps. C'est vaporeux et noyé dans une atmosphère atténuée et laiteuse, trop laiteuse peut-être. A citer particulièrement une vue à vol d'oiseau : *Thoiré-sous-Couthensor (Sarthe)* et un sous-bois avec, au premier plan, une femme assise vue de dos. A citer encore le joli paysage des *hauteurs boisées de Perseigne (Sarthe)*. Tous les numéros méritent du reste l'attention, mais nous désirerions quelques vigueurs aux plans rapprochés. Nous observerons aussi que le groupement des toiles nous montre leur uniformité de tons, que l'on voudrait dans des gammes plus variées.

Dans la collection il y a deux portraits dont un très bon, celui de Mme H... A côté se trouvent *Les Cheminaux fatigués*, presque un simple camaïeu, mais d'un réalisme âpre et saisissant. Deux vagabonds sont assis sur un tas de cailloux, avec la langueur habituelle à ces déshérités de la vie. L'un examine philosophiquement sa chaussure lamentable et l'autre, le poing sur la joue, contemple le lointain.

M. Marcellin Desboutin a, comme les années précédentes, exposé des portraits nombreux, avec cette différence que cette fois le sien n'y figure pas. Chose surprenante, c'est aux Champs-Elysées qu'il faudrait aller pour le rencontrer. Il y est peint dans un grand tableau de M. Léandre : *Une réunion d'artistes*. Desboutin est à la place d'honneur, fumant naturellement sa pipe, et le chef couvert de cette minuscule calotte rouge qui, avec le veston de même couleur, lui donnent la physionomie si étrange qu'on lui connaît.

Ici, il occupe à lui seul un panneau tout entier avec dix numéros, ni plus ni moins que M. Cassard. Sa principale toile est un portrait d'Auguste Bruant, que l'artiste a représenté accoudé sur un bloc de pierre, le cou entouré d'une énorme cravate rouge et la tête couverte d'un chapeau non moins énorme, avec un large manteau jeté sur les épaules. La note générale est sombre, mais la figure se détache vigoureusement sur le fond.

La peinture joyeuse du panneau est le double portrait sur

une seule toile de M. Erik Satie avec cette légende : « Avant, Après ». *Avant*, c'est un jeune savant ou un jeune artiste à longs cheveux et à longue barbe. *Après*, c'est le même personnage arrivé au régiment, coiffé d'un képi, le buste enfoui dans une capote de soldat et le visage débarrassé de ses appendices poilus. C'est burlesque et c'est bien peint.

Tous les autres portraits sont de moindre importance, traités dans la manière personnelle à M. Desboutin et avec ce laisser-aller très étudié qui est son originalité.

E. Delaigue.

LETTRES
D'UN PÈRE DE FAMILLE
A SON FILS DEVENU HOMME

I

MON CHER AMI,

Bientôt citoyen, tu pourras prendre part au gouvernement de ton pays ; ne serait-il pas bon, avant de songer à gouverner les autres, de savoir te diriger toi-même ? Avant de t'occuper de la chose publique, n'éprouves-tu pas le besoin de t'étudier avec attention, de réfléchir, observer, te faire en un mot, cette seconde éducation plus personnelle, plus voulue, dès lors plus efficace qui donnera peut-être une direction mieux assurée à ton esprit, plus d'énergie à ton cœur, un but sérieux à ton existence ?

D'où te vient ta première éducation ? de ta mère d'abord ; ses leçons sont de celles qu'on n'oublie pas, la mort eut-elle fermé sa bouche, rien ne la remplace, car on ne remplace pas la nature.

Après elle, l'Eglise avec ses dogmes, l'Université, avec sa liberté philosophique, y ont aussi apporté leur contingent.

De tous ces concours, tu as retenu un fonds de principes vaguement spiritualistes et chrétiens. Plus âgé, tu as appris à penser seul, et tu as entendu penser autour de toi ; les doctrines qu'on t'avait enseignées se sont alors affaiblies peu à peu, et en les voyant combattues chaque jour par des amis, des savants, des hommes du monde, tu as fini par te demander où est le vrai, où est le bien.

Certes, si tu les interroges les uns et les autres sur le sujet spécial de leurs études quotidiennes, ils te répondent sans hésitation, et tu restes émerveillé des résultats obtenus par la science, à tel point que, sous le coup d'une admiration légitime, tu t'écrierais volontiers avec le poète :

« Eh ! quel temps fut jamais plus fertile en miracles. »

Si tu causes avec eux philosophie et morale, c'est autre chose, tu es tout surpris de les trouver sans principes fixes, désorientés, indifférents.

A quoi cependant leur serviront leurs inventions merveilleuses, si, rentrant en eux-mêmes, ils ne sentent que faiblesse et découragement, si, pour agir, ils n'ont ni convictions sérieusement établies, ni mobile avouable, élevé, généreux.

La science n'est pas, sois en sûr, nécessairement bonne. Elle est une puissance pour le mal comme pour le bien, une arme à deux tranchants. Toutes ses découvertes valent ce que vaut l'agent qui les met en œuvre, et cet agent, c'est l'homme, c'est toi-même.

Tu dois donc, prenant le gouvernement de ta personne, avoir conscience de ta responsabilité, rendre ta volonté plus forte contre tes passions, *t'élever* au-dessus de tes intérêts, pour être *bien élevé*.

Cette seconde éducation sera la plus efficace, t'ai-je dit, à la condition pourtant de ne pas considérer tes efforts comme perdus, à la condition de te croire libre, non le jouet des événements, maître enfin de ta destinée.

Est-ce vrai cela ? Pour le savoir, pas n'est besoin de recourir à la philosophie, consulte le bon sens, l'expérience. La meilleure preuve du libre arbitre, tu la trouveras certainement dans le sentiment intime que tu es libre.

Ta liberté peut être plus ou moins paralysée par tes penchants, tes relations, tes antécédents de famille, c'est incontestable ; mais, si, dans ton état normal, tu es influencé *quelquefois* par des causes extérieures, ce n'est pas *toujours* et cette restriction indiscutable suffit pour sauver ta liberté.

Elle est inconciliable, dit-on, avec le mécanisme de la nature, et gêne la science, peu importe ; tu n'es pas chargé de résoudre les nombreuses énigmes soumises à l'intelligence humaine. Tu te trouves en présence d'un fait, ta conscience

le constate, des arguments spécieux le feront difficilement disparaître.

Si donc tu ne réussis pas dans le cours de ton existence, à coup sûr, il y aura toujours eu un peu de ta faute.

Que dois-tu faire dès lors pour profiter le mieux possible de ce premier des capitaux, qui fait valoir tous les autres, la vie ?

Il faut commencer par t'étudier attentivement. Ton corps, composé d'organes, te met en rapport avec le monde extérieur, mais il n'est, pour ainsi dire, qu'une machine mue par une force interne, l'âme. Ton âme a des facultés comme ton corps a des organes. Toutes ces facultés classées avec soin par les philosophes, peuvent se ramener pour le commun des mortels, à deux principales ; le cœur qui pousse le corps à agir ; l'esprit où prennent naissance des principes suivant lesquels le cœur se détermine.

Tu arrives ainsi à cette conviction intime, certaine, que tu es corps, esprit et cœur. Ce ne sont pas là seulement des idées, ce sont des faits vérifiés par l'expérience.

Voici par conséquent le problème qui se pose à ton entrée dans la vie active ; problème dont la solution constitue, à proprement parler, ton devoir.

Etant donné le corps, le cœur et l'esprit qui font ta personnalité, en tirer le meilleur parti possible ?

Certes, tu le sais et tu le sens, comme tout le monde, ce corps pour lequel tu voudrais la santé, la force et la durée, se diminue peu à peu par la souffrance, et s'anéantit par la mort ; tu sais aussi que ton esprit dont tu avais rêvé l'émancipation se trouve souvent en face de problèmes insolubles, et qu'il lui est bien difficile de savoir, par exemple, le but et le sens de la vie ; tu sais enfin que ton cœur dont les espérances avaient entrevu le bonheur de l'humanité, ne bat encore que trop au spectacle de misères douloureuses et de criantes injustices.

Tu sais tout cela, mais est-ce une raison pour tomber dans

le découragement, l'inaction, le pessimisme en un mot ? Le remède serait pire que le mal.

Si mon corps souffre, dois-tu te dire, si mon cœur saigne, si mon esprit est inquiet, c'est beaucoup, il est vrai, par suite de la faiblesse de ma nature. C'est aussi plus ou moins par ma faute.

Efforce-toi donc de donner à ton corps toute la résistance nécessaire, à ton cœur, et à ton esprit, les satisfactions relatives, conformes à leur nature. Cherche les moyens de te gouverner, le meilleur plan de conduite.

Laisse de côté les raisonnements à perte de vue. Tu apprendras comment tu dois agir et penser en examinant, en appréciant ce qu'on fait, ce qu'on pense autour de toi. Observe, cela vaudra mieux que philosopher ; une herborisation en plein champ n'est-elle pas plus instructive qu'une description lue dans un livre ?

La question n'est pas d'ailleurs de savoir si la vie est un mal ou un bien, si elle vaut la peine de vivre et s'il faut la prendre au sérieux. La vie est un fait contre lequel il ne sert à rien de s'insurger. Tu es venu au monde sans qu'on t'ait consulté ; pendant toute ton enfance, on t'a nourri physiquement, moralement, intellectuellement, on a formé ton corps, ton esprit et ton cœur ; on leur a donné des règles, des doctrines pour se conduire. A toi, arrivé aujourd'hui à âge d'homme, d'en juger la valeur, de considérer désormais ce corps, ce cœur et cet esprit comme ta propre chose, comme en étant seul responsable, à toi d'en tirer profit.

II

De quelque manière que tu envisages la vie, tu la verras partout et sans cesse aux prises avec la mort. Ton premier devoir est de vivre, de retarder le plus possible l'échéance fatale, de combattre et de vaincre la maladie toujours fort désagréable et très dispendieuse.

Tu dois soigner ton corps et le défendre contre le mal qui le guette, non par égoïsme seulement, mais à cause de tes enfants et petits-enfants. Ils hériteront, dans une certaine mesure, de ta constitution. Ce que tu te seras fait au physique, ils le seront également; par suite d'une solidarité incontestable, ils seront forts ou malingres, selon que tu auras su plus ou moins bien sauvegarder ta santé, et ils te béniront ou te maudiront, suivant ta conduite dont ils seront les heureux bénéficiaires, ou les innocents et tristes héritiers.

Si, d'autre part, faisant des excès, tes organes se sont affaiblis, tu ne pourras résister longtemps aux fatigues de la guerre, tu seras un soldat encombrant, un soldat d'hôpital. Ne serait-ce pas lâcheté de compromettre ainsi la défense commune, d'en laisser, par ta faute, à tes camarades tout le fardeau ?

Soigner ton corps, c'est aussi soigner ton cœur et ton esprit, leur santé est solidaire; le *mens sana in corpore sano* des anciens n'a pas cessé d'être vrai.

A tous les points de vue donc, il est de ton devoir, de ton intérêt, d'éviter la maladie, de combattre la souffrance.

Cette lutte semblerait, de nos jours, devenue plus difficile, à cause des infiniments petits. A en croire certains physiologistes, la plupart de nos maux seraient dus à la présence, dans nos corps, de ces êtres microscopiques connus sous le nom de microbes, bactéries ou bacilles. Cependant, si on les a découverts récemment, on ne les a pas inventés, j'imagine. Ils ont existé de tout temps, et de tout temps ils ont menacé

notre vie. Nous avons un nouveau moyen de lutter contre eux, grâce aux ingénieux efforts de Pasteur et de ses disciples. Mais, aujourd'hui comme autrefois, pour les vaincre, il faut te fortifier et rendre le terrain où ils opèrent, plus défavorable à leur action malfaisante.

Comment y parvenir ? Il ne suffit pas d'éviter la contagion des maladies infectieuses, il faut de plus t'observer et observer les autres.

Tu ne saurais croire de combien de maux te préservera la judicieuse étude de toi-même, de ton tempérament. Ce que je te demande, c'est de juger sainement, sans exagération, ton passé, ton état actuel, la constitution de tes parents, chose souvent difficile, je le reconnais, surtout si tu n'as pas recours à un médecin habile et expérimenté. Seul toutefois, tu sens fort bien par l'habitude, l'expérience, ta partie faible, ton organe fatigué. Soumets-toi de suite alors, sans attendre demain, aux règles d'une bonne hygiène, contenues dans un seul mot *modération*.

Rien de trop est en effet la vraie maxime hygiénique.

Cependant ce qui est modéré pour l'un peut ne pas l'être pour l'autre, la modération doit donc se proportionner au tempérament, d'où la nécessité de le bien connaître. Voilà probablement pourquoi, selon Gallien, la connaissance parfaite des tempéraments l'égalerait aux dieux.

Se conformer sans cesse aux préceptes de l'hygiène, tout calculer, être continuellement préoccupé des microbes, ce n'est pas vivre, diras-tu peut-être, c'est rapetisser l'existence, la rendre insupportable ; tu aurais raison, si on exagérait les précautions, les craintes ; mais, d'un côté, les pouvoirs publics peuvent et doivent nous aider dans une foule de circonstances, le souci de la santé publique n'est-il pas le premier devoir du législateur, des hommes d'état ? et d'autre part, pourquoi l'hygiène au lieu d'être un tyran aveugle, ne serait-elle pas un guide éclairé, un conseiller sage ?

Il n'est pas question, remarque-le bien, de compter tes

pas, doser tes aliments, ou peser tes morceaux. Il s'agit simplement de mener une vie sobre, régulière, active, pour avoir de grandes chances d'atteindre la vieillesse.

Interroge les vieillards autour de toi, ils te diront qu'ils doivent, à l'absence d'excès, leur longue existence. Tout récemment encore, Thiers, Dufaure, Chevreul auraient pu te servir de témoin, et, de nos jours, M. Legouvé a dépassé sa quatre-vingtième année, grâce à une vie réglée, à la pratique quotidienne de l'escrime.

L'histoire consultée te fera la même réponse.

Fontenelle, homme de lettres et homme du monde, était né délicat, il mourut centenaire. Il avait considéré toujours la santé comme le bien le plus précieux, « l'unité qui fait valoir les zéros de la vie ». Aussi s'était-il fait un plan de conduite et il ne s'en écartait guère. Il avait la poitrine très faible, mais il le savait, et, connaissant l'ennemi, il a pu lutter victorieusement contre lui pendant près d'un siècle.

Vois encore Voltaire. Il s'étonnait d'exister, pourtant il arrive à quatre-vingt-deux ans et se vante d'avoir survécu à ses contemporains les plus forts, même à ses médecins. Il écrit à son ami Thiriot : « Nous sommes des roseaux qui avons vu tomber bien des chênes. » Comment le roseau a-t-il pu résister si longtemps ? Grâce à trois choses : les distractions du monde, l'exercice corporel, la variété dans le travail et les occupations.

Il en fut de même des philosophes Kant et Hobbes. Malgré des travaux fatigants et des tempéraments maladifs, ils connurent la vieillesse. Pourquoi ? Demande-le à leurs biographes. Celui de Kant te dira : « La grande horloge de la Cathédrale n'accomplissait pas sa tâche avec plus de régularité. » Celui de Hobbes déclare que sa vie peut être donnée comme un modèle de sobriété, de chasteté et de ménagements de toutes sortes.

A côté de ces hommes qui ont su conduire loin une petite santé par des soins intelligents, continus, sans se préoccuper

des microbes, dont ils ignoraient l'existence, tu en connais certainement d'autres près de toi ou dans l'histoire, morts relativement jeunes, n'ayant su ni voulu ménager leurs forces. Molière, Byron, Pascal, Mirabeau.

C'est que, selon l'auteur des *Pensées*, l'homme est un monstre de contradiction, il veut vivre le plus possible, même aux dépens de sa vie.

Cependant si tu abrèges tes jours, que te restera-t-il? Tu auras joui de la vie, belle jouissance en vérité, celle dont le résultat est de priver ton cœur et ton esprit de leur support indispensable, ta famille de son soutien naturel, l'État d'un citoyen, la patrie d'un soldat!

La sagesse des nations te recommande, pour aller loin, de ménager ta monture. Il ne faut pas, en effet, trop vouloir pour pouvoir longtemps. La modération est chose difficile, impossible, non.

Examine en Angleterre, en Amérique, les sociétés de tempérance. Tous leurs membres prennent d'honneur l'engagement de renoncer aux boissons fermentées, le plus souvent, ils tiennent parole.

N'est-ce pas là un admirable exemple de l'empire de la volonté, de la possibilité de se soustraire à ses entraînements?

Veux-tu toi-même y résister? Suis le conseil d'un ancien, choisis le genre de vie le plus raisonnable, peu à peu tu t'y habitueras, il te paraîtra tout naturel, tout simple.

On est ce qu'on s'est fait au physique comme au moral, et en dernière analyse, tu seras toujours le résultat de tes habitudes bonnes ou mauvaises. Il faut donc t'en créer de bonnes, pour y puiser cet esprit de modération qui te rendra l'hygiène facile et te donnera l'équilibre salutaire de tes facultés et de tes organes.

III

Tu sais maintenant, mon ami, comment tu peux conserver ton corps et obtenir de lui le maximum de services. Mais avec la vie physique, tu en possèdes, si je puis dire, deux autres : la vie morale du cœur, la vie intellectuelle de l'esprit. Cette union, il t'est difficile de la comprendre, les effets en sont cependant réels, palpables. Ton cœur, autrement dit ta volonté et tes passions, pousse les organes de ton corps à se mouvoir. Aussi es-tu fait pour l'action, semblable en cela à tous les êtres de la nature.

Comment donc dois-tu agir et d'après quelles règles?

Un philosophe et, à son défaut, le sens commun répond à cette question en disant : Agis toujours suivant une maxime reconnue par ta conscience comme la loi universelle de tous les êtres raisonnables.

Étudie les doctrines morales, anciennes et nouvelles, prends l'avis des moralistes, vois les hommes de bien à l'œuvre et tu acquerras la conviction que cette maxime existe. Elle a été, en des termes à peu près analogues, formulée par toutes les morales qui, ayant souci de la dignité de l'homme, considérent, comme son premier devoir, de respecter le droit des autres, et de leur venir en aide.

Cette maxime, on la répète souvent et on l'admire, sans l'appliquer toujours. Elle peut et doit servir à tous, ignorants ou savants, riches ou pauvres, ouvriers et patrons. Elle se traduit ainsi : Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'ils te fissent, agis envers eux comme tu désirerais qu'ils agissent envers toi.

Formule de la justice et de la bienfaisance (solidarité, philanthropie, fraternité, charité, peu importe le nom), pourquoi ne serait-elle pas pour toi un guide, un fil conducteur, partout où tu dois agir, partout où tu te trouves en présence de tes semblables?

Que leur demandes-tu? le respect de ta personne, c'est-à-dire de ton corps, de ton cœur et de ton esprit.

Ton corps, tu ne voudrais pas qu'il fût maltraité, menacé, souillé, encore moins anéanti ; tu serais heureux, s'il était en danger, qu'on lui portât secours et qu'on l'aidât dans le besoin.

Tu as le droit de penser et de croire selon ton cœur et ton esprit, tu tiens dès lors à être respecté dans tes opinions, tes croyances, tes préjugés même. Tu désires n'être ni froissé, ni violenté, ne recevoir aucun mauvais conseil, aucun mauvais exemple, être à l'abri de la calomnie et de la diffamation, de la jalousie et de l'envie.

Ce que tu demandes à tes semblables te dictera ta conduite à leur égard.

Tu dois donc les secourir physiquement, moralement, intellectuellement ; tu dois respecter tout ce qui leur appartient, famille, biens, honneur, réputation, pudeur, opinions et croyances, même les plus éloignées des tiennes.

Michelet, dans son journal, se reproche d'avoir un jour essayé de détourner une vieille amie d'aller à la messe et de lire Massillon. C'était un mauvais service à lui rendre, dit-il, si je l'avais privée d'une consolation dans ses chagrins, d'un secours pour sa vieillesse, d'une espérance aux dernières heures de la vie.

N'oublie donc jamais ce précepte moralisateur, seul digne de l'homme doué de raison. Cependant, tu le sais comme moi, de nos jours, une doctrine soi-disant nouvelle semble vouloir prendre sa place. Je veux parler de cette funeste théorie, véritable formule de l'égoïsme, la *lutte pour la vie*. Ses partisans étudient les êtres organisés ; ils les voient tous, végétaux et animaux, employer leur activité, leur mouvement, à accroître leur être, même aux dépens du voisin. Pourquoi, disent-ils, n'en serait-ce pas ainsi de l'homme ?

Par certains côtés, il est vrai, nous n'échappons pas à cette fin vitale inexorable, pour nous aussi la loi paraît être l'agran-

dissement de notre individu. Nous avons le droit de vivre, de développer notre personne ; mais, comme nous vivons en société, notre semblable, également être de raison, a un droit identique. La loi de la lutte pour la vie n'est donc pas universelle. Vraie pour les plantes et les animaux, elle ne l'est plus pour l'homme. Grâce à ton esprit et à ton cœur, tu échappes à la fatalité de cette lutte ; chez toi, la loi du sacrifice tend à prendre le dessus.

La nature te dit comme aux autres êtres ayant la vie physique : Place aux forts ; mais, à cause de ta vie intellectuelle et morale, elle ajoute : Secours les faibles, aide-les à vivre, arrache-les à la concurrence vitale. Ce sont des êtres qui vivent, pensent et sentent comme toi ; leur corps est peut-être plus débile, leur esprit moins étendu, ils n'en sont pas moins tes égaux et peut-être leur cœur est-il plus chaud que le tien.

Actuellement tu connais, tu rencontres dans le monde beaucoup d'individus se réclamant à tout propos et hors de propos de la doctrine formulée par Darwin et Spencer, avant eux par Lamark. Ils cherchent volontiers dans cette loi plus ou moins scientifique, qu'ils ont en tout cas le tort de trop étendre, un prétexte et une excuse à leur conduite scandaleuse.

Poussées à leurs conséquences extrêmes, ces théories, tu le comprends, sont absolument désastreuses, car elles assimilent l'homme à la bête et réveillent, comme on l'a dit avec raison, ce qui reste à quatre pattes dans ce quadrupède redressé.

En somme, tous les systèmes de morale, anciens et nouveaux, peuvent se réduire à ceci : ou bien ils voient dans l'homme uniquement son corps, sa vie physique, et ils le poussent au plaisir, à l'égoïsme ; ou bien ils considèrent son esprit et son cœur, la meilleure partie de lui-même ; ils lui commandent alors la justice et la bienfaisance.

Ce qu'il y a de certain, tu as pu t'en convaincre par l'expérience, c'est que tout ce qui est grand, noble, généreux, vient d'un oubli de soi. Il est non moins indubitable, l'histoire te le prouve, que toutes les actions d'éclat, les progrès, les décou-

vertes, sont dus à des hommes de sacrifice et de dévouement.

Ils ne pensent pas à eux, en effet, les explorateurs, les missionnaires et les soldats qui vont porter la civilisation à des peuplades à demi-sauvages et nous ouvrent, au prix de mille souffrances, des territoires inconnus.

Songent-ils à eux, ces savants dont les découvertes merveilleuses, dues à un travail sans relâche, augmentent le patrimoine humain et prolongent notre vie?

Elles ne songent pas non plus à elles, ces grandes dames de l'Œuvre du Calvaire et ces dignes femmes du peuple qui, sous des habits différents, soignent volontiers les maladies les plus répugnantes.

Pensent-elles enfin à elles ces nombreuses personnes, on ne peut plus dévouées et charitables jusqu'au sacrifice, recherchées avec beaucoup de difficultés souvent et couronnées tous les ans par l'Académie française ?

Voilà des faits réels, authentiques, contrôlés, connus de tous ; voilà de vrais documents aussi certains à coup sûr que ceux dont tu peux lire le récit dans les romans à la mode, dans les comptes rendus des journaux judiciaires. Ils te montrent que, s'il y a de par le monde des gens tout occupés à lutter pour leur vie, beaucoup aussi luttent pour la vie de leurs semblables.

Tu ne seras donc bon à rien, sois en bien persuadé, mon ami, si tu n'es bon qu'à toi seul. Veux-tu être utile, tiens-tu à laisser des traces de ton passage, aime quelque chose plus que ta personne, c'est-à-dire sacrifie ton corps et ton esprit à la science, à l'art, au travail, mais surtout sacrifie ton cœur à tes semblables, aime-les comme toi-même. Il ne dépend pas de toi, le voudrais-tu, d'être grand, illustre ; tu peux toujours ce qui vaut mieux, être bon.

La bonté, tu le sais, est le propre de l'homme. Seul entre tous les êtres, tu prends part à d'autres douleurs qu'aux tiennes, tu te soulages en secourant les autres. Aussi ne suis-je pas étonné d'entendre dire à Bossuet : « La pitié est

le tout de l'homme », et à Newton : « Sans la charité, la vertu n'est qu'un vain mot. »

M. de Falloux raconte dans ses Mémoires que, dans une visite à la maison de Walter Scott, la vieille servante de la famille lui montra la chambre de l'illustre romancier et, les yeux pleins de larmes, s'écria : « Hélas ! il était si bon pour tout le monde. » Puisse-t-on, mon ami, en dire autant de toi un jour ! Je ne te souhaiterais pas d'autre oraison funèbre.

IV

Vivre de la vie du cœur, c'est, t'ai-je dit, se proposer un idéal supérieur, en dehors de soi. Cet idéal, auquel tu dois tendre, est la mise en pratique de la justice et de la bienfaisance. Tu sens la légitimité, la nécessité de ce devoir, pourquoi éprouves-tu tant de difficultés à le remplir ? Pourquoi, voulant être bon pour tous, ne l'es-tu pas toujours ? Pourquoi ? tu le sais à merveille.

C'est que les passions t'aveuglent, les penchants t'entraînent, tes intérêts jettent les hauts cris. Tu voudrais bien aimer tes semblables, ton cœur t'y pousse, mais ton corps s'aime lui-même et, s'il s'aime trop, il peut te faire commettre des injustices et des violences.

Comment pourras-tu arriver à t'oublier un peu pour les autres ? Comment parviendras-tu à triompher, au moins dans une certaine mesure, des différents intérêts et des passions multiples qui te conduisent si naturellement à l'égoïsme ?

La chose te sera plus facile si les principes adoptés par ton esprit, relativement à ton origine et à ta destinée, sont de nature à élever ton cœur au lieu de l'abattre et de l'annihiler. Emploie donc les ressources de ton esprit à rechercher qui tu es, où tu vas, ce que sont les autres hommes par rapport à toi.

Ces problèmes, dont la solution nous a toujours préoccupés, se sont souvent présentés à ton intelligence. Comment les a-t-elle résolus ?

Certes, tu ne peux avoir la prétention d'innover en ces matières, sur lesquelles on discute depuis des siècles. Mieux vaut choisir parmi les différentes solutions données par les savants, les philosophes ou les théologiens.

Pour avoir une réponse à ces questions embarrassantes, les uns ne s'adressent qu'à la science, les autres consultent la

philosophie, d'autres enfin ne veulent recourir qu'à la religion.

Pourquoi être exclusif ? pourquoi ne pas demander à chacune de ces branches du savoir humain ce qu'elle peut légitimement donner.

La science t'expliquera les faits qui relèvent de l'observation. Il ne faut pas croire cependant que la science, si puissante soit-elle, sache et démontre tout. Il y aura probablement toujours dans les corps vivants une série de phénomènes dont il ne lui sera pas possible de rendre compte. Ainsi, elle pourra te dire de quels éléments ton corps est composé, comment il grandit et se conserve, comment il meurt. Mais si tu demandes aux savants d'où tu viens et où tu vas, pourquoi tu es sur cette terre ? Les uns, plus sincères et peut-être plus instruits, te diront : « Nous ne le savons pas et ne le saurons jamais. » Les autres : « Tu viens de la matière et tu y retournes après des transformations successives. »

Pour ces derniers existent une seule loi et une seule force d'où provient l'univers en général et ton corps en particulier. A leurs yeux, il n'y a pas de barrière entre la nature et toi, et entre les forces de ton corps et celles de ton esprit, il n'y a pas dualité, mais corrélation, équivalence, unité, disons plus : identité. Si tu les en crois, tout ton individu n'est en un mot qu'une machine ignorant son propre mécanisme.

Et la philosophie, que te dit-elle ? Je parle, bien entendu, de cette philosophie classique qui, remontant à Platon, s'est incarnée dans l'idée cartésienne, non des différents systèmes philosophiques, se substituant les uns aux autres, simples démonstrations durant en général ce que durent leurs auteurs. Cette vieille philosophie d'école te répond : « Tu dois ton origine à une cause supérieure, éternelle, ayant conscience d'elle-même ; elle a tiré ton corps de la matière et lui a donné un principe spirituel. Elle te dit de plus : « Ta personne est libre de faire le bien ou le mal, mais elle sera, dans une vie d'outre-tombe, punie ou récompensée suivant son mérite ou son démérite. »

Si tu interroges ensuite la religion sur les mêmes problèmes, elle te fera la même réponse, seulement elle ajoutera : « Ce que la philosophie spiritualiste enseigne au nom de la raison, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, je l'appuie sur la parole de Dieu lui-même, du Créateur suprême. Il n'a pas voulu laisser l'homme dans l'ignorance ou dans l'hésitation, relativement à son origine, à sa destinée, et il les lui a révélées lui-même. »

De ces solutions différentes et opposées, laquelle doit choisir ton esprit pour donner à ton cœur plus d'énergie, plus de générosité ?

Si tu te considères comme un produit du hasard, sans lien avec personne, tu t'oublieras plus difficilement pour ton voisin qui te limite et constitue pour toi un obstacle. Il en sera tout autrement si, à tes yeux, chaque homme est un de tes semblables ; ayant le même père, auteur de toutes choses, il devient dès lors un frère, en faveur duquel ton cœur pourra plus facilement imposer silence aux désirs égoïstes de ton corps.

Certes, le spiritualisme ne te rendra pas toujours bienfaisant et juste, mais certainement tu y trouveras un appui, car ton esprit et ton cœur seront d'accord.

Est-ce à dire qu'un matérialiste ne puisse être bon et honnête ? Assurément, non. Il y en a dont la vie peut être donnée en exemple, surtout s'ils sont habitués à vivre dans une atmosphère morale, dans la région des idées. Ils se trouvent ainsi placés au-dessus et en dehors des passions et des entraînements. Que leurs doctrines viennent à passer dans l'esprit des masses, tu les vois se transformer en proverbes, en maximes et se manifester bientôt par des actes.

Les théoriciens de la lutte pour la vie peuvent être de très honnêtes gens, leurs disciples n'en sont pas moins, le plus souvent, de parfaits coquins qui chercheront à se justifier en s'abritant derrière eux.

Donc, alors même que ton esprit conserverait certains doutes

sur la légitimité des idées spiritualistes, tu devrais néanmoins faire pencher la balance en leur faveur, car elles ont une valeur morale plus considérable, valeur attestée par les bonnes actions qu'elles provoquent.

Demande aux hommes de bien le motif qui les a fait agir, consulte les comptes rendus annuels de l'Académie pour les prix de vertu, étudie avec soin les faits relevés depuis de longues années, près d'un siècle, par cette compagnie, tu constateras, avec certitude et par des réalités vivantes, par des documents humains, quelles doctrines possèdent le pouvoir de dilater le cœur de l'homme.

Ne sens-tu pas toi-même que tu es meilleur quand tu rattaches ton existence à celle d'un être suprême et ne crois-tu pas davantage à l'existence de cet être, à l'immortalité de ton âme, comme à sa liberté, quand il t'arrive de faire une bonne action ?

Il y a moins de distance, en effet, que tu ne supposes, de la théorie à la pratique, des idées aux actes. L'acte étant une pensée appliquée, développée, il doit y avoir, tôt ou tard, accord entre tes doctrines et ta conduite.

Pourquoi dès lors ne choisirais-tu pas une philosophie qui inspire le bien à ton cœur et lui donne la force de lutter, de l'emporter sur tes instincts égoïstes ?

Persiste donc à penser que Dieu existe, que l'âme est immortelle. Ce sentiment puissant, universel, revient quand tu crois l'avoir déraciné, demeure malgré les progrès des lumières, malgré les attaques de la science. De grands savants, Claude Bernard, Dumas, Pasteur, Chevreul, Bertrand, le respectent et reconnaissent qu'il aura toujours pour lui ceux qui aiment, souffrent, espèrent.

Ecoute à cet égard Victor Hugo. Il disait à la tribune de l'Assemblée nationale le 15 janvier 1850 : « Ce qui allège la souffrance, sanctifie le travail, fait l'homme bon, fort, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, digne de l'intelligence, digne de la liberté, c'est d'avoir devant soi

la perpétuelle vision d'un monde meilleur, rayonnant à travers les ténèbres de cette vie. »

Si par hasard tu regardais ces idées spiritualistes comme des lieux communs, depuis trop longtemps vieillis, depuis longtemps aussi, te répondrais-je, on sème du blé, on mange du pain ; notre esprit, pas plus que notre corps, ne se passeront de leur nourriture traditionnelle.

Nous avons absolument besoin de Dieu et d'une âme immortelle pour expliquer ce que nous ne comprenons pas, espérer ce que nous n'avons pas ; tant que la science ne nous aura pas clairement renseignés sur le passé et l'avenir du monde et de l'homme, sur les mystères de la vie et de la mort, sur le commencement et la fin des choses, elle ne peut trouver mauvais que nous allions en demander le secret, soit à la philosophie spiritualiste, soit à la religion.

A la religion, et pourquoi pas? Elle supplée à ce que la philosophie peut avoir de vague, de mal défini, elle remplace les conjectures par des dogmes, les formules par des principes fixes, des solutions précises. Ton esprit est satisfait des doctrines spiritualistes, soit ; mais, après avoir réfléchi, il craint de s'être trompé, il finit par comprendre et admettre que si Dieu existe, il a dû révéler à l'homme tout ce qu'il lui importait de savoir sur sa destinée, de façon à rendre moins douloureuse la lutte de sa conscience avec l'inconnu.

Parmi les nombreuses religions dont le monde s'est réclâmé et se réclame encore, laquelle doit s'imposer plus particulièrement à ton esprit et à ton cœur ? N'est-ce pas celle qui se rapproche le plus du spiritualisme, qui est, si je puis dire, le spiritualisme mis en pratique, à la portée de tous, propageant au nom de la révélation ce que l'autre enseigne au nom de la raison, celle admise, depuis longtemps déjà, par des intelligences de toute nature, sous des latitudes différentes, supérieure en tous cas aux diverses inventions destinées à prendre sa place ? J'ai nommé le christianisme.

C'est la religion de ton enfance ; tu en as recueilli les pre-

mières notions sur les lèvres de ta mère. Puis, n'a-t-elle pas donné aux grandes dates de ton existence et de celle des tiens, à leur naissance, à leur mariage, à leur mort, quelque chose de solennel en y mêlant un peu d'éternité ; n'a-t-elle pas inspiré à tes parents et à toi-même, peut-être à ton insu, la bonté, le dévouement, le sacrifice ?

Pourquoi dès lors renoncer au christianisme? Serait-ce parce qu'il est tombé dans un certain discrédit, dont il semble d'ailleurs sortir ? Mieux vaut encore pour toi te ranger sous son drapeau, devrais-tu être un disciple un peu tiède, que de vivre isolé dans l'individualisme. N'est-il pas, au demeurant, la seule forme acceptable, subsistant aujourd'hui, du mysticisme et de l'idéalisme ?

Si tu ne veux ou ne peux être matérialiste, il faut être chrétien.

La religion s'en va, dit-on. Cependant, tout récemment encore, une société se créait à Paris pour propager le boudhisme, l'antique religion de l'Inde, et si tu consultais le catalogue de la Bibliothèque nationale, tu serais étonné de constater que, depuis moins d'un siècle, il y a peut-être eu une vingtaine de tentatives de religions nouvelles.

N'es-tu pas également frappé du rôle que semblent vouloir jouer les néo-chrétiens, comme aussi du développement extraordinaire du spiritisme ? N'est-ce pas la preuve du besoin de merveilleux et de surnaturel, toujours à l'état latent chez l'homme ?

Nous assistons, à n'en pas douter, à un réveil de l'idée religieuse, de l'idée chrétienne ; la raison en est qu'on n'a plus la même confiance dans la science pour déchiffrer l'énigme éternelle.

Un de ses adeptes les plus convaincus, M. Renan, reconnaît lui-même que c'était se faire illusion de chercher dans le rationalisme et l'expérience une base et un fondement à une société quelconque. L'homme, dit-il, vaut en proportion du sentiment religieux qu'il emporte avec lui de sa première édu-

cation et qui parfume toute sa vie. Un immense abaissement moral, peut-être intellectuel, ajoute-t-il, suivrait le jour où la religion disparaîtrait du monde. On ne saurait en vérité mieux dire.

Il est donc tout naturel que tu acceptes, sans y regarder de trop près, sans trop l'approfondir, une doctrine religieuse qui rassure, promet la durée et se trouve être, par surcroît, la meilleure école du devoir et du sacrifice.

Puisqu'aujourd'hui le christianisme vit avec la liberté de la pensée et de la science, comme aussi avec toutes les formes gouvernementales, puisqu'on a le droit incontestable de l'embrasser et de la quitter librement, de discuter ses dogmes, de demander au clergé son concours ou de s'en passer, il est devenu inoffensif, sans péril pour personne, et il reste bienfaisant et moralisateur.

V

Je t'ai dit, dans ma première lettre, que, devenu homme, tu dois te demander comment tu peux le mieux tirer parti de ton individualité.

Ton corps, nous l'avons vu, te rendra plus de services si tu ne te montres pas indifférent en matière d'hygiène. Ton cœur aura une énergie plus grande, plus féconde, si, pour agir, il se conforme aux règles de la justice, de la bienfaisance, et ton esprit lui facilitera singulièrement sa tâche si, de toutes les doctrines relatives à ton origine et à ta destinée, il choisit le spiritualisme.

En somme, ton devoir social peut se réduire à ceci : être juste et charitable, c'est simple, mais aussi difficile que simple. Veux-tu réaliser plus aisément ce programme ? sois spiritualiste et chrétien.

Quoi que tu fasses, d'ailleurs, quoi que tu penses, demande à ton corps, à ton cœur, à ton esprit, de la mesure, de la modération, une modération raisonnée et voulue, sans faiblesse. Tu connais le proverbe: La vérité se trouve entre les extrêmes. Cela tient à la nature même de l'homme. Il n'est ni ange, ni bête, dit Pascal. C'est un milieu entre rien et tout. Si on sort du milieu, on sort de l'humanité. Nous ne sommes pas faits pour les extrêmes, les doctrines excessives.

Ne l'as-tu pas remarqué toi-même ? Quand tu laisses à ton esprit la bride sur le cou, il te mène souvent très loin.

Au point de vue religieux, la modération te préserve de deux excès contraires, le scepticisme et la superstition.

En politique, elle te montre le vrai dans la démocratie, à égale distance de l'aristocratie et de la démagogie ; dans la liberté aussi éloignée de la licence que du despotisme, dans le socialisme qui ne devrait être que le principe d'association volontaire, appliqué sur une vaste échelle, en vue de l'amélioration du sort de tous ; tenant le milieu entre l'individualisme

et le collectivisme, il pourrait, ainsi compris, nous sauvegarder des inconvénients nombreux de l'un et des impossibilités pratiques, de la tyrannie intolérable de l'autre.

Si les esprits extrêmes peuvent avoir leur utilité en montrant parfois le but à atteindre, ils l'atteignent rarement eux-mêmes; seuls, les hommes de modération et de mesure, l'histoire et la politique te l'enseignent, parviennent à fonder quelque chose de stable parce qu'ils tiennent compte de l'action du temps, des traditions, des mœurs, des habitudes. Les premiers font des révolutions, les seconds les rendent fécondes en se préservant de leurs excès, en les suivant de loin. La France est, tu le sais, le pays de la mesure, comme jadis la Grèce, et bien qu'elle paraisse, à certains jours, avoir un faible pour les utopistes, dans un moment de crise, elle s'empresse de confier ses affaires aux modérés.

C'est en effet, dit Montesquieu, la modération qui gouverne les hommes, et non pas les excès.

Tiens-toi donc en garde contre les doctrines excessives, les essais prématurés, les changements trop brusques. N'attends pas, pour en être guéri, d'avoir des enfants à élever, des hommes à conduire. Ils se chargeront, eux, de t'apprendre, mais un peu tard, ce qui est pratique et ce qui ne l'est pas.

La vertu elle-même n'est, en général, qu'un milieu entre deux extrêmes. Aristote l'a constaté depuis longtemps et l'expérience te le démontre ; tu es courageux, c'est une qualité, on t'en félicite ; si tu l'es trop, tu deviens audacieux ; si tu ne l'es pas assez, on te dit craintif, et on te blâme dans les deux cas. Tu es patriote, tu aimes ta patrie d'un amour éclairé, c'est à merveille ; mais l'aimes-tu avec excès, on te plaisante en t'appelant chauvin. Ne l'aimes-tu pas assez exclusivement, tu tombes dans l'humanitarisme, et aimer tout le monde, c'est, d'après Alceste, n'aimer personne ; tu viens en aide aux malheureux, tu donnes et sais donner, tu es généreux, la plus belle des qualités, peut-être ; si tu l'exagères en

plus ou en moins, c'est de la prodigalité ou de l'avarice, et tu es également blâmable.

Tant il est vrai que parfois le mieux est l'ennemi du bien pour notre humaine nature, et que si tu ne t'arrêtes pas à temps, si tu pousses la logique à outrance, du bien peut sortir le mal. Le châtiment, d'ailleurs, ne se fait pas attendre, il se nomme mélancolie ou désespoir.

Sois donc assuré que l'hygiène morale se trouve, comme l'hygiène physique, dans la modération. De l'avis de Lafontaine, il est certain tempérament que le maître de la nature veut que l'on garde en tout. Mais je ne vois pas, ajoute-t-il, de créature se comporter modérément.

Eh bien ! tu dois t'appliquer à faire mentir le bonhomme. Tu le dois, car la modération, en outre de ses avantages particuliers, te rendra plus facile une vertu essentiellement moderne, qui n'est qu'une forme de la charité, et seule permet à tous, au milieu du conflit de plus en plus aigu, inévitable, des opinions individuelles, de vivre en paix. Je veux parler de la tolérance.

Et pourquoi ne serais-tu pas tolérant pour ceux qui pensent et agissent autrement que toi ? Es-tu absolument certain d'être dans la vérité, eux dans l'erreur ? Le serais-tu ? Ne t'es-t-il pas arrivé d'avoir, sur les mêmes sujets, des opinions différentes ? Etudies-toi et tu constateras que, suivant l'âge, les circonstances, les milieux, les livres lus, les orateurs entendus, ton esprit a rejeté ou modifié certaines doctrines adoptées antérieurement.

N'as-tu pas aussi remarqué que parmi tes amis, tes parents, les uns croyants sont devenus incrédules, les autres ont fini par croire, après avoir passé par le doute, qu'en politique, leur manière de voir a pu se transformer de la meilleure foi du monde.

Sans remonter bien haut, tu trouverais facilement des exemples de ces variations, à coup sûr respectables si elles ne

sont pas intéressées, parmi les hommes les plus marquants de nos jours.

C'est qu'il y a chez nous l'âge où nous sommes plus portés à croire et l'âge où nous raisonnons plus volontiers ; c'est qu'aussi, selon les transformations de notre corps, notre esprit, sans changer de nature, peut bien avoir des tendances et des aptitudes diverses, des manières de voir différentes.

Si donc tu n'es pas constant avec toi-même, si tu n'as pas toujours les mêmes idées, comment veux-tu exiger, chez les autres, les mêmes sentiments, des doctrines identiques, alors surtout qu'ils n'ont peut-être reçu ni la même instruction, ni la même éducation, alors qu'ils n'ont pas vécu probablement dans le même milieu.

Il faut donc bien te garder d'appeler dangereux, de mépriser ceux dont l'esprit, fait autrement, ne pense pas comme le tien. Tu ne voudrais pas voir suspecter ta bonne foi, respecte la leur. Pourquoi leur jeter la pierre ? Pourquoi les excommunier ? En matière politique ou religieuse, il est injuste d'en vouloir aux hommes. Ne peuvent-ils pas se modifier un jour et adopter ce que tu crois être le vrai ? Mais combats leurs idées, si tu les juges mauvaises ; leurs principes, s'ils entraînent avec eux la ruine de toute société et de toute morale. C'est ton droit et ton devoir, à la condition de lutter toujours d'une façon courtoise.

L'intolérance est l'oubli de la fraternité intellectuelle, qu'elle provienne d'une négation ou d'une affirmation, peu importe. Ce n'en est pas moins du fanatisme ; c'est, on l'a dit, l'égoïsme de l'esprit, tu dois le répudier comme l'égoïsme du cœur.

Je voudrais, pour résumer ma pensée, que tes frères et toi eussiez de la vie cette haute idée, qu'elle a une cause, un but, un idéal, que vous devez en profiter avant tout pour faire le bien, être justes et bons, et que, pour y parvenir, il faut savoir mettre à contribution votre personnalité entière, en lui demandant ce qu'elle peut légitimement donner, sans tomber jamais dans l'intolérance ni dans l'excès.

Si j'étais parvenu ainsi à faire de vous des hommes, je m'en irais tranquille, disant avec de Laprade :

« Que l'éternel repos aurait pour moi de charmes,
Si je vous laissais tous vaillants et tous en armes,
Si de là-bas, dans l'ombre où dorment les aïeux,
Je vous savais aimés, purs, honorés, joyeux. »

G. SEULLIET.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.

SOCIÉTÉ

D'EMULATION ET DES BEAUX-ARTS

DU BOURBONNAIS

PROCES-VERBAUX

ANNÉE 1893

Séance du 2 juin 1893.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON.

— M. le Président communique un arrêté de M. le Préfet de l'Allier, en date du 8 mai, approuvant les modifications faites par la Société dans la séance du 3 avril à l'article 4 des statuts.

— Par application de cet article 4 modifié, MM. Doûmet-Adanson, A. Bernard et Delaigue proposent d'attribuer la qualité de membres associés :

1° A M. le comte H. de Chabannes La Palice, résidant à Lyon, lequel a offert pour la bibliothèque son grand ouvrage en cours de publication : *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes* ;

2° Et à M. E. Révérend du Mesnil, ancien magistrat, résidant en Saône-et-Loire, auteur d'une importante étude sur le *Capitaine Poncenat et sa famille, d'après des documents originaux ;* étude écrite pour le *Bulletin-Revue,* qui l'a insérée.

Cette proposition est adoptée.

— M. Delaigue, au nom de la Commission du monument Banville, donne lecture d'un rapport dont les conclusions sont les suivantes :

« La Société prendra l'initiative du projet consistant à élever, sur l'une des places publiques de la ville de Moulins, une statue pour honorer la mémoire de Théodore de Banville.

« Cette initiative aura pour objet unique la convocation du comité général, lequel devra imprimer dans le public l'impulsion nécessaire pour faire aboutir ses travaux.

« Le comité général agira dans sa pleine indépendance et sous sa seule responsabilité. »

Les conclusions de ce rapport sont approuvées.

— M. l'abbé J.-H. Clément lit une note sur deux petits vitraux de l'église de Gennetines (canton de Moulins-Est) du XVI[e] siècle.

— M. A. Bertrand donne également lecture d'un travail sur l'exploitation des kaolins de la forêt des Collettes et de Beauvoir, commune d'Echassières.

— M. F. Pérot signale la publication récente du deuxième volume de *la Terreur en Bourbonnais*, par M. Louis Audiat, et il fait de cet important ouvrage une analyse propre à en faire apprécier la valeur, particulièrement au point de vue de notre histoire locale.

— Le même membre prononce une allocution au sujet de la mort, survenue à Versailles, fin mai, de M. Georges Grassoreille, ancien archiviste de l'Allier, et il rappelle ses intéressants travaux sur le Bourbonnais.

La Société décide que, pour rendre hommage à la mémoire de M. Grassoreille, l'article nécrologique que lui a consacré M. Pérot dans la *Croix de l'Allier* sera inséré dans le Bulletin.

— M. C. Grégoire propose d'organiser une excursion pour visiter les sites de la vallée de l'Aumance, le Saut-du-Loup et le château d'Hérisson.

Ce projet est adopté et l'excursion fixée au 18 juin. M. Grégoire est chargé de la diriger et d'en assurer les moyens d'exécution.

Séance du 7 juillet 1893.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON.

— M. Doûmet-Adanson offre une brochure contenant la description et des indications sur son utilisation au point de vue de l'alimentation du bétail, d'un genre de polygonée ou *polygonum sakhalinense* peu connu et cultivé uniquement jusqu'à présent au parc de Baleine comme plante ornementale. Les récentes expériences de M. Doûmet ont démontré qu'elle pourrait offrir aussi comme plante fourragère une précieuse ressource à l'agriculture. Cette brochure a été déjà, le 12 juin, présentée à l'Académie des sciences et elle a reçu l'accueil le plus flatteur, ainsi que de différentes sociétés d'agriculture de la France et de l'étranger.

— Sont adoptées les conclusions d'un rapport présenté par M. l'abbé J.-H. Clément, au nom de la commission du Musée, sur un projet de M. F. Pérot, consistant à établir une vitrine destinée à recevoir les antiquités égyptiennes (une momie et animaux momifiés), offertes au Musée départemental par M. Grand-Bey.



— M. le secrétaire-archiviste entretient la compagnie de l'excursion faite à Hérisson par la Société, le 18 juin, et il rend hommage à la prévoyance de M. C. Grégoire, qui en était l'organisateur. Il ne peut pas, dit-il, s'étendre sur les curiosités pittoresques si nombreuses dans ce pays et si bien décrites par M. C. Grégoire lui-même dans son travail publié jadis par les *Annales bourbonnaises* (années 1888 et 1889), mais il doit rappeler combien le spectacle de ces curiosités a satisfait les excursionnistes dont le plaisir s'est manifesté par une franche gaieté pendant toute cette heureuse journée de soleil et de plein air. Il exprime en terminant le vœu que les promenades de ce genre soient renouvelées le plus souvent possible.

— M. F. Pérot lit un mémoire intitulé : *Figurines gallo-romaines du Bourbonnais*. C'est l'analyse d'une *Etude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine*, par M. Blanchet, ouvrage des plus importants.

Séance du 4 août 1893.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON.

— M. A. Bertrand fait passer sous les yeux de ses confrères et offre au Musée un carreau du XVe siècle en terre cuite, ayant au centre une fleur de lis gravée.

— M. l'abbé J.-H. Clément lit une note concernant une découverte de monnaies d'or faite à Diou et dont le Bulletin de la Société a parlé précédemment. M. l'abbé Clément doit à M. Bouchardon, numismate distingué de Moulins, certains détails inédits sur le nombre et la valeur de ces monnaies. Il offre au Musée, au nom du savant et généreux numismate, la corne de taureau « véritable corne d'abondance » qui renfermait le trésor de Diou.

Séance du 3 novembre 1893.

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON.

— M. le Président, interprétant les sentiments de toute la société, rend un juste hommage à la mémoire de M. Aymar Thonier Larochelle, mort à Moulins le 30 octobre, âgé de 43 ans, au moment même où il contribuait avec le plus d'activité aux travaux de la Société, dont il était secrétaire-adjoint depuis un certain nombre d'années. Il rappelle en termes émus les qualités de cœur et d'esprit de ce confrère si cher à tous, si dévoué, si éclairé, si assidu aux séances.

Plusieurs membres prennent la parole pour ajouter encore aux éloges et aux regrets de M. le Président et pour citer les œuvres d'artiste, de M. Thonier, ses recherches et ses ingénieuses découvertes.

— M. Bertrand annonce qu'il a reçu pour le Musée :

De M. Mantin, concierge de la Caisse d'Epargne, une Ascension du Christ, bois sculpté et doré, fragmenté.

Et de M. Pénin-Besson, la maquette en plâtre du buste de M. Martin, ancien supérieur du Séminaire d'Iseure, bas-relief de Thibault, de Clermont.

— M. Bertrand ajoute qu'il a, dans ces derniers temps, reconnu les ruines de deux villas gallo-romaines, l'une aux Gourlines, commune d'Avermes, dans la propriété de Mme veuve Montillet, et l'autre coupée par le chemin de Tronget à Saint-Pourçain, près du domaine de la Presle.

De plus, il a remarqué, dans un ancien cimetière de la commune de Châtel-de-Neuvre, une pierre tombale en grès de Bourbon-l'Archambault, mesurant 1m70 × 0m80 et 0m15 d'épaisseur, sur laquelle sont gravés une grande croix fleurdelisée occupant tout le champ et un glaive sur la droite, sans que le nom du défunt y ait été gravé ; cette dalle semble être du XVIIe siècle. Il espère l'obtenir pour le Musée.

— M. F. Pérot donne d'intéressants renseignements sur l'Institut smithonien et la publication superbe de cette grande société américaine, qui compte parmi ses membres les savants les plus autorisés des Etats-Unis, qui dispose de ressources immenses (plus de 20 millions de francs), employées à la création de l'un des plus importants musées du monde entier (2,894,104 pièces) et qui distribue chaque année plus de 2,111,000 volumes.

— M. l'abbé J.-H. Clément fait une communication sur le donjon d'Huriel. Il a extrait d'un ouvrage en préparation sur cette ville, une description archéologique de l'ancien monument féodal, et cette description contient la liste des anciens possesseurs du château. Le tout est accompagné de nombreuses planches, dont l'une est un dessin reconstituant la vieille cité. Cette notice est la première d'une série où l'auteur passera en revue les monuments historiques du département de l'Allier.

— M. Delaigue dit qu'un comité a été institué à Moulins pour élever une statue à Théodore de Banville. Il pense que ses confrères voudront, par le vote d'une subvention, manifester l'intérêt qu'ils prennent à ce projet, dû à leur initiative, et il dépose sur le bureau, au nom et comme secrétaire général du comité, une demande à ce sujet.

La Société admet le principe de cette subvention et renvoie la demande à la commission des finances, qui pourra fournir les renseignements budgétaires propres à en établir le montant.

— Conformément à l'ordre du jour, il est procédé à la nomination des membres du bureau pour l'année 1893-94.



Il résulte des différents scrutins que le bureau de la Société reste composé ainsi qu'il suit pour l'année 1893-94 :

Président général : M. Paul DE LA BOULAYE.

Vice-président général : M. G. SEULLIET.

Secrétaire-archiviste : M. G. BERNARD.

Secrétaire-adjoint : M. F. PÉROT.

Trésorier : M. FROBERT.

Bibliothécaire : M. GÉNERMONT.

Conservateur du Musée : M. A. BERTRAND.

Séance du 1 décembre 1893.

PRÉSIDENCE DE M. G. SEULLIET, VICE-PRÉSIDENT.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. P. de la Boulaye, nommé président général, et qui, en raison de son trop court séjour à Moulins, ne croit pas être à même de diriger utilement les travaux de la Société. M. de la Boulaye, tout en adressant ses remerciements chaleureux à ses confrères, regrette de ne pouvoir accepter la mission qu'ils ont bien voulu lui confier.

Il est par suite procédé à un nouveau scrutin pour la nomination d'un président général.

M. le baron Le Febvre ayant obtenu la majorité, est proclamé élu à cette fonction pour l'année 1893-94.

M. le baron Le Febvre remercie la Société et déclare qu'il sera tout dévoué à ses intérêts.

Il est ensuite procédé à la nomination des différentes commissions :

Sont désignés après scrutin pour composer les commissions :

Commission du Bulletin : MM. l'abbé MELIN, DE BRINON, GRÉGOIRE, DELAIGUE, TRIMOULIER, CAPELIN.

Commission des finances : MM. Amédée GIRARD, GRÉGOIRE, SEULLIET, DELAIGUE et CRÉPIN-LEBLOND.

Commission du Musée : MM. l'abbé J.-H. CLÉMENT, VIÉ et F. PÉROT.

Commission d'Histoire naturelle : MM. MIGOUT, E. OLIVIER, F. MÉPLAIN et LASSIMONNE.

— M. F. Pérot fait lecture d'un travail sur une découverte de monnaies romaines à Broût-Vernet.

— M. C. Grégoire dépose sur le bureau, pour être soumis à l'examen des membres présents, deux pointes de flèches en silex trouvées aux environs d'Hérisson, et un couteau également en silex provenant de Saint-Cyprien. Ce couteau est en pointe de flèche et d'un travail parfait.

— M. Grégoire fait une seconde communication au sujet du Bulletin. Il observe que la 5e livraison n'a pas paru encore et qu'il serait utile d'aviser. La Société invite la commission du Bulletin à se réunir le plus tôt possible pour prendre les mesures nécessaires.

— M. A. Bertrand annonce qu'il a acquis pour la bibliothèque un volume ayant pour titre : *Système sexuel des végétaux,* par C. Linné. Cet ouvrage porte en note manuscrite : « François Péron, du département de l'Allier, étudiant en médecine. Paris, le 1er thermidor an VI. Signé : Péron. » Ce livre contient, en outre, sous la signature de Péron, une pièce de vers imprimés et dédiés « au grand Linné. »

— M. Bertrand entretient encore la Société d'une statue équestre de saint Martin, du XVe siècle, dont vient de s'enrichir le Musée départemental.

A ce sujet, M. l'abbé Clément lit la note suivante :

« Dans une notice intitulée : *Tombeaux et épitaphes des sires de Brosse dans la chapelle collégiale de Saint-Martin d'Huriel* (1), je racontais comment les seigneurs de l'illustre maison des de Brosse avaient fait construire au XVe siècle, dans la vieille chapelle collégiale de Saint-Martin à Huriel, un tombeau pour ses membres et une belle statue du saint patron de l'édifice, le grand thaumaturge des Gaules.

« Or, ce sont les débris de cette statue qui viennent d'être offerts, sur notre demande, au Musée départemental.

« Permettez-moi, Messieurs, de vous fournir quelques détails sur cette donation et sur l'authenticité de la statue.

« Le groupe qui compose cette représentation de la célèbre scène du partage du manteau de saint Martin au profit d'un pauvre avait été commandé dans les premières années du XVe siècle par un membre de la famille de Brosse, Pierre II, qui fit édifier en même temps, vers 1410, le mausolée destiné à recevoir les restes de ses ancêtres enterrés à Huriel (2).

« La sculpture du groupe de saint Martin était magnifique. La statue était en grès fin, les personnages fort expressifs et le cheval habilement et richement harnaché. La têtière, la bride et le poitrail sont remarquablement sculptés.

« Le tout fut conservé en bon état jusqu'au 3 août 1810. A cette date, M. Joseph-Gilbert Sevin, qui s'était rendu acquéreur de la chapelle Saint-Martin pendant la période révolutionnaire, la revendit moyennant 1,600 francs, à son frère, M. Gilbert Sevin, notaire à Huriel, président de l'administration municipale de cette petite ville, qui fit transporter chez

(1) Extrait des *Annales bourbonnaises.* — Moulins, imprimerie Etienne Auclaire, 1889.
(2) Cfr. *Ouv. cité.* L'inscription indique qu'en 1416 tout était terminé.



lui les sculptures les plus précieuses de l'antique chapelle. M. Meillet obtint en 1813, de M. Sevin, les restes du mausolée des de Brosse et la statue de saint Martin et les fit dresser dans le parc qui entourait sa maison, aux Calobies d'Huriel. La statue dominait la chaussée de la Pêcherie. Mais M. Meillet avait compté sans les enfants d'Huriel, qui, moins qu'ailleurs encore, échappent à la maxime du fabuliste. Leur « âge sans pitié » les poussa à détruire tout ce qu'ils purent du chevalier Pierre de Brosse et à mutiler la statue de saint Martin, dont ils emportèrent la tête pour leurs jeux.

« Pendant que Mme ve Cornereau et M. Perceau se succédaient comme propriétaires des Calobies, les débris de la statue de saint Martin furent à peu près respectés.

« Ces dernières années, une folle acheva l'œuvre de destruction commencée par la bêtise des enfants. Le cheval de saint Martin roula à terre, entraînant son cavalier et brisant le mendiant du groupe. Enfin, au mois d'octobre dernier, les propriétaires actuels des Calobies, M. et Mme Simbille, sollicités depuis longtemps par nous de sauver du moins ce qui restait de la statue de saint Martin, consentirent, sur notre demande, à s'en dessaisir au profit du Musée.

« Voilà comment, Messieurs, ce qui reste de la belle statue du XVe siècle, c'est-à-dire quelques débris de belle sculpture qui eussent été vraisemblablement complètement anéantis à Huriel, conserveront, dans l'une des salles du Musée départemental, le souvenir d'un des plus jolis monuments de l'art sculptural du XVe siècle dans notre vieille province bourbonnaise. »

— M. l'abbé Clément donne aussi lecture d'une autre note sur les peintures des tympans de la porte latérale de l'église de Besson (Allier).

« Avant qu'elles disparaissent sous le grattage, il nous a paru convenable de relever par un dessin et de fixer par une courte description les peintures qui ornaient le tympan de la porte latérale de l'église de Besson et qu'une récente restauration vient de mettre au jour.

« Depuis quelques années, M. l'abbé Cavard, curé de Besson, fait restaurer sa belle église qui date de l'époque de transition.

« M. le curé a complété son œuvre en faisant retoucher cette année les deux portes sculptées du monument. Or, dans le courant du mois d'octobre, les ouvriers chargés de refaire en ciment les moulures de la porte latérale mirent à nu, par un grattage énergique, des restes de peinture sur le tympan.

« Aussitôt prévenu par M. le curé, j'ai cru devoir relever un calque exact des dessins malheureusement fort endommagés qui ornèrent cette partie de la porte latérale.

« On y découvre une première couche de peinture qui semble remon-

ter au XIIIe ou au XIVe siècle et qui se compose, sur un fond jaune, d'une croix d'ocre rouge entourée d'un épais bandeau d'ocre jaune. Les extrémités de la croix sont renflées et terminées par une partie plane.

« Sur cette décoration, on a peint, vraisemblablement au XVIe siècle, la scène du crucifiement. Malheureusement, cette peinture est aujourd'hui en si mauvais état, par suite des injures du temps et des badigeons passés depuis, qu'il ne reste de cette représentation que la partie haute de la croix, la barre transversale, les deux bras du Christ et quelques traits qui indiquent l'apôtre saint Jean ; ceux qui représentaient la Vierge ont disparu.

« Ces diverses peintures sont si mal conservées qu'après la restauration de la porte, il ne restera que le nu de la pierre. »

— M. Francis Pérot a écrit la note suivante dont il donne lecture :

« Le musée de la ville de Moulins à l'Hôtel de Ville possède un petit trésor de deniers d'argent de l'époque romaine, trouvé au mois de juin 1824 à Broût-Vernet et acquis par l'entremise de M. Dufour.

« Ce trésor consiste en 493 pièces du même module et de 25 empereurs différents ; — ils appartiennent à la série dite deniers de billons, ou argent de bas aloi.

« Ces pièces sont d'une conservation irréprochable, sinon à fleur de coin, ce qui porte à croire qu'elles ont été collectionnées parmi les pièces neuves, puis enfermées très soigneusement dans un vase où elles ont traversé quinze siècles sans la moindre altération.

« Nous rapprochons cette découverte de celles de Chantenay, de Lurcy-Lévy, et enfin de celle récemment faite à Saligny.

En voici la description très sommaire :

« Marc-Aurèle, 1 pièce. — *Consecratio*.

« Julia Pia, femme de Septime-Sévère, 2 pièces variées.

« Caracalla, 5 pièces variées.

« Géta César, nob., 1 pièce.

« Elagabale, 7 pièces, 4 variétés.

« Alexandre Sévère, 2 pièces variées.

« Pauline, femme de Maximin Ier. R. *Consecratio*. Très rare pièce.

« Balbin, 1 pièce.

« Gordien III, 120 pièces, 21 variétés.

« Puppien, 1 pièce.

« Philippe Ier, 112 pièces, 10 variétés.

« Otacilie sa femme, 27 pièces, 3 variétés.

« Philippe II, 22 pièces, 19 variétés.

« Trajan Dèce, 41 pièces, 11 variétés, dont une très rare avec les instruments pontificaux et portant cette légende : DIVINA AUGUSTORUM.

« Etruscille, 16 pièces, 4 variétés.



« Hostilien, 3 pièces.

« Trébonien-Galle, 13 pièces, 5 variétés.

« Valérien Ier, 20 pièces, 6 variétés.

« Valérien II, 8 pièces, 2 variétés.

« Mariniana, 2 pièces. R. *Consecratio.*

« Gallien, 16 pièces, 4 variétés.

« Salonin son fils, 3 pièces, 3 variétés.

« Si les types de ces pièces sont en partie assez communes, il se trouve des revers intéressants et d'autres rares.

« Ces médailles sont actuellement enfermées dans un carton et pliées chacune selon son type dans une enveloppe.

— Sur la proposition de M. le secrétaire-archiviste, la Société décide de faire établir un rayonnage pour placer à la bibliothèque la première collection, généreusement offerte par M. le chanoine Melin, du *Moniteur universel* provenant de la bibliothèque de Mgr de Conny.

— M. Mitton signale l'existence à Estivareilles, au milieu du cimetière, d'une lanterne des morts. Ce modeste monument, non dénué d'intérêt, est élevé sur trois marches et éclairé par trois fenêtres. M. Mitton, qui en a dressé un croquis, dit qu'il est à la veille de disparaître.

M. Grégoire est prié d'intervenir auprès de M. le maire d'Estivareilles, en vue d'obtenir que des mesures soient prises pour sa conservation.

— M. Bertrand mentionne que le Musée a reçu, pour être conservée dans ses collections, une médaille d'argent grand module, décernée en 1893, par le conseil d'administration de l'*Alliance française*, au comité de Moulins, pour rendre hommage au dévouement des sociétaires de la circonscription. Cette médaille a été transmise par M. Faure, président de ce comité.

— M. G. Seulliet fait observer que la bibliothèque n'est pas assurée contre l'incendie et qu'il serait nécessaire de prendre une mesure de prévoyance à cet égard. La Société émet un avis conforme et charge MM. Bertrand et Pérot d'établir une évaluation pour fixer la somme à faire figurer sur la police d'assurance.



L'INSPECTION GÉOLOGIQUE

AUX ÉTATS-UNIS

MESSIEURS,

A votre précédente réunion, vous avez remarqué sur le bureau deux importants ouvrages, publications officielles de « United-States Geological Survey. » Dans le but de poursuivre des recherches personnelles, j'ai consulté le premier de ces volumes. Et, à la suite de l'examen cependant très rapide que j'en ai effectué, je ne puis résister au désir de vous faire connaître l'important service américain dont ces ouvrages sont l'organe.

L' « Inspection géologique des Etats-Unis » ressortit au Département de l'Intérieur. La dénomination seule indique assez ses attributions. Pour connaître l'état actuel de son fonctionnement, il suffit de parcourir le 11[e] rapport de son directeur, M. J.-W. Powel, au secrétaire de l'Intérieur.

Une loi du 20 mars 1888 a augmenté les fonctions primitives de l'Inspection géologique ; elle a chargé ce service de la recherche du grand problème de l'agriculture occidentale par l'irrigation ; elle lui a confié le soin de déterminer les lieux de rassemblement des eaux et les lignes à suivre par les canaux pour porter la fertilité dans les régions arides de l'Union.

L'importance de semblables recherches, soutenues d'ailleurs par le vote officiel de sommes considérables, amena quelques modifications dans l'organisation générale du service ; et c'est spécialement, je crois, à cette question des irrigations que se rapporte le second volume, que je n'ai pu examiner.

Les travaux des anciennes divisions du service géologique, pendant l'année qui finit au 30 juin 1890, sont résumés dans le premier volume. Et pour peu qu'on jette les yeux sur cet ouvrage, on est vraiment étonné de voir avec quelle activité une élite de géodésiens, de topographes, de géologues explorent et étudient méthodiquement tous les Etats de l'Union jusque dans les parties à peine encore connues.

Pendant l'année écoulée, du 30 juin 1889 au 30 juin 1890, les opérations de la « Branche topographique » ont porté sur vingt Etats différents ; une superficie de 46,807 milles carrés a été levée et dessinée et 95 cartes ont pu être gravées.

Mais, dit M. Powel, le travail principal de l'Inspection géologique, auprès duquel tout autre travail peut être regardé comme accessoire, consiste en deux parties principales : la détermination et la publication de la distribution locale des roches, et la détermination et la publication des faits généraux de la géologie des faits de la contrée. Pendant l'année 1889-1890, ces recherches ont été poursuivies dans les Etats de Massachussets, Maryland, Virginie, Tennessee, Alabama, Géorgie, Caroline du Nord, Michigan, Montana, Wyoming, Californie, et commencés dans le Connecticut. Ces recherches sont trop multiples pour qu'il soit possible de les exposer ici même sommairement. Il suffira de dire que les résultats en sont aussi nombreux qu'importants et que, d'après M. Powel, un grand progrès a été réalisé dans l'étude du rapprochement et de la concordance des formations américaines avec l'échelle des temps géologiques reconnue par les géologues du monde.

Une section du « Géological Survey » est spécialement chargée des études paléontologiques ; elle a, pour ainsi dire, une double fonction. Elle recueille les fossiles des formations dont les relations stratigraphiques sont connues et, par leur étude, amplifie, corrige et perfectionne l'ensemble des connaissances sur la distribution dans le temps et l'espace des animaux et des plantes. Elle recueille les fossiles des formations d'âge inconnu ou reçoit ceux recueillis par les géologues et, par leur étude comparative, détermine leur date géologique.

Pour donner une idée de la méthode apportée dans toutes ces recherches scientifiques, je citerai ces lignes du rapport de M. Powel, dans une partie ayant trait seulement aux travaux paléontologiques :

« Le champ de la paléontologie est si vaste qu'un savant (*individual student*) peut acquérir la familiarité d'un expert seulement dans une étroite (*narrow*) portion de cette science ; et le travail des paléontologistes de « Geological Survey » est pour cette raison hautement spécialisé. Non seulement le corps est organisé en divisions, et chacune de ces divisions prend connaissance des fossiles d'une classe biologique particulière ou d'un âge géologique particulier ; mais chaque recherche personnelle entreprise est étroitement limitée dans le rang, soit biologique, soit chronologique. »

M. Powel désigne sous le nom de travaux accessoires (*accessorywork*) les recherches chimiques, physiques et mathématiques, et les statistiques de produits minéraux des Etats-Unis. Un laboratoire est spécialement destiné à l'analyse des roches et à l'étude des questions de la géologie chimique et de la physique terrestre. Pendant l'année 1889-90, le docteur Barus, dans le but de coopérer à l'étude du grand problème de la condition de l'intérieur de la terre, a poursuivi une série d'expériences dans lesquelles il a mesuré les volumes de liquides variés quand ils sont soumis simultanément à une grande pression et à une haute température. Pendant la même année, la division mathématique déterminait la longitude et la latitude de plusieurs points, et notamment la position 105e méridien dans le comté d'El Paso (Texas). Mais les travaux de cette division sont loin de se borner à cette aide apportée aux autres divisions ; ils comportent l'étude et la solution des plus grandes questions de physique terrestre et de géogénie par les hautes mathématiques.

Le « Géological Survey » est chargé de la publication d'un atlas géologique des Etats-Unis. Le plan général pour cette publication comprend la préparation de plus de 7,000 feuilles,

chacune représentant les traits *géologiques* et *topographiques* d'une aire rectangulaire limitée par des méridiens et des parallèles. Pour la représentation topographique, chaque feuille reçoit trois impressions, chacune avec une couleur différente. Pour la représentation géologique, chaque feuille recevra de deux à vingt impressions additionnelles.

Une division spéciale, appelée « division de gravure (*engraving division*), a dû être spécialement organisée pour la révision, la correction et l'exécution des cartes.

Une autre division est chargée de la librairie. Pendant l'année 1889-1890, ses acquisitions par achat et par échange s'élèvent à 3,212 et 3,857 brochures. La division a adressé par échange 15,019 volumes ; elle en a vendu 2,931 et distribué gracieusement 28,897. A la suite du rapport de M. Powel, directeur, le volume que j'ai examiné renferme aussi les rapports des chefs des 27 divisions. Ces divisions sont réparties en deux branches, topographique et géologique.

Division du Nord-Est.
— du Sud-Est.
— du Centre-Nord.
— du Centre-Sud.
— de dessin.
— de la côte atlantique.
— archéenne.
— du Potomac.
— appalachienne.
— des Glaciers.
— du lac Supérieur.
— du Zinc.
— de Montana.
— du parc de Yellowstone.
— du Colorado.
— de Cascade.
— de Californie.
— de paléontologie mézozoïque inférieure.

Division de paléontologie des vertébrés.
Division de paléontologie paléozoïque des invertébrés.
Division mézotoïque de paléontologie des invertébrés.
Division de paléontologie cénozoïque.
Division de paléobotanique.
— des insectes fossiles.
— de chimie.
— de mathématiques.
— de statistique minérale et de technologie.
Division d'éditeur.
— d'illustration.
— de gravure.
— de librairie et documents.
— de comptabilité.

Telle est, Messieurs, esquissée à traits rapides et bien incomplets encore, l'importance de l' « Inspection géologique des Etats-Unis » ; importance bien digne d'être signalée, non seulement à cause de la grandeur et de l'organisation de ce service national américain, mais encore à cause des multiples observations et découvertes qu'il est appelé à publier.

Et, pourrait-il être ajouté, l'exemple de ce peuple jeune qui, en présence de l'avenir et de l'inconnu, donne sans compter des millions pour soutenir les travaux de ses savants et pour aider leurs investigations, n'est-il pas fait pour exciter puissamment notre émulation nationale et pour nous engager à mieux étudier notre belle patrie, trop peu connue de nous, et cependant si riche en sujets d'étude de toutes sortes ?

Parmi les mémoires publiés dans ce même ouvrage, je citerai particulièrement celui de M. W.-J. Mc Gee sur l'*Histoire pléistocène* (*époque quaternaire*) *de l'Iowa Nord-Est.* C'est un travail considérable (377 pages du volume), orné de nombreuses cartes et gravures, mais remarquable surtout par l'originalité des vues qui y sont exposées. Il serait malheureusement trop long d'en préparer et d'en donner une analyse complète et sérieuse. Je me contenterai d'indiquer comment M. Gee a mis en lumière la connexité qui existe entre les faits géologiques et les faits topographiques et géographiques.

— M. Gee avance d'abord que la structure, la distribution géographique et hypsographique des dépôts de terrain ou leur *configuration extérieure* doivent, non pas être étudiées isolément, mais toutes à la fois. Il dit plus loin que l'histoire récente de l'accroissement du monde peut être lue sur la configuration des montagnes, aussi bien que sur les sédiments et les fossiles des anciens océans.

D'après lui, une demi-douzaine seulement de géologues américains interprètent aujourd'hui ces traits, cette physionomie, cette expression propres à la dépression des plaines, aux courbures des vallées adoucies ou rongées par les glaciers quaternaires, aux cônes volcaniques, aux ciselures des canons.

« Le champ de la science, dit-il hardiment, est ainsi élargi par la naissance d'une nouvelle géologie destinée à grandir avec l'âge. » C'est la *Géomorphologie* ou *Géologie morphologique*, qui étudie les formes terrestres et recherche leur origine et qui les classe enfin d'après les causes et les conditions de cette origine.

Partant de là, il essaie une classification de ces formes et il établit deux lois générales du relief, d'après lesquelles les courbures concaves expriment la *loi des profils des cours d'eau*, tandis que les surfaces convexes expriment la *loi des profils des terres*.

Je ne suivrai pas davantage l'auteur dans son étude qui se rapporte particulièrement à l'action des glaciers quaternaires dans l'Iowa N.-E. J'émettrai simplement le vœu qu'un géologue recherche si, dans les ouvrages français, on ne trouverait pas des observations et des faits comprenant les principes d'une branche nouvelle de la géologie, qui est accueillie dans le Nouveau-Monde par les honneurs de la publication officielle.

S.-E. Lassimonne.



L'EXPLOITATION DES KAOLINS

DE LA FORÊT DES COLETTES ET DE BEAUVOIR

COMMUNE D'ÉCHASSIÈRES (ALLIER)

AUJOURD'HUI ET DANS LES PREMIERS SIÈCLES

Nous ne pouvons affirmer qu'à l'âge du bronze, les kaolins d'Échassières n'aient été explorés par les premiers habitants de notre pays ; mais il est très certain que plus tard les Gaulois, puis les Romains, les ont fouillés, non point pour la pureté de leur argile, car on ne signale aucune officine de potiers dans le voisinage de ces gisements, mais bien pour en extraire, par décantation, sans doute, l'étain qu'ils contiennent, afin de mélanger le métal au cuivre (1) et d'en composer le bronze qu'ils utilisaient sous tant de formes diverses : les urnes, les ornements de toilette, les ustensiles de cuisine, les timbres et clochettes, les bustes et les statues de leurs divinités, la monnaie de bronze et aussi celle d'électrum, qui était un alliage d'étain et d'or (2).

Dans la forêt nationale des Colettes dont les kaolins sont exploités par la compagnie « l'Industrie, » il a été recueilli des meules en arkose dont les Gaulois se servaient pour broyer les quartz kaoliniques et en extraire l'étain. Ces meules m'ont été promises pour le Musée par le directeur.

Le gisement se continue à l'ouest sur la terre de Beauvoir ; il est exploité sur une hauteur d'environ quinze mètres par M. Dubousset auquel appartient cette propriété.

(1) Dans l'une de nos excursions à Laprugne (Allier), j'ai trouvé un creuset de fonte, des sulfures de cuivre de la mine des Charriers exploitée par les Gaulois, ainsi qu'un autre semblable à Isserpent et le minerai de fer de cette dernière localité utilisé par les Gaulois et les Romains.

(2) C'est à Pionsat (Puy-de-Dôme), à 20 kilomètres environ d'Échassières, que l'on a découvert, il y a 36 ans, les premières monnaies d'électrum au type de Vercingétorix.



Des déblais considérables y ont été exécutés depuis plus d'un demi-siècle et ce n'est que vers le commencement de cette année que des découvertes de terre végétale ont mis au jour d'anciennes fouilles en puits, souvent très rapprochés les uns des autres, dont les diamètres n'ont guère plus d'un mètre et forés sur des profondeurs de huit à douze mètres remblayés ensuite avec les terres purgées du précieux métal.

La première section formant le front actuellement en exploitation montre la coupe d'une dizaine de ces puits sur cinq à six mètres de haut, et la deuxième a déjà atteint le fond de plusieurs autres. Dans l'un de ces derniers, on a retrouvé quelques outils des premiers explorateurs, une pelle de bois de hêtre et son manche aussi en bois, la moitié d'une pelle semblable et une petite pioche de fer à œil et un seul taillant, d'environ o m. 18 de long, fragmentée à sa base et légèrement courbe du côté de l'ouvrier.

Cette pelle avait été intentionnellement façonnée triangulairement ou à queue d'hirondelle à son extrémité ; et le bois très aminci afin de mieux pénétrer dans l'argile ; le haut plus épais est arrondi aux angles. Elle a environ o m. 27 de long sur o m. 20 de large, elle est peu recreusée, environ o m. 15 ; à l'arrière, au centre et à o m. 04 du sommet est un petit espace carré, percé à jour et en talus, de o m. o3 de côté pour laisser passer le manche, qui le dépassait quelque peu en dessous afin de soutenir l'effort de levier, il appuyait aussi à l'arrière sur un petit taquet de o m. o3 ménagé sur la partie forte en bois, sur lequel il devait être ligaturé pour augmenter la solidité de l'outil, il est relativement bien conservé ainsi que le manche mobile, eu égard à sa fragilité et à toutes les causes qui auraient pu le détruire ; le manche a o m. 5o de long dont o m. 10 élargi en bec de flûte afin de s'appliquer le mieux possible au dos de la pelle ; son diamètre qui n'est plus que de o m. o3 doit avoir sensiblement diminué par la dessiccation ; il a perdu aussi un peu de sa longueur, mais ne devait avoir guère plus afin d'être bien utilisé dans des puits d'un diamètre restreint.

M. Dubousset offre ces outils pour le Musée et je l'en ai vivement remercié.

Je ne dirai qu'un mot de l'exploitation de Beauvoir, pour observer qu'elle ne peut suffire à toutes les demandes qui lui sont faites, cela tient à la qualité de ses produits tous séchés sous hangards à air libre.

N'ayant pas une grande quantité d'eau pour les lavages, M. Dubousset a réalisé une partie du problème du mouvement perpétuel; celle qu'il emploie ayant déjà servi et étant encore toute boueuse, va se reposer dans un très grand réservoir où elle dépose les molécules qu'elle a charriées et où une machine fixe la reprend à l'état de pureté, la refoule au point culminant et est utilisée indéfiniment.

Un peu au-delà des tranchées actuelles, sur environ un hectare et demi, on trouve une foule de petits mamelons de deux à trois mètres cubes et à la base, des dépressions correspondantes représentant la suite de l'exploitation des Gaulois; on ne remarque aux alentours aucune trace d'habitations ni matériaux de construction, ce qui fait supposer que des huttes de bois recouvertes de gazon abritaient ces premiers industriels qui s'étaient installés à la base d'un monticule arrondi dénommé à la carte de l'état-major « la Bosse » à 773 mètres d'altitude. J'y ai trouvé, il y a quelques années, dans une excursion avec mes collègues de la *Revue scientifique*, un disque en granit taillé et quelques fragments d'ustensiles de silex ébauchés.

De l'ancien château féodal de Beauvoir datant du XIVe au XVe siècle, il ne reste que la porte principale d'entrée de la cour assez bien conservée et le donjon, énorme tour ronde toute décoiffée, du haut de laquelle on embrasse, en une vue incomparable, tout l'horizon sur l'Auvergne et le Bourbonnais, quelques cheminées et une salle aux voûtes d'arêtes, ayant comme culs-de-lampe, un loup passant dans une forêt et sur un phylactère une légende gothique fruste. Était-ce une possession de Blain le Loup auquel appartenait le château fort de Veauce non loin de là?

L'habitation relativement moderne est reliée à ces vieux restes du manoir dont une allée de tilleuls séculaires, comme on en voit très rarement, l'abrite un peu des vents du Nord; on remarque çà et là une nombreuse suite de rhododendrons, végétant supérieurement à l'état sauvage; une belle pièce d'eau à l'une de ses faces revêtue de ces superbes rosacées; plusieurs splendides cèdres du Liban plantés il y a une cinquantaine d'années par M. Dubousset, élancent leurs cîmes au-dessus de la famille entière de tous les conifères connus.

J'ajouterai pour être complet que M. Jouhet, le précédent propriétaire de Beauvoir et l'oncle de M. Dubousset, a fondé un hospice à Échassières, mais il est souvent désert, les malades préférant recevoir. à leur domicile les soins des sœurs attachées à cet établissement.

2 juin 1893.

BERTRAND.

LES VITRAUX DES ÉGLISES BOURBONNAISES

DEUX PETITS VITRAUX

DU XVIe SIÈCLE

DANS L'ÉGLISE DE GENNETINES

(CANTON DE MOULINS EST)

Dans la séance du Congrès archéologique, tenue le 28 juin 1852, à Moulins (1), M. de Soultrait rendait brièvement compte de ses impressions sur les *vitraux d'art* étudiés par lui en Bourbonnais.

Après avoir parlé des belles verrières de la Cathédrale et des vitraux des petites églises, entre autres de ceux de l'église de Coulandon qu'il attribue aux artistes du XIIIe siècle, il ajoute :

« Je citerai encore, comme ayant une certaine importance,
« les verrières un peu plus modernes de Notre-Dame de Mont-
« luçon, puis des *fragments* dans l'église de Saint-Bonnet,
« près Doyet, de Gennetines, etc... »

Il m'a semblé, Messieurs (2), qu'il serait intéressant d'étudier *de plus près* les fragments de ces vieux vitraux que M. de Soultrait signalait à l'attention des archéologues, et de décrire particulièrement ceux qui, dans nos petites églises, sont appelés, hélas ! à disparaître sûrement tôt ou tard.

Je vous apporte aujourd'hui la courte description et la reproduction en photographie et en couleurs de ceux de l'église de GENNETINES (3).

(1) V. le volume du Congrès, p. 187.
(2) Rapport lu à la séance de juin 1839 de la *Société d'Émulation et des Beaux-Arts de l'Allier*.
(3) Voir les planches qui accompagnent ce texte.

VITRAUX

DE L'EGLISE DE GENNETINES.



Cette petite église est l'œuvre du XII[e] siècle. Elle n'a conservé de cette époque que deux fenêtres romanes ornées des fragments de verrières du XVI[e] siècle, qui font l'objet de la présente note.

Ajoutons, pour être complet, que le petit édifice renferme encore comme œuvre d'art, une pierre tombale du XIII[e] siècle, représentant Guillaume de Tonin, et qui mérite une monographie spéciale.

A). **Vitrail de l'Annonciation** (1).

La fenêtre romane septentrionale possède un intéressant fragment d'une scène représentant le mystère de l'Annonciation.

Le morceau qui nous reste et qui porte l'archange saint Gabriel fait regretter la disparition de la Vierge dont l'image a été remplacée de nos jours par une vitre ordinaire.

Le panneau de l'archange mesure 0,20 cent. de hauteur sur 0,13 cent. de largeur. Gabriel est représenté agenouillé à moitié. Il tient d'une main un sceptre long et élégant, et, de l'autre, montre le ciel d'où lui vient sa céleste mission. Un phylactère capricieusement enroulé devant lui porte les premiers mots de la salutation angélique : AVE GRACIA — DNS.

Le personnage, sa longue robe flottante aux plis nombreux, ses ailes enfin sont peints en camaïeu d'un ton bistre uniforme.

B). **Vitrail historique** (2).

Le second vitrail, de la fin du XVI[e] siècle, est mieux conservé. Il forme un petit panneau qui mesure, à l'intérieur, 0,30 cent. de hauteur sur 0,24 cent. de largeur (3).

(1 et 2) Voir la planche de la page précédente.
(3) Le savant et regretté M. du Broc avait relevé ce joli fragment. Nous en avons vu une bonne reproduction dans les cartons que conserve, avec un soin filial et artistique, M. le commandant du Broc, au château de Segange.

Il représente, adossé à un arbre, un cerf couché, portant au col un cartouche où sont accolées les armoiries des Le Tailleur et des de Vellard (1).

(1) La famille Le Tailleur habitait depuis longtemps le fief du Tonnin ou Thonnin. (L'orthographe de ce mot a beaucoup varié comme on le verra plus loin.) On trouve en 1506 et en 1510 un Geoffroy *Le Tailleur* licencié ès lois.

L'abbé de Betencourt cite plusieurs Le Tailleur dans ses *Noms féodaux*, notamment Geoffroy Le Tailleur, sieur du Thonin, possesseur de la maison des Quatre fils Aymond, à Moulins. — Joseph Le Tailleur du Thonin, écuyer, fils de feu Antoine, sieur de la Presle près Bellenaves, (1688-1722).

— Les *archives du commandant de Séréville* sont très riches en notes sur les familles des environs de Moulins. Nous devons à l'obligeance de M. le commandant du Broc les renseignements suivants puisés dans les importantes archives de M. de Séréville.

« 31 avril 1517, Nicolas Le Tailleur, prêtre, et sa sœur Marie *La Tailleuse* (*sic*), tuteur de Gabrielle, Suzanne, Claude et Geoffroy Le Tailleur, sieurs du Thonin, enfants mineurs de feu Jean Le Tailleur, leur frère, vend pour 60 livres tournois les deux tiers indivis de 40 sols de taille à Antoine Feydeau, médecin de la duchesse de Bourbonnais : cette somme destinée à l'entrée en religion chez les sœurs Sainte-Claire de Moulins de N *La Tailleuse.* »

« Le 17 juin 1530, le même Nicolas Le Tailleur, prêtre et chanoine de la collégiale de Notre-Dame de Moulins, et Denis Berland, licencié ès lois, tuteur et curateur de Claude et Geoffroy Le Tailleur, mineurs, cèdent à la veuve d'Antoine Feydeau, pour 30 livres tournois, laquelle somme employée aux frais funéraires de Gabrielle Le Tailleur, sœur desdits mineurs, cejourd'huy décédée à Moulins : c'est à savoir le tiers de 40 sols tournois de taille dont ladite dame a les deux autres tiers. »

» En 1608, un Antoine Le Tailleur, sieur du Thonin, fait échange avec Guillaume Feydeau, sieur de Demouse. »

— Enfin les *Archives départementales de l'Allier*, visitées par M. du Broc de qui nous tenons encore ces renseignements, fournissent plusieurs indications sur les Le Tailleur. Geoffroy Le Tailleur était procureur de la ville de Moulins en 1469. (Arch., 283.) — Claude de Thonin (Le Tailleur) était capitaine au château du Parc de Beauvoir (Iseure), en 1559-1569. (Terrier concernant les Feydeau. — Cfr. Nicolas de Nicolay, p. 62-67.) Claude épousa bien avant 1557, Catherine Feydeau, fille de Pierre et de Marguerite Guyton et nièce du médecin Antoine Feydeau. — Donation par *Antoine Le Tailleur*, écuyer, sieur de Thonin, y demeurant paroisse de Gennetines, à sa femme *Françoise de Vellard*, de 333 écus 1/2 (15 août 1587). (Inventaire des Archives de l'Allier, p. 122, B. 732.) — Il est à remarquer que dans l'*Armorial du Bourbonnais* (art. de *Vellard*) cette Françoise est dite *Marie ;* (elle pouvait s'appeler Marie-Françoise ?)

En 1655, on trouve Anne Le Tailleur, veuve de Jean Feydeau, sieur de Rochefort.

Enfin, les *Archives de l'Allier* nous donnent (p. 187 de l'inventaire B, 746) le mariage de ce même Joseph avec Marie-Angélique Rouher, fille de Jean et de Françoise de la Mure. Joseph est dit fils de feu Antoine Le Tailleur, sieur du Tonin et La Presle, et de Geneviève Noudard.

— D'après le Procès-verbal de la Généralité de Moulins (d'Argouges,

Ce sont les armes de Marie de Vellard, femme d'Antoine Le Tailleur (1), écuyer, seigneur du Tonin (2), cette même seigneurie possédée au XIII[e] siècle par « Messire Guillaume de Tovnin ».

Sur un fond d'un beau rouge grenat, l'arbre du vitrail détache, en vert pâle, sa ramure aux feuilles effacées par le temps. Le tronc est jaune.

Le cerf, la pièce principale, est d'une bonne facture. Tout est bien traité dans ce sujet : son bois, sa tête à la langue saignante, ses sabots et le sol sur lequel il repose au milieu de graminées d'or.

A son col pend, suspendu à un collier noir avec boutons d'or, l'écu écartelé et échancré suivant les fantaisies de la Renaissance.

1686, par M. Vayssière), les dames religieuses bernardines de Moulins avaient à cette époque le fief et justice du Thonin.

La maison de VÉLARD ou VELLARD tire son nom de la terre de *Velars-sur-Ouche*, à trois lieues de Dijon. Elle s'établit en Champagne, en Bourbonnais, en Auvergne, en Berry et dans l'Orléanais.

— La généalogie des de Vellard a été publiée en partie par La Thaumassière et complètement par M. le comte de Cornulier-Lucinière (Orléans, 1868, in-8°). La fille de ce dernier, Madame Amaury de Vélard, du château de Logère, nous a complaisamment communiqué cette intéressante généalogie qui renferme de nombreux détails sur cette famille et sur ses alliances.

M. de Soultrait a donné dans son *Armorial du Bourbonnais* (p. 64 et 237 du tome II ; édition Paris), les titres et qualités des familles Le Tailleur et de Vellard.

(1) Cette Marie de Vellard était fille de Claude de Vellard, né vers 1530, qui reçut en partage, en 1557, la seigneurie des Salles (Meillers) et par transaction du 24 juin 1560 les droits honorifiques dans l'église de Meillers.

Claude épousa le 16 février 1560 la mère de Marie de Vellard, Anne de Montcoquier.

— Du mariage de Marie *de Vellard* avec Antoine *Le Tailleur* sont nés : — 1) François Le Tailleur, écuyer, seigneur de Touvinot ; — 2) Louis Le Tailleur, qui entra dans les ordres et fut prieur de Chantevor (ils sont qualifiés tous les deux de cousins germains de René de Vellard, dans son contrat de mariage de 1631) ; — 3) Jean Le Tailleur, écuyer, seigneur de Plamont, qui mourut avant 1642, laissant des enfants mineurs sous la tutelle et la curatelle d'Antoine de Vellard, seigneur de Logère, et de Gabriel de Vellard, seigneur de Montifault. Le 24 avril 1642, ces deux seigneurs nomment à ces titres Messire Louis Bournier, chanoine, à la chapellenie de Saint-Jean, du faubourg de Paris, à Moulins.

(2) Le Tonin ou Thonnin était un petit fief situé à 4 kil. 500 sud-ouest de l'église de Gennetines et sur la route de Moulins à ce dernier bourg, à 8 kil. de Moulins.



Les armes des Le Tailleur : *d'argent à la croix de Lorraine de sable, surmontée de trois merlettes de même rangées en chef*, sont à gauche. — Les merlettes ont bien la forme que le XVIe siècle leur donnait, mais, dans le vitrail de Gennetines, elles sont tournées la tête à droite du spectateur. — A senestre sont peintes les armoiries des de Vellard qui portent : *d'azur, semé de croisettes d'or, au chef de même* (1).

Seulement sur notre vitrail, les croisettes au lieu d'être « indéterminées », à plein écu, sont au nombre de cinq, semées sur le fond. Une bande d'or brochant sur elles remplace dans la verrière de Gennetines le chef d'or des armoriaux (2).

Si cette épave des anciens vitraux de Gennetines venait à disparaître comme les autres parties qui manquent aujourd'hui, cette courte description et ces relevés, tout imparfaits qu'ils soient, suffiront peut-être pour en conserver le souvenir et servir de document aux artistes et aux futurs historiens des anciennes familles du Bourbonnais.

Abbé Joseph Clément.

La Madeleine, 29 mai 1893.

(1) *Cfr. Arm. Bourb.*, pages citées.
— Anne de la Roque, veuve de François de Vellard, fit enregistrer les armes de son défunt mari dans *l'Armorial de la généralité de Moulins*, en 1698, mais avec une faute dans les émaux, car les croisettes y sont dites *d'argent*, tandis qu'en réalité elles sont d'or. (*Cfr.* Généalogie des de Vellard.)

(2) On sait qu'il ne faut pas s'étonner de ces changements qui sont dus souvent à l'ignorance ou à la négligence des verriers ou des enlumineurs de l'époque.

LA NÉCROPOLE DE COULANDON

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE

Le 15 décembre dernier, M. le curé de Coulandon dont l'attention avait été appelée par de nombreux débris de cercueils, découvrait, en faisant opérer des défoncements dans son jardin, six sarcophages en pierre enfouis sous une couche de terre de 0 m. 75 c. environ d'épaisseur.

Le jardin du presbytère est à gauche de l'église ; il en est séparé par un chemin, bordé d'une haie, de 9 mètres de largeur, et c'est à 2 mètres à peine de la haie séparative que se trouvaient les cercueils, disposés parallèlement à l'église, les pieds au levant. Seule cette orientation permettrait déjà d'assurer qu'il s'agit de tombes chrétiennes.

Mais ce n'est point uniquement dans cette partie de l'ancienne nécropole que des cercueils de pierre ont été découverts ; il en existe tout autour de l'église bien au-delà de la croix qui lui fait face et dans un rayon de plus de 30 mètres ; le témoignage des anciens à cet égard est aussi affirmatif qu'absolu. L'église a donc occupé le centre d'une vaste nécropole offrant un développement d'environ 60 mètres ; cette observation nous a conduit naturellement à supposer que Coulandon était d'origine antique, et les preuves que nous avons recueillies appuient d'une manière décisive cette première hypothèse.

Coulandonium est cité par Chazaud comme remontant à l'année 1097. Le pays existait donc nominativement à cette époque et l'église actuelle dont la construction rappelle les premières années du XIe siècle et qui appartient à l'école auvergnate est, du reste, contemporaine de cette date.

En 1149, le pape Eugène III confirmait par une bulle spé-

ciale à Pierre, prieur de Souvigny, et à ses moines, les possessions qu'ils avaient dans l'archevêché de Bourges et les évêchés de Clermont, Autun, Limoges, etc. Dans l'énoncé de ces confirmations se trouve Coulandon, archiprêtré de Bourbon, et désigné *Colondano*. A ce moment, l'abbesse de Saint-Menoux prétendait au patronage de cette église (1).

Une partie seulement de cette paroisse relevait du diocèse de Clermont, elle était de la collecte de Souvigny ; le bourg dépendait de la châtellenie de Moulins. Mais le village de la Poterie, important de 30 feux, relevait de la châtellenie de Souvigny. Le bois appelé *Bourbonnais* appartenait à Mgr le duc de Bourbonnais. En 1560, le sieur de la Chassagne en était le vassal en la même chatellenie.

Sans vouloir entrer dans trop de détails, nous nous bornerons à citer seulement deux particularités tendant à faire connaître l'importance de Coulandon aux XIII[e] et XIV[e] siècles.

Dans le fonds des aveux et hommages du Bourbonnais du XII[e] au XIII[e] siècle, nous trouvons une « lettre scellée de « cire verd du mardy feste de Saint-Luc l'an MCCC, par « laquelle Guillaume Saligot et Domneraut du Vernay ont « recongneu tenir en fief du comte de Clairmont, tout ce « qu'ils ont ès paroisse de Colandon. »

En 1367, 1373 et 1376, « ceux (les habitants) de Colandon, « Marigni, Noyen et Besson sont tenus de la taille à payer « de trois gros par feüz, pour réparations et entretenement « des murailles des villes de Souvigny et de Bourbon. »

Cette église romane a donc pu remplacer une église primitive, nous allions presque dire le temple païen approprié au culte catholique. C'est même la tradition dans le pays que le mur absidial de l'église et celui du collatéral gauche sont

(1) Nous ne serions point étonné que les deux évêques représentés dans le vitrail de la baie à gauche en entrant dans l'église soient la représentation de saint Mayeul et de saint Odile, cette église dépendant du prieuré de Souvigny.

Il serait à désirer que ces deux vitraux, les plus anciens du Bourbonnais, fussent mieux appropriés dans leurs verrières.

construits sur un mur romain ; d'autres ajoutent que ce sont en partie les anciens murs. Cette croyance est même très vivace parmi les habitants et ce fait nous a vivement frappé.

Comme dans beaucoup d'autres cas, la légende vient ici éclairer l'histoire et établir que la succession des églises romanes édifiées sur les fondations de l'oratoire gallo-romain a eu lieu par voie de substitution normale, ce qui se vérifie à peu près partout où il y a des églises romanes.

Contrairement aux églises romano-byzantines des écoles bourguignonnes ou auvergnates, l'église de Coulandon n'offre aucune abside ni absidiole et cela donne beaucoup de poids à l'opinion que nous émettons, l'abside n'étant pas employée dans la construction des temples romains.

Nous croyons devoir citer quelques exemples de l'édification de l'église romane sur les ruines de l'oratoire païen.

L'église de Diou, démolie, il y a quelques années, était construite sur un temple consacré à Mercure (1) dont la statue en bronze a été possédée par le docteur Collas, alors maire de cette commune, le sol recouvre partout des débris romains. Une maison à droite de l'église ayant appartenu à la famille Dollet, était construite sur la nécropole ; lors de sa démolition en 1824, on a découvert sous une dalle formant le foyer de la cheminée, un guerrier romain inhumé avec ses armes, sa cuirasse et son casque en bronze, et beaucoup d'autres corps gisaient à côté. M. Dollet avait envoyé ces antiquités à Paris, sur un bateau chargé de vins, mais la caisse a été soustraite ou perdue.

A Châtel-de-Neuvre, l'église est non seulement construite sur l'oratoire romain, mais les matériaux du premier édifice ont été utilisés pour la construction du second où l'on remarque plusieurs rosaces aux absides et deux cippes avec personnages placés à droite et à gauche du portail d'entrée.

(1) Le port de Diou était autrefois très commerçant, il y avait un pont sur la voie romaine qui traversait la Loire et dont on pouvait voir quelques traces il y a peu d'années. Sa dédicace à Mercure est toute naturelle.



Nous avons observé la même disposition dans la petite église romano-byzantine de Vallenay, près Saint-Amand (Cher), et qui va être prochainement démolie. Celle de Bruère-Allichamp, près de là, offre un exemple analogue.

L'église d'Yzeure est aussi dans le même cas. Lors de la réfection du dallage, il a été recueilli une certaine quantité de débris de vases en terre rouge ornée, ainsi que plusieurs médailles du Haut et Bas-Empire ; plusieurs nous sont parvenues, notamment celles de Maxence, de Constantin, de Décence. Cette dernière porte le monogramme du Christ au revers.

L'église romane de Monétay-sur-Allier, démolie au commencement du siècle, reposait directement sur des fondations antiques. Tout le pays est jonché de débris romains et nous y avons trouvé, lors du nivellement récemment fait de la place de l'église, quelques parties brisées de sarcophages en pierre, mélangées à des tuiles à rebords et à des vases antiques.

Mais revenons à Coulandon et après y avoir constaté l'époque romaine (1), remontons encore plus haut.

Nous avons remarqué entre la dernière tombe isolée et les deux autres qui étaient au milieu, un terrain noir, calciné, et un peu au-dessous, au niveau des tombes, une quantité de grains carbonisés et assez bien conservés pour faire reconnaître de l'orge, du froment, du maïs, des fèves, des petits noyaux et cela sur un espace de 1 m. 40 de superficie. Le dépôt carbonisé avait à peu près 0 m. 50 d'épaisseur ; de plus, nous avons recueilli, avec quelques débris de poterie, deux quartiers d'argile cuite et portant encore les empreintes d'un clayonnage en branches de bois brûlées après la construction du mur afin de donner de la consistance à l'argile.

(1) Lors de la construction du chemin de fer de Montluçon, on a découvert à un mètre de profondeur, dans la tranchée qui est à peu de distance du château de Montgarnaud, trois bracelets en bronze et une agrafe en or. Ces objets ont été offerts par M. Giraudet à l'un des ingénieurs de la Compagnie ; ils provenaient assurément d'une sépulture qui n'a pas été reconnue.



Ce genre de construction attribué aux Gaulois a été déjà signalé par M. Bertrand, qui en a relevé les traces dans plusieurs localités du Bourbonnais.

Une certaine quantité de ces graines calcinées, les deux fragments d'argile cuite, les débris de vases seront conservés avec ce qui restait des ossements retirés des cercueils dans une vitrine à la mairie de Coulandon et les cercueils eux-mêmes seront disposés sur des supports près du mur du cimetière.

C'est aux soins généreux de M. le Maire de cette commune que l'on devra la conservation de ces antiquités.

Nous n'avons reconnu aucune trace de l'homme préhistorique dans le territoire de la commune, mais non loin de là, à Marigny, nos inventaires annuels ont signalé la présence de silex et de haches en schiste. M. E. Olivier a donné, de son côté dans la *Revue scientifique du Bourbonnais* l'intéressante description des mardelles de cette commune.

L'époque romaine n'a guère creusé ses tombes et élevé ses monuments funèbres que sur les grandes voies et sur le bord des chemins, bien que les villes eussent leurs nécropoles particulières, faciles à reconnaître par le mobilier funéraire déposé dans chaque tombe ; souvent les nécropoles n'ont reçu que des incinérations. Les temps mérovingiens ont imprimé aux cercueils de cette époque un caractère spécial consistant en des ornements creusés ou sculptés, en couvercles cruciformes, tandis que l'auge reste parfois rectangulaire, avec empreintes de rosaces, de croix, des moulures toriques. A partir du XII[e] jusqu'au XIII[e] siècle, époque vers laquelle l'usage d'inhumer dans des cercueils de pierre tendait à disparaître, les sarcophages sont encore couverts de diverses ornementations, à l'imitation des cercueils apparents dont l'usage devenait alors plus fréquent.

Les cercueils de Coulandon ne sont qu'ébauchés et taillés d'une manière très rudimentaire ; ils sont en grès du pays, leur forme est évasée vers la tête. Deux d'entre eux ont la

paroi correspondant à la tête inclinée à 35 degrés environ, ce qui a dû permettre d'inhumer le cadavre dans la position assise. Cet usage, connu dans le monde entier, a dû longtemps persister dans les Gaules, car il s'est continué depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, chez les Indiens, les Aztèques, en Asie, en Amérique, en Afrique, et dans beaucoup de peuplades non encore civilisées. De toute antiquité, les Mexicains n'ont jamais enseveli leurs morts d'une autre manière.

Les dessus ou couvercles sont prismatiques et dépourvus de tout ornement. Les cercueils étaient disposés d'abord par trois; deux d'entre eux se joignaient; celui du milieu était de dimensions plus petites que les autres, il ne contenait plus qu'un débris de la mâchoire inférieure et un fragment de tibia appartenant à un adulte; deux autres cercueils étaient à la suite, puis un autre. De nouvelles fouilles ne manqueraient pas de faire découvrir de nouvelles tombes.

Tous les cercueils ont été ouverts. Les rares ossements qui existaient encore étaient bien en place. Les cadavres ont été disposés sur un lit de sable fin, aucun objet ni ornement n'a été découvert, quelques fragments de poterie grossière et un bec de vase en terre noire sont les seuls débris qui nous ont permis, avec les circonstances que nous avons exposées, d'attribuer ces sépultures du IXe au Xe siècle, n'étant ni de l'époque romaine puisqu'ils ne contenaient aucun ornement, ni des temps mérovingiens.

Les corps étaient presque réduits en poussière, il ne restait que quelques débris de tibias, de clavicules, de radius, de cubitus, quelques astragales, métatarsiens, des sacrums brisés, des côtes, etc. La partie d'un crâne féminin, très probablement et légèrement brachycéphale et auquel manquaient les temporaux et l'apophyse basiliaire. L'épaisseur de ce crâne est moyenne, o m. 004 environ au sommet; les arcades sourcillières ne sont qu'indiquées et sans aucun bourrelet ni proéminences; les sutures sont très visibles et d'une grande finesse.

A la nomenclature de ces débris, il faut ajouter une mâchoire, des mandibules privées de leurs condyles, la plupart des dents assez fortement usées sont restées dans leurs alvéoles.

Une fabrique de poterie enfumée existait à quelques mètres de l'endroit où ont été trouvés les sarcophages, le four n'a été éteint que vers le commencement du siècle, et si nous faisons cette remarque, c'est pour que l'on ne soit point induit en erreur en remarquant ces milliers de débris de poterie noire et mate ayant tout l'aspect des poteries antiques.

L'église actuelle n'est formée que d'une seule nef orientée ; le sanctuaire a été tout d'abord édifié et la nef lui est postérieure ; elle a été remaniée vers la fin du XIII[e] siècle pour l'établissement de la voûte, qui n'avait pas été conçue dans l'exécution du plan. Les baies sont fort étroites, elles portent dans leurs embrasures une série d'escaliers comme on en peut voir dans les baies des églises fortifiées de Cosne et de Sauvagny.

Le chapiteau à deux personnages à droite et au milieu de la nef est très remarquable, les autres ne portent que des ornements.

Le portail offre une archivolte cintrée avec tympan uni encadré d'une triple voussure retombant sur de petits chapiteaux assez rudimentaires ; un entablement est supporté par de singuliers modillons que l'on retrouve encore à l'extérieur de l'église.

Le porche, édifié au commencement du XIV[e] siècle, détruit l'effet de la façade. Deux niches sont pratiquées au sommet des deux pilastres de la façade.

Le clocher était surmonté d'une belle flèche en pierre que l'on apercevait de Moulins. Il a été démoli pendant la Révolution. On y a ajouté depuis un certain nombre d'assises en répétant les baies inférieures.

Une croix fort remarquable se voit sur la place, elle doit remonter au XIII[e] siècle.

Francis Pérot.

MOULINS

PETIT GÉNIE

Quant à moi mes bras sont rompus
pour avoir étreint des nuées.
Ch. BAUDELAIRE.

Qui ne les a vus recevant leur tâche,
Auprès du théâtre, une pelle en main,
Tous ces petits vieux venus le matin
Au rapport d'un chef qui toujours se fâche ?

L'un porte sur lui des habits trop longs,
Une redingote en guise de veste ;
Et l'autre un dolman sur lequel il reste
Tout autour des bras, de laineux galons.

Sous une capote, un troisième tasse,
Inclinant son corps miné par le temps ;
Et combien n'ont rien contre les autans
Qu'une blouse bleue, une blouse lasse.

Qui ne les a vus, tranquilles et lents,
A travers la ville, en quête de boue,
Dans le jour naissant qui sur eux se joue,
Qui ne les a vus passer indolents ?

Brouettes en tête, et sur leurs épaules,
Des outils usés, faisant de grands tours,
Ils s'en vont marchant et marchant toujours ;
Que de riens contés et que de paroles !

16

La veille il a plu, de nombreux ruisseaux
Ont mis dans Moulins des plaques de sable.
Leur troupe les fuit, gaie, intarissable :
Las ! trouveront-ils de lointains travaux ?

Déjà la chaleur au ciel est venue.
Que la ville est grande, ô pauvres, pour vous !
Enfin arrivés, combien il est doux
De dormir sur la dernière avenue.

Pelles et balais sont autour du tronc
D'un platane blanc secouant ses branches.
La terre a froidi sous les avalanches,
Mais quand on est vieux le somme est profond.

Pourtant un hideux rêve les tourmente,
Le soleil très haut va les éveillant;
A travers la boue ils sont travaillant,
Oh ! le cauchemar qui toujours les hante.

En songe ils ont vu que dès le matin
On les avait mis à peiner ensemble,
Tout au-dessus d'eux le feuillage tremble,
Ils s'arrêtent las, raclant le chemin.

Ils parlent longtemps, l'horizon s'allume,
Le soleil s'éteint sous le ciel bruni,
Le temps est tué, le jour est fini,
Et les vieux s'en vont courbés dans la brume.

JAQUEMART

Dormez ! braves gens ! il est tard.
Minuit sonne à la vieille horloge ;
En haut de la tour qui le loge,
Il ne dort pas, lui, Jaquemart.

Qu'il fasse beau, que la ventée
Torture, inclémente, un chevron,
Il regarde de son balcon
L'heure venant, l'heure teintée.

Le jour parti, chaque sonneur
Laisse après l'angelus sa tâche,
Mais il n'est jamais de relâche
Pour le temps et pour son veilleur.

Cloche autre après Pâques fleuries,
S'évade de son clocheton ;
La sienne au bonhomme de plomb
N'a point d'officielles féries.

Ah ! si comme délassement,
Il pouvait, sonnant d'allégresse,
Marquer à la ville en liesse
Quelque fête, un événement.

Mais jamais rien, dans la grand'ville,
Un calme plat règne toujours ;
Las ! Combien d'identiques jours,
Ont passé sous le campanile.

Puis il faut voir les Moulinois,
Lorsqu'un soir où la bise est dure
Jaquemart pris de courbature
N'obéit pas au contre-poids.

Ils s'esclaffent du rhumatisme
Pris soudain en veillant sur eux,
Ils se moquent du malheureux
Et le soignent par égoïsme.

Et le pauvre reprend son quart
Dans le vent et dans la froidure.
Il est vieux, vieille sa vêture ;
N'est-il donc plus de Jaquemart ?

Pourquoi pour lui, pour sa famille,
Ne lui voter un bon grenier,
Et faire suspendre au plombier
Un autre pour veiller l'aiguille ?

Mais au conseil municipal,
Il n'a jamais soumis la chose.
Il est si haut, sa bouche est close,
A qui la faute s'il est mal !

Levez-vous ! braves gens ! l'horloge
Sonne pesante. Il n'est plus tard,
Il n'a dormi, lui, Jaquemart,
Au haut de la tour qui le loge.

LES MARINIERS

A Germain Picard.

Au lever du soleil, sur les bancs vermoulus
Agrafés, Dieu sait comme, au vieux pont Régemortes,
Les mariniers d'antan rêvent marines mortes
Et parlent jusqu'au soir des jours qui ne sont plus.

Au dessous de leurs pieds, sous la première voûte,
Passe le lourd clapot des courants enfiévrés ;
Et les récits s'en vont sur les eaux, égarés,
Cependant qu'au lointain la rivière froufroute.

Des bateaux d'autrefois, bien peu sont revenus,
Après le roulement aux rivages connus,
S'ensabler à Moulins, comme dernière escale.

Et seuls, près du vieux pont, éclaircis par la mort,
Les mariniers d'antan, tout brunis par le hâle,
Se souviennent de ceux qui dorment loin du port.

Eug. CAVALIER.

DOCUMENTS SUR GANNAT (1)

N° 1. — Notes diverses sur la ville de Gannat, chef-lieu de sous-préfecture et du 3e arrondissement communal du département de l'Allier, écrites en 1827 par M. Bonneton, habitant de Gannat.

Gannat doit être regardé comme une ville de 2e classe, comparativement aux autres villes du département, d'après son état de population porté dans les annuaires.

Sa population approximative est d'environ 4,900 âmes. De tems que l'on peut dire immémorial, Gannat fut le siège de plusieurs établissemens d'ordre public tendant au bien être de ses habitans et de celui des communes environnantes.

Son origine, sans se perdre dans la nuit des tems, est due, à ce que l'on croit, à un ancien monastère de moines dont l'église paraît encore subsister : monastère qui fut, il y a bien des siècles, érigé en collégiale, laquelle fut supprimée ainsi que toutes les autres de France en 1789.

A cette époque, Gannat était le siège d'une subdélégation d'une châtellenie royale, d'une élection composée d'environ 200 paroisses ou collectes, d'une juridiction de traites foraines et des aides ; d'un grenier à sel, d'un tribunal *ad hoc* pour les affaires y relatives ; de deux receveurs des tailles qui versaient tous les ans près d'un million dans le trésor royal, d'un bureau de controlle pour tous les actes notariés et autres quelconques qui devaient être controllés aux termes de ces lois, de sept études de notaires royaux, de plusieurs huissiers aux tailles, attachés à l'élection ; d'autres huissiers royaux *ayant pouvoir d'exploiter par tout le royaume de France*, suivant leur immatricule, de deux

(1) Ces documents font partie de la collection de M. le chanoine Melin, membre de la Société.

églises paroissiales, d'une communauté de prêtres qui étaient à l'instar des chanoines des chapitres et collégiales de France, de 2 maisons conventuelles pour hommes ; d'une autre de dames religieuses ; d'un collège où l'on enseignait la langue latine ; d'une brigade de cavaliers de maréchaussée, alors ainsi nommés ; d'un très vaste hopital général, fort riche en fonds immeubles, qui était destiné à la réception de tous les infirmes et vieillards très indigens de Gannat, ainsi que tous les militaires, tombant malades en route. Les soins journaliers et surtout la direction principale de cette maison sont pour le plus grand bien de l'humanité souffrante, confiés à des religieuses de l'ordre de la charité et à des administrateurs pris dans les notabilités sociales de la ville.

Depuis 1789, Gannat a été aussi le chef-lieu d'un district, d'un tribunal civil de première instance et d'appel, suivant les lois d'alors ; d'un bureau de conciliation, de 20 justices de paix, intra et extra muros, d'une administration municipale et de tous les autres établissemens publics ci-devant mentionnés et non supprimés par les lois qui régissaient alors la France.

Lors de la suppression des districts, Gannat fut encore le siège d'une sous-préfecture et d'un arrondissement communal composé d'environ 80 communes environnantes, d'un tribunal civil de 1re instance jugeant en dernier ressort tous procès n'excédant pas 1,000 francs, faisant aussi fonction de juges consulaires pour les affaires de commerce, jugeant également tous procès de délits relatifs à la police correctionnelle, d'un bureau de recette des contributions directes et indirectes ; d'un entrepôt de tabacs, d'une brigade de gendarmes à cheval, d'un sous-inspecteur forestier, d'une direction des contributions indirectes, d'une recette sédentaire et d'une autre à cheval, d'un receveur principal relatif à l'administration des contributions indirectes, d'un percepteur de commune, d'un juge de paix ayant dans son canton douze communes qui sont tout autour de Gannat, de quatre études de notaires royaux,

d'une mairie, d'un conseil d'arrondissement, de deux écoles secondaires, l'une pour les jeunes latinistes, l'autre pour les jeunes demoiselles, d'une 3e école pour la lecture et l'écriture élémentaires dirigée par des frères de la doctrine chrétienne, de plusieurs autres écoles pour les enfants des deux sexes aussi dûment autorisées, d'une compagnie de pompiers et de canoniers pour le service extraordinaire de la pompe à feu et des canons dont deux pièces de 4 toutes neuves.

D'après les détails précédents et ceux qui vont suivre, il doit être constant que Gannat n'a cessé d'être le siège de nombre d'établissemens publics d'un intérêt majeur, sous bien des rapports.

Depuis environ 40 ans, Gannat et ses six faux bourgs ont été presque tous rebâtis à neuf; la plupart des maisons de la ville ont été édifiées à la moderne, plusieurs rues ont été élargies, ornées de fontaines et éclairées, dans les petits jours de l'année, par des reverbaires.

Les amateurs instruits peuvent, en parcourant la ville qui est traversée par la grande route de 1re classe de Paris à Perpignan, remarquer surtout le bel édifice de l'hôtel de ville où sont entr'autres les bureaux de la sous-préfecture, le palais de justice, le grêffe, la chambre du conseil, le très joli auditoire pour la tenue des audiences publiques, fini depuis environ deux ans. Cette pièce peut rivaliser en grandeur et en bon goût avec les salles des tribunaux de 3e ordre de la capitale. Outre les susdites pièces, sont encore la salle d'audience du juge de paix, celles de la mairie et du conseil général de la commune servant encore aux adjudications publiques des entreprises majeures et à autres services de circonstances très intéressantes.

Au centre de la ville est, entr'autres, une grande maison qui porte évidemment le cachet de l'antiquité même. Sa porte d'entrée est précédée d'un portique et surtout d'un arceau d'une si rare architecture qu'il fixe l'attention des plus simples observateurs et qui est même admiré de tous les voyageurs instruits quand ils l'observent d'une manière particulière.

Au-dessus de la halle qui est très spacieuse, l'on peut remarquer à l'extérieur de l'église paroissiale qui porte aussi à différents endroits des titres d'ancienneté, notament une tour quarrée terminée d'une façon pleine de goût, de la hauteur d'environ 30 mètres, construite depuis près de deux siècles, d'après le plan donné par un ingénieur de Lyon. Dans cette tour apellée vulgairement plate-forme est une belle horloge toute neuve dont le timbre répète les heures. La sonnerie pour apeller les fidèles aux offices divins était, avant la Révolution, composée de 7 à 8 cloches si bien organisées qu'on jouait parfois des airs sur partie de ces cloches qui sont réduites à 2 grosses et une petite.

Tout amateur qui entre dans ladite église et en fait le tour, ne manque pas d'y observer entr'autres objets curieux, notamment une Assomption de la Sainte Vierge, qui est une pièce de sculpture d'une grande beauté, ensuite un tableau représentant la Naissance du Sauveur de l'univers, qui est un chef-d'œuvre de peinture, estimé à un très haut prix par des maîtres de l'art.

La patronne de Gannat, dite sainte Procule, est, suivant la tradition orale, une vierge et martyre du XIV[e] siècle, qui préféra perdre la vie plutôt que sa virginité en devenant la légitime épouse de saint Géraut, qui fut son meurtrier.

Avant de sortir de la ville, un observateur curieux peut aussi fixer son attention sur le très ancien château-fort de la ville flanqué de 4 tours dont deux fort élevées ; ce château sert actuellement de prison et de maison d'arrêt pour les malfaiteurs et autres coupables de délits.

Il a été depuis quelques années, par le gouvernement, fait beaucoup de réparations dans cet édifice qui le rendraient peut-être joli, si prison pouvait être belle, mais ce qui n'est et ne se voit jamais ainsi par tout individu qui jouit de ses facultés intellectuelles.

Vis-à-vis cet antique boulevard de Gannat sont une très jolie terrasse bien plantée d'arbres, formant dans les belles

saisons de l'année des berceaux de verdure utiles et agréables à sa vue ; puis un cours fort long qui était, il y a environ 60 ans, un très large fossé contigu aux anciens murs de la ville.

Quiconque prolonge sa promenade et fait pour la première fois le tour de l'enceinte de Gannat peut aisément remarquer que cette antique cité a été, il y a plusieurs siècles, une ville de guerre passablement défendue par des murs de circonvallation dont il subsiste encore des parties qui ont environ 4 à 5 pieds d'épaisseur, sur 15 à 20 pieds de hauteur.

A ces parties de mur existantes sont flanquées à différentes distances plusieurs tours crénelées et assez élevées. Outre ces monuments défensifs, il y avait encore de larges fossés au pied de ces murs de circonvallation, que l'on pouvait faire remplir d'eau provenant d'une rivière apellée Sandelot, qui passe tout auprès de partie de ces remparts. Cette rivière, parfois très petite, descend de pays montagneux. Il arrive aussi quelquefois qu'elle ressemble à un torrent et entre alors dans la ville, où elle fait de grands dégats en inondant les rez de chaussée de nombre de maisons. Les crues des eaux des 30 août et 1er septembre 1826 feront époque dans les annales de Gannat. Elles furent toutes deux si considérables que presque tous les habitants de la ville et des faux bourgs se croyaient bien en danger de perdre corps et biens. Les pertes et les ravages furent portés à un tel degré qu'il fut à peu près impossible de les évaluer à leur juste valeur. De mémoire d'homme, l'on n'avait pas vu Gannat frappé d'une pareille inondation.

Quiconque voudra explorer les archives de la mairie de cette ville, est sûr d'y trouver, entr'autres vieux titres écrits en latin, une charte des plus honorables à la mémoire des anciens Gannatois. Cette charte fut octroyée par le bon Henry 4, le modèle des rois, pour prix de la fidélité et des grands services que lui rendirent du tems des guerres de la Ligue les braves habitans de Gannat.

Dans environ 2 ans, la ville se trouvera embellie d'une halle aux grains et d'un poids de ville y contigu ; le tout est, à peu près, à moitié fait. Au-dessus de cette halle doit être faite une jolie salle à danser et à jouer la comédie.

Aux environs de Gannat est, dit-on, une mine d'alun qui, jusqu'à ce jour, reste enfouie dans les entrailles de la terre.

Le sol peut, en partie, être considéré comme un des meilleurs du département de l'Allier pour produire toute espèce de céréales et des fruits d'été et d'hiver, en abondance.

Plusieurs grands vignobles à mi-coteaux qui entourent et dominent sur la ville sont d'un assez important rapport, surtout lors des bonnes vinées.

En dernière analyse, il est constant que Gannat et ses dépendances sont, plus que bien d'autres pays, favorisés des riches dons de la bonne nature, lorsque l'inclémence des saisons et le fléau de la grêle auquel ils sont sujets ne viennent pas frapper de nullité leurs récoltes de blé, de vin, etc., etc.

Depuis le Mayet-d'Ecole, distant de 2 lieues, jusqu'au delà de Gannat, la grande route de Paris à Perpignan est, à droite et à gauche, bordée de noyers, la plupart très gros. Ces deux rangs d'arbres, parfois très productifs, présentent les deux tiers de chaque année, aux yeux des voyageurs, un coup d'œil aussi utile par l'ombre et la fraicheur qu'ils procurent, qu'agréable à la vue des amateurs des beaux sites.

Chaque année, il se tient à Gannat 6 foires, dont trois surtout sont très renommées par la grande quantité de ventes de gros et menus bestiaux de valeur d'environ un demi million, qu'on y amène de 5 à 6 lieues à la ronde. Il s'y fait aussi toutes les semaines un commerce assez considérable de grains de toute espèce, lors des deux marchés hebdomadaires.

Depuis la Révolution, l'établissement de toutes sortes de professions utiles aux besoins des habitans a plus que doublé dans la ville de Gannat. Tous les arts et métiers, ainsi que l'agriculture, y sont en honneur et dans une grande activité, surtout quand le prix des grains est élevé à une valeur aussi

raisonnable que nécessaire à la prospérité commerciale de tous autres objets de consommation et de service usuels.

Gannat peut se glorifier d'avoir vu naître dans son sein plusieurs hommes célèbres, notament MM. Duprat Antoine, cardinal, légat et chancelier de France ; Rabusson Paul, supérieur de l'ordre de Cluny ; autre Rabusson Jacques, de la Chapelle, avocat et auteur.

De nos jours, MM. Sauret, général de division ; Collin, aussi général ; Delesvaux et de Beauvais, chefs de bataillon et légionnaires. Comme administrateurs, MM. Lucas Jean-Baptiste, Sauret Etienne et Hennequin Joseph, représentants du peuple lors des premières assemblées nationales, tous morts depuis quelques années, à l'exception de M. Hennequin, qui vit toujours pour le bonheur de son pays natal.

A cette liste susdite de personnages qui ont honoré leur lieu de naissance, l'on pourrait aisément ajouter nombre d'autres militaires vivants, aussi natifs de Gannat, décorés de l'étoile des braves qui sont, à bon droit, l'honneur de leur patrie.

Si l'on ne craignait de par trop blesser leur modestie, l'on se ferait un devoir de mentionner ici plusieurs autres personnages non moins recommandables par leurs talens et leur mérite éminent, qui ont eu l'honneur, soit de siéger sur les bancs des législateurs de la France, soit d'être promus au grade de colonel, de maréchal de camp, de gentilhomme honoraire de la maison du roi régnant, soit de préfet maritime, tous nés à Gannat.

Pour dernier coup de pinceau non moins étincelant de vérité que la plupart des précédents, qu'il soit permis à celui qui a été invité par un haut fonctionnaire public de faire les susdites notes, destinées à figurer dans un ouvrage historique dont veut bien s'occuper une personne de beaucoup d'esprit, qu'il soit, dis-je, permis à l'auteur de ces notes d'affirmer que les sentiments les plus élevés et les motifs les plus puissants de vertu et de philantropie ne sont nullement étrangers aux

personnes qui tiennent aux sommités morales de la ville de Gannat : que ces sentimens qui caractérisent ou dénotent si bien les beaux caractères sont aussi le partage de bien d'autres habitans de l'endroit, que l'on pourrait signaler à la reconnaissance et à la considération publiques, si ces honorables citoyens n'en étaient déjà entourés à plus d'un titre, depuis bien du tems.

Cette justice qu'on se plait à leur rendre, en finissant cette esquisse, doit être regardée comme un faible hommage rendu à leurs écrits et surtout à leurs actions, qui élèvent les âmes en imprimant à tous les bons esprits la conviction qu'un des plus précieux biens de la vie est une sage liberté politique et morale, appuyée sur la base de la religion de nos bons ayeux. Tel est, en résumé, le résultat des investigations du soussigné, habitant de Gannat depuis plus de 40 ans.

BONNETON.

N° 2. — *Note fournie par M. Hennequin, ex-député, 1827.*

L'anneau romain en or qui a été trouvé au mois de mars 1827, dans l'ancien marais appelé *Petit Vaure*, près de Gannat, était ajusté à une médaille de Lucius-Verus qui avait été comme on sait adopté par l'empereur Adrien et associé ensuite à l'empire par Marc-Aurèle, qui lui avait survécu. L'anneau était d'un travail assez grossier, la médaille était beaucoup mieux. Le tout était d'un or très pur et très conservé. Le poids était du prix d'environ cent francs. Cet anneau qui avait été trouvé par de très pauvres cultivateurs de Gannat en labourant leur champ a été vendu à Paris 200 francs à M. le duc de Luynes. Le champ où il a été trouvé était anciennement un marais qui n'avait été desséché et mis en culture que depuis 1793, époque de partage de terrains communaux. On croit qu'il y avait eu plus anciennement des ruines d'un monastère.

N° 3. — Charte. — Ville de Gannat.

Henry par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, à nos âmés et féaux les gens des comptes et cours de nos aides à Paris, présidents et trésoriers généraux de France et de nos finances établis à Moulins, sénéchal de Bourbonnais, ou son lieutenant, et à tous nos justiciers et officiers et à chacun d'eux si comme il appartiendra salut, savoir faisons que Nous, désirant user envers nos chers et bien âmés les manans et habitans de notre ville de Gannat en Bourbonnais, des mêmes grâces et libéralités que les feux rois nos prédécesseurs leur ont octroyés et consécutivement continuer en faveur et considération des bons, agréables et fidèles services qu'ils nous ont faits durant ces troubles, s'étant toujours montrés fermes et constants contre ceux qui étaient lors nos ennemis, leurs voisins, tenant les places de Montpensier, Aigueperse, Riom, Sabazat, Artonne, Combronde, Ebreuil, Saint-Porçain, Vichy, Escurolle et plusieurs autres qui faisaient continuellement nouvelle entreprise sur eux, dont une partie des dits habitants ont été tués, aucun pris prisonnier de guerre, et autres morts de pauvreté et long travail pour nous conserver ladite ville. Pour ces causes, et afin de leur donner moyens de subvenir, aux réparations de ladite ville et entretennements des ponts, portes, pavés et autres choses nécessaires d'icelle, nous avons à yceux habitans, continué et confirmé, continuons et confirmons par les présentes les octroys et permissions à eux octroyés par nos dits prédécesseurs Rois et confirmés par le feu Roi Henry dernier notre très honoré seigneur et frère que Dieu absolve, par les lettres patentes du seizième juillet 1586, vérifiées en notre chambre des comptes le 24e jour dudit mois, cy, avec l'extrait de l'arrêt d'icelle chambre et autres pièces attachées sous notre contre sel, pour par eux prendre, cueillir et lever assavoir quatre deniers tournois sur chacun charriot à quatre roues, trois deniers tournois sur chacune charrette, deux deniers tournois sur chacune bête chevaline, conduisant

blés ou autres denrées qui seront vendus et débités en ladite ville, et deux sols six deniers tournois sur chacun minot de sel aussi vendu en icelle et ce durant le temps de vingt cinq ans, en suivant et consécutifs à commencer du jour et dates de ces présentes, pour les deniers provenant d'iceux octroys être convertis et employés aux dites réparations, ponts, portes, pavés et autres nécessités de ladite ville et non ailleurs, sous peine d'en répondre par les dits habitans en leur propre et privés noms, pourvu toutefois que nos deniers n'en soient retardés, que la plus grande et faire partie des dits habitans et le marchand adjudicataire du grenier à sel dudit lieu, se soit à ce consenti et consente et d'autant que depuis l'expiration desdits octroys, les dits suppliants n'ont délaissé de faire cueillir et lever les dits deniers, ne pouvant à cause des dits troubles, se retirer pardevers nous, nous avons validé et validons icelles levées qu'ils ont continuées jusqu'à présent, à la charge de compter les dits deniers assavoir du passé si fait va été et dorénavant de trois ans en trois ans, par devant vous gens de mes dits comptes, ainsi qu'il est accoutumé, *si voulons et vous mandons*, que de nos présentes, continuation, confirmation permission et octroys, vous faîtes, souffrez et laissez joir et user les dits habitans de Gannat, durant lesdits 25 ans ainsi que dessus est dit pleinement et paisiblement, contraignant et faisant contraindre à ce faire souffrir et obéir tous ceux qu'il appartiendra, nonobstant opposition ou appellation quelconque, pour lesquels et faire préjudice d'icelle ne sera différé, car tel est notre plaisir, nonobstant aussi tous édits, ordonnance, restrinction, mandements, défenses, lettres et choses à ce contraire. — Donné à Paris, le vingt-sixième jour de juin, l'an de grâce mil cinq cent quatre vingt seize et de notre règne le septième : Par le Roi, en son conseil.

Signé GRYFFON.

Au bas est écrit : Enregistrées en la chambre des comptes oy le procureur du Roi, pour jouir pour les impétrants de l'effet

et contenu en icelles, selon leur forme et teneur, comme ils en ont ci-devant bien et dûment joui et à la charge d'en compter à ladite chambre le dix-huitième jour de juillet mil cinq cent quatre vingt seize : Signé DE LA FONTAINE.

La ville de Gannat a éprouvé de grands désastres, effets des fléaux de guerres civiles, elle fut pillée et détruite lors de la guerre de la Praguerie en 1440, et lors de celle dite du *Bien public*, pendant les années 1464 et 1465, la perte de ses titres avait été un des moindres maux qu'elle eut souffert. La seigneurie de Gannat appartenait autrefois à l'illustre famille de Bourbon, elle était une des dépendances de l'ancien duché du Bourbonnais.

Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, en était dame en 1518.

Dans la suite, la châtellenie de Gannat fut réunie au domaine du Roi. En 1631, le Roi la délaissa, à titre d'échange, à la princesse de Conti. En l'année 1720, elle devint la propriété du financier Law. Saisie avec les autres biens de ce célèbre auteur d'un système qui fit tant de dupes, elle fut adjugée aux enchères, le 5 septembre 1727, à M. de Fontanges moyennant 30,000 francs. Celui-ci la céda ensuite, moyennant 26,000 francs à M. le marquis de Villemont, l'un des ayeux des héritiers de Nény.

On trouve dans la Bibliothèque des Coutumes que les Prés hyvernaux dans la paroisse de *Gannat-Le Vivier* sont de première nature.

LISTE

DES

MEMBRES TITULAIRES

ASSOCIÉS LIBRES ET MEMBRES CORRESPONDANTS

De la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1893-1894

MM. Le baron LEFEBVRE, président général.
G. SEULLIET, vice-président général.
G. BERNARD, secrétaire-archiviste.
F. PÉROT, secrétaire-adjoint.
FROBERT, trésorier.
GÉNERMONT, bibliothécaire.
BERTRAND, conservateur du musée.

MEMBRES DE DROIT

M. le Préfet du département de l'Allier.
Mgr l'Evêque du diocèse de Moulins.
M. le Maire de la ville de Moulins.

ASSOCIÉS LIBRES

M. le comte DE CHABANNES, à Lyon.
M. E. RÉVÉREND DU MESNIL, ancien magistrat, à Roanne.

MEMBRES TITULAIRES

Classe des lettres, sciences et archéologie.

MM. AUBERT DE LA FAIGE (Genest-Emile), ancien capitaine d'Etat-major, au château de Bussoles, par Lapalisse.
AUCLAIRE, imprimeur à Moulins.
AVISARD, pharmacien au Veurdre.
BAILLEAU ✻, docteur en médecine à Pierrefitte.
BALORRE (le comte de), maire de Contigny.
BATTU, avocat à Lusigny.

MM. BERNARD, secrétaire-archiviste de la Société.
BERTRAND, conservateur du musée départemental.
BOUCHARD, avocat, maire de Toulon.
BOURGOUGNON (Claudius), à Chareil-Cintrat.
BRINON (le comte de), docteur en médecine.
BUJON, inspecteur honoraire des forêts à Souvigny.
BOURDELIER, ancien notaire.
BRUEL ✻, docteur en médecine, ancien conseiller général de l'Allier.
CAVALIER (l'abbé), docteur en théologie, en philosophie, en Saint-Thomas d'Aquin.
CHAVRIER (le comte de), à Saint-Pourçain.
CLÉMENT (l'abbé J.), aumônier du couvent de la Madeleine.
DEFAYE, ancien notaire à Dompierre.
DELESVAUX, propriétaire à Charroux.
DESROSIERS (Auguste), ancien avocat.
DESHOMMES, ancien avocat.
DOUMET-ADANSON ✻, président de la société d'horticulture.
FAURE 🟉 I., docteur ès-lettres, membre de l'Institut de Coïmbre (Portugal).
FAYET (l'abbé), curé d'Hyds.
FROBERT, banquier, trésorier de la Société.
GÉNERMONT, ancien contrôleur principal hors classe des contributions directes, bibliothécaire de la Société.
GIRARD, ancien notaire.
JALADON DE LA BARRE, avocat.
LABOISSIÈRE, ancien receveur de l'Enregistrement.
LA COUTURE, propriétaire à Franchesse.
LARZAT (Victor), au château de Touttifault.
LASSIMONNE (S. L.), archiviste de la société d'horticulture de l'Allier.
LÉVEILLÉ, propriétaire à Saint-Hilaire.
LOUBENS (Vte de).
MELIN (l'abbé), chanoine et archiprêtre de la Cathédrale.
MÉPLAIN, avocat, ancien député.
MÉPLAIN, docteur en médecine.
MIGOUT, professeur au Lycée de Moulins.
MONTLAUR (marquis de) O. ✻, ancien député.
MORICE, docteur en médecine à Néris.
OLIVIER (E.), directeur de la *Revue scientifique du Bourbonnais*.
OLIVIER (H.), membre du Conseil général de l'Allier.
PATISSIER ✻, ancien député, vice-président du Gonseil général de l'Allier).
PÉROT (F.), secrétaire-adjoint de la Société.

MM. Petit ❄, docteur en médecine.
Picard (Léon), à Saint-Léon.
Plainchant (G.), avocat.
Renoux (l'abbé).
Renaud de Fréminville.
Robert, docteur en droit, avocat.
Sarrot, propriétaire à Gannat.
Sayet, ancien avoué licencié.
Seulliet, avocat, ancien membre du Conseil général de l'Allier.
Tixier (Charles), propriétaire à Saint-Pont.
Treyve, secrétaire de la société d'horticulture.
Vannaire (docteur), ancien membre du Conseil général de l'Allier.
Yves, médecin à Villefranche.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

MM. Amédée, artiste peintre à Paris.
Bær, architecte à Moulins.
Barathon, notaire à Moulins.
Benoit-Pons, ancien magistrat.
Boissieu (de), au château de La Forest.
Charles, pharmacien de 1re classe, à Moulins.
Charvot ❄, professeur agrégé de médecine à l'école du Val-de-Grâce.
Bucheron fils, négociant.
Bure (de), membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
Bruquière.
Chabot (Abel).
Chavigny (Frédéric de).
Collas (E.), maire de la Ferté-Hauterive, vice-président de la caisse d'Epargne de Moulins.
Conny (le baron de), à Villeneuve.
Cordez (A.), propriétaire et ancien maire de Souvigny.
Corne, conseiller général et maire d'Iseure.
Crépin-Leblond (M.), directeur du *Courrier de l'Allier.*
Delageneste (H.) ❄, ancien maire de Moulins.
Delaigue, ancien directeur des *Annales Bourbonnaises.*
Demourgue, ancien négociant à Moulins.
Deslevaux, propriétaire à Charroux.
Desrosiers (Charles), ancien imprimeur-éditeur.

MM. DUCHET (Mlle Léonie), à Montluçon.
FAURE (M.), à Paris.
GAULMYN (DE) fils.
GAUTIER, directeur de l'enregistrement et des domaines à Moulins.
GIRAUDET (J.), à Paris.
GRÉGOIRE, chef de de division à la préfecture de l'Allier.
GUILLAUMIER, professeur de dessin à Moulins.
LABOULAYE (DE).
LABOUTRESSE (DE)
LARROQUE, architecte à Moulins.
LAS-CAZE (DE), conseiller général, maire de Coulandon.
LE FEBVRE (baron).
LEPRAT, artiste peintre, professeur de dessin, à Montluçon.
MARESCHAL, docteur en droit, à Voussac.
MILANOLO, artiste-peintre.
MITTON, architecte.
MOREAU (René), architecte.
MORETTI (J. B.), sculpteur.
QUIRIELLE (Roger de).
SORREL, maire de la ville de Moulins.
THONNIÉ, (J.-B.), avocat.
TOURNON, (le comte de).
TOURTEAU, architecte.
TRIMOULIER, conseiller de préfecture de l'Allier.
TULLE (DE), notaire.
VIÉ, professeur de dessin au Lycée.
WATELET, ancien banquier.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Classe des lettres, sciences et archéologie

MM. BILLET, percepteur à Clermont-Ferrand.
CESSAC (le comte de), archéologue.
DUNAN, professeur d'histoire au Lycée Louis-le-Grand et à l'école supérieure Arago, agrégé de l'Université.
HOSPITAL ✻, docteur en médecine, directeur de l'asile des aliénés de Bois-le-Cros, Clermont-Ferrand.
JULIEN, professeur de géologie à la Faculté de Clermont-Ferrand.
ROY ✻, professeur à l'école des Chartes et maître de conférence à l'école pratique des hautes études.

Classe des Arts.

MM. FROMENT (DE), à la Châtre (Indre).
GRÉAU (J.), à Paris,
MONERY, à Roanne.
RONDEAU, avoué honoraire à Paris.

Messieurs les membres de la Société sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'inscription de leurs titres ou de leurs adresses en écrivant au secrétaire de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.

Le Secrétaire-Archiviste,
G. BERNARD.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais est en correspondance.

Abbeville. — Société d'Émulation.
Agen. — Académie Jasmin.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens. — Société Industrielle.
Amiens. — Mémoires de l'Académie du département de la Somme.
Angers. — Société industrielle et agricole.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or).
Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
Belfort. — Société Belfortaine d'Emulation.
Bernay. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
Béziers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Blois. — Société des Sciences et Lettres.
Bône. — Académie d'Hippone (Algérie).
Bordeaux. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Boston. — Society of natural history.
Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
Bourges. — Société historique du Cher.
Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
Boulogne-sur-Mer. — Société Académique.
Brest. — Société Académique.
Caen. — Société Linnéenne.
Caen. — Association Normande.
Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Castres. — Société Littéraire et Scientifique.
Cambray. — Société d'Émulation.
Carcassonne. — Société d'études scientifiques de l'Aude.
Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. – Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Château-Thierry. — Société Historique et Archéologique.
Cherbourg. — Société Académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Clermond-Ferrand. – *Revue d'Auvergne.*
Colmar. — Société d'Histoire naturelle de Colmar.
Colmar. — Société d'Agriculture du Haut-Rhin.
Compiègne. — Société d'Agriculture de l'Arrondissement de Compiègne.
Compiègne. — Société française d'Archéologie (Oise).
Dijon. — La Commision des Antiquités de la Côte-d'Or.
Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Dunkerque. — Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.
Elbeuf. — Société Industrielle.
Falaise. — Société d'Histoire et d'Agriculture.
Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Guéret. — Société des Sciences naturelles archéologiques de la Creuse.
Le Havre. — Société havraise d'Études diverses.
Le Havre. — Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles.
Laon. — Société Académique.
La Roche-sur-Yon. — Société d'Émulation de la Vendée.
Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine (Sarthe).
Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Le Puy. — Société horticole et scientifique de la Haute-Loire.
Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
Limoges. — Société Archéologique et Historique du Limousin.
Luxembourg. — Société pour la recherche et la conservation des Monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg.
Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Mâcon. — Académie de Mâcon.
Mayenne. — Société d'Archéologie de la Mayenne.
Marseille. — Société d'Horticulture.
Marseille. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Marseille. — Société de Statistique.

Mende. — Société d'Agriculture, Industries, Sciences et Arts de la Lozère.
Metz. — Académie de Metz.
Montauban. — Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Émulation.
Montbrison. — La Diana, Société Historique et Archéologique du Forez.
Moulins. — Société d'Agriculture de l'Allier.
Moulins. — Société d'Horticulture de l'Allier.
Mulhouse. — Société industrielle.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Nantes. — Société Académique.
Nantes. — Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France.
Nevers. — Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nîmes. — Académie du Gard.
Nîmes. — Société d'Études des Sciences naturelles.
Niort. — Société botanique des Deux-Sèvres.
Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.
Paris. — Société de Géographie.
Paris. — Société Philotechnique.
Paris. — Société Zoologique d'Acclimatation.
Paris. — Société de l'Histoire de France.
Paris. — Société pour l'Instruction Élémentaire.
Paris. — Société d'Anthropologie de France.
Paris. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
Paris. — Musée Guimet.
Pau. — Société des Sciences et Arts.
Picardie. — Société des Antiquaires.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Poligny. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Pont-à-Mousson. — Société Philotechnique.
Port-au-Prince. — Société des Sciences et de Géographie d'Haïti.
Reims. — Académie de Reims.
Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
Romans. — Bulletin d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie religieuse du diocèse de Valence (Drôme).
Roubaix. — Société d'Émulation.
Rouen. — Société d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférienre.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Saint-Etienne. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.
Saintes. — Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Dié. — Société Philomathique Vosgienne.

Saint-Lô. — Société d'Agriculture et d'Histoire naturelle.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. — Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture.
Saint-Quentin. — Société Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
Seine-et-Marne. — Société d'Archéologie.
Semur. — Société des Sciences historiques.
Soissons. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.
Stockolm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités.
Strasbourg. — Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin (Basse-Alsace).
Toulon. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var.
Toulouse. — Académie des Jeux floraux.
Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
Toulouse. — Société d'Histoire naturelle.
Tournai (Belgique). — Société Historique et Littéraire.
Tours. — Société Archéologique de Touraine.
Troyes. — Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Tulle. — Société Archéologique et Littéraire du Bas-Limousin.
Valence. — Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.
Var. — Société d'Agriculture, Scientifique et Littéraire.
Var. — Bulletin de l'Académie du Var.
Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.
Versailles. — Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.
Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône.
Vienne. — Société de Géographie (Autriche).
Vitry-le-Français. — Société de Sciences.
Washington. — Smithsoniam institution.
Ypres. — Société Historique et Archéologique (Belgique).

CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

Le guide de l'expert et application de l'hydraulique, par M. Prudhomme, Auclaire, Moulins.

Le capitaine Poncenat et sa famille, par M. Révérend du Mesnil. Auclaire, Moulins.

Monseigneur Dubourg, évêque de Moulins. Extrait du *Courrier de l'Allier.* Crépin-Leblond, Moulins.

Les Missions anglaises en Algérie. Extrait de la nouvelle revue du 1er mars 1873. Marion, Gannat.

Conférences sur Pierre Dupont et sur Mme de Staël, par M. Bécanier. Charmeil, Moulins.

Statuts du Comité républicain du canton de Moulins-est et ouest, du Comité républicain progressiste du Montet et de la chambre syndicale des travailleurs agricoles de Thiel, par M. Bécanier. Charmeil, Moulins.

Ecole municipale de Musique de Moulins. Réglement intérieur, par le même. Charmeil, Moulins.

Ecoles de Gannat, mémoire adressé au conseil d'Etat, par Mme Vve Jusserand. Duchemin, Gannat.

Election au Conseil général de la Creuse (canton de Châtelus), circulaire, par M. de Beaufranchet. Herbin, Montluçon.

Aux électeurs de Châtelus, circulaire, par le même. Herbin, Montluçon.

Guide de poche illustré, 1893, Vichy et ses environs. Arloing et Bouchet. Cusset.

Extrait du jugement correctionnel Bouvot et autres et le Réveil des Verriers. Herbin, Montluçon.

Toujours à propos des écoles de Gannat, circulaire, par L. R. Duchemin, Gannat.

Mgr Dubourg, évêque de Moulins, première tournée pastorale. Herbin, Montluçon.

Action de la Franc-maçonnerie dans la Société moderne, par Philarète. Auclaire, Moulins.

Rimes sombres (premiers feuillets), par Nemo. Crépin-Leblond, Moulins.

Les microbes des eaux minérales du bassin de Vichy, par MM. Roman et Colin. Desbenoit, Vichy.

De la recherche du signe certain de la mort et de l'unité de la vie (thèse du doctorat), par M. le docteur Collongues. Arloing, Cusset.

Etude historique sur l'agriculture en France, par M. Bonneton. Crépin-Leblond, Moulins.

5e *Réunion de l'association amicale et des anciens élèves du Petit-Séminaire d'Ajain.* Herbin, Montluçon.

Discours pour l'inauguration des orgues de Montluçon, par M l'abbé Cabanne. Herbin, Montluçon.

Les Catholiques français en face des prochaines élections. Crépin-Leblond, Moulins.

Un lac d'eau de source à Montluçon, par M. Antorini. Herbin, Montluçon.

Association amicale des anciens élèves de l'institution de Fellermi (compte-rendu de 1893). Herbin, Montluçon.

Réponse aux attaques du journal « le Tocsin », par M. Moreau Eug. Herbin, Montluçon.

Lettre d'un père de famille à son fils devenu homme, par M. G. Seulliet Auclaire, Moulins.

Patronage des détenus libérés, (compte-rendu), par M. Seulliet. Fudez, Moulins.

Aux électeurs de Louroux-de-Bouble, circulaire. Duchemin, Gannat.

Le véritable almanach journalier de Liège, pour l'année 1894, par Mathieu Lænsberg. Auclaire, Moulins.

Monographie des Cryptogames vasculaires d'Europe, par M. du Buysson. Auclaire, Moulins.

Le véritable almanach bourbonnais pour 1894. Auclaire, Moulins.

Elections municipales partielles de Louroux-de-Bouble, circulaire. Marion, Gannat.

Question sociale, le pain pour tout le monde, par M. de Montagnac. Herbin, Montluçon.

NÉCROLOGIE

M. GEORGES GRASSOREILLE (1)

M. Georges Grassoreille, ancien bibliothécaire et ancien archiviste de Moulins, vient de mourir à Versailles dans sa 34e année.

Après de brillantes études à l'école des Chartes, il demeura attaché aux archives de la Seine. Il était correspondant du ministère de l'Instruction publique, officier d'académie, membre de la Société d'Emulation de l'Allier.

Son trop court séjour à Moulins a été cependant très remarqué. Bibliothécaire, son premier soin a été de remettre un peu d'ordre dans le dépôt des livres de la bibliothèque. Il commença la refonte du catalogue.

Aux archives comme à la bibliothèque, les chercheurs ne rencontraient point un fonctionnaire, mais un ami bienveillant.

Il contribua dans une large part au succès de l'*Exposition Archéologique* qui eut lieu à Moulins en 1885, et à l'occasion de laquelle il fit une conférence très applaudie.

(1) *Croix de l'Allier*, 28 mai 1893. Francis Pérot.

Après avoir fondé et dirigé la *Revue Bourbonnaise* qui compta quatre années de succès, il publia avec M. Gélis-Didot, la splendide monographie du *Château de Bourbon-l'Archambault*, si artistement illustrée.

Il donne ensuite l'*Inventaire des archives municipales de Moulins*, préparé par Conny, et continué par Chazaud.

Malgré ses multiples occupations, il publia, en outre, *Le prix du blé à Paris du XIVe au XVIIe siècle, L'Histoire du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise 1420-1437*, très important travail d'une haute valeur documentaire ; *Les Registres capitulaires de N.-D. de Paris, pendant la guerre de cent ans.*

Puis le *Château de Billy*, une étude sur le *Régime municipal en Bourbonnais*, sur nos *Eglises Romanes*, et plusieurs articles d'un grand intérêt, disséminés dans les *Bulletins de la Société d'Emulation de l'Allier*, et dans la *Revue Bourbonnaise.*

Plein d'avenir, la mort l'a frappé malgré sa jeunesse, sans pitié pour ses parents dont il était l'unique orgueil, et sans pitié non plus pour ses amis et pour les sciences historiques auxquelles il était appelé à rendre encore tant de services.

M. Aymar THONIER (1)

Hier matin ont eu lieu à Moulins les obsèques de M. Aymar Thonier Larochelle, l'un de nos compatriotes les plus distingués par les qualités du cœur et de l'esprit, par son savoir et son talent d'artiste.

Une foule nombreuse et émue était venue pour lui adresser les derniers adieux et tous ses amis, unis dans un même sentiment de tristesse, ont accompagné jusqu'à sa tombe celui dont ils conserveront le cher souvenir.

Aymar Thonier avait à peine 44 ans, et rien n'avait jusque-là fait prévoir les atteintes de la maladie terrible dont il était menacé et qui devait si soudainement l'emporter.

C'est une perte irréparable pour ceux qui l'ont connu et dont il était aimé sans exception, étant non seulement de relations très sûres, mais aussi très agréables.

On se rappelle avec bonheur sa spirituelle gaieté, ses longues causeries, son inépuisable bonté, et l'on a peine à croire qu'il y faut renoncer pour toujours.

Il occupait parmi nous une place à part dans les pures régions de la pensée et de l'art, se dévouant avec la plus touchante modestie et avec une entière abnégation à toutes les entreprises généreuses qu'il aidait de ses connaissances encyclopédiques.

(1) Extrait de la *Démocratie*, jeudi 2 novembre 1893.

C'était un chercheur et un curieux, surtout très artiste. Il s'était plu à approfondir les côtés scientifiques et les moyens pratiques des différents genres de peinture et de gravure, poussé à ces études, d'abord par le plaisir de s'y livrer et ensuite par un désir naturel d'application des notions de chimie et de mécanique qu'il possédait. C'est ainsi qu'il fut amené à perfectionner les procédés de la photographie, sans aucune idée de profit matériel, étant absolument dénué du génie commercial. Il est notamment l'inventeur d'un appareil mis en fabrication et basé sur une combinaison des plus ingénieuses.

En dernier lieu, Aymar Thonier s'était épris des reproductions phototypiques et il avait réuni autour de lui un outillage complet qu'il se proposait d'utiliser pour un album de vues de Moulins et de vues des sites et monuments importants du Bourbonnais, dont il voulait faire, en y joignant des notices explicatives, un grand ouvrage.

Qui aurait pensé que la mort allait mettre ce projet à néant ?

M. Thonier était un membre assidu de la Société d'Emulation. Il y exerçait une influence très grande, qu'il cherchait constamment à faire contribuer au développement du mouvement artistique dans notre pays. Il y proposa et fit accepter un règlement nouveau qui eut pour conséquence la transformation de la Société.

Depuis une quinzaine d'années, du reste, il ne resta étranger à aucune de nos manifestations artistiques, et en 1885 il fut un des plus actifs organisateurs de cette exposition de peinture que l'on admira tant à Moulins.

Mais il ne se contenta pas d'être un vulgarisateur. Il produisit lui-même des œuvres originales, et s'il n'eut pas le souci d'élever plus haut son nom d'artiste, cela tient à ce que chez lui le stimulant de l'ambition faisait défaut. La simplicité de sa vie se contentait des distractions de l'art, et après tout c'était de la sagesse.

En général, il se bornait à des croquis, à des scènes familières où se donnaient libre carrière sa fantaisie, sa verve et son esprit, et à des aquarelles qu'il traitait le plus souvent en pochades.

Cependant il atteignit une véritable supériorité dans le fusain, genre auquel il s'appliqua longtemps. Tous ceux qu'il présenta au Salon furent admis sans aucune contestation. On se souvient de ses « Epandeuses de fumier », exposées à Moulins en 1885 et si remarquables d'exécution, de simplicité et de poésie. D'unanimes louanges, et méritées, accueillirent cette délicieuse composition, qui soutient la comparaison avec les meilleurs fusains cotés.

Avec M. Aymar Thonier disparaît donc, en même temps que l'une des plus sympathiques physionomies de notre ville, un artiste moulinois d'une réelle valeur.

L'ABBÉ RICHEROLLES

Né le 19 juillet 1827, M. l'abbé Richerolles, ancien curé de Saint-Désiré, est mort le 17 juillet 1892, à Saint-Christophe (Cher) où il s'était retiré.

C'était un érudit, comme l'indiquent les nombreux articles qu'il fit paraître dans la *Revue bourbonnaise* et qui, réunies par la suite en brochure, formèrent la plaquette intitulée : *Les Origines de Saint-Désiré*. Mais l'érudit se doublait chez lui d'un artiste. Il provoqua en faveur de son église des restaurations considérables qui resteront la meilleure preuve du goût et du talent artistique de celui qui les fit entreprendre.

C'est donc à un double titre que nous devons regretter sa mort déjà lointaine et que nous n'avons pu malgré nous mentionner plus tôt au bulletin.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

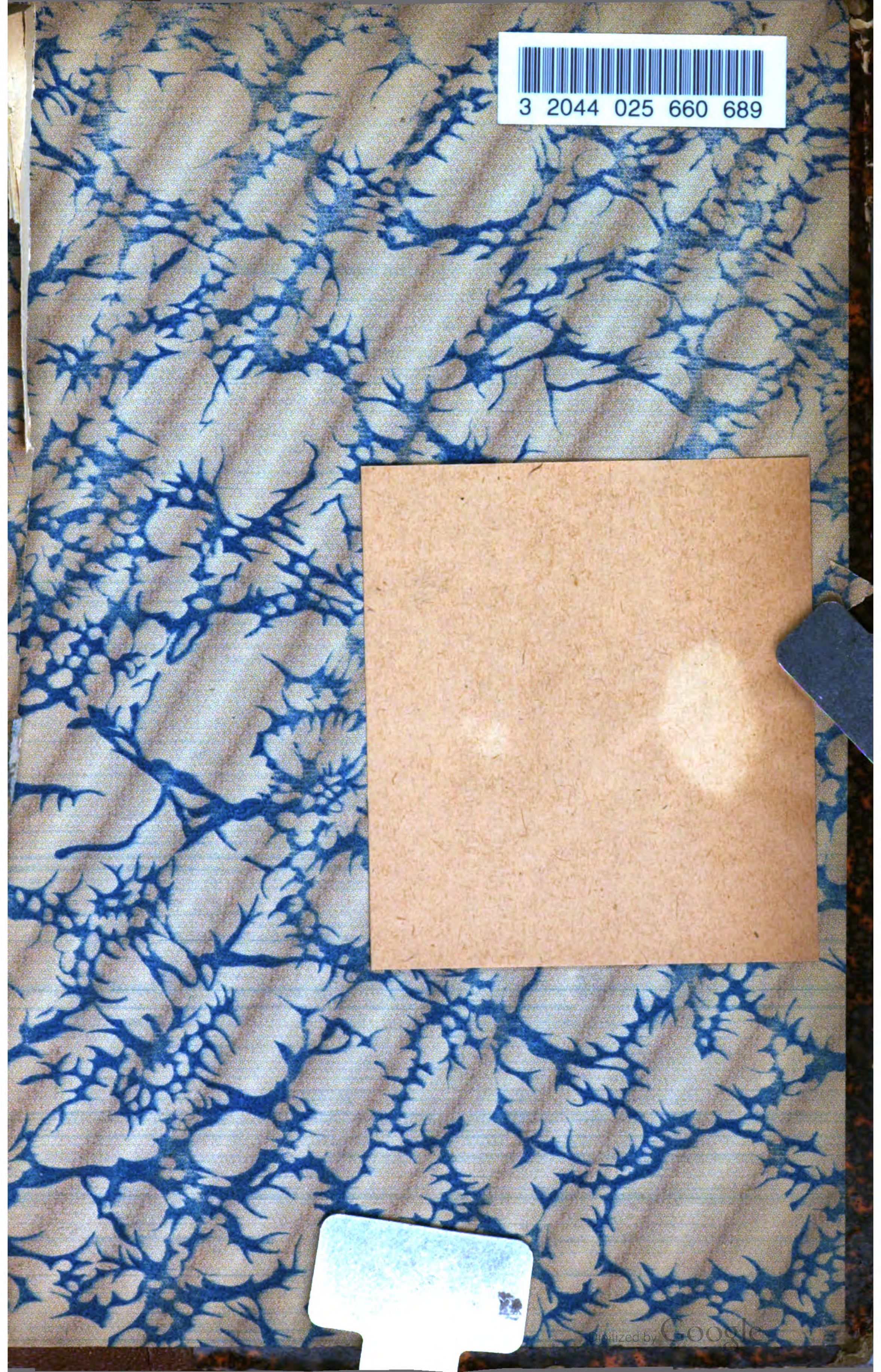
GRAVURES

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.






3 2044 025 660 689

